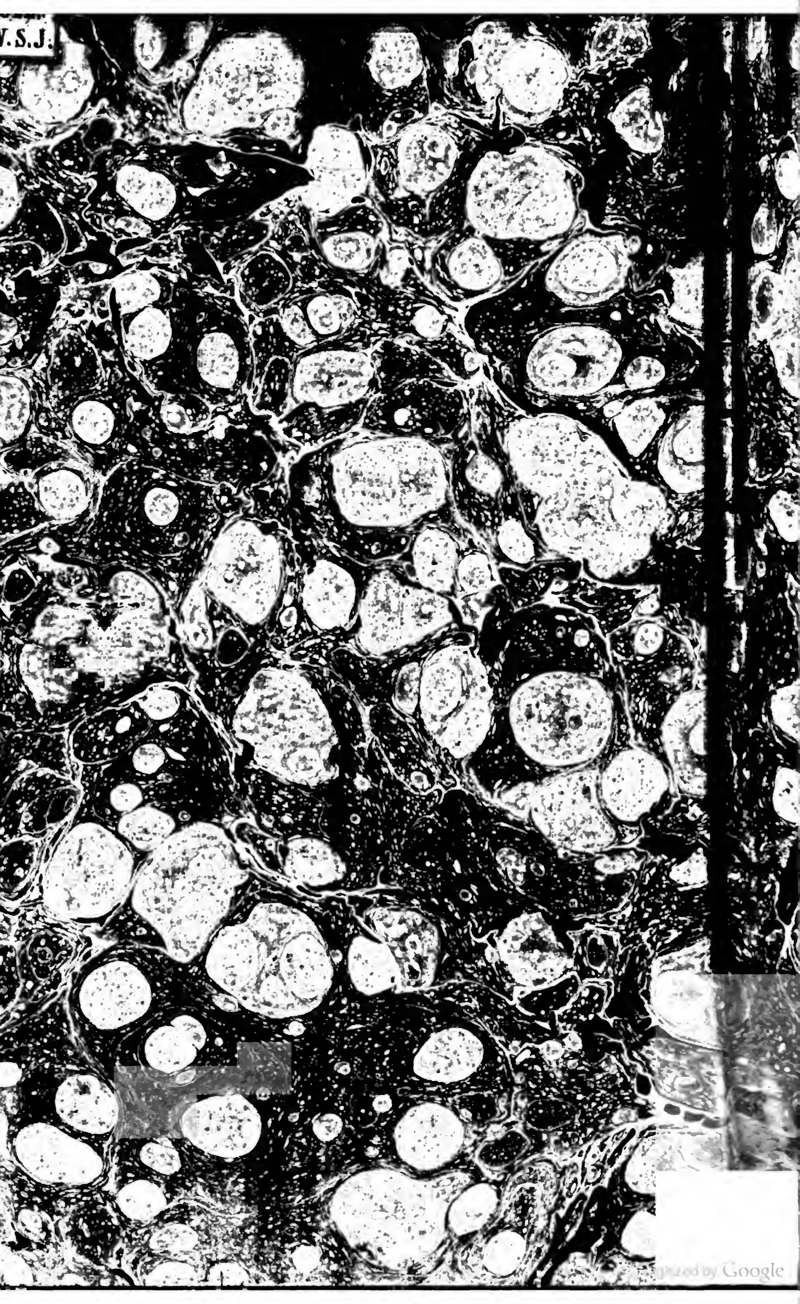
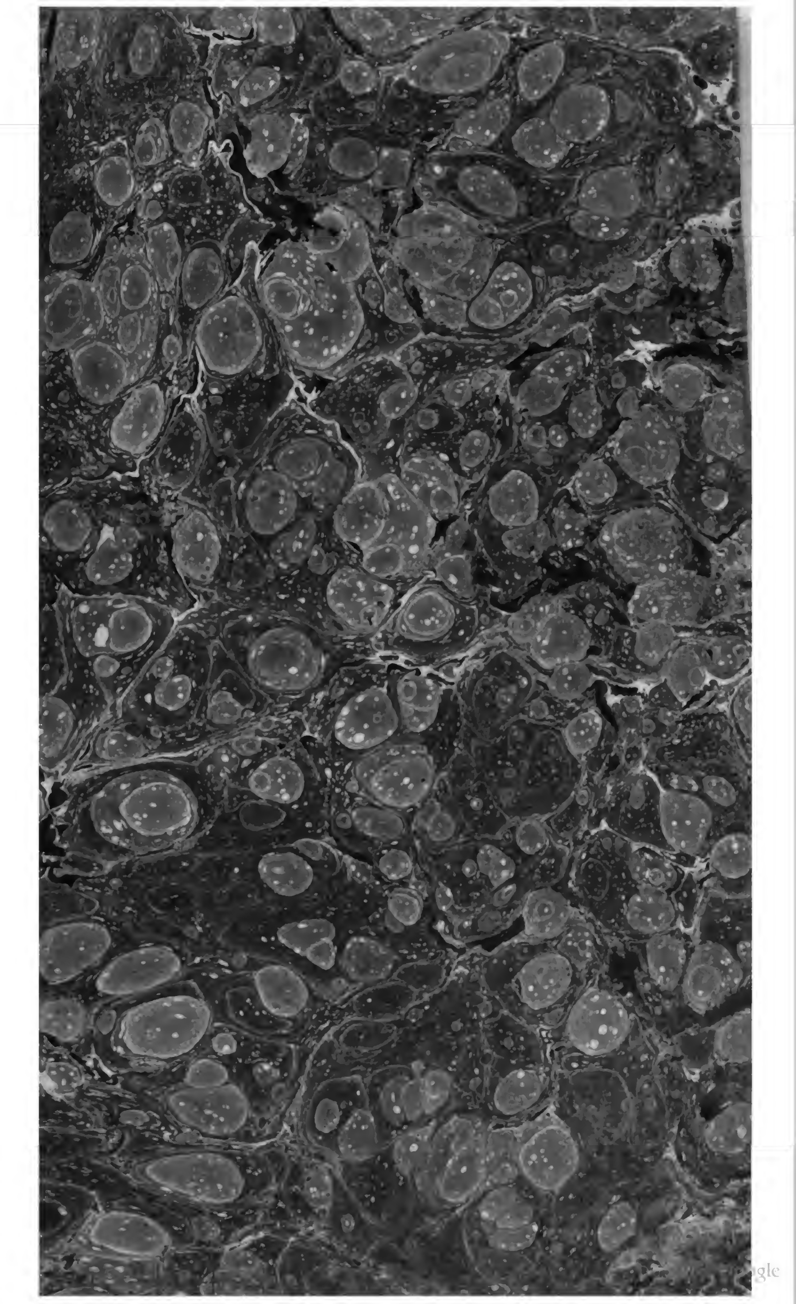


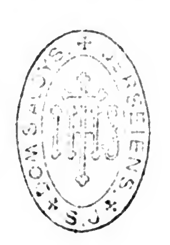

W.S.J.

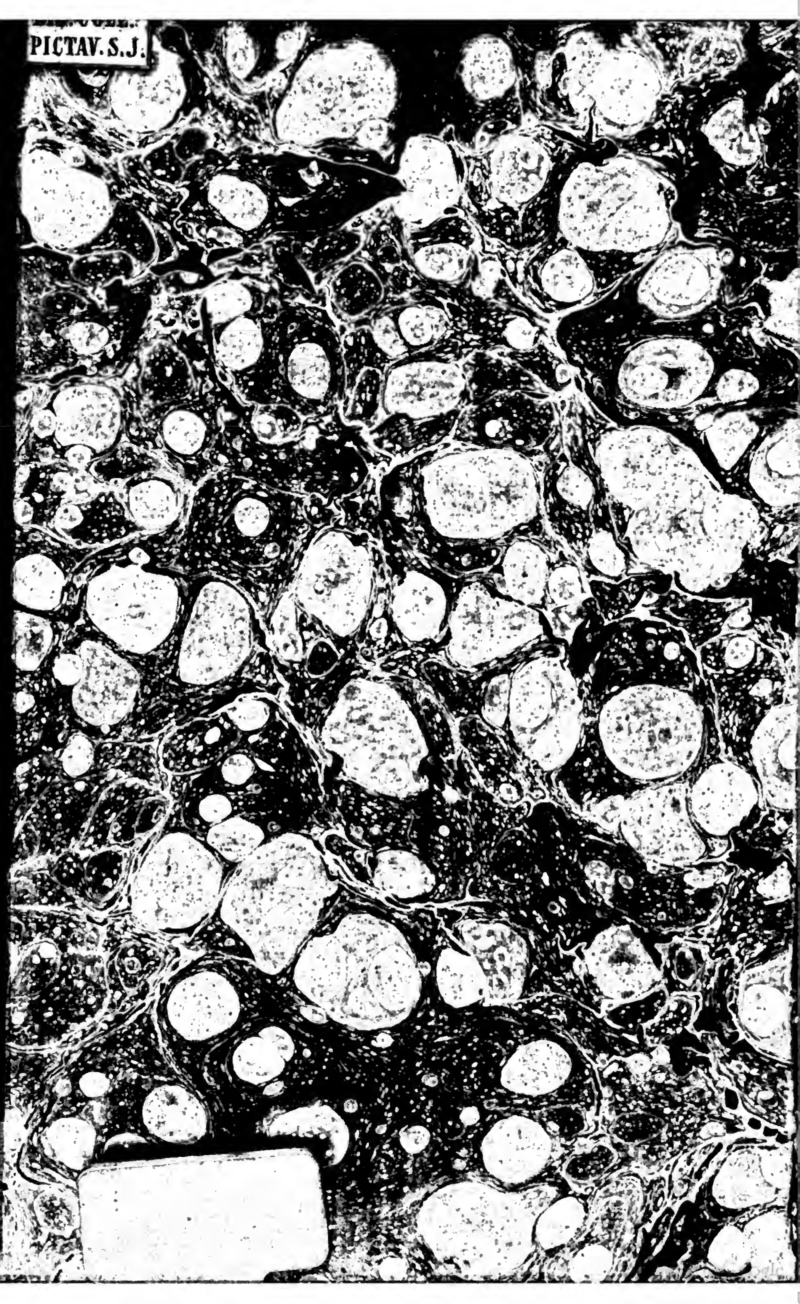


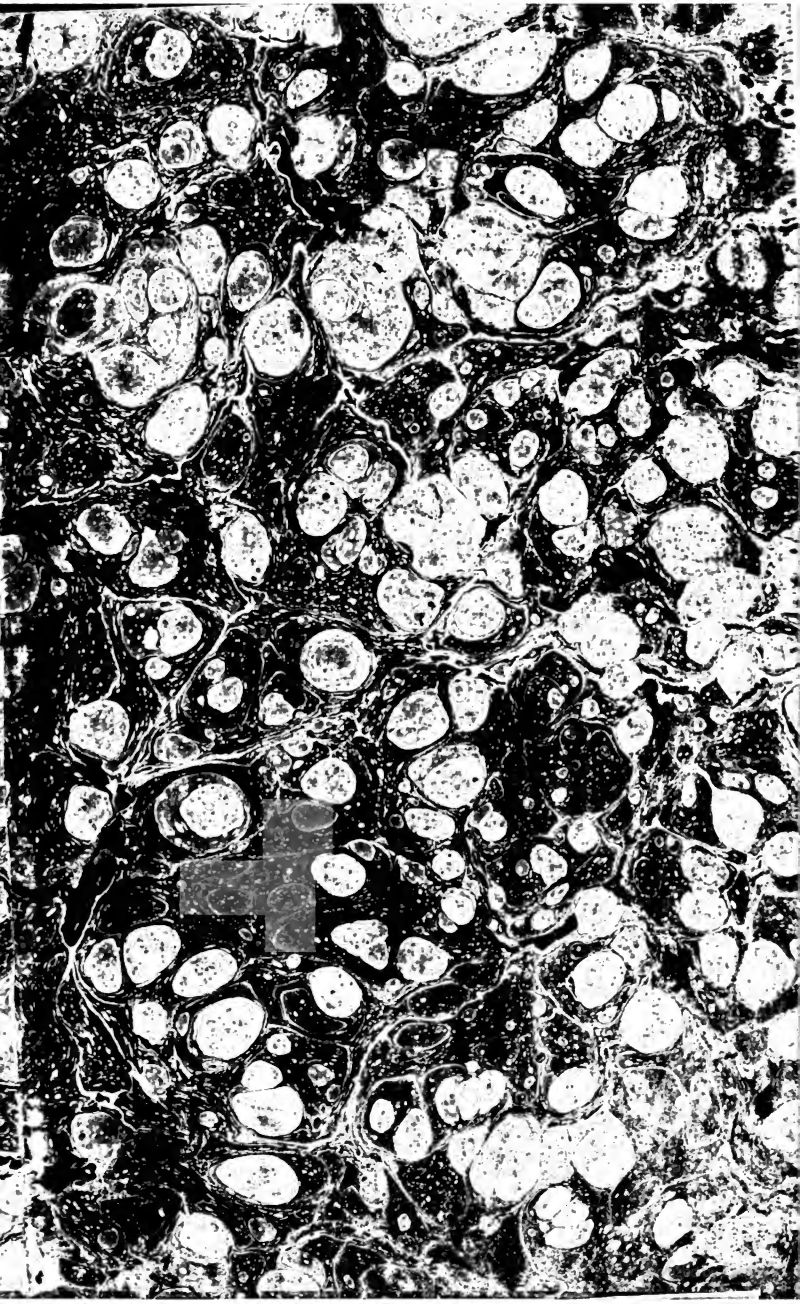
ANNALES

DE

NANTES.




PICTAV. S.J.



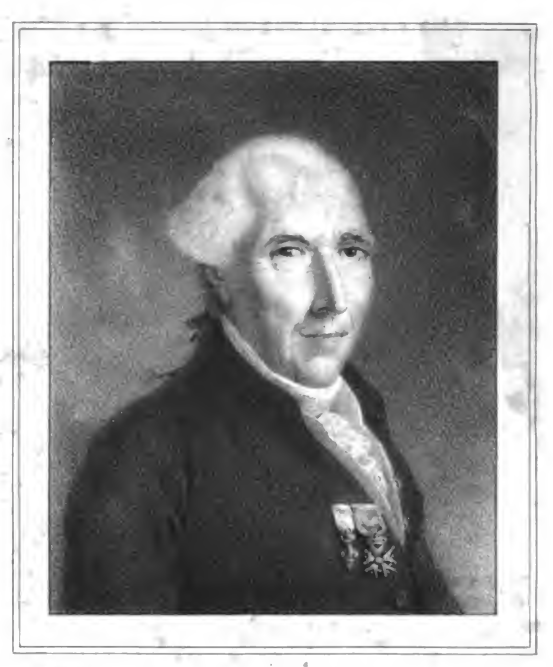
ANNALES

DE

NANTES.



2 vol



Meuret

C. C. DANYEL DE KERVEGAN

(Maire de Nantes (1789-1791)

Mort le 2 Octobre 1817, âgé de 82 ans

Lith. de Bichebois aîné rue Cléry N° 23. Paris

ANNALES

DE



Par F.-C. Meuret.

TOME I.

« Je me suis deffendu d'oser altérer jusques
» aux plus legères circonstances ; ma cons-
» cience ne falsifie pas un iota ; *ma science
je ne sçay*. » (MONTAIGNE).

NANTES,

CHEZ C. MERSON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR,
CHEZ SUIREAU ET COMP., LIBRAIRES,
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

PARIS,

CHEZ Mme Ve CHARLES-BÉCHET, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS,
N°s 57 et 59.

PRÉFACE.

J'ai toujours regretté, en lisant les *Annales nantaises*, qu'aucun littérateur de Nantes n'eût revendiqué un sujet que Guimar a si mal traité, et qui, manié avec le talent que plusieurs possèdent, eût offert un tableau intéressant pour leurs concitoyens, en justifiant l'attachement qu'ils portent à leur ville natale. Cette cité si antique méritait par la considération dont elle jouit depuis tant de siècles, un historien plus exact et plus éclairé, exempt des passions haineuses, qui lui ont fait répandre une bile si amère sur toutes les classes de la société, et qui décèle plus de jalousie contre les rangs et les personnes, que d'indignation contre les vices et les abus.

En traitant son sujet avec plus d'attention et de respect pour la vérité, Guimar eût évité les nombreux contresens et les anachronismes qui fourmillent dans son ouvrage; il eût exhumé une foule de traits curieux, qu'il a feint d'ignorer, de détails intéressants, sur les mœurs et les usages des anciens habitants de Nantes, et il eût réveillé les vieux souvenirs de la patrie, qui ont tant de charme pour le cœur de l'homme et surtout du Français,

En portant un jugement si sévère sur Guimar, je me hâte d'avertir que je ne

fais que répéter ce qu'ont dit avant moi toutes les personnes instruites : un littérateur dont le talent et les lumières sont connus, M. Richer s'exprime ainsi : « Plusieurs personnes à Nantes, citent les » Annales de Guimar : elles ignorent que » ces Annales ne sont que des plagiats du » manuscrit de Travers, *et que partout où » Guimar a cessé d'être copiste, c'est l'au» teur le plus inexact qu'il soit possible de » lire.* » Aussi ses *Annales Nantaises* ne tardèrent-elles pas à tomber dans un grand discrédit. A sa mort, la plus grande partie de l'édition fut vendue à la livre, et plus d'un amateur a pu dire, à l'imitation de Boileau, qu'il avait *tout Guimar* « Roulé » dans son office en cornets de papier. »

Mais chose étonnante ! à peine l'ouvrage devint-il rare, que des curieux le recherchèrent avec empressement et y mirent un prix excessif. J'ai vu des personnes de beaucoup d'esprit se féliciter de le posséder, et qui, en faisant abstraction du fanatisme politique de l'auteur, seraient bien fâchées d'être désabusées sur la bonne opinion qu'elles ont de son exactitude et de son impartialité.

C'est en lisant Guimar, et en comparant ses narrations et les faits qu'il rapporte, avec les récits des historiens qui ont parlé des mêmes événements, que j'ai pu me convaincre combien il est un guide infidèle. Cette conviction trop facile à ac-

quérir, fit naître en moi la téméraire pensée de traiter le même sujet. Je songeai trop tard qu'il existe à Nantes des savants estimables, qui joignent à une vaste érudition l'art de l'embellir par le charme du style : plusieurs ont déjà porté leurs investigations dans le chaos des antiquités armoricaines, et ont enrichi le pays par d'utiles découvertes, en sauvant de précieux débris du naufrage des siècles. Ces fragments épars, recueillis avec soin, serviront de jalons, pour pénétrer plus avant dans la nuit des temps.

En osant venir à la suite de tels hommes, j'ai compris tout le danger de la comparaison. Mais leur oubli volontaire a excité mon zèle. J'ai essayé de parcourir une carrière abandonnée; je m'y suis lancé sans consulter mes forces, et au risque de tomber avec le fardeau dont je me suis imprudemment chargé. C'est au public à juger si mes efforts ont été assez heureux, pour mériter de fixer un moment son attention.

« Et si..... je n'emporte le prix,
» J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris. »

Je sens cependant combien est redoutable le grand jour de l'impression : en vain pour dissimuler mon appréhension, dirai-je que j'ai été encouragé par le conseil de personnes dont je respecte les lumières, le savoir et la franchise. Il n'ar-

rive que trop souvent, que des jugements anticipés, dictés par la bienveillance, sont infirmés par un arrêt plus sévère, rendu par le public. Quelque utile que puisse être un nouvel ouvrage sur Nantes, je n'ose me flatter que le mien remplisse son attente.

« Je l'essaye, un plus savant le fasse. »

Je dois au moins me rendre cette justice, que je n'ai reculé devant aucune vérité; que je l'ai toujours dite, sans acception de personnes, et que je l'ai cherchée partout où j'ai cru pouvoir la trouver. Rollin, d'ailleurs, m'en avait tracé le devoir. « Personne, dit-il, n'ignore que ce qu'on exige » d'un historien, avant toutes et sur toutes » choses, est que, libre de toute passion » et de toute prévention, il n'ait jamais » la témérité de rien avancer de faux, » et qu'il ait toujours le courage de dire » ce qui est vrai. *On peut lui passer les* » *négligences dans le style*, mais on ne » lui pardonne point le défaut de sincé- » rité. « On peult couvrir les actions se- » crètes, dit Montaigne, mais de taire ce » que tout le monde sait et les choses qui » ont tiré des effects publicques, et de » telle conséquence, c'est un déffault inex- » cusable. »

Je crois m'être scrupuleusement conformé à cette règle, non que je veuille assurer que tous les faits que je rapporte soient exempts d'erreur, mais seulement que je ne les ai pas sciemment altérés. Beaucoup

d'événements, surtout dans les premiers siècles de notre histoire, blessent la vraisemblance, et laissent des doutes sur leur authenticité ; il est aisé de s'apercevoir que plusieurs ont été plus ou moins tronqués ou dénaturés par les premiers annalistes qui les ont rapportés, en répandant une teinte merveilleuse sur les circonstances les plus naturelles. Combien de fois la passion, l'intérêt ou l'ignorance, n'ont-ils pas dû troubler le jugement des vieux chroniqueurs, qui écrivant sous l'influence des corporations auxquelles ils étaient attachés, en adoptaient l'esprit et les préjugés. Comment distinguer, après tant de siècles, la vérité de l'erreur qui l'entoure? le temps, loin de la dégager de son enveloppe étrangère, ne fait qu'épaissir les ténèbres qui la couvrent, et la rend de plus en plus innaccessible.

Les anciens n'étaient pas sur ce point plus heureux que les modernes. Plutarque se plaint aussi de la difficulté qu'on éprouvait de son temps, dans la recherche de la vérité. « Les historiens, dit-il, qui
» écrivent plusieurs siècles après les évé-
» nements, ont devant les yeux le voile
» du temps, qui leur en dérobe la con-
» naissance, et l'histoire contemporaine,
» ou aveuglée par la haine et l'envie, ou
» corrompue par la flatterie, altère et dé-
» guise les faits. »

On voit que de tout temps les recher-

ches historiques ont fait le désespoir des savants, par les obscurités souvent impénétrables qu'ils rencontrent dans leur chemin : mais elles ne sont pas toutes concentrées dans les vieilles annales, et l'histoire moderne saura bien aussi

« Aux Saumaises futurs préparer des tortures. »

Voltaire dit quelque part, qu'il y avait de son temps dix relations de la bataille de Fontenoi, qui toutes se contredisent, même sur des points essentiels. Des événements arrivés de nos jours, et sous nos yeux, ont été plus ou moins dénaturés par ignorance ou par mauvaise foi. Il serait cependant injuste de tirer des conséquences trop absolues de cette discordance, contre la certitude de l'histoire, et d'en conclure, comme Fontenelle, qu'elle n'est *qu'une fable convenue*. Les historiens peuvent errer sur les circonstances accessoires d'un événement, mais les faits principaux, établis d'une manière incontestable, restent et surnagent presque seuls, dans la suite des siècles. « Il suffit, dit Volney, d'obtenir » les principaux résultats, d'admettre les » plus grandes probabilités. » C'est ce que j'ai tâché de faire.

Si Rollin recommande la véracité à l'historien, il insiste aussi sur la nécessité de faire connaître les mœurs et les coutumes anciennes. A la vérité, ce précepte est plus facile à donner qu'à suivre : car rien n'est plus rare que de rencontrer dans

nos anciens auteurs, des détails sur la vie privée des hommes de leur siècle; détails précieux, auxquels ils ne songeaient même pas, mais qui leur échappent quelquefois, et qu'il faut recueillir de loin en loin. C'est à quoi je me suis appliqué, sans cependant oser me flatter d'une entière réussite.

« Il y a des faits, dit M. Richer, qu'avec » toute la bonne volonté possible, et avec » tout le talent désirable, on ne peut » rendre attachants. » Que sera-ce donc si ce *talent désirable* manque? Pour y suppléer, je me suis efforcé de faire disparaître, au moins en partie, la sécheresse, compagne inséparable de la forme des annales, en rattachant aux événements que j'avais à raconter, ceux qui dans les contrées voisines, et surtout en France, ont eu quelque connexion avec eux, ou qui les ont fait naître. Cette méthode m'a semblé utile, puisque, outre l'avantage de répandre quelque intérêt sur mon ouvrage, elle contribue à éclaircir les faits qui sont directement de mon sujet, et qui sans cette précaution, ne présenteraient souvent que des effets sans cause. J'ai cependant évité, autant que possible, de me laisser entraîner dans des digressions, dont il est si facile d'abuser, quand on espère de se les faire pardonner par l'intérêt du sujet.

J'ai pris *l'Histoire manuscrite de l'évêché de Nantes*, de l'abbé Travers, pour guide principal de mes Annales. Ce recueil pré-

cieux est comme une mine inépuisable ; il n'est en quelque sorte qu'un long extrait des actes publics. Les titres de ville, ses registres, ceux du château, du chapitre de Saint-Pierre, de la chambre des comptes, et beaucoup d'autres documents authentiques, dont plusieurs n'existent plus, ont été compulsés par l'auteur ; aussi l'autorité de ce laborieux écrivain est-elle presque toujours irrécusable.

M. J. L. C...., un des plus zélés investigateurs des antiquités de Nantes, dit quelque part que cet ouvrage renferme l'origine des droits, des devoirs, des priviléges et des charges de la ville, dont il forme pour ainsi dire, les archives nationales, jusqu'à l'année 1750.

« L'abbé Travers, dit M. Richer, peut » être consulté avec autant de confiance, » que les actes même de Bretagne. »

Dans son article biographique de l'abbé Travers, M. Le Boyer s'exprime ainsi, sur l'histoire de l'évêché de Nantes: « Tous » ceux qui ont écrit sur Nantes, et le dé» partement de la Loire-Inférieure, en ont » extrait un grand nombre de passages : » *mais il s'en faut bien que tout ce qu'elle* » *contient soit connu ; et cependant tout mérite* » *de l'être.* »

En explorant à mon tour ces curieuses archives, j'ai largement usé de la permission d'en extraire tout ce qui m'a paru intéressant. Peut-être me reprochera-

t-on d'en avoir abusé, et de n'avoir pas mis assez de discernement dans le choix de mes citations.

Mais en suivant ce manuscrit, je n'ai pas cru devoir m'y borner; si j'en juge par le résultat de mes recherches, pour compléter mon travail, je me fusse resserré dans des limites trop étroites. : Le Baud, d'Argentré, dom Lobineau, dom Morice, dom Bonnard, Fleuri, dans son histoire ecclésiastique, l'histoire de France, celle de la ligue en Bretagne, et un grand nombre d'autres ouvrages trop longs à citer; des chroniques, et mémoires de diverses époques, le recueil d'arrêts et d'ordonnances, ainsi que l'excellent précis de l'histoire de Bretagne, m'ont fourni une ample moisson de faits et d'anecdotes. J'ai voulu réunir dans mon cadre, tout ce qui m'a semblé capable d'intéresser, et qui se trouve épars dans un grand nombre de volumes, d'énormes *in-folio* et manuscrits, où bien peu de personnes se donnent la peine de chercher. Je cite mes garants, afin « qu'on voye « dans ce que j'emprunte, si j'ay sceu choisir « de quoy rehaulser mon propos; car je fois » dire aux aultres ce que je ne puis si bien » dire, tantôst par foiblesse de mon langage, » tantôst par foiblesse de mon sens. Je ne » compte pas mes emprunts, je les poise... » (Montaigne.)

Mais je croirais commettre un acte d'ingratitude, si j'omettais de parler des pré-

cieux manuscrits des antiquités de Nantes, et de l'Histoire lapidaire, de feu M. Fournier, architecte-voyer. Ces deux ouvrages m'ont été de la plus grande utilité. Les monuments antiques découverts par ce savant archéographe, m'ont souvent servi à éclaircir le texte de l'abbé Travers. Le recueil des antiquités contient beaucoup de dissertations du plus haut intérêt. Elles sont le résultat des recherches laborieuses de plusieurs savants recommandables de cette cité.

M. Fournier, ainsi qu'il le dit lui-même, « a rempli des lacunes considérables, et » lié les faits les plus reculés avec ceux » des temps plus modernes, et donné une » nouvelle vie à sa patrie adoptive. » Il lui a fait hommage du fruit de ses recherches, et il eût le bonheur d'obtenir en retour, l'estime de tous les hommes capables d'apprécier ses talents et ses services.

Et moi aussi, j'ai choisi Nantes pour ma patrie adoptive. Quoique je vive ignoré dans son sein, j'ai l'indiscrète ambition de lui élever un monument de reconnaissance; monument fragile à la vérité, que le soufle de la critique peut renverser, mais dont les ruines peuvent disparaître sans causer de regrets.......

Malgré mon désir de resserrer ces Annales dans des bornes plus étroites, j'ai été entraîné au-delà de celles que je m'étais imposées, par le nombre et la variété des faits,

que j'ai trouvés dans mon chemin, et qui m'ont paru mériter d'être rapportés. Mon excuse est dans ces paroles, tirées des excellents mémoires du célèbre Lanoue, l'ami et le compagnon d'Henri IV., dont je me fais une application très-directe. « ... en lisant » les choses passées, dit-il, si j'en rencontre » quelqu'une, soit petite ou grande, sur » laquelle on pourroit dire quelques mots » pour la fayre mieux gouster et en tirer » un peu de fruict, je me délecte de le » fayre mesmement en celles que j'ai veues: » ce qui pourra par adventure aucune- » ment servir à l'intelligence de l'histoire, » qui est la très-riche boutique où ceulx » qui affectent les beaux ornements doibvent » avoir recours; *n'estant ce que je mets icy* » *en monstre qu'une balle de mercier en la-* » *quelle les marchandises sont de basse va-* » *leur.* »

Aussi ne me vanterai-je pas *d'avoir fait un présent au public* : ces sortes de générosités lui sont toujours un peu suspectes. Le public n'aime à recevoir des *présents* de cette espèce, que des auteurs de sa connaissance, et qui lui ont déjà donné des preuves de capacité. Comme je n'ai aucun titre à faire valoir en ma faveur, j'aurais dû garder un prudent *incognito*, et dire comme un célèbre publiciste (Montesquieu), mais avec bien plus de raison, » c'est assez des défauts de l'ouvrage, sans » que je présente encore à la critique, ceux

» de ma personne. » J'étais porté d'inclination à éviter ce danger, en restant caché dans l'ombre. Des motifs indépendants de ma volonté, m'ont imposé la dure obligation de décliner un nom ignoré, qui provoquera peut-être de fâcheuses préventions. A ce titre, je dois m'attendre à être traité avec sévérité. Je ne m'en plaindrai pas, toutefois, si le public veut bien consentir à ne juger mon ouvrage qu'après l'avoir lu.

Nota. Les articles portant l'initiale (T), sont copiés textuellement du manuscrit de l'abbé Travers.

INTRODUCTION.

C'EST en vain qu'on cherche à soulever le voile qui couvrait l'Armorique avant l'invasion de Jules-César. C'est de lui seul que nous tenons les premières notions certaines sur l'histoire, les mœurs et les usages des peuples qu'il subjugua. Armé de la torche et de l'épée, il pilla et ravagea le pays avant de le décrire ; et nos ancêtres payèrent cher l'honneur d'avoir un grand homme pour historien.

Nos vieux chroniqueurs, loin de porter la lumière dans l'obscurité de ces siècles reculés, ne nous ont transmis que des fables ou des événements apocryphes, que la raison ne saurait admettre, n'étant appuyés sur aucun témoignage digne de foi, et dont l'invraisemblance détruit la confiance du lecteur. Ces relations peuvent donc être regardées comme l'époque fabuleuse de notre histoire.

Namnès, descendant de Japhet, fils de Noé, peupla, dit-on, cette partie de l'Armorique, située sur le bord septentrional de la Loire, en y envoyant une colonie. Ces premiers habitants prirent le nom de *Namnètes*, de celui de leur chef. Si l'on en croit certains auteurs, cette migration eut lieu peu après la confusion des langues à la

tour de Babel, et la dispersion de hommes qui en fut la suite. D'autres, moins exagérés, rapprochent l'occupation du pays de quelques siècles, sans donner plus de garantie à leur assertion : ils la fixent vers l'an 2669, ou 2715 de la création, 527 ans avant la fondation de Rome, et 1280 ans avant J.-C.

Quelques historiens, sans respect pour cette antique descendance, expliquent le nom de *Namnètes* par la position de ce peuple, sur les bords du fleuve, et le font dériver d'un mot celtique.

L'historien Lebaud, d'après Geoffroi de Montmouth, parle d'une invasion par la Loire, qui eut lieu vers l'an du monde 2888. *Brutus de Troye*, arrière-petit-fils d'Enée, passa en Grèce, et se mit à la tête des descendants des Troyens, restés captifs depuis la destruction d'Ilion. Il vainquit dans plusieurs combats, *Pandrase*, roi des Grecs. Pour se défaire d'un ennemi si redoutable, Pandrase lui donna sa fille *Inoguena* en mariage, avec de grandes sommes d'argent. A ces dons précieux, il ajouta la liberté des Troyens qui venaient de le vaincre, et trois cent quatre-vingts vaisseaux tout équipés, pour aller chercher fortune ailleurs. Les aventuriers mirent en mer, et, sur la foi d'un oracle, se dirigèrent sur l'île d'Albion. Chemin faisant, Brutus entra dans la Loire; il rencontra *Goffarius Pictus*, qui régnait sur la rive gauche. Goffarius combattit les Troyens, et fut vaincu. Après cette victoire, Brutus remonta le fleuve jusqu'en Touraine, où de nouveaux succès l'attendaient. Il fonda la ville de Tours, en mémoire de *Turnus*, un de ses guerriers, qui périt dans une bataille, après avoir tué six cents ennemis. Mais le nombre de ceux-ci croissant toujours, Brutus se ressouvint de l'oracle; il redescendit la Loire et alla régner en Albion, sans se mettre en peine de la ville qu'il venait de bâtir.

Une chose plus certaine, c'est que ce pays était occupé de temps immémorial par des peuples celtiques. Les peuplades armoricaines et les Gaulois eux-mêmes n'étaient, au dire des historiens, que des fractions de ce peuple fameux qui dominait alors une grande partie de l'Europe et de l'Asie, et dont la patrie primitive était la Scythie, mère des peuples du Nord. Illustres par leur valeur, les Celtes se trouvaient partout où il y avait des combats à livrer et de la gloire à acquérir. Les plus grands princes étaient jaloux d'avoir de si vaillants guerriers dans leurs armées, et croyaient la victoire assurée dès qu'ils pouvaient les opposer à leurs ennemis. Sous le nom de Gaulois, on les vit, au pied du Capitole, près d'effacer le nom de Rome des annales de l'univers, et se rendre tellement redoutables au Peuple-Roi, que ses prêtres même prenaient les armes pour les combattre.

Si l'histoire des Celtes Armoricains est ignorée, on a plus de lumières sur leur religion et leur gouvernement. Le dogme fondamental de cette religion primitive était l'unité de Dieu; des prêtres, connus sous le nom de *Druides*, enseignaient au peuple un Dieu suprême, maître de l'univers, auquel tout était soumis, auteur de tout ce qui existe, immuable, et d'une justice incorruptible, mais exorable à la prière et au repentir. Il était défendu de lui donner une forme corporelle, ni de l'enfermer dans l'enceinte d'un temple. C'était dans les lieux les plus reculés des forêts, que la hache n'avait jamais mutilées, dans le silence d'un profond recueillement, qu'on devait adresser ses prières et ses vœux à l'Eternel.

Ce culte si simple et si pur ne tarda pas à s'altérer. On crut que le Dieu tout puissant avait besoin d'agents pour gouverner l'univers, et on lui adjoignit des dieux subalternes, qui se chargè-

rent de l'exécution de ses ordres, mais qui ne tardèrent pas à usurper la puissance souveraine et la croyance du peuple. Le culte antique, corrompu par ce mélange, fut oublié et fit place à la doctrine des dieux nouveaux, que les hommes avaient forgés : la nature entière passa sous leurs lois cruelles, et suivant la belle expression de Bossuet : « Tout devint Dieu, excepté Dieu » lui-même. » Le Dieu suprême relégué dans les colléges des Druides, ne fut plus connu que d'eux. Cette doctrine nouvelle devint ainsi le fondement d'une science occulte, si célèbre dans l'antiquité. Elle donna aussi naissance à la puissance monstrueuse des Druides, puissance fondée sur l'ignorance, la superstition et la terreur.

Un autre dogme, également important, était celui de l'immortalité de l'ame, auquel on ajouta celui de la métempsycose. Il est permis de croire que dans cette transmigration pythagoricienne, les Druides ne s'oubliaient pas pour le choix des êtres auxquels ils consentaient à s'incorporer.

Les Druides réglèrent à leur gré cette théogonie nouvelle. Les éléments furent partagés entre les dieux principaux. Chaque phénomène, et jusqu'aux moindres accidents de la nature, tout fut soumis à des génies divers: les airs, les forêts, les lacs et les fleuves, les monts et les vallées, furent peuplés d'une foule de divinités bizarres qui ne laissaient plus aucun relâche aux malheureux mortels. Chaque dieu eut son nom, son culte, ses sacrifices et ses victimes. Les Druides, maîtres des dieux, voulurent l'être des hommes ; ils connaissaient le génie belliqueux, indocile et téméraire des Celtes : ils leur imposèrent le joug d'une religion barbare. Alors on vit surgir ces divinités farouches, nées au sein des forêts et altérées de sang humain.

A leur tête apparaissait, comme un spectre hideux, le cruel Theutatès, le Mercure celte, le

plus grand et le plus redouté des dieux. * Après lui venait Taranis, dieu de la foudre; Esus, Bélénus, Camulus, Dis, Hélanus et Niorder.

Les Celtes avaient aussi leur Hercule, connu sous le nom d'*Ogmius*. Ainsi que l'Hercule grec, il était couvert de la peau du lion, et armé d'une massue : mais c'est tout ce qu'il avait de commun avec lui. Ogmius était plutôt le dieu de l'éloquence que le symbole de la force corporelle. Il était représenté sous la forme d'un vieillard caduc, qui harangue des hommes charmés de l'entendre. Une quantité de chaînes qui, sortant de sa bouche, atteignaient ses auditeurs, les attiraient à lui sans efforts et sans contrainte, sont une image naïve de la douceur de ses paroles et du pouvoir de l'éloquence.

Ogmius vivait, à ce que l'on croit, 16 siècles avant J.-C. On lui attribue de nombreux exploits. C'est lui, dit-on, qui conduisit les premières colonies celtiques au-delà des Pyrénées et des Alpes, et qui, avec les *Venètes*, fonda la célèbre cité de Venise, au fond du golfe Adriatique.

Il existait aussi chez les Celtes un certain nombre de divinités féminines, entre'autres, Arduinna, la Diane celtique, célèbre dans la forêt des Ardennes; Néhalénia, Onuava, Hafra et quelques autres encore.

Tous ces dieux étaient livrés à l'adoration du peuple sous des formes, ou grossières, ou bizarres, telles que des pierres brutes, des troncs d'arbres,

* Theutatès, inventeur des arts, et protecteur des marchands et des voyageurs. Taranis devint Jupiter sous les Romains; Esus, Mars; Bélénus, Apollon; Camulus, dieu de la guerre; Niorder, Neptune; Hélanus, la lune. Je n'ai pas trouvé l'emploi du dieu Dis; peut-être présidait-il à la nuit. On croit que Néhalénia était la nouvelle lune.

des forêts, des lacs et des fleuves. Esus était représenté par une épée.

Dès qu'il fut convenu qu'on pouvait apaiser le ciel avec le sang des hommes, chaque divinité réclama et obtint sa part de ces horribles sacrifices. Les criminels eurent d'abord la préférence, comme les victimes les plus agréables aux dieux : renfermés dans de vastes figures d'osier, on les livrait aux flammes, avec toute la pompe des cérémonies religieuses. Mais bientôt les coupables manquèrent aux sacrificateurs, et des victimes innocentes furent offertes, en holocauste, à la vengeance des dieux irrités.

A l'aspect de tant de sacrifices sanglants, les mœurs du peuple dûrent devenir atroces; la divination même se pratiquait d'une manière cruelle. Le Druide, en immolant un homme, jugeait de l'avenir par sa chute, ses gémissements, et les palpitations de sa longue agonie. Enfin, la crédulité de l'homme puissant parvint au point de croire qu'il pouvait sauver sa vie en danger, par le sacrifice de celle d'un autre, et cet échange barbare eut aussi ses bourreaux et ses victimes.

Le chêne était l'arbre sacré des Druides et du peuple, ainsi que le *gui*, plante parasite qui croît sur ses branches et se nourrit de sa substance. Dans une fête solennelle, qui se renouvelait chaque année, au sixième jour de la lune, le collége des Druides se rendait en grande pompe à l'arbre où il avait découvert une branche de gui. Le chef des Druides, vêtu de blanc, le front ceint d'un bandeau étoilé, surmonté d'une couronne de chêne, portant un sceptre orné du croissant, symbole de sa puissance, accompagné d'un sacrificateur, montait sur l'arbre sacré et coupait le gui avec une faucille d'or. La plante était recueillie dans une pièce de lin qui n'avait jamais servi. Elle était destinée à être desséchée et réduite en

poudre, pour la distribuer aux dévots, comme préservatif contre les maladies et les maléfices, Cette cérémonie était suivie du sacrifice de deux taureaux, aux vives acclamations du peuple. C'est, dit-on, de cet antique usage, que nous vient ce cri de joie : *Au gui l'an neuf*, qui s'est perpétué dans quelques contrées.

Les Druides étaient profondément versés dans la philosophie et dans les sciences; l'astronomie, la physique et la divination étaient les constants objets de leurs études; et plus particulièrement encore la magie, dont les prestiges favorisaient leurs impostures et frappaient d'une religieuse terreur l'imagination des peuples abusés. Aussi les Druides se montraient-ils peu jaloux d'éclairer leurs compatriotes, dont l'ignorance était la plus sûre garantie de leur domination. Instituteurs de la jeunesse, ils ne lui enseignaient que ce qu'elle avait besoin de savoir, pour rester aveuglément soumise à leur puissance.

C'est ainsi que les Druides parvinrent à établir ce gouvernement théocratique, chef-d'œuvre d'astuce et d'habileté. A force d'adresse et de persévérance, ils détruisirent le pouvoir civil et militaire; la terreur qu'inspirait leur tribunal redoutable, contraignit enfin toutes les volontés à fléchir sous la leur. Quoique exempts des charges publiques, et dispensés de prendre les armes pour défendre la patrie, ils n'en étaient pas moins les arbitres de la paix et de la guerre. Médiateurs et juges de toutes les causes, comme interprètes naturels des lois, leurs arrêts étaient reçus comme des oracles, dictés par les dieux mêmes. Le refus de s'y soumettre entraînait une espèce d'excommunication et de mort civile. Le malheureux qui osait récuser leur juridiction, payait cher sa témérité; repoussé de la société des hommes, il éprouvait tous les effets de la malédiction divine.

Gardiens de la science sacrée, les Druides en dérobaient soigneusement la connaissance aux profanes. Pour couvrir leur doctrine mystérieuse d'un voile impénétrable, ils avaient proscrit l'écriture dans tout ce qui touchait la religion. Leurs dogmes secrets, transmis de vive voix, ne se confiaient qu'à des disciples fidèles, après qu'on s'était assuré de leur discrétion par de longues années d'épreuves et des serments inviolables. Malheur à l'imprudent qui eût osé trahir leur confiance ou pénétrer, sans leur aveu, dans les sombres détours de la forêt redoutable, parsemée de débris de sacrifices et d'ossements humains; une mort inévitable et cruelle devenait le prix de son indiscrétion ou de sa témérité.

Les temples, si long-temps proscrits par les Druides, finirent cependant par obtenir droit d'asile dans les Gaules, la Bretagne et l'Armorique. Peut-être qu'en altérant les dogmes de la religion primitive, les Druides se virent dans la nécessité de changer leurs vieilles maximes, pour rendre leurs dieux plus accessibles. Il est à croire que les premiers temples qu'ils construisirent, n'étaient que des monuments grossiers comme leurs arts; mais s'ils ne brillaient pas par l'architecture, ils étaient riches d'offrandes d'or et de dons précieux, que la terreur et la superstition des peuples y avaient accumulés. Ce n'est qu'après la conquête et l'introduction des beaux-arts, que les temples se multiplièrent et devinrent des édifices magnifiques, dont on voit encore de beaux restes dans plusieurs contrées de la France.

Les Druides ne négligeaient aucun moyen de captation : les femmes étaient pour eux de puissants auxiliaires. Les Druidesses possédaient aussi l'art de séduire par des prestiges, que leur sexe et leurs charmes rendaient plus doux à supporter et plus difficiles à détruire : aussi jouissaient-elles

d'un crédit immense et d'une influence qui se faisait sentir jusque dans les conseils publics, où elles étaient admises.

L'Armorique possédait plusieurs colléges de Druidesses : dans une île du Liger (la Loire), non loin de Nantes, il existait un temple fameux, dédié à Bacchus et desservi par des prêtresses. Les hommes étaient sévèrement exclus de l'île, et leurs époux même n'osaient y pénétrer. Une cérémonie aussi bizarre que les suites en pouvaient être cruelles, se renouvelait tous les ans : les prêtresses devaient, dans un même jour, découvrir et recouvrir le sommet du temple. * Toutes y travaillaient avec ardeur; mais malheur à celle qui, dans ses efforts, succombait sous le poids de sa charge, en se laissant tomber à terre ; elle était aussitôt massacrée par ces cruelles bacchantes. Partout régnaient la superstition et la terreur.

Mais de toutes les prêtresses, les plus célèbres étaient les vierges de l'île de Saine (ou Sain), sur les côtes de l'Armorique : elles étaient au nombre de neuf, et se vouaient à une virginité perpétuelle. Elles prédisaient l'avenir, le front couronné de verveine et de sélage. Une tunique blanche, serrée par une ceinture d'or, formait leur vêtement. Elles guérissaient les maux incurables, préparaient des philtres magiques, évoquaient les morts, obscurcissaient la lune, excitaient ou apaisaient les tempêtes, par la force de leurs enchantements, et vendaient des vents favorables aux nautoniers qui fréquentaient ces mers orageuses.

---

* Ce temple était sans doute plus célèbre par le dieu qu'on y adorait que par son importance monumentale ; un édifice que des femmes découvrent et recouvrent dans un jour, devait être bien borné dans ses dimensions et dans sa hauteur. C'était sans doute une cabane couverte de chaume, plus grande que celles qui servaient d'habitations à un peuple privé d'arts.

Les Bardes jouissaient aussi d'une haute considération chez les Celtes : partout fêtés, ils étaient autant chéris du peuple que les Druides en étaient redoutés. Disciples de ces derniers, et initiés dans les mystères de leur philosophie, ils polissaient leur esprit par l'étude des sciences. Les Bardes étaient les favoris des muses, les dispensateurs de la gloire, et les historiens de la patrie; c'est aux doux accords de la lyre d'ivoire, ou sur la harpe sacrée qu'ils transmettaient les grands événements à la postérité. Leurs poésies avaient plus de célébrité, peut-être, que les chants héroïques des Calédoniens et les hymnes des Scandinaves. A l'exemple d'Homère, ils portaient dans les contrées lointaines, leurs pas aventureux et leur génie fécond en inspirations heureuses. Ils célébraient la puissance des dieux, et les exploits des héros. Dans les camps, ils inspiraient l'ardeur des combats, excitaient le courage des guerriers, et donnaient eux-mêmes l'exemple de la valeur. Dans les fêtes solennelles et dans les festins, ils chantaient les douceurs de la paix et les charmes du repos après la victoire. Enfin, ils étaient, dit M. Marchangy, « les dépositaires du passé » et les vivantes annales des Gaules. »

Les Celtes étaient si belliqueux, que tous, excepté les Druides et les esclaves, étaient guerriers. Toujours en armes, et prêts à suivre leurs chefs, ils ne respiraient que les combats. Un homme qui eût refusé de marcher dans une occasion périlleuse, eût été noté d'infamie. Dans les combats, ils se servaient de la hache, de l'épée et de la flèche : l'arc, entre leurs mains, était une arme très-redoutable. Ils étaient surtout excellents cavaliers, mais trop indociles pour se soumettre au joug de la discipline : aussi suppléaient-ils, par un courage indomptable, à l'habileté qui leur manquait dans la science militaire. La fraternité d'armes, si

célèbre aux beaux jours de la chevalerie française, existait de temps immémorial chez les Celtes, et y était poussée jusqu'à l'héroïsme. L'amitié qui liait deux jeunes guerriers, était sacrée et indissoluble. Après le serment qui devait cimenter leur union, ils mêlaient leur sang dans une coupe, et échangeaient leurs armes sur la pierre, témoin de la foi jurée. Dès ce moment, les deux guerriers n'avaient plus, pour ainsi dire, qu'une ame et une même volonté. Dans les combats, il formaient une chaîne avec leurs colliers, pour être inséparables, et triomphaient ou mouraient ensemble.

La chasse, dans leurs vastes bruyères, était le seul délassement que les Celtes connussent. On eût dit que, pour eux, la paix était un état de contrainte, et la guerre, leur élément. Ils ignoraient les douceurs de la vie sédentaire; et la culture des chanps, abandonnée aux esclaves, n'avait aucun charme pour eux. Peut-être que la nature d'un gouvernement dur et soupçonneux, leur faisait un besoin de fortes émotions, pour échapper au tourment de la crainte. Sans cesse agités par de sombres terreurs, la guerre seule et ses dangers pouvaient les distraire et rendre l'essor à leur caractère inquiet et entreprenant.

A la mort d'un guerrier, on enterrait avec lui son épée, son cheval, son chien fidèle et des esclaves, pour le servir dans l'autre monde.

Les femmes Celtes, aussi courageuses que leurs époux, les suivaient à la guerre, et combattaient à leurs côtés. Plus d'une fois on vit ces héroïnes, forcer les guerriers, rebutés d'une attaque infructueuse, à retourner au combat, et les contraindre, par leurs reproches, à remporter la victoire. L'attachement pour leurs époux était si vif et si sincère, qu'on en vit souvent refuser de survivre à l'objet de leur tendresse, et s'immoler sur sa tombe, ou

s'élancer sur son bûcher. L'histoire est pleine des plus beaux traits de dévouement des femmes Celtes, et leur beauté n'est pas moins célèbre que les vertus qui en faisaient l'ornement. Le droit qu'elles avaient de choisir leurs époux, contribuait sans doute à les leur rendre plus chers.

L'autorité paternelle était très-grande chez les Celtes : un père de famille avait, ainsi que dans l'ancienne Rome, droit de vie et de mort sur sa femme et ses enfants, et l'exerçait avec toute l'indépendance d'un juge.

L'hospitalité était une vertu populaire chez les Celtes : elle était pratiquée et même sollicitée avec une franchise qui n'est commune que chez les barbares. Ils regardaient comme un devoir de laisser la porte de leur cabane ouverte la nuit, afin que le voyageur égaré pût trouver un abri contre l'inclémence des saisons. Ainsi qu'au temps des patriarches, on n'interrogeait l'étranger qu'après avoir rempli envers lui tous les devoirs de l'hospitalité.

Les Celtes étaient extrêmement curieux et avides de nouvelles, et par conséquent très-crédules. Dans la place publique et sur les chemins, ils arrêtaient les voyageurs pour en apprendre. Mais leur défaut prédominant était une vanité excessive. César la leur reproche, et plusieurs historiens confirment son assertion. La grossièreté des mœurs n'empêchait pas le luxe, et l'or brillait sur les vêtements. Les colliers et les bracelets d'or décoraient les magistrats et les personnes illustres. Mais cette vanité n'était nulle part plus en évidence qu'aux funérailles. C'est à leur mort que les Celtes aimaient à déployer leur magnificence, chacun voulant montrer sa puissance ou ses richesses au moment même où il cessait d'en jouir : les défunts étaient d'autant plus honorés, qu'un plus grand nombre d'esclaves accompagnaient le convoi, pour être immolés sur la tombe de leur maître.

Quand César entreprit la conquête des Gaules, les peuples de ces vastes contrées ne manquaient ni de courage pour se défendre, ni de ressources pour soutenir la guerre ; mais ils manquaient d'ensemble et de cet esprit patriotique qui, de tous ces peuples divers, n'aurait dû former qu'un seul peuple. Divisés en plus de quatre cents peuplades indépendantes, et jalouses les unes des autres, chaque nation était encore subdivisée en factions ennemies, dont les intérêts se contrariaient sans cesse. Les Druides faisaient tous leurs efforts pour maintenir leur puissance usurpée, et les guerriers fatigués du joug, cherchaient à le secouer. Avec tant d'éléments de discorde, il devenait impossible d'opposer une résistance efficace à un ennemi aussi actif que redoutable par ses talents militaires. Plusieurs des plus puissants états, par un aveugle esprit de jalousie, étaient plus occupés à nuire à leurs voisins qu'à les secourir dans un danger qui devait bientôt les atteindre eux-mêmes. César en profita. Diviser pour vaincre fut sa maxime ; elle lui réussit au-delà de son espoir. Son amitié perfide devint aussi nuisible à ses alliés que ses armes à ses ennemis. La cause commune fut abandonnée par beaucoup de nations, qui lui fournirent des soldats pour combattre leurs frères. Ces utiles auxiliaires devinrent pour lui des otages qui répondirent de la fidélité de ses trop confiants alliés. Ainsi César put impunément soumettre ses ennemis les uns après les autres, et même les uns par les autres.

Une autre cause non moins puissante dut contribuer à la ruine des Gaules : le vaste génie du général romain, l'excellente discipline de ses soldats, leur supériorité dans le maniement des armes, et enfin l'art de la guerre qui, chez les Romains, était parvenu au plus haut point de perfection, tandis que les Gaulois étaient restés

stationnaires. « L'amour de la gloire, dit Mon-
» tesquieu, le mépris de la mort, l'obstination pour
» vaincre étaient les mêmes dans les deux peuples ;
» mais les armes étaient différentes. Le bouclier
» des Gaulois était petit, et leur épée mauvaise;
» aussi furent-ils traités à peu près comme dans
» les derniers siècles, les Mexicains l'ont été par
» les Espagnols. Et ce qu'il y a de surprenant,
» c'est que ces peuples, que les Romains ren-
» contrèrent dans presque tous les lieux et dans
» presque tous les temps, se laissèrent détruire
» les uns après les autres, sans jamais connaître,
» chercher, ni prévenir la cause de leurs malheurs. »

Les Gaulois, qui s'étaient abandonnés à la foi de César, s'aperçurent enfin que leur alliance avec Rome n'était qu'un esclavage déguisé sous un titre honorable. César punissait comme un crime, les efforts qu'ils faisaient pour conserver leur liberté expirante. Les exigences du vainqueur, et la barbarie avec laquelle il traitait les vaincus, achevèrent de les révolter contre un joug si honteux. Ils sentirent l'énormité de la faute qu'ils avaient commise, en se livrant à de vaines querelles domestiques, au lieu de défendre leur indépendance.

Pour briser les fers que leur imposait un ennemi puissant et astucieux, ils formèrent une vaste ligue entre tous les peuples encore en état de se mesurer contre lui. Le jeune et noble Vercingentorix, prince des Arvernes, le dernier espoir de la patrie, fut chargé de la défendre. Il osa l'entreprendre et lutta avec constance et avec des succès divers, contre un général trop habile pour son malheur. En effet, que pouvaient les efforts valeureux d'un jeune chef inexpérimenté, à la tête d'une armée nombreuse, mais indisciplinée, contre le plus grand homme de son siècle, et la meilleure milice de l'univers! Trahi par la fortune, et renfermé dans la cité d'Alèse, avec son armée en-

tière, il fut réduit, par la famine, à se livrer au vainqueur.

Cette sanglante défaite laissa le pays sans défenseurs. Vaincus, dispersés et livrés aux exécutions militaires, les Gaulois ne pouvaient plus se défendre que par une haine impuissante. Le pillage et l'incendie s'étendirent sur toute la surface des Gaules. Hommes, femmes et enfants, surpris par une soldatesque effrénée, étaient enlevés et vendus comme esclaves. Ceux qui pouvaient fuir dans les forêts, étaient traqués comme des bêtes fauves et périssaient de faim, de froid et de misère.

Les Armoricains furent traités avec non-moins de cruauté. Excepté les *Venètes*, aucune peuplade de la péninsule ne pouvait opposer une résistance sérieuse: ceux-ci mêmes, intimidés à l'approche d'un ennemi qui n'avait plus qu'eux à réduire, donnèrent des otages et se soumirent aux lieutenants de César. Mais revenus de leur frayeur, et honteux du joug qn'ils avaient accepté sans combat, les Venètes résolurent de reprendre une liberté qu'ils avaient d'abord si mal défendue.

L'Armorique était divisée entre plusieurs nations; et, comme chez les Gaulois, chacune avait son gouvernement particulier et des intérêts séparés; mais sachant se réunir par une alliance commune, quand un ennemi extérieur venait les inquiéter ou menacer leur indépendance. Les Venètes étaient les plus puissants, les plus riches et les plus civilisés des Armoricains. Leur puissance était fondée sur leur commerce avec la Bretagne, qui exigeait un grand développement de forces maritimes. Aussi, le nombre de leurs vaisseaux était-il considérable, et leur habileté sur mer bien supérieure à celle des Romains, qui ne purent les vaincre qu'en employant la ruse. La position géographique des Venètes ajoutait à leur confiance. Occupant de petites îles, ou des pé-

ninsules, que la haute mer rendait inabordables, ils pouvaient, à la faveur de leurs vaisseaux, passer des unes aux autres, et éluder ainsi tous les efforts des Romains, hors d'état de les poursuivre sur un élément dont ils semblaient être les maîtres.

Forts de ces ressources, et résolus à la guerre, les Venètes arrêtèrent les officiers Romains qui étaient parmi eux, pour répondre de la vie des otages qu'ils avaient livrés ; ils appelèrent à leur secours tous les peuples de l'Armorique ; et les Namnètes, leurs plus proches voisins, ne manquèrent pas à l'alliance.

Mais tous ces vains efforts n'eurent qu'un résultat funeste, en causant la ruine de ce peuple florissant. César, en apprenant cette prise d'armes, fit construire dans la Loire une flotte capable de tenir la mer contre ces nouveaux ennemis. Il accourut en personne pour défendre sa conquête. Par ses soins et son habileté, il parvint à détruire, dans un seul jour, la flotte Armoricaine et les braves qui la montaient. Le peuple privé des guerriers qui pouvaient le défendre, fut obligé de se rendre à discrétion. Les principaux chefs de cette république malheureuse furent mis à mort, et le reste vendu à l'encan. Après cette cruelle exécution, le vainqueur fit ravager le pays, sous prétexte de punir les alliés des infortunés Venètes.

La résistance des Armoricains fut opiniâtre ; mais le génie de Rome devait triompher. César admira leur courage, et les traita avec barbarie. Sa clémence si vantée ne s'étendit pas jusque sur des ennemis qui pouvaient encore se rendre redoutables.

Les Druides, en subissant le joug des Romains, perdirent toute leur puissance, et bientôt leur considération. La religion qu'ils enseignaient ne fut plus appuyée par les sacrifices humains; leurs dieux farouches, vaincus par le Jupiter du Capitole,

obligés d'abandonner leurs forêts redoutables, se cachèrent, avec les sacrificateurs, dans les antres les plus ténébreux, et cédèrent la place aux dieux de Rome. Ainsi s'effaça peu à peu ce culte sanglant, qui portait le trouble et l'effroi dans l'ame des enfants de l'Armorique, et que des prêtres cruels leur avaient appris à redouter plus que la mort. Ils échangèrent des superstitions barbares contre d'autres, dont l'absurdité n'était pas toujours exempte de cruauté.

La conquête fit perdre aux Gaulois cette antique renommée, qui les faisait regarder comme invincibles, et qui, selon Salluste, les rendait supérieurs aux Romains mêmes, pour la gloire des armes. Mais, en marchant sous les drapeaux de leur vainqueur, ils purent se consoler, en voyant la victoire couronner leurs nouveaux exploits, et croire exercer une vengeance légitime, en aidant à renverser cette république orgueilleuse, qui leur avait donné des fers.

Les Namnètes étaient un des six * peuples qui se partageaient l'Armorique. Placés à l'extrémité sud-est de la péninsule, ils occupaient la presque totalité du territoire, connu plus tard sous le nom de *Comté de Nantes*. Ils touchaient, à l'Orient, au pays de *Andes*, ou *Andecavi* (l'Anjou). Au Nord, ils étaient séparés des *Redones* (Rennois), par une petite rivière, probablement *la Chère*, et des *Venètes* (Vannois), en tirant vers l'Ouest, par le fleuve *Herius* (la Vilaine). A l'Occident, ils s'étendaient le long des côtes de l'Océan, jusqu'à l'embouchure du *Liger* (la Loire), qui formait leur limite méridionale. Leur chef-lieu était placé sur le bord de ce fleuve, au confluent de plusieurs rivières, et sur l'emplacement à peu près, où devait un jour fleurir la cité de Nantes.

* Les Redones, les Curiosolites, les Osismiens, les Corisopites, les Venètes et les Namnètes.

Les Namnètes vivaient ignorés depuis des siècles, sous l'empire des Druides. Leur civilisation était peu avancée: le soin des troupeaux, de la pêche et de la chasse, était leur principale occupation. Habitant une contrée fertile et heureusement située, ils semblaient n'avoir pas encore eu le besoin de s'en apercevoir. Le fleuve coulait inutilement pour eux: ils manquaient d'industrie pour construire des navires et se livrer à la navigation et au commerce. Contents des fruits grossiers que la terre leur fournissait, ils ne faisaient point d'efforts pour sortir de la barbarie.

César vint troubler leur repos, par son ambition et ses conquêtes: il leur ravit l'indépendance et la liberté, seul bien dont ils dûssent regretter la perte. Mais l'excès du malheur réveilla leur génie, et détruisit cette incurie dans laquelle ils croupissaient, en leur donnant le désir de connaître et d'apprendre. Bientôt la civilisation et les arts pénétrèrent dans cette contrée, vouée à l'ignorance; et si les Namnètes changèrent les vices des barbares contre ceux d'un peuple policé jusqu'à la corruption, ils purent au moins racheter ces derniers, par des vertus et des connaissances qu'ils ignoraient encore. L'époque de la conquête devint donc pour eux une ère nouvelle, dont ils surent profiter, jusqu'au moment où de nouvelles calamités vinrent fondre sur eux, par les invasions successives des Bretons de Conan Mériadec, des Saxons de Marchill, des Frisons de Clovis, et de ce déluge de Scandinaves, qui se lançaient, comme des vautours affamés, sur cette contrée malheureuse, et la replongèrent, pour des siècles, dans la désolation, la misère et la barbarie.

ANNALES DE NANTES.

Première Partie.

DEPUIS CÉSAR JUSQU'A SAINT-CLAIR.

L'époque de la fondation de Nantes est inconnue. Les recherches les plus actives n'ont pu soulever qu'un coin du voile qui couvre l'antique cité des Namnètes; mais on peut croire qu'elle n'était, avant la domination romaine, qu'une faible bourgade, une place de sûreté pour mettre à couvert les bestiaux et les fruits de la terre, quand le peuple était menacé d'une incursion, ou le butin enlevé à l'ennemi, quand il était en guerre. Une peuplade pauvre, sans industrie et sans commerce, ne pouvait avoir fondé une ville considérable. César ne parle des Namnètes que pour les compter au nombre de ses ennemis, et ne dit rien qui puisse autoriser l'opinion qu'il existât alors une cité de quelqu'importance vers l'embouchure de la Loire; circonstance qu'il n'eût pas omise, surtout quand son lieutenant, Decimus Brutus, conduisait une flotte, qui le rendit maître du fleuve, avant d'aller combattre les *Venètes*. On peut donc conclure de son silence que Nantes ne devint une cité digne de ce nom qu'après la conquête des Romains, avantage qu'elle dut sans doute à son heureuse position, à l'extrémité du plus grand fleuve des Gaules.

Il règne aussi une grande incertitude sur le nom primitif de Nantes: on trouve cette ville désignée par les plus anciens auteurs, sous ceux de *Quanto-Vicus*, *Caniwicus*, *Cantivic*, *Condivic*, *Namnetes*, *Namnetis*, *Condivincum* et *Portus-*

Namnetus. Ces derniers noms, avec leurs terminaisons latines, ont sans doute été imposés par les Romains, selon leur usage de rapprocher de leur langue les noms barbares des villes qu'ils soumettaient à leur empire. Plusieurs étymologistes ont exercé leur sagacité sur ces noms divers, dans l'espoir d'en tirer des lumières sur l'origine du peuple et de la cité; mais en partant d'un point commun, ils sont arrivés à des résultats contraires. Vainement ont-ils mis l'ancien langage celtique à contribution; leurs efforts n'ont servi qu'à prouver que toute explication satisfaisante est désormais impossible.

Les noms de *Condivicnum* et de *Portus-Namnetus* se donnaient, à ce qu'il paraît, indistinctement à Nantes, dans les derniers siècles de la domination Romaine en Armorique, comme on disait Sparte ou Lacédémone. Le dernier nom finit par prévaloir; et, au 4[me] siècle, il était déjà bien établi, puisque Conan Mériadec, après sa victoire, fit battre monnaie à Nantes, avec la légende *Namnetis.* Dans ce siècle, et et au commencement du suivant, la plupart des villes des Gaules changèrent de nom, et reprirent celui du peuple Aborigène: *Namnetis* devint Nantes, par contraction. Ce dernier changement s'est probablement effectué d'une manière lente et insensible, puisqu'il n'a laissé aucune trace dans l'histoire.

Avec une garnison Romaine, le Dieu *Vol Janus* ou *Volianus* * vint s'emparer de Condivicnum. Les Namnètes, en adoptant le paganisme, accordèrent à ce Dieu nouveau une grande confiance, et le traitèrent avec une générosité dont il devait être satisfait. On lui bâtit un temple magnifique: les Armoricains s'y rendaient trois fois par an, pour lui adresser des vœux, des sacrifices, et surtout des offrandes.

---

* Supposé que Volianus ne fut pas un dieu ancien et *topique* des Namnètes, et dont le nom a été latinisé par les Romains. Voyez les antiquités de Nantes, de M. Fournier, où ce sujet est amplement discuté. Voir aussi l'abbé Travers.

Sous le gouvernement des premiers Empereurs, Condivicnum devint une ville célèbre : elle eut de beaux monuments publics, et le commerce la rendit florissante. Cette prospérité dura plusieurs siècles, et subsista jusqu'à la décadence de l'Empire, dont la ruine entraîna celle de la cité.

Nous n'avons aucune notion historique sur cette époque. L'existence politique et civile du peuple, ses mœurs et ses usages sont entièrement ignorés jusqu'à l'établissement du christianisme. Les lumières qu'on a recueillies sur ces temps éloignés, se bornent à la découverte de quelques restes de monuments, cachés dans le sein de la terre, et dont la conservation n'est due qu'à leur disparition de dessus sa surface. Deux inscriptions, échappées à l'action dévorante d'un vaste incendie (en 1118), et aux ravages des barbares du Nord, constatent que dès-lors *Condivicnum*, ou *Portus-Namnetus* possédait un lieu d'assemblée, pour les commerçants, sous les auspices du Dieu *Volianus.*

Ces découvertes, et des fouilles récentes, ont contribué à fixer la topographie de l'ancienne ville et à donner l'étroit périmètre dans lequel elle était resserrée. Nous apprenons qu'elle était bâtie sur le plateau élevé où existe maintenant la basilique de Saint-Pierre, en suivant à peu près la limite des deux Cours. Au Nord et à l'Ouest, elle ne devait pas dépasser les rives de l'Erdre qui, sur ce dernier point, coulait sur l'emplacement actuel des rues des Carmes et de la Poissonnerie. Au midi, la ville s'étendait jusqu'aux bords de la Loire, qui, resserrée par la prairie de la *Hienne* (de la Magdelaine), formait une baie profonde, dont les eaux stagnantes ne recevaient d'impulsion que par le léger courant de la petite rivière du Saïl, qui venait s'y perdre. La prairie de *Hienne* n'était qu'une continuation de celle de la *Hanne* ou de Mauves, avant la séparation qu'en fit saint Félix, en creusant le canal qui porte encore son nom.

Ere Chrétienne.

An 275 ou 277.

Quand saint Clair vint à Nantes, il trouva de grands obstacles à l'exercice de son saint ministère. Le paganisme avait jeté de profondes racines dans l'esprit du peuple, et le zèle des prédicateurs de l'Evangile n'était pas à l'abri des persécutions.

On n'est pas d'accord sur l'époque de l'arrivée de saint Clair à Nantes, et l'origine de ce prélat est peu connue. On le croit cependant Romain et d'une illustre naissance. On croit aussi qu'il est le même que saint Clair d'Aquitaine qui, de cette province, pénétra dans l'Armorique, suivi du diacre Adéodat.

Le saint Prélat eut la gloire de compter saints Donatien et Rogatien au nombre de ses prosélites. Ces jeunes chrétiens étaient d'une haute naissance. Le premier, quoique le plus jeune, se convertit avant son frère. Cette conversion excita la haine fanatique des adorateurs de *Volianus*, et leur parut d'un dangereux exemple : des cris furieux s'élevèrent contre les jeunes néophytes et leur saint instituteur.

Le préfet, chargé de persécuter les chrétiens, au nom de l'empereur Maximien-Hercule, arriva à Nantes. C'était, à ce que l'on croit Rictius-Varus, * homme cruel et dès long-temps habitué à verser le sang chrétien. Les deux frères lui furent dénoncés, On les accusa de détourner le peuple du culte des dieux de l'empire. Donatien confessa la foi chrétienne et fut mis aux fers. Rogatien montra le même courage, quoiqu'il ne fut pas encore baptisé ; on le réunit à son frère. Ils s'exhortèrent au martyre et passèrent la nuit en prières. Le lendemain, le préfet

* C'est le *Rictiovare* des martyrologes et des légendes.

les fit de nouveau comparaître à son tribunal; mais les voyant constamment refuser de sacrifier aux idoles, il les fit appliquer au chevalet.* Après de longues et inutiles tortures, on leur trancha la tête. (An 285).

Ces deux illustres frères furent les premiers chrétiens qui reçurent la couronne du martyre à Nantes. On recueillit avec soin leurs reliques, et on les déposa dans une châsse précieuse. Depuis la restauration, des personnes pieuses ont fait élever des croix, avec une inscription, sur le lieu où ils ont été martyrisés.

Saint Clair, obligé de fuir la persécution, se retira pour quelque temps à Vannes, où il continua ses travaux apostoliques. Il mourut à Réguini, paroisse de l'évêché de Vannes, après vingt-six ans d'épiscopat. Alban Butler, auteur anglais, prétend que les reliques de saint Clair ont été transportées, en 878, à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, où elles sont restées.

Saint Clair est compté pour premier évêque de Nantes.

---

* Voici la description de cet instrument de torture, appelé en latin *equuleus*, parce que c'était une espèce de cheval de bois. « Le martyr était étendu sur deux » pièces de bois, jointes ensemble, ayant le visage tourné » en haut, les jambes croisées et liées, ainsi que les bras, » avec les cordes nommées en latin *fidiculæ*. On serrait ces » cordes avec des poulies et des moulinets. Par cette cruelle » opération, on disloquait les membres du martyr; on lui » brisait les pieds et on lui arrachait les ongles des orteils. Les » bourreaux lui déchiraient encore les côtés avec des crocs et » des scorpions (fouets garnis de pointes), et les lui brû- » laient avec des torches allumées. Il restait quelques fois plu- » sieurs heures de suite dans cette horrible torture. En tour- » nant à diverses reprises les cordes et les poulies, on fai- » sait tomber son corps au-dessous des deux pièces de bois qui » s'entr'ouvraient, et l'interrogatoire commençait lorsqu'il » se trouvait suspendu par les pieds et par les bras. »

310.

Ennius, deuxième évêque, succède à saint Clair. On ne connaît pas au juste la durée de son épiscopat; mais on sait que c'est lui qui bâtit la première église chrétienne à Nantes, après la conversion de l'empereur Constantin.

Saint Similien, troisième évêque, succède à Ennius. La vie de ce saint prélat est aussi peu connue que celle de son prédécesseur. Il était probablement à Nantes au temps de la persécution de Dioclétien, et du martyre de saints Donatien et Rogatien. Il se retira, dit-on, de l'enceinte de la ville, avec ses nouveaux fidèles, et bâtit un oratoire chez un particulier, au même lieu où se trouve l'église qui porte son nom. Ce qui passe pour certain, c'est que dès le 5.me siècle, il y avait une église sous son invocation; mais c'est à tort que l'on pense que ses cendres y reposent.

Eumélius succéda à saint Similien. L'époque est incertaine; mais on sait que ce prélat assista au concile de Rimini, en 359, où il signa la formule captieuse des évêques ariens, et à celui de Valence, en 371. Il était pauvre et vivait aux dépens du fisc.

On croit que ce fut lui qui fit abattre le temple de Volianus, en vertu d'un édit de Constantin.

Le diocèse de Nantes, alors séparé de celui de Poitiers par la Loire, subit une nouvelle division.

A cette époque, la Gaule fut divisée en dix-sept provinces. La Celtique forma les quatre Lyonnaises. Tours, auparavant de la 2me Lyonnaise, devint la métropole de la 3me; et Nantes qui, jusqu'alors, était sous la suffragance de Rouen, passa sous celle de Tours, ainsi que le Maine, l'Anjou et la Bretagne.

382.

Marcus ou Marcinus, succède à Eumélius. On ne connaît cet évêque que par les catalogues manuscrits de la reine Christine de Suède.

383=386.

Cette année est remarquable pour l'Armorique. Un événement extraordinaire et inattendu la détacha pour jamais de l'Empire Romain, et la soumit à des souverains particuliers, qui firent de Nantes la capitale d'un nouvel État, fondé par la victoire.

L'Empereur Gratien régnait avec Valentinien son frère, encore enfant. Mais ce prince, accablé d'affaires, ne pouvait plus suffire aux soins d'un si vaste empire. Attaqué de toutes parts par les peuples barbares, il était réduit à s'allier avec les uns pour repousser les autres. Grâtien sentit la nécessité de s'adjoindre un collègue capable de partager avec lui le poids des affaires. Théodose avait donné des preuves d'une haute capacité : il le choisit et le proclama empereur. Gratien garda pour lui la Gaule, l'Armorique et l'Espagne, et continua la guerre contre les Germains. Ce prince, doué d'excellentes qualités, avait pourtant eu le malheur de déplaire à ses soldats, par l'aveugle préférence qu'il accordait aux étrangers, et surtout aux Francs, dont plusieurs possédaient les premières charges de l'état.

Maxime, gouverneur de la Grande Bretagne, voulut mettre à profit cette disposition des esprits. Comme il avait eu lui même des prétentions à l'empire, il vit, avec un mortel dépit, le bonheur de Théodose, dont l'élévation était un outrage fait à son ambition. Gratien devint l'objet de sa haine jalouse et il résolut de s'en venger.

Maxime avait eu le temps de se rendre puissant dans son gouvernement. Octavius, roi de la grande Bretagne, venait de lui accorder sa fille en mariage,

et s'était démis de la royauté en sa faveur. Cet arrangement blessait les intérêts et les droits de Conan Mériadec, prince d'Albany, neveu d'Octavius, et son héritier après sa fille : mais Maxime sut apaiser le mécontentement du jeune prince, en lui promettant un ample dédommagement du sacrifice de son expectative.

Pour satisfaire son ambition, Maxime se servit du mécontentement des troupes, qu'il avait fomenté lui-même pour se faire reconnaître empereur. Ses soldats le décorèrent de la pourpre et du diadême, et le saluèrent du nom d'Auguste.

L'usurpateur mettant à profit l'ardeur d'une armée nouvellement révoltée, lui fit passer la mer, et envahit la Gaule. Ses succès passèrent ses espérances. L'infortuné Gratien, abandonné des siens, n'eut pas même la triste consolation de mourir les armes à la main ; il périt assassiné par des perfides qui lui avaient fait serment de ne point attenter à ses jours. (25 Août 383).

Conan Mériadec, sous les ordres de Maxime, avait envahi l'Armorique, secondé par un corps nombreux de jeunes Bretons insulaires. Imbaldus, ou Jubaud, que Gratien avait envoyé avec une armée d'Alains, pour la défense du pays, fut vaincu et tué dans le combat, avec quinze mille des siens.

La mort de Gratien rendit Maxime maître de tous les pays que ce malheureux prince s'était réservés, et Conan Mériadec eut, pour récompense, l'Armorique qu'il avait conquise. Ce jeune prince s'établit à Nantes, en fit la capitale de ses nouveaux états, et s'y fit couronner Roi. Bientôt inquiété dans sa conquête par les Goths Aquitains, Conan reprend les armes, poursuit ses ennemis, leur enlève le pays de Retz, qu'il unit à son domaine, et, après plusieurs victoires, les contraint à respecter un roi qui savait les vaincre.

L'invasion de Conan Mériadec changea la face de l'Armorique : le peuple indigène perdit toute sa puissance politique, et ne conserva de liberté que celle qu'il plut au vainqueur de lui laisser. Maxime, avant de quitter la Bretagne insulaire, en avait enlevé toute la jeunesse capable de porter les armes. Ces jeunes Bretons suivirent la fortune de Conan, et s'établirent dans l'Armorique au même titre et avec les avantages accordés sept siècles plus tard, aux Normands vainqueurs des Anglais, sous Guillaume-le-conquérant. Les Bretons introduisirent dans leur nouvelle patrie, les mœurs, les usages et les lois de leur pays. L'Armorique perdit insensiblement son nom, et ne fut plus connue dans les siècles suivants, que sous ceux de *Létavie*, de *Domnonée* et de *Petite Bretagne*.

Conan profita de la paix arrachée aux Aquitains, pour établir l'ordre dans son nouveau royaume. Il divisa l'Evêché de Nantes, et le borna à la Vilaine.

Il fit battre à Nantes des monnaies d'or et des tiers de sous.

388.

Conan avait sagement usé de la puissante protection de Maxime pour établir son autorité ; mais cet appui allait lui manquer. Maxime, peu satisfait d'un partage acquis par le crime, voulut encore détrôner le jeune empereur Valentinien. Il s'empara de l'Italie et de l'Afrique. Mais enfin la fortune trahit son ambition insatiable : deux fois vaincu par Théodose, Maxime éprouva le sort des usurpateurs malheureux ; abandonné des siens à son tour, il fut pris et mis à mort. Son fils, déjà décoré du titre de César et même d'Auguste, ne connut la grandeur que par la chute sanglante qui le renversa d'un trône mal affermi ; il périt peu de jours après son père.

Heureusement pour Conan, les empereurs étaient trop occupés ailleurs pour lui demander compte de ses liaisons avec Maxime. Le jeune prince, loin d'abandonner sa fortune, ne vit dans la perte de son protecteur qu'une occasion favorable pour se rendre entièrement indépendant. Tandis que dans l'Occident, la puissance romaine tombait en ruine, Conan s'occupait efficacement à consolider la sienne, et les peuples purent enfin respirer sous son autorité tutélaire.

395.

Arisius succède à l'évêque Marcus. Son épiscopat n'est guère plus connu que celui de son prédécesseur. On croit qu'il occupa le siége de Nantes jusqu'au commencement du Ve siécle.

402.

Désidérius ou Didier succède à Arisius. Cet évêque était contemporain de Saint-Jérôme, auquel il envoya les écrits de l'hérétique Vigilance, avec prière de les réfuter.

409=414.

Tandis que l'Europe était ravagée par les barbares, et que tous les genres d'oppression et de misère accablaient les peuples, l'Armorique jouissait de la paix, que les nombreux exploits de Conan lui avaient procurée. Les lois commençaient à renaître, et une nouvelle forme de gouvernement s'était établie. Conan avait apporté de la Bretagne insulaire l'esprit du gouvernement aristocratique, et il avait trop d'obligation aux seigneurs qui l'avaient aidé dans la conquête, pour ne leur pas donner une grande part dans la législation : peut-être même y fut-il contraint par la force des choses, et pour ne pas trop blesser l'orgueil d'anciens compagnons d'armes, dont la sujétion était si récente. « Le Monarque eut le

» droit de faire la guerre ou la paix : il commanda
» les armées, administra la justice ; mais ses re-
» venus furent bornés, comme ceux d'un seigneur,
» à son propre domaine. Une somme d'argent,
» considérée comme un don gratuit, fut tout ce
» qu'il reçut de la libéralité des peuples. Nulle
» imposition arbitraire en put être demandée sans
» le consentement des prélats et des seigneurs ;
» ceux-ci étaient convoqués dans des assemblées,
» qui prirent le nom de parlement général, ou
» Etats. » (Richer, précis de l'histoire de Bretagne.)

415=420.

Conan fait un traité avec les Romains, où l'indépendance Armoricaine est reconnue. Exupérantius, préfet du prétoire des Gaules, le ratifie.

Honorius, Empereur d'Occident, avait fixé son séjour à Poitiers, pour empêcher les Armoricains de franchir les limites que les traités avaient fixées; il établit des garnisons romaines dans les villes frontières et sur la rive gauche de la Loire.

421.

Conan Mériadec meurt âgé de soixante-cinq ans, après en avoir passé trente-huit sur le trône. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Paul-de-Léon, avec une épitaphe latine, attestant sa qualité royale. Il avait épousé Daréréa, sœur de saint Patrice, et en avait eu plusieurs enfants. Ce fut Salomon premier, son petit fils, qui lui succéda au trône d'Armorique.

Ce prince entretint la paix dans ses états et son alliance avec les Romains. Il épousa la fille d'un patrice romain, nommé Flavius, dont il eut deux fils, nommés Audren et Constantin.

434.

Salomon avait des vertus que ses barbares contemporains ne pouvaient comprendre, et son peuple n'était pas encore digne des lois qu'il voulait lui

donner : aussi n'éprouva-t-il de sa part qu'une odieuse ingratitude.

Wallia, Roi des Goths-Aquitains, avait entrepris de demander compte à Salomon des victoires de son aïeul. Il fallait un prétexte pour attaquer sans motifs un prince vertueux et pacifique : Wallia revendiqua la cité de Nantes, comme devant faire partie de son royaume. Mais peu confiant dans ses armes, il eut recours à la perfidie et réussit à se former un parti dans la ville, dont les habitants étaient mécontents. Une sédition s'éleva, et Salomon fut massacré par ses propres sujets.

Ses deux fils, trop jeunes pour gouverner dans des circonstances aussi difficiles, dûrent céder leurs droits à Grallon * leur oncle, comte de Cornouailles. Ce prince, d'un naturel fier et hautain, gouverna d'abord son peuple avec une grande sévérité, sans doute pour réprimer la fougue d'un caractère turbulent et indisciplinable. Mais son commerce avec le saint abbé de Landevenec, rendit Grallon dans la suite plus doux et plus humain.

Dès que Grallon fut sur le trône, il se hâta de porter l'odieux de la mort de Salomon sur les Aquitains, qui ravageaient ses états, et les vainquit dans une sanglante bataille. Les Romains, commandés par le comte Littorius, habile général, s'avancèrent à leur tour pour venger la mort de ce prince, dont ils accusaient son successeur, et non sans apparence de raison. Celui-ci voulut négocier, mais Littorius refusa de traiter avec un ennemi qu'il se flattait de vaincre : il attaqua Grallon avec tant de vigueur qu'il le força d'abandonner Nantes et de fuir jusqu'à Quimper. (439.)

Grallon, cependant, ne resta pas long-temps dans sa retraite : il s'allia avec les Francs, qui commençaient à pénétrer dans les Gaules. Beaucoup de Bretons

---

* Ou Gradlen.

insulaires, et des Bagaudes (Gaulois insurgés contre les Romains) se joignirent à lui. Il reprit l'offensive, repoussa les Romains jusqu'au centre des Gaules, et s'empara de Tours ; mais cette ville fut reprise l'année suivante par Aétius. Ces heureux exploits valurent à Grallon le nom de Grand, avec la paix et l'alliance des Romains.

444.

L'évêque Didier mourut cette année, dans un âge très-avancé, et après avoir gouverné son église pendant près de quarante ans. Il fut remplacé par Léon, grec d'origine. On croit que c'est lui qui apporta des reliques de l'apôtre saint André, et fit bâtir une chapelle, sous l'invocation de ce saint, dans le quartier qui en a retenu le nom.

445.

Grallon mourut cette année. Il fut inhumé dans l'abbaye de Landevenec, qu'il avait fondée. Ce prince laissait un fils, qui n'hérita point de son trône : ce fut Audren, fils aîné de Salomon, qui lui succéda.

Ce fut sous le règne agité de Grallon que parurent les premiers ordres monastiques de la Bretagne.

446.

Les habitants de la Grande-Bretagne implorèrent les secours d'Audren contre les Pictes et les Calédoniens, qui leur faisaient la guerre. Audren leur accorda deux mille hommes, commandés par son frère Constantin.

Ce jeune prince, dès son arrivée, rallia les peuples dispersés, attaqua les ennemis et les tailla en pièces. Le peuple Breton lui décerna la couronne pour prix d'un si grand service. Constantin ne régna que dix ans, et fut assassiné par un Picte, qu'il avait pris pour le servir. Wortiger, seigneur du royaume, usurpa la couronne et fit massacrer Constant, l'aîné des fils de Constantin. Les deux

autres, en bas âge, échappèrent à la cruauté du tyran et furent transportés secrètement à la cour d'Audren, leur oncle.

Aëtius avait saisi le moment où Audren s'était démuni de troupes en faveur de son frère, pour reprendre des succès que la fortune de Grallon l'avait forcé d'ajourner ; mais suivant l'ancienne politique des Romains, il voulut détruire ses ennemis les uns par les autres. Les Romains avaient abandonné le territoire d'Orléans aux Alains, peuples venus d'Asie: Aëtius chargea Eocharich, leur Roi, de faire la guerre aux Armoricains.

Audren essaya vainement de lutter contre un ennemi si formidable. La guerre fut malheureuse, et il fallut recourir aux négociations. Le roi Breton chargea saint Germain d'Auxerre de cette bonne œuvre : le saint vieillard revenait de l'île de Bretagne; et, quoique fatigué d'un long voyage, il accepta avec joie cette mission pacifique. Il se rendit à Tours et réussit à persuader Eocharich de donner la paix aux Bretons, mais avec l'approbation de l'empereur. Saint Germain se rendit à Ravennes, et obtint la confirmation du traité arrêté avec Eocharich. Saint Germain mourut en revenant d'Italie.

Pendant la suspension des hostilités, Audren avait un peu rétabli ses affaires, mais l'empereur lui donnait la paix à des conditions qu'il ne pouvait accepter. La guerre allait donc recommencer, quand un nouvel ennemi vint menacer toutes les Gaules d'une entière destruction.

451=460.

Attila, Roi des Huns, traversait l'Europe en vainqueur et pénétrait dans les Gaules, brûlant et exterminant tout sur son passage. Aëtius voit que c'en est fait de la puissance Romaine, s'il ne parvient à réunir tous les peuples de ces vastes contrées. Il

termine toutes ses querelles avec ses voisins: les Francs, les Goths et les autres barbares marchent sous les drapeaux de Rome. Aëtius fait la paix avec Audren, qui unit ses forces aux siennes pour combattre les Huns. Attila était parvenu aux bords de la Loire, et pénétrait dans Orléans, le fer et la flamme à la main, lorsqu'Aëtius arrive, entre dans la ville en même temps que le farouche vainqueur, et l'arrache de ses mains sanglantes. Attila, forcé de fuir, est atteint plus tard sur les bords de la Marne et défait avec un affreux carnage des siens (453).

Sangibanus ou Sangiban, Roi des Alains, avait favorisé les progrès d'Attila; Aëtius, après sa victoire, engagea Audren à tirer vengeance du roi barbare. Celui-ci fut vaincu par les Armoricains, et son territoire réuni à l'Armorique.

On ne connait pas l'époque précise de la mort de l'évêque Léon, mais on le trouve remplacé cette année par Eusèbe. Ce prélat assista au Concile de Tours en 461, et mourut la même année ou la suivante. On croit qu'il tirait son origine des Bretons de la Loire.

Nonnéchius I.er succéda à Eusèbe en 462. On ne connait presque rien de cet évêque.

464.

Audren mourut à l'âge de cinquante-six ans, après en avoir régné dix-neuf: Erech, ou Riothim, son fils aîné, lui succéda. Les événements du règne de ce prince sont peu connus.

L'empereur Euthémius engagea Erech à défendre l'Empire contre Eurich, roi des Goths, qui voulait lui enlever une partie des Gaules. Erech, à la tête de douze mille hommes, pénétra dans le Berri, qui faisait partie de son domaine. Mais, trop confiant dans ses forces et sans attendre les Romains, il attaqua avec sa faible armée, un ennemi formi-

dable, et beaucoup plus fort que lui. La bataille fut livrée près de Bourg-Déols, sur les bords de l'Indre : Erech fut vaincu, après avoir long-temps disputé la victoire.

Cette sanglante défaite fit perdre à l'Armorique la ville de Bourges et son territoire.

Erech, forcé de fuir, se retira chez les Bourguignons. Son désastre lui fit mieux connaître la faiblesse des Romains. Le peu d'efforts qu'ils firent pour le secourir, l'engagèrent à revenir dans sa patrie.

Erech mourut vers 470. Eusèbe usurpa le trône sur Budic, frère du roi. Ce prince érigea la Basse-Bretagne en principauté particulière ; elle fut nommée Cornouailles Bretonne, ou Domnonée, par les Bretons insulaires. Ce dernier nom s'appliqua bientôt à toute l'Armorique.

490=508.

Eusèbe avait fait de vains efforts pour défendre Nantes, et les bords de la Loire : il fut obligé de se retirer à Vannes, et de laisser le territoire de sa capitale à la discrétion d'un ennemi, qui semblait reprendre des forces dans ses défaites mêmes. Ce prince ne laissa qu'une fille pour héritière.

Budic, obligé de fuir la cruauté d'Eusèbe, s'était retiré dans la Grande-Bretagne ; mais, à la mort de l'usurpateur, il fut proclamé roi par ses sujets. Ils lui envoyèrent une ambassade pour l'inviter à remonter sur le trône de ses ancêtres. Ce prince avait épousé la fille du roi de la Grande-Bretagne : il revint avec sa famille, et se remit en possession du pays des Alains, qu'Audren, son père, avait conquis. Bientôt il marcha au secours de Nantes, assiégé par les Saxons, et les contraignit de se retirer. On attribue cet événement, moins à Budic, qu'à la protection miraculeuse de saints Donatien, Rogatien et Similien, qui firent apparaître à minuit, des fantômes

vêtus de blanc, lesquels répandirent la terreur parmi les ennemis. Chillon, ou Marchill, leur général, se hâta de lever le siége, et de se convertir au Christianisme. On prétend aussi que le Marchix a pris son nom de ce général barbare.

Les habitants de l'Armorique défendaient leur indépendance depuis plus d'un siècle, contre des ennemis cruels. Clovis, lui-même, avait échoué jusqu'à ce jour. Ne pouvant réussir par la force, il employa des négociations insidieuses, et conclut avec Budic, la paix et une alliance, qui devaient éteindre toutes les haines. Les Romains, relégués dans leurs garnisons, aux bords de la Loire, et à Grannone (Guérande), furent obligés de subir le joug et se soumirent, les uns aux Francs, les autres aux Armoricains.

C'est de cette grande fusion de peuples d'origines différentes, que date la diversité de mœurs et de langage dans l'Armorique, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Les uns adoptant la langue romance, qui commençait à se former, et les autres, conservant le Celtique de leurs ancêtres. * Cette dernière langue ne s'étendit plus au-delà des limites de la Basse-Bretagne.

Aurélien Ambroise, et Uter Pendragon, les derniers fils de Constantin, voulurent profiter du mécontentement des peuples, et de la haine qu'inspirait Wortiger, usurpateur du trône de la Grande-Bretagne, pour tenter de ressaisir une couronne dont ils les avait dépossédés.

Budic leur accorda un secours de sept mille hommes de pied, et de trois milles chevaux. Dès que les princes eurent touché le sol natal, les peuples se rangèrent en foule sous leurs drapeaux.

* L'identité de l'ancien Celtique et du Bas-Breton, est encore un sujet de controverse entre les savants ; plusieurs la nient formellement.

Le tyran, abandonné des siens, se réfugia dans une tour, où, dit-on, il fut consumé par le feu du Ciel.

Aurélien Ambroise fut reconnu roi et mourut jeune, après avoir vaincu les Saxons dans plusieurs combats. Il laissa le trône à son fils Arthus, si célèbre depuis par les merveilles de la féerie et de la Table-Ronde.

La suite de ces événements, nous a fait dépasser la succession des évêques, qui d'ailleurs offre peu d'intérêt. Nonnéchius mourut vers 476 et fut remplacé par Kariundus, ou Karmundus. Ce prélat n'est pas plus connu que son prédécesseur. On prétend qu'il était juif de naissance, et que Nonnéchius le convertit à la foi chrétienne. L'abbé Travers n'ose affirmer ce fait, et observe que son nom indique plutôt une origine saxone ou bretonne.

Cérunius succéda à Kariundus, vers 490. On ne connait rien de cet évêque, sinon qu'il fonda l'église de Saint-Clément. Clémanus, ou Clémens, remplaça Cérunius. On ne connait cet évêque, que par les catalogues où son nom est inscrit. On présume qu'il parvint à l'épiscopat vers l'an 495, et mourut en 506. Il fut remplacé par Picrare, qu'on ne connait que par sa souscription au Concile d'Agde. Encore n'est-ce que par conjecture qu'on le croit évêque de Nantes. Clémens fonda, dit-on, l'église de Saint-Saturnin. Epiphanius fut nommé évêque, vers l'an 509.

509=512.

Clovis, las d'attendre la mort d'un voisin dont l'alliance entravait les vues ambitieuses, eut recours à la trahison et au meurtre : il parvint à faire périr Budic. Ce prince malheureux fut inhumé à Nantes, dans l'église de Saint-Cyr, ou Cyriée, qu'il avait fait bâtir.

Tout étant prêt pour une invasion, Clovis rompit le traité, et ses Frisons se répandirent comme un torrent dans l'Armorique, la ravagèrent et s'en rendirent maîtres. Les enfants de Budic cherchèrent un refuge dans la Grande-Bretagne. Hoël l'aîné, devint, dit-on, roi de Galles. *

513=544.

Clovis mourut quatre ans après la conquête de l'Armorique, et sa mort changea la face des af-

---

* M. le comte Daru, dans son Histoire de Bretagne, fait un examen approfondi et lumineux de ce point d'histoire. Ses recherches précieuses le conduisent à la démonstration de la fausseté du fait de la conquête de la Bretagne, par Clovis. D'après M. Daru, cette prétendue invasion n'est fondée que sur un passage erroné ou interpolé de Grégoire de Tours; passage qui a été suivi et adopté par d'anciens savants et historiens, empressés d'admettre un système qui flattait l'orgueil et l'intérêt de la cour de France, dans ses vieilles prétentions sur la Bretagne. M. Daru, en analysant avec sagacité et une grande impartialité l'autorité historique sur laquelle la prétendue conquête de Clovis est établie, prouve que ce prince n'était pour rien dans l'invasion de la Bretagne, à l'époque citée, puisque le gain de la bataille de Vouglé, en 507, ne le conduisit que jusqu'à Angers, et qu'en 509, il essuya près d'Arles, une défaite sanglante, qui dut pour le moment le mettre hors d'état d'entreprendre de nouvelles conquêtes. Si la Bretagne était alors en proie aux invasions des Francs et des Frisons, ce n'étaient pas ceux de Clovis: ces torrents dévastateurs s'écoulaient après avoir tout détruit sur leur passage; mais bientôt Hoël-le-Grand les détruisit à son tour. Cordemoi dit aussi que Clovis ne se rendit pas maître des villes de l'Armorique. Quant à la mort de Budic, le caractère connu de Clovis ne répugne pas trop à la supposition d'un crime qui pouvait être utile à son ambition, mais ne nous hâtons pas trop de l'affirmer, on en reproche assez d'autres à la mémoire de ce prince.

Si, dans mon article, j'ai suivi l'ancienne opinion sur ce point d'histoire, c'est que je n'ai pas cru qu'il me fût permis de me rendre juge dans une question, dont la solution peut encore offrir des difficultés à l'esprit de quelques personnes. J'ai pensé qu'il suffisait d'indiquer l'Histoire de Bretagne, de M. Daru, et de laisser au lecteur la liberté du choix.

faires. Ce royaume échut à son fils Childebert, roi de Paris.

Hoël, exilé sur un trône étranger, aspirait à rentrer dans sa patrie. A peine sut-il la mort de Clovis, qu'il songea aux moyens d'y rentrer. Le roi Arthus, son oncle, équipa une flotte considérable, sur laquelle Hoël s'embarqua, accompagné des troupes de son allié, et d'un grand nombre de ses sujets, qui l'avaient suivi dans son exil.

Arrivé en Armorique, il attaqua ses ennemis, les poursuivit avec vigueur, et porta ses armes victorieuses jusqu'aux portes de Nantes. Il livre bataille aux Frisons, commandés par leur général Corsold, et les défait entièrement. Cette victoire délivra son pays d'un ennemi dont la trahison l'avait rendu maître.

Après ce glorieux événement, Hoël fit son entrée solennelle à Nantes. On y frappa des pièces d'or en son honneur, avec la légende : NAMNETIS.

Ce prince ne fit qu'un court séjour dans cette ville, et tourna ses armes contre les Saxons cantonnés au Croisic, depuis plus d'un demi-siècle. Il avait entrepris de les soumettre, et en vint heureusement à bout.

Ayant ainsi délivré l'Armorique de ses éternels ennemis, Hoël, voulut aussi punir Guittard, roi d'Aquitaine, qui avait aidé Childebert. Il marcha à sa rencontre. La bataille s'engagea, et Guittard la perdit avec la vie. Hoël, profitant de sa victoire, pénétra en Poitou, et jusqu'en Gascogne, qu'il réunit à ses états.

Ce prince put alors jouir d'un repos acheté par de si glorieux travaux. Dans le cours de cette guerre, il dut se trouver heureux de la division qui régnait entre les fils de Clovis. Clotaire, roi de Soissons, ne craignit pas de blesser son frère, en témoignant au héros breton le désir de le voir. Hoël se rendit

à sa cour, et fut reçu comme le légitime souverain de l'Armorique.

Evhémérus succéda à Epiphanius vers 515. Il était d'une naissance illustre, d'une vie régulière, très-charitable, et d'une piété exemplaire. Visitant les malades, et faisant toutes les fonctions de pasteur. Son zèle pieux lui fit entreprendre la construction d'une cathédrale, mais elle ne fut consacrée que par son successeur. Il assista aux 3me et 4me Conciles d'Orléans, en 533 et 541.

545=559.

Hoël mourut cette année 545. Ce prince obtint le titre de Grand, qu'il méritait, non-seulement pour avoir reconquis son royaume et lui avoir procuré la paix, mais aussi pour lui avoir donné de sages lois, qu'il sut faire exécuter.

Ce prince avait porté la gloire du royaume d'Armorique au plus haut point d'élévation; mais cette puissance, devenue formidable à tous ses voisins, retomba aussi vîte qu'elle s'était élevée.

Hoël, à l'exemple des princes de la maison de France, divisa son royaume, en mourant. Malgré ses lumières, une funeste expérience ne lui avait pas encore appris, qu'en partageant ses états il en provoquait la destruction. Livré à l'anarchie et à l'avidité de ses héritiers, le royaume devint la proie de cinq fils *, qui le partagèrent entr'eux. L'aîné, nommé Jean, ou Jona, prit le nom de Hoël II, et eut le Comté de Cornouailles. Canao eut le Comté de Nantes: Budic, Waroch et Macliau se divisèrent le reste.

C'est de cette époque que date le Comté de Nantes. Canao en devint le premier souverain, mais ce prince, peu satisfait d'un cinquième dans ce grand partage voulut étendre son domaine par des crimes.

* Dom Morice en compte trois autres: Soëne, saint Léonore, ou Lunaire, et saint Tudgualo, ou Pabutual, évêque.

Il fit assassiner Hoël dans une partie de chasse, et, joignant l'inceste au fratricide, il força la veuve de son frère à l'épouser. Budic et Waroch ne tardèrent pas à succomber à ses cruelles embûches.

Hoël II avait laissé un fils, nommé Judual, pour qui sa mère, malgré son alliance avec l'assassin de son époux, avait conservé toute sa tendresse maternelle. Mais elle faillit causer sa perte, par l'imprudent récit d'un songe qui promettait au jeune prince une future grandeur. L'air farouche de son cruel époux lui fit connaître ce qu'elle en devait attendre. Elle avertit Judual du danger qui le menaçait. Il se réfugia dans un monastère, chez son oncle; et, de là, parvint, non sans danger, à la cour de France (547). Par une odieuse violation des droits de l'hospitalité, Judual y fut retenu captif jusques vers l'an 557. Il n'obtint sa liberté qu'à la sollicitation de saint Lambert, évêque de Dol, qui lui procura aussi la protection du roi Childebert. Le jeune prince revint en Bretagne et rentra en possession du Comté de Rennes malgré Canao.

Tant de crimes ne suffisaient pas à l'ame atroce du tyran de l'Armorique. Macliau, le dernier de ses frères, vivait...; il le fit arrêter et renfermer dans un château; le malheureux prince allait périr sans les prières de saint Félix, et le serment honteux qu'on lui arracha de se contenter de telle portion de l'héritage paternel qu'il conviendrait à son bourreau de lui laisser.

A peine Macliau fut-il en liberté, qu'il se réfugia chez un seigneur nommé Conamer (ou Cono Maur). Canao, inquiet de cette fuite, fit courir après lui; mais Conamer, inspiré par l'humanité, usa d'un stratagème pour sauver la vie à son hôte infortuné. Il le fit entrer dans un tombeau de pierre, et persuada aux satellites de Canao que le prince y était enterré.

Macliau, épouvanté du danger qu'il venait de courir, prit la résolution de s'enfermer dans un cloître, pour échapper à son persécuteur.

Saint Félix avait succédé à Evhémérus, mort en 549. Ce prélat était issu d'une famille riche et illustre du Berri, et comptait parmi ses aïeux trois consuls et un préfet du Prétoire des Gaules. Il joignait à une éminente piété, un grand savoir, beaucoup d'éloquence, du goût pour la poésie, et d'utiles talents pour l'administration, qu'il employa heureusement à l'avantage de sa ville épiscopale.

560.

Canao, par ses fratricides et ses violences, n'ayant plus de concurrents à craindre, voulut consolider ses usurpations, par une alliance considérable. Chramne, fils du roi Clotaire, venait de se révolter contre son père : Canao, poussé par son mauvais génie, écouta les propositions du jeune prince, et se ligua avec lui. Mais cette alliance odieuse fit naître des événements, que les deux princes n'avaient osé prévoir, et qui leur devinrent funestes.

Chramne vint se réfugier en Bretagne avec les forces qu'il avait ramassées : Canao leva une armée considérable et se mit lui-même à la tête. A cette nouvelle, Clotaire voulut devancer ses ennemis, et vint les chercher jusqu'en Armorique. Judual, qui avait la mort de son père à venger, accompagna ce prince, et joignit ses forces aux siennes. Saint Germain, évêque de Paris, fit de vains efforts pour réconcilier le fils avec son père : les armes devaient décider cette querelle parricide; et, pour que rien n'en diminuât l'horreur, Chramne exigea de son odieux allié, qu'il lui cédât le commandement de l'armée.

Les deux armées se rencontrèrent au mois de Novembre, près de Châteauneuf : elles s'attaquèrent avec fureur. Les Bretons firent de vains

efforts pour arracher la victoire : leur cause et leurs coupables chefs étaient jugés d'avance ; ils furent enfoncés et mis en fuite. Canao périt d'un coup de javelot, lancé, dit-on, par Judual. Chramne s'enfuit vers la mer ; mais, prêt à s'embarquer sur ses vaisseaux, il revint sur ses pas, pour sauver sa femme et ses enfants, qui attendaient dans une cabane l'issue du combat. Les soldats de Clotaire, en poursuivant les fuyards, atteignirent le prince malheureux, et le renfermèrent avec sa famille. Clotaire ne vit dans son fils qu'un rebelle, et, oubliant qu'il était père, il le punit avec barbarie, en faisant mettre le feu à la chaumière, dans laquelle périrent ensemble le coupable et les innocents. Ce jour funeste vit ainsi deux fois outrager la nature, mais bientôt elle reprit ses droits : d'affreux remords conduisirent Clotaire dans la tombe, un an après la bataille de Châteauneuf.

Après cette sanglante défaite, Nantes, resté sans défenseurs, ouvrit ses portes au vainqueur barbare, qui réunit le Comté de Nantes à son domaine.

L'évêque Félix en fut nommé gouverneur : c'était le plus grand service que Clotaire pût rendre à cette cité. Félix mit tous ses soins à réparer les maux de la guerre, et ceux occasionnés par le gouvernement tyrannique de Canao.

C'est à ce digne prélat que Nantes est redevable de ce bras de la Loire, connu encore aujourd'hui sous le nom de canal de Saint-Félix. « Il fist fouyr, » dit Lebaud, un parfond et large fossé transversal » de l'ancien cours de la Loire, qu'il fist courir » jouxte les murs de la cité, afin d'eschiver le labeur » des citoyens qui allaient quérir les marchandises » jusques au fleuve. » Par cette vaste coupure, il sépara la prairie de la *Hienne* (de la Magdelaine) de celle de la *Hanne* ou de Mauves. « Il fit à cette » coupure, des écluses, des pêcheries, et des moulins » à eau. Ces ouvrages subsistaient encore au XIIme

» siècle, et appartenaient au duc et à Marmoutier.
» La digue que Félix fit au haut du canal, ne laissait
» qu'une petite passée d'eau, pour le service du
» moulin et des écluses, et faisait refouler le sur-
» plus à son ancien lit. »

« Au-dessous, à l'endroit de la porte de la
» poissonnerie, était aussi un moulin à eau avec
» la chaussée. La ville en fit l'acquêt dans le XVme
» siècle, pour la construction de deux tours de la
» Prévôté et de la porte de ville. L'eau, ainsi renfer-
» mée entre deux chaussées, formait un long et large
» étang. » (T.) Ce nouveau courant d'eau, quoique livré avec parcimonie, dut beaucoup contribuer à assainir et à renouveler celle qui jusqu'alors était restée stagnante.

Pour suppléer aux eaux arrêtées par les digues et les moulins, Félix fit une autre coupure à la prairie de Gloriette, qui amena l'eau de la Loire au travers de cette prairie, à la Saulsaye. On découvrit les restes de ce dernier canal, en 1644, quand on bâtit l'hôpital. « La jonction de l'Erdre
» à la Loire, la fit plus abondante, et couler en
» fleuve, mais le cours ordinaire de l'Erdre se
» trouvant plus rapide et abondant, que le peu
» d'eau emmené par la Loire, emportait celle-ci
» en coulant le long de la Saulsaye, pour se perdre
» dans le lit de la Loire, entre Grande-Biesse et
» la Magdelaine. Un amas subit de terre fit naître
» une colline, détourna et tira les eaux à la Fosse,
» et y forma le port. Le Bassin, ou la Fosse, dans
» laquelle Félix, à ce que l'on croit, en coupant
» un peu au-dessous, vers Chézine, une chaîne de
» hautes roches, en forme de collines, ouvrit un
» grand passage au flux venant de la mer, et aux
» vaisseaux. Ainsi, par les opérations de Félix, les
» chariots roulèrent où l'on conduisait les bateaux
» auparavant. (T.) »

Après ces grands travaux, Félix en entreprit

de nouveaux sur la rivière d'Erdre, qui n'était qu'un marais fangeux, coulant avec l'impétuosité d'un torrent, une partie de l'année; et souvent demeurant à sec. Pour redresser l'irrégularité de son cours, il éleva des terres, et combla des fondrières, dans lesquelles les eaux se perdaient. Après avoir renfermé la rivière dans le lit qu'il lui avait tracé, il construisit « à Barbin, au port Communeau, et aux Halles, des chaussées, des moulins, » et plusieurs étangs, et pour cela renferma les » eaux. (T.) » Ces étangs, devenus poissonneux, furent une nouvelle ressource pour les habitants de la cité.

Ces vastes travaux furent d'un grand secours pour la subsistance du peuple, et il la rendit moins précaire par la facilité qu'il trouva à faire moudre son grain, les moulins à vent n'étant pas connus. Félix, en se livrant à ces soins utiles, ne négligeait pas les devoirs de l'Episcopat : il convertit à la religion chrétienne, les Saxons du Croisic, que Hoël-le-Grand avait soumis. « Ce prélat, dit M. » Richer, législateur habile, autant que chrétien » zélé, savait que la religion seule efface ces » nuances de caractère qui divisent entr'eux les » peuples, et les rendent plus faciles à soumettre » à une même domination. »

L'évêque Evhémérus était mort avant la consécration de la cathédrale qu'il avait bâtie : cet honneur fut réservé à son successeur. Saint Eufrane, archevêque de Tours, en fit la dédicace, assisté de saint Félix : les évêques de Rennes, de Vannes, d'Angers et du Mans, se trouvèrent à cette cérémonie, qui se fit le 30 Septembre 559, ou 560. Fortunat, évêque de Poitiers, témoin des travaux et des vertus de saint Félix, nous en a transmis les détails dans un poëme latin.

561=582.

Macliau, après être resté quelque temps caché dans son cloître, en sortit et parvint à l'évêché de Vannes. Après la bataille de Châteauneuf, il ramassa ce qu'il put des états de son frère Canao. Il reprit aussi sa femme, tout en conservant son évêché, sans s'inquiéter des excommunications lancées contre lui par les autres évêques. Il s'affermit à Vannes dont il se déclara comte, et étendit sa puissance du côté de Rennes. Judual, prince faible et livré à ses protecteurs, ne fut pas soutenu par la France, malgré les services qu'il avait rendus à Clotaire : il se défendit mal contre le nouveau comte de Vannes, son oncle. Celui-ci, cependant, crut devoir respecter le pays de Nantes, gouverné par un saint évêque qui lui avait jadis sauvé la vie. Mais, à la mort de Budic, comte de Ratiate, (Retz), Macliau en chassa Théodoric, son fils, malgré la foi jurée au père. Théodoric utilisa son court exil, en réunissant un corps de Bretons, avec lequel il attaqua l'usurpateur, lui livra bataille, dans laquelle Macliau et son fils Jacob furent tués.

Waroch (ou Guerech), autre fils de Macliau, se trouva maître du Comté de Vannes par la mort de son père et de son frère; pour se soutenir contre ses ennemis, il s'associa avec Judual, son cousin germain. Ce nouveau comte n'eut pas les mêmes égards pour Félix que son père. Il vint se jeter en automne (577) sur le pays de Nantes, ravagea les terres, y fit les vendanges, et ramena quantité de captifs. Félix fit de vains efforts pour obtenir la réparation des dommages : Waroch promit de restituer, mais oublia ses promesses; il se borna à suspendre pour un temps le cours de ses brigandages.

583=586.

Saint Félix mourut le 8 janvier 583 ou 84, âgé

de soixante-dix ans, après trente-trois ans d'épiscopat. Lebaud dit que Nantes, à cette époque, était affligé d'une violente peste, que saint Félix en fut attaqué et qu'il mourut des suites de la maladie. Ce vénérable évêque fut vivement regretté du peuple dont il avait fait le bonheur. Son zèle pour le bien public, son habileté dans l'administration, sa persévérance dans les travaux qu'il exécuta, et ses vertus, ont excité la reconnaissance de ses contemporains. « Les grands biens de Félix, dit » l'abbé Travers, furent ceux des pauvres, et ses » libéralités n'eurent d'autre règle que leurs besoins. » Son éloquence fit plus d'une fois ce que des » armées n'avaient pu faire. » Le souvenir de ses bienfaits a traversé la nuit des siècles, et l'église en sanctifiant ses travaux apostoliques, a placé dans le ciel un protecteur du peuple de sa ville chérie, et un modèle pour ses successeurs.

Nonnéchius II succéda à saint Félix, dont il était parent. Il possédait une terre auprès de Nantes, et était marié, quand il fut appelé à l'épiscopat par le roi. Il reçut chez lui saint Germain, évêque de Paris, lorsqu'en 560 il retournait de Nantes à Paris, après sa mission infructueuse. Nonnéchius est le premier évêque de Nantes, nommé par un roi de France.

Après la mort de saint Félix, Pappolen fut nommé gouverneur de Nantes. Ce jeune seigneur avait été fiancé avec la nièce de ce prélat, mais voyant que le mariage traînait en longueur, il enleva sa fiancée du Loroux, où elle demeurait, et la conduisit à Saint-Aubin. Félix regarda cet enlèvement comme un outrage, et mit sa nièce dans un couvent à Bazas, où il la contraignit de prononcer ses vœux. A la mort de Félix, Pappolen courut à Bazas, délivrer celle qu'il regardait comme son épouse. Les parents de la nièce refusèrent à

leur tour de consentir à ce mariage, et attaquèrent Pappolen en justice, pour crime de rapt. Les jeunes époux eurent recours à Chilpéric, fils de Clotaire ; ce prince jugea que les vœux prononcés par la nièce de l'évêque étaient forcés et nuls, et leur donna gain de cause. Cet abus de pouvoir exercé par saint Félix est le seul qui ternisse une si belle vie.

Chilpéric faisait la guerre à son frère Gontran; la milice fut envoyée contre la ville de Bourges, qui tenait pour ce dernier prince : elle en revint chargée de butin, et emmenant quantité d'esclaves et de bestiaux. C'était la première fois que cette milice marchait sous les ordres d'un roi de France. Chilpéric profita peu de ce succès, car il fut tué au mois de Septembre : il laissait un fils âgé de quatre mois, mais Gontran eut toute l'autorité et resta maître du Comté de Nantes, comme tuteur du jeune prince.

587=589.

Waroch voyait avec peine une partie de l'Armorique soumise à la France, et son propre Comté dans une dépendance voisine de la sujétion. Ne pouvant seul lutter contre une puissance si formidable, il lui chercha des ennemis, et en trouva dans le sein de la monarchie qu'il voulait combattre. La mère du jeune Clotaire, la cruelle Frédégonde, lui fournit des secours, avec lesquels il entreprit de dévaster le territoire de Nantes, en attendant qu'il pût le conquérir. Ces secours étaient faibles, mais suffisants pour faire le mal. Chaque année Waroch renouvelait ses hostilités, enlevait les moissons et faisait les vendanges à son profit. Dès que l'ennemi paraissait en force, il trouvait l'art de lui échapper.

Gontran indigné de tant de déprédations, envoie, une armée commandée par Pappolen et Erbracaire.

Ces généraux exercent à leur tour d'affreux brigandages, et marchent jusqu'auprès de Redon pour trouver leur infatigable ennemi. Waroch était hors d'état de résister, et n'attendait aucun pardon. Son habileté le sauva, il réussit à mettre la discorde entre ses ennemis, attaque séparément Pappolen, le tue, et met son armée en fuite.

Erbracaire vengea faiblement la mort de son collègue: Waroch trouva le moyen de l'apaiser à force de présents et en se soumettant à un traité qu'il était résolu de ne pas tenir.

L'occasion de le prouver se présenta bientôt. Erbracaire retournait en France, avec une armée victorieuse sans combat: Waroch le suivit avec la sienne jusqu'au passage de la Vilaine. Les Français, avec une sécurité bien dangereuse, passaient la rivière, lorsque tout-à-coup Waroch tomba sur leur arrière-garde, et la défit si complétement, qu'il n'échappa pas un seul homme.

Gontran rendit son général responsable de ce désastre, et s'en vengea en confisquant ses biens.

A la suite de cette guerre, Nantes éprouva la peste et la famine: une sécheresse extrême fit périr les bestiaux et mit le comble à tant de misères. On fit une procession pour apaiser le ciel, qui se laissa enfin fléchir.

594.

Gontran étant mort, Childebert, son neveu, lui succéda et fut reconnu à Nantes. Rennes passa sous ses lois par la mort de Judual.* Childebert, prince ambitieux, déjà roi d'Austrasie et de Bourgogne, ne projetait rien moins que de réunir sous sa puissance la vaste monarchie des Francs. Frédégonde, que le danger menaçait de plus près, eut recours au comte de Vannes. Waroch, toujours prêt à prendre les armes, entre promptement en cam-

* Autrement, nommé Alain I.er, dit le Fainéant.

pagne, et porta la guerre sur le territoire des Français. Childebert se hâta de marcher contre les Armoricains et les rencontra entre Rennes et Vitré. Le combat s'engagea avec une fureur inexprimable; mais, après de longs efforts, les Français furent entièrement défaits.

Cette victoire remit l'Armorique sous les lois de ses princes naturels, et Waroch put se glorifier d'avoir rendu l'indépendance à sa patrie; mais ce fut son dernier exploit. « Il mourut dans la même » année, satisfait d'avoir arraché sa patrie au joug » de l'étranger, et de léguer à ses successeurs, le » souvenir de sa glorieuse résistance. » (Richer, *Précis de l'Hist. de Bretagne*).

595.=609.

Après la mort de Waroch, Juthaël, fils aîné de Judual, ne trouva aucun concurrent qui pût lui disputer une couronne que le brave comte de Vannes avait conquise. Juthaël rétablit dans sa personne le titre de roi d'Armorique, sous le nom de Hoël III.

Il p araîcependant qu'il céda le Comté de Nantes à son frère Théodoald, qui en jouissait dès l'année 595.

610.

Nonnéchius meurt et est remplacé par Sophronius. Ce fut cette année que saint Colomban vint à Nantes, poursuivi par la haine de Brunchaut et du roi Théodoric son fils. Le comte Théodoald et Sophronius le traitèrent assez mal pour l'obliger de repartir, si l'on en croit le moine Jonas, son historien. Saint Colomban céda à la nécessité, et s'embarqua pour s'en retourner en Irlande, sa patrie. « Mais le vaisseau qui devait le porter... » ayant été repoussé par le vent, celui à qui il » appartenait, crut que les meubles du saint... en » étaient cause, et refusa de le mener. Ainsi il » revint à son logis, et on lui laissa la liberté » d'aller où il voudrait, lui donnant même de quoi » continuer son voyage. » (*Hist. Ecclésiastique.*)

612=758.

Ce long espace de temps ne fournit presque rien d'intéressant à l'histoire de Nantes. Aucun événement ne signale l'existence de ses comtes. A peine peut-on suivre le fil des princes qui ont régné sur l'Armorique.

Hoël III mourut vers 612. Il avait choisi son fils Salomon II pour lui succéder, au préjudice de Judicaël, qui, peut-être, était l'aîné. Celui-ci succomba dans la lutte qu'il entreprit de soutenir contre son frère, et se retira dans le monastère de Gaël : ressource ordinaire des concurrents malheureux de cette époque. Il en sortit à la mort de Salomon, vers 632, pour monter sur le trône. Judicaël gouverna son peuple avec sagesse et douceur, mais il finit par se dégoûter d'une couronne qu'il avait ambitionnée jadis. Il rentra dans sa solitude, et abandonna le gouvernement et la tutelle de ses enfants à Rivallon, que l'on croit avoir été son frère. (642.) Alain II, dit *le Long*, lui succéda.

Sous le règne faible et insignifiant de ce prince, il se tint un Concile particulier à Nantes (655), sous l'épiscopat de Salapius, dans lequel on régla divers points de mœurs et de discipline. On y défendit « aux femmes d'entrer dans les lieux où » l'on traite des affaires publiques, qu'elles trou- » blaient par leur immodestie, leur inquiétude et » leur babil continuel. »

Dans un autre Concile tenu à Nantes, en 658, et présidé par Nivard, archevêque de Rheims, on fit de nouveaux statuts. Un, entre autres, défendit aux prêtres de garder aucune femme dans leurs maisons, pas même leurs mères ; il leur fut aussi défendu d'enterrer dans les églises, et de prendre des rétributions pour cette fonction. Il fut ordonné d'examiner *pendant trois jours*, la vie, les mœurs et la capacité de ceux qui se présentent pour recevoir les ordres sacrés.

Vers l'an 691, Saint-*Hermeland* (Saint-Herblain) moine du monastère de Fontenelle, vint s'établir dans le diocèse de Nantes, avec l'intention d'y fonder une Abbaye. L'évêque Pasquaire, ou Pasquier, lui concéda l'Ile d'Aindre (Indret), pour y établir son nouveau monastère, qui devint bientôt très-florissant. Les couvents, dans ces siècles barbares, étaient le seul refuge laissé aux hommes contre la tyrannie et l'oppression. « Aussi, dit Mezerai, le » VII[e] siècle fut celui de la grande chaleur de » la vie monastique. » Childebert III confirma cette donation.

Après la mort d'Alain (691), les Français inondèrent la Bretagne de leurs troupes, et s'emparèrent de Nantes, de Rennes et de plusieurs autres villes. Pepin, maire du palais, qui régnait sous le nom de Childebert, y établit des gouverneurs, avec le titre de comte. Agathéus, le premier, fut un homme ambitieux, avare et cruel, qui, après la mort des évêques de Nantes et de Rennes, s'empara des revenus de leurs évêchés, et ne permit pas qu'on les remplaçât. Amolon, son successeur, renchérit encore sur Agathéus : il prit le titre d'évêque de Nantes et surtout les revenus, sans s'embarrasser d'en remplir les devoirs. Le zèle et l'autorité apostolique de saint Herblain, ne furent point inutiles au pays : ses exhortations modérèrent plus d'une fois l'extrême rapacité de ces nouveaux comtes.

Grallon succéda à Alain II; mais les victoires des Français avaient tellement réduit son royaume, qu'il n'osa prendre le titre de roi, que sa faiblesse ne lui permettait pas de soutenir : il se contenta de celui de comte de Cornouailles.

759=768.

Cette époque fut, pour la Bretagne entière, un temps de calamités, de brigandages et d'anarchie. Plusieurs princes, issus de la famille royale, et dont quelques-uns prirent le titre de roi, se parta-

gèrent les lambeaux de ce pays malheureux, et pár leur impuissance à résister aux soldats du roi Pepin-le-Bref en accélérèrent la ruine. Les Bretons furent traités comme un peuple conquis, et punis comme des rebelles. La mort de Pepin (768) ne changea rien à cette position désespérée. Charlemagne, son fils, trouva les princes bretons vaincus, divisés et tributaires. Il n'oublia rien pour les retenir dans la sujétion.

La succession des évêques est peu sûre : les auteurs ne sont pas d'accord sur leur nombre, ni sur le temps de leur épiscopat. Léobardus, dit-on, succéda à Sofrone. Il fut remplacé par Taurinus, celui-ci par Salapius; Haico succède à ce dernier; Pasquaire, ou Pasquier, vient ensuite; Déotmar le remplace et tient le siége épiscopal jusque vers l'an 776.

778.

Odilhardus remplace l'évêque Déotmar. Le nouveau prélat jouissait d'une certaine considération auprès de Charlemagne, qui l'employa dans quelques négociations.

On trouve à cette époque un roi d'Armorique, nommé Arastagnus, et un Hoël, comte de Nantes. Ces princes, suivis de huit mille Bretons, accompagnèrent Charlemagne en Espagne, et périrent tous deux à Roncevaux. Ils furent rapportés dans leur patrie, par leurs compagnons échappés à la mort.

786.

Daniel Uva et Méliau recueillirent la succession des princes morts à Roncevaux, et tentèrent sans doute de ressaisir l'indépendance dont les princes Français les avaient privés. Mais Charlemagne ne les laissa pas long-temps tranquilles : il avait résolu d'en finir avec l'Armorique. Andulphe, son grand sénéchal, fut chargé de cette expédition : il pénétra en Bretagne, et soumit, l'un après l'autre, ces

princes désunis. Après la perte de Nantes et de quelques autres villes, ils reconnurent l'autorité de Charles, et lui envoyèrent plusieurs seigneurs pour l'assurer d'une soumission imposée par la force. C'est ainsi que Nantes retourna sous la puissance et les lois de Charles.

792=799.

La soumission des princes bretons fut de peu de durée, les Armoricains supportaient difficilement un joug étranger.

Rivod, après avoir tué Méliau, son frère, prit les armes et réussit à s'emparer d'une grande partie de la Bretagne, dont il resta maître, jusqu'en 799. Le comte Gui, l'un des plus actifs généraux de Charlemagne, était chargé de la garde des Marches de Bretagne : il eut ordre de la soumettre de nouveau, et y réussit après avoir éprouvé la plus opiniâtre résistance.

800.

Il règne une grande confusion dans les événements de cette époque.

Charlemagne donna, vers ce temps, le gouvernement du Comté de Nantes à Gondebaud, qui ne tarda pas à s'en démettre pour entrer dans un monastère. Il fut remplacé par Lambert Ier.

L'évêque Ordilhardus meurt et est remplacé par Alamanus.

811.

Les Armoricains, fatigués de la domination de Charlemagne, essayèrent encore cette année de reconquérir leur indépendance. Mais cette nouvelle prise d'armes ne fut pas plus heureuse que les précédentes. L'empereur fit marcher contre eux une armée qui les soumit avec le roi qu'ils s'étaient donné.

814.

Charlemagne meurt, et son fils Louis-le-Débonnaire lui succède.

Ce prince qui, dans sa jeunesse et sous l'œil vigilant de son père, avait donné des preuves d'une haute capacité, dans le gouvernement de son royaume d'Aquitaine, se trouva trop faible pour soutenir le poids d'un Empire. Une piété sombre et peu éclairée dirigeait sa conduite. Aux mouvements d'une bonté irréfléchie, succédaient des actes de sévérité qui n'épargnaient pas même sa famille. L'épée de Charlemagne, qui avait subjugué tant de peuples, ne se levait plus que sur la tête de quelques serviteurs trop fidèles aux vieux souvenirs. Les ressorts du gouvernement se relâchèrent, et les Bretons s'aperçurent que la main qui avait enchaîné leur courage, ne tenait plus le sceptre.

Malgré tant d'essais malheureux, leur constance n'était point abattue. L'amour de la patrie, de l'indépendance et de la liberté régnait dans tous les cœurs et n'attendait qu'un moment favorable pour éclater. La mort de Charlemagne, et plus encore le gouvernement faible et capricieux de son successeur, en donnèrent le signal. La Bretagne entière se leva en armes pour repousser ses oppresseurs. Les seigneurs bretons s'entendirent cette fois, et, laissant de côté toute rivalité, ils consentirent à n'avoir qu'un chef. Morvan, comte de Léon, et descendant de Conan Mériadec, fut choisi et prit le titre de roi. Mais que peuvent les efforts d'un généreux courage contre une puissance qui avait soumis une grande partie de l'Europe? Morvan lutta quelque temps contre un ennemi trop formidable : sa résistance ne servit qu'à rendre sa défaite plus sanglante. Il succomba enfin, et périt dans une bataille, où Louis commandait en personne, et la Bretagne fut de nouveau asservie. Louis en confia le gouvernement à Nominoë, arrière-petit-fils de Judicaël, et le seul Breton qui lui fût resté fidèle. La suite fera voir que sa fidélité tenait à peu de chose.

822.

Wiomark, comte de Léon, fils ou neveu de Morvan, fit un nouvel effort pour délivrer sa patrie. Ainsi que Waroch, il combattait, ou se soumettait quand le sort des armes lui devenait contraire, et recommençait dès que l'ennemi se retirait. Il réussit ainsi à prolonger de quelques années sa royauté précaire. Après avoir fait un traité avec Louis-le-Débonnaire, il reprit de nouveau les armes; mais Lambert Ier, gouverneur de Nantes, le fit surprendre par ses gens, et mettre à mort.

Lambert était lui-même bien éloigné d'être un fidèle serviteur de Louis. Toutes ses démarches ne tendaient qu'à se rendre indépendant et maître du Comté de Nantes. L'empereur eut connaissance de ses intrigues, mais il se borna à le reléguer dans son gouvernement, avec la seule précaution de lui donner un adjoint, sous prétexte de l'aider dans l'administration de la justice, et, secrètement, pour le surveiller. L'abbé Elizacar fut chargé de cette commission: Lambert n'en fut pas la dupe, et, jugeant qu'il était inutile de feindre davantage, il annonça l'intention de rester maître du Comté, ou de le faire passer sous l'obéissance de Lothaire. Ce projet lui réussit mal: Louis se trouvait en état de le punir; Lambert se retira donc à la cour de Lothaire, où il mourut, quelques années après, de la peste.

Richouven put alors exercer la charge de gouverneur de Nantes, que Louis lui avait accordée depuis quelque temps. Ce prince, pour plaire aux Bretons, conserva le gouvernement de Bretagne à Nominoë.

L'évêque Alamanus avait succédé à Odilhardus: mais on ignore la durée de son épiscopat. Atto, qui le remplaça, occupait le siége de Nantes

vers 820. Ce dernier prélat était originaire d'Allemagne et très-attaché à Louis: il ne prit aucune part aux intrigues dont on vient de parler.

836.

Saint Philbert de Jumiége avait fondé le monastère d'Hermoutier dans l'île d'Her, * vers l'an 676. Arnoul, abbé du même monastère, fonda celui de Déas, aujourd'hui Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, au commencement de ce siècle.

Par une charte de Louis-le-Débonnaire, du 16 mars 819, l'abbé Arnoul fut autorisé à exécuter des travaux pour changer la direction du cours de la rivière de Boulogne, qui tombe dans le lac. La fondation du nouveau monastère était de six religieux, qui devaient dire tous les jours la grand' messe, les vêpres, l'office entier aux fêtes solennelles et aux fêtes de la Vierge; faire l'aumône, trois fois la semaine, aux pauvres du lieu; et, à toute heure, aux pauvres passants.

Cette année, les moines d'Hermoutier, effrayés des courses des Normands, qui commençaient à se rendre redoutables sur mer, pensèrent à se retirer dans les terres. Ils obtinrent de Louis la permission de se réunir à leurs frères, établis à Déas.

Près de quarante ans plus tard, les cruelles déprédations des mêmes ennemis, les obligèrent à s'éloigner encore: ils allèrent enfin se fixer à Tournus, emportant avec eux les reliques de saint Philbert. Déas est resté jusqu'à la révolution un riche prieuré, du nom de Saint-Philbert.

L'évêque Atto mourut vers 833 ou 34. Ce prélat avait assisté au Concile de Paris, en 829, et ensuite à celui de Sens. Il fut aussi à l'assemblée de Worms. Il fut remplacé par Tretgarius, auquel succéda saint Gohard.

---

* Voir la note page 58.

842.

Raínaldus, ou Rainauld, comte d'Herbauges (pays de Retz), obtint de Charles-le-Chauve le Comté de Nantes, que Lambert II avait vainement sollicité, et qu'il demandait à titre de récompense, pour les services qu'il avait rendus à ce prince, à la sanglante bataille de Fontenay, le 25 Juin de l'année précédente. Lambert, irrité de ce refus, se retira près de Nominoë, dont la fidélité ne tenait plus qu'à la crainte d'échouer dans l'entreprise, et qui se croyait quitte des serments qu'il avait prêtés à Louis-le-Débonnaire. Lambert obtint sans peine des secours pour combattre son rival. Erispoë, fils de Nominoë, commandait l'avant-garde : Rainauld la rencontra sur les bords de la Vilaine et la défit. Cette facile victoire lui inspira une confiance qui lui devint funeste. Lambert conçut l'espoir de lui en ravir le fruit : campé sur les bords de l'Isac, près de Blain, il leva son camp et suivit Rainauld de près ; quand il vit les soldats de son ennemi dispersés, il les attaqua à l'improviste, les mit en fuite, et tua leur général.

Après cette victoire, Nominoë prit hautement le titre de roi, et Lambert se rendit maître de la ville et du Comté de Nantes ; mais il ne gagna pas l'affection du peuple, qui craignit de devenir la victime de son ambition. Cependant, avant d'entrer dans la ville, il eut la précaution de congédier les auxiliaires qui l'avaient si bien servi, espérant par cette condescendance se faire pardonner son usurpation ; mais à peine les Nantais le virent-ils désarmé, qu'ils le chassèrent honteusement.

Le tyran ne médita pas long-temps sur sa vengeance : il alla trouver secrètement les Normands, cantonnés sur les côtes de Neustrie ; leur représenta que Nantes serait pour eux une proie facile

à dévorer; que la ville était sans défense ; et, pour les encourager davantage, il exagéra les richesses et le butin qu'ils y trouveraient.

Le pillage était pour ces barbares un appât irrésistible, et Nantes, plongé dans une dangereuse sécurité, se préparait à célébrer la fête de saint Jean-Baptiste. La ville était pleine d'hommes, venus de toutes les parties de l'Armorique, pour prendre part à la fête; mais elle n'avait point de soldats pour la défendre. Les brigands avaient mis en mer : ils remontèrent la Loire sur une flotte de soixante-sept bateaux, formés de claies, revêtus de peaux. Ils se présentèrent devant Nantes, et y pénétrèrent sans résistance, le 24 Juin 843.

Le carnage fut horrible. Tous les habitants qui avaient pu se réfugier dans la cathédrale, comme dans un lieu d'asile, furent massacrés sans distinction d'âge ni de sexe. L'évêque saint Gohard périt sur les marches de l'autel, avec tout son clergé et une partie des moines d'*Aindre*, qui avaient fui aux approches de l'ennemi, avec le riche trésor de leur église. La rage sanguinaire de ces barbares ne fut assouvie que par la lassitude du carnage. Ils réunirent alors leur butin et les esclaves, et s'en retournèrent à l'île d'Her * pour

* L'opinion que l'ancienne île d'Her, ou Hério, est la même que celle de Noirmoutier, paraît généralement adoptée. L'historien Lebaud ne l'admet cependant que comme un *on dit*. Mais dom Lobineau et dom Morice, disent formellement que les Normands, après le sac de Nantes, se retirèrent à *Noirmoutier*. L'abbé Travers partage leur opinion, et en parle d'une manière aussi positive. Malgré ces autorités, M. Athenas prétend que cette opinion est erronée. Dans une notice sur l'île d'Her, présentée à la Société Académique de Nantes, en 1820, il combat avec force le sentiment de ces historiens, et, d'après de savantes recherches faites sur les lieux, il croit avoir retrouvé l'île d'Her, dans les marais de Donges, entre Montoir et Pontchâteau.

Si l'hypothèse de M. Athenas était admise, elle expliquerait d'une manière plus plausible la fuite des captifs, pendant le

partager les dépouilles : mais les pirates, ne pouvant s'entendre, se livrèrent un combat, qui favorisa la fuite d'un grand nombre de captifs.

Lambert, qui s'était tenu caché pendant cette sanglante expédition, revint à Nantes déplorer, avec une feinte douleur, le désastre dont il était le criminel auteur. Il eut soin, cette fois, de se faire accompagner par des forces suffisantes pour se maintenir dans son usurpation. Appuyé de l'alliance de Nominoë, il étendit sa puissance, en conférant le Comté d'Herbauges (pays de Retz) à Gunférius son neveu ; le pays de Tiffauges (Marches du Poitou) à Girard, et celui de Mauge (Saint-Florent-le-Vieil) à Reinier.

Cet arrangement déplut à Bégon, comte de Poitiers, qui prit les armes pour repousser ces incommodes voisins: il attaqua les deux plus proches, mais il fut vaincu et tué, au passage de la Boulogne, au-dessus du lac de Grand-Lieu. Gunférius s'empara du Château de Bégon, et y établit sa résidence jusqu'au temps où les Normands vinrent l'en chasser à son tour.

Le Comté de Nantes eut alors, pour bornes, la Vilaine au nord, la rivière d'Oudon à l'est ; de là il descendit en passant par le Laïon et l'Ironne jusqu'au Lai, qui se jette dans l'Océan, vis-à-vis l'Ile-de-Rhé.

Trois mois après le sac de Nantes, le peuple de cette ville fit réconcilier son église ensanglantée. Ursmar, archevêque de Tours, remplaça saint Gohard, avec l'agrément de Charles-le-Chauve, par Actard, clerc de son église. « Actard était » homme de condition, sage et de bonnes mœurs, » mais extrêmement vif et remuant. » (D. Morice.)

---

combat des brigands; tandis que Noirmoutier, par son éloignement de Nantes, et la difficulté de franchir le bras de mer, beaucoup plus large et plus profond à cette époque qu'aujourd'hui, qui séparait cette île du continent, semble présenter des obstacles insurmontables aux fugitifs.

« Le marc d'argent valait alors 18 sols, et celui
» d'or 10 liv. 10 sols. » (T.)

844=847.

Nominoë avait attendu le succès de son allié, pour proclamer son indépendance. Il fit légitimer sa royauté par une assemblée de seigneurs. De concert avec Lambert, il entreprit diverses expéditions, s'empara de Rennes et réunit à son nouveau royaume, une partie de l'Anjou et du Maine. Charles-le-Chauve, surchargé d'embarras, menaçait en vain son lieutenant infidèle. Celui-ci redoutait peu un orage qui grondait de si loin, et répondait par des succès à chaque menace nouvelle.

Charles, cependant, se décide à marcher en Bretagne. Nominoë, quoique inférieur en forces, prend la résolution de lui livrer bataille. Les deux armées se rencontrèrent le 22 novembre 846, près du village de Ballon, sur un terrain situé entre les rivières d'Oust et de Vilaine. Nominoë attaqua l'ennemi avec fureur, et le mit en désordre: la nuit arrêta le combat. Charles, effrayé de ses pertes, fuit et abandonna ses soldats, qui ne lui promettaient plus la victoire. Cette lâche défection fut suivie de celle de toute son armée, qui ne se crut point obligée de venger la honte de son roi.

Un triomphe si facile rendit Nominoë le maître d'étendre ses vues : il les porta sur le Comté de Nantes. Les circonstances ne tardèrent pas à lui devenir favorables.

Malgré les précautions du perfide comte Lambert, les Nantais connurent enfin le véritable auteur de leur désastre ; et Lambert, de son côté, ne crut pouvoir contenir leur haine qu'en se mettant en état de la braver impunément. Il fit construire une nouvelle tour, pour s'y mettre en sûreté avec ses soldats ; mais cette précaution, qui devait consolider sa tyrannie, en causa la ruine. Le peuple,

appuyé par son évêque, refusa d'aider à river ses fers, en travaillant par corvées, à la tour que Lambert faisait construire.

Dès son entrée dans l'épiscopat, Actard s'était montré l'ennemi personnel et irréconciliable de Lambert. Il s'en plaignit à Charles, et l'engagea à l'aider à chasser l'usurpateur. Le prince offrit à Nominoë une amnistie, à condition qu'il quitterait l'alliance de Lambert et tournerait ses armes contre lui. Le nouveau roi saisit l'occasion de se débarrasser d'un allié devenu inutile et qui pouvait le gêner dans ses projets. Mais avant de marcher contre lui, il le somma de laisser les Nantais en paix, avec menaces de l'attaquer avec toutes ses forces. Lambert, hors d'état de se défendre, préféra abandonner la ville que de se réconcilier avec des hommes qu'il avait rendus si malheureux. Dépouillé de son Comté, il se retira à Craon, sur la rivière d'Oudon, et y bâtit un château, malgré l'opposition de Gui, comte du Maine. De là, il exerça ses brigandages sur les pays environnants et jusque dans l'Anjou. Il se rendit maître de la navigation de la Loire, et par ses rapines, interrompit le commerce de Nantes, pour se venger de cette ville, qui l'avait repoussé de son sein.

848=849.

Nominoë, malgré trois batailles perdues en 847 contre les Normands, et une paix achetée à prix d'argent, donnait chaque jour plus de consistance à son nouveau royaume. Le moment était venu de faire sanctionner par la religion, une autorité que la force des armes lui avait donnée.

Il fit sonder en conséquence les évêques de l'Armorique; mais aucun n'était disposé à entrer dans ses vues. Nominoë était instruit par saint Convoyon, abbé de Redon, que tous les évêques bretons étaient simoniaques. Il profita de cette lumière, et « se » hâtant de couvrir les projets de sa politique, du

» manteau de la religion » (Richer), il les accusa de simonie, crime trop commun dans ce siècle. Les évêques se défendirent faiblement, et dirent que les présents qu'ils avaient reçus, n'étaient que des marques de reconnaissance, et non le prix de l'ordination. Nominoë avait trop d'intérêt à les trouver coupables pour se contenter d'une telle justification. Il s'adressa au pape, du consentement même des évêques; ceux de Vannes et de Quimper se rendirent à Rome avec l'abbé de Redon. Le souverain pontife assembla un Concile, dans lequel il blâma fort les évêques et désapprouva ces *marques de reconnaissance* un peu suspectes; mais en même temps il fit connaître aux évêques les formalités difficiles à remplir pour faire perdre la dignité épiscopale. Cette dégradation ne devait avoir lieu que dans un Concile de par douze évêques, ou sur la déposition de soixante-douze témoins.

Nominoë, n'ayant pas eu une entière satisfaction du pape, se crut assez fort pour y suppléer. Il convoqua les évêques et les seigneurs au château du Coitlou. Les témoins entendus chargèrent les prélats ; ceux-ci avouèrent leurs torts, demandèrent pardon à Dieu et à la sainte Eglise, mirent bas le bâton pastoral, déposèrent l'anneau, et se retirèrent.

Les juges déclarèrent les évêques atteints et convaincus de simonie, et comme tels les déposèrent. Nominoë se hâta de les remplacer par des sujets plus dévoués. Il érigea Saint-Brieuc en évêché, rétablit celui de Tréguier et créa Dol archevêché métropolitain de Bretagne. Dol a joui des droits de métropole pendant trois siècles.

Nominoë, débarrassé de ses anciens évêques, convoqua les nouveaux à Dol, et s'y fit sacrer roi. Le seul Actard refusa de s'y rendre, et se retira en France. Charles-le-Chauve lui accorda l'administration et les revenus de l'église de Chartres, qui

alors était sans évêque. Nominoë le fit remplacer par Gislard.

L'année suivante, le prince reçut une lettre synodale du Concile qui se tenait à Paris, et auquel assistait Landran, archevêque de Tours, qui venait de perdre son autorité sur la Bretagne. Vingt-deux évêques composaient ce Concile. Dans cette lettre pleine d'amertume, les évêques reprochent à Nominoë, le ravage, l'incendie et la spoliation des églises (sans doute par suite de la guerre); d'avoir chassé les évêques légitimes, pour mettre à leur place, *des voleurs et des mercenaires*; d'avoir méprisé la juridiction de saint Martin (de Tours) et refusé les avis et les lettres du pape; de favoriser la révolte de Lambert contre le roi Charles, et de dépasser les limites de sa province. Après cette fougueuse admonition, les évêques l'invitent à faire pénitence, dans la crainte du jugement de Dieu, et le menacent d'une mort prochaine, s'il ne se convertit.

Le dernier reproche des évêques n'était pas le moins fondé. Après la déposition d'Actard, Lambert, n'ayant plus ce prélat ennemi à craindre, se persuada que son raccommodement serait facile avec Nominoë: il offrit ses services et ses soldats à ce prince, qui s'empressa de les accepter, et traita Lambert comme un ami; il lui rendit aussi le Comté de Nantes.

850.=851.

Les menaces du pape et des évêques, loin d'intimider Nominoë, ne firent que l'aigrir. Il reprit les armes de concert avec Lambert, entra en Anjou, s'empara de la capitale et pénétra jusque dans le Maine. Charles-le-Chauve, de son côté, appelé par les habitants de Nantes et de Rennes, vint en Bretagne et se rendit maître de ces deux villes. A la nouvelle de cette invasion, Nominoë

et Lambert revinrent sur leurs pas, reprirent les deux villes, firent les garnisons prisonnières, et démantelèrent les fortifications de ces places, pour s'épargner la peine de les reprendre une autre fois.

Après la retraite de l'ennemi, les deux alliés firent une seconde irruption en France, pénétrèrent jusque dans le Maine, assiégèrent et prirent le Mans.

Nominoë, après cette dernière conquête, revint en Bretagne pour jouir d'un repos acheté par tant de travaux; mais son ambitieux allié fit de grands efforts pour le détourner de ces pensées pacifiques, et parvint, à force de sollicitations, à faire recommencer la guerre. Nominoë rentra en campagne. Après avoir traversé l'Anjou, il s'avança jusqu'à Vendôme, et était prêt à entrer dans le pays de Chartres, lorsqu'une mort inattendue vint mettre un terme à ses exploits.

Ainsi mourut Nominoë, prince habile et entreprenant, grand guerrier et politique profond. Par ses victoires sur la France, la Bretagne reprit son rang parmi les nations indépendantes, et ses ennemis furent contraints de respecter un prince qui savait les vaincre. Heureux s'il eût pu transmettre à la postérité le fruit de ses glorieux travaux! son fils seul, comme on le verra, en profita pendant quelques années; mais il ne put empêcher sa ruine et celle de sa maison.

Erispoë succéda à Nominoë, son père. Salomon lui contestait ses droits à la souveraineté de Bretagne, comme fils de Rivallon, frère aîné de Nominoë. Ce dernier avait promis à son frère mourant d'élever son fils unique et de l'aider à ressaisir une couronne qui appartenait à sa famille. Mais Nominoë ayant conquis ce royaume pour lui-même, oublia ses promesses, et Erispoë ne se crut point obligé de les acquitter: il garda son royaume par droit d'hérédité.

Lambert, en perdant son fidèle allié, ne tarda pas à perdre le Comté de Nantes, qu'il devait à sa puissante protection. Il fut obligé d'abandonner une troisième fois cette ville qui l'avait en horreur. Gauzbert, comte du Maine, son ennemi capital, l'attira dans un piége, et l'y fit périr le premier de mai 852.

Charles-le-Chauve crut trouver une occasion favorable pour revendiquer des droits anéantis par la victoire : il méprisait l'inexpérience de son ennemi; mais Erispoë lui livra bataille et le vainquit aux environs de Redon. Le vainqueur fut reconnu légitime souverain de la Bretagne. Par le traité, Erispoë reçut l'investiture du Comté de Nantes, et du pays de Retz, à la charge de rendre hommage de sa souveraineté au monarque qu'il avait vaincu.

C'est de cette époque que date la mouvance de Bretagne. Salomon, peu satisfait d'une paix qui détruisait ses espérances, se retira à la cour de France, et tâcha de provoquer, par ses intrigues, un événement dont il pourrait profiter. Il se présenta bientôt : Pepin, neveu de Charles, chercha un asile en Bretagne, contre la colère de son oncle. Charles le réclama. Erispoë refusa de livrer son hôte, heureux de trouver dans un acte d'humanité, l'occasion de mortifier un prince qui accordait une éclatante protection à son ennemi.

Charles recommence la guerre, et pénètre de nouveau en Bretagne; mais, plus heureux cette fois, il est vainqueur et dicte la loi. Pepin obtient sa grâce, et Salomon le Comté de Rennes (852).

L'Evêque Gislard, en perdant Nominoë, son protecteur, perdit aussi son Evêché. Le roi Charles, de l'avis des évêques, le condamna à une prison perpétuelle dans un cloître ; mais cette sentence ne reçut point son exécution, et fut même révoquée à la sollicitation d'Erispoë,

qui, à son tour, accorda au roi le rétablissement d'Actard dans son évêché. Gislard se retira à Guerande, qu'il retint sous son obédience, ainsi que la partie du diocèse, connue depuis sous le nom d'Archi-diaconée de la Mée. * Par un traité passé entre les deux évêques, Gislard ne devait point avoir de successeur; il vécut fort vieux, et, à sa mort, l'évêque de Vannes s'empara d'une partie de ce démembrement, et le conserva plusieurs années.

853.

Cette année est remarquable par les horribles ravages des Normands. Au mois de juillet, ils entrèrent dans la Loire, pillèrent et saccagèrent Nantes; après les plus affreuses violences, ils se retirèrent dans l'île de Biesse, pour mettre leur pillage à couvert.

Après avoir dévasté tous les environs, ils remontèrent la Loire, s'étendirent dans le pays jusqu'au Mans, qu'ils assiégèrent; de là, ils menacèrent Tours, qui ne fut sauvé que par la crue subite du Cher et de la Loire. L'abbaye de Marmoutier fut saccagée et brûlée : sur cent quarante religieux, cent seize furent massacrés par les barbares.

Dans le sac de Nantes, l'évêque Actard fut emmené captif, et resta long-temps dans les fers sans pouvoir donner de ses nouvelles. On le croyait mort, lorsqu'il reparut. On ignore de quelle manière il put échapper aux Normands, mais on sait qu'il courut plusieurs fois le risque d'être massacré.

854=855.

Les brigandages sans cesse renaissants des pirates, ne laissaient aucun relâche aux infortunés

---

* Le pays de la Mée comprenait tout le terrain situé entre l'embouchure de la Loire et la Vilaine.

habitants des rives de la Loire. Erispoë, pour mettre un terme à tant de calamités, fit alliance avec Sidric, autre chef normand, qui avait apparemment à se plaindre de ses compatriotes. Appuyé de cet allié, il réussit à chasser les pirates, et Nantes eut un moment de sécurité. Actard en profita pour rentrer dans son église désolée; il la trouva dans un état déplorable; son clergé était tombé dans une affreuse misère, et le peuple était sans pain. Il mit tout son zèle à réparer tant de maux; Erispoé, prince généreux et bienfaisant, vint à son secours et lui accorda la moitié des octrois qui se levaient à Nantes. Actard travaillait avec ardeur à la restauration de son église, lorsque son zèle fut enchaîné par la mort de son bienfaiteur.

857.

L'ambition de Salomon était plus irritée que satisfaite du partage qu'il devait à la protection de Charles. Il apprit que ce prince avait contracté une alliance avec Erispoë, dont la fille devait épouser Louis d'Anjou, son fils. Cette alliance, qui pouvait rattacher pour toujours la Bretagne à la France, et détruire toutes les espérances du comte de Rennes, développa au plus haut degré, sa haine contre un rival plus heureux. Un crime devenait nécessaire pour rassurer son ambition menacée: Salomon, aidé d'un seigneur nommé Almar, attaque Erispoë, dans une église, et le poignarde sur l'autel.

Ainsi périt Erispoë, prince digne d'un meilleur sort. Il ne laissa qu'une fille, promise au prince Louis, mais qui, plus tard, épousa Gurvand, qui devint dans la suite comte de Rennes.

A la nouvelle de cet assassinat, Charles prend les armes pour venger son allié. Salomon, hors d'état de résister, a recours à la soumission et

aux présents, pour apaiser la colère du roi. Il y réussit au-delà de ses espérances : Charles se laisse fléchir, et, se fiant à des promesses dictées par la crainte « renouvelle avec l'assassin le traité » qu'il avait passé avec la victime. » (Richer.)

Une nouvelle irruption de barbares, dans le diocèse de Nantes, mit le comble aux malheurs des habitants et aux chagrins d'Actard, qui se trouvait sans espérances, puisque Salomon se déclarait son ennemi et protégeait l'intrus Gislard.

858.

Charles ne tarda pas à avoir sujet de se repentir de sa molle condescendance envers un prince qui ne respectait les traités que quand il y avait trop de danger à les enfreindre. Salomon entra dans le complot des seigneurs français qui appelaient au trône Louis de Germanie ; mais l'autorité épiscopale termina cette révolte en en excommuniant les auteurs.

Cette année, Louis d'Anjou, surnommé le *Bègue* se révolta contre son père, et Salomon se hâta de le soutenir dans cette guerre parricide. Mais, cette fois, la victoire fit triompher la justice : Louis fut vaincu, et son protecteur partagea la honte de sa défaite. Charles pardonna à son fils : un tribut de 50 livres d'argent et un nouveau serment sauvèrent l'usurpateur du trône de la Bretagne.

868.

Tant de traités et de serments violés, entretenaient une grande défiance entre les deux souverains. Pasquiten, comte de Vannes et gendre de Salomon, se rendit à Compiègne, pour terminer, par un nouveau traité, des hostilités nuisibles à tous deux. Charles paya ses soins par le don du Comté de Coutance : ce prince, accablé de chagrins et d'affaires, et pressé de finir, acheta une paix qu'il pouvait vendre, et ne craignit point d'encourager

un ennemi à recommencer ses déprédations, au risque de les payer encore.

Par cet accord, Salomon, libre de soins, et tranquille possesseur d'un trône acquis par le crime, ne s'occupa plus que d'apaiser le ciel par des dons aux églises et de pieuses fondations.

On peut cependant dire à l'honneur de ce prince, que dès qu'il se vit maître d'une couronne, que son ambition avait si cruellement ensanglantée, il gouverna ses peuples avec justice et sagesse, phénomène moral digne d'être observé : Salomon, pour ravir un trône, joint le sacrilége à l'assassinat, et, pour s'y maintenir, se joue des serments les plus solennels ; aucun crime ne lui coûte, pourvu qu'il règne, mais dès qu'il règne il veut faire le bonheur de ses sujets. « Il ne fut sévère qu'envers les cri- » minels, que ses propres remords lui avaient sans » doute mieux appris à juger. Ses vertus parurent » avec d'autant plus d'éclat, que son crime avait » inspiré plus d'horreur. » [Richer.]

Tourmenté par de tardifs remords, Salomon résolut de chercher à Rome un pardon que sa conscience ne pouvait lui donner. Ses états s'y opposèrent : le voisinage des Normands, et leurs affreux brigandages sans cesse renouvelés, rendaient son absence trop dangereuse. Forcé de céder à la nécessité, ce prince écrivit au pape, et lui envoya une statue en or, de sa grandeur, enrichie de pierreries pour le remplacer : elle lui valut enfin l'absolulion, que son repentir devait seul lui faire accorder.

Cette année il parut une comète.

873.

Depuis long-temps la France et l'Armorique étaient comme une proie renaissante pour les cruels habitants du Nord. Chaque année voyait se renouveler les massacres, les pillages et les in-

cendies. La Seine et la Loire étaient les théâtres de leurs dévastations: Charles-le-Chauve fit un effort pour arrêter le cours de tant de désastres. Depuis quatre ans les Normands étaient maîtres d'Angers : Salomon joignit ses forces à celles du roi de France. Le courage et l'habileté du roi breton, contribuèrent puissamment au succès de cette entreprise. Les pirates furent vaincus et forcés de se rendre: Charles, moyennant sept mille livres pesant d'argent, vendit à ces brigands une paix qu'il avait si souvent achetée, et qu'ils payèrent avec le fruit de leurs pillages; à ce prix, ils furent libres de se retirer et de recommencer leurs brigandages sur ses sujets.

Salomon obtint, pour prix de ses services, le droit de battre monnaie d'or, et fut solennellement dispensé de l'hommage qu'avait rendu son prédécesseur.

Par l'inimitié de Salomon et la désolation de son évêché, Actard s'était trouvé sans ressources. Il abandonna une église qu'il ne pouvait plus gouverner, et parcourut la France, assistant chemin faisant à tous les Conciles, auxquels il adressait ses plaintes. Il sut intéresser à sa cause Charles-le-Chauve et le pape Nicolas Ier. Après bien des démarches infructueuses, il se rendit à Rome en 868, fortement recommandé par le roi Charles. Nicolas venait de mourir, Adrien, qui l'avait remplacé, reçut Actard avec une bonté dont il devait être satisfait, et lui donna le *Pallium*. Le souverain pontife faisait le plus grand cas du mérite de ce prélat; il le recommande aux évêques de plusieurs Conciles, comme ayant été chassé de son église par les *payens* et la désolation de son diocèse.

Adrien sollicita le roi Charles et Hérard, archevêque de Tours, en faveur de cet homme vénérable, pour lui faire obtenir une nouvelle église, même métropolitaine. Enfin, Adrien le traita comme un homme capable de rendre encore de grands services à la religion.

Ce ne fut qu'en 871, qu'Actard fut nommé à l'archevêché de Tours, par le clergé et le peuple. Le Concile de Douze le chargea de porter ses actes à Rome. Hincmar, archevêque de Rheims et président du Concile, recommanda ce prélat au pape et le pria de le sacrer archevêque. Ce fut Hincmar qui, à la sollicitation du souverain pontife, eut la charge de pourvoir à la subsistance d'Actard, pendant les longues années de sa détresse.

Actard, devenu métropolitain de Tours, choisit lui-même son successeur à l'évêché de Nantes, et ordonna Hermengarius (872). Actard mourut en 874.

Le premier soin du nouvel évêque fut de réparer les ruines de son église désolée : il la pourvut d'ornements et de vases sacrés. Dans ses laborieuses recherches, il découvrit un ancien coffre, dans lequel on conservait quelques flocons des cheveux et des barbes des apôtres saint Pierre et saint Paul. « Il est à croire, dit Travers, que saint » Félix les y avait mis à la dédicace de l'église » de Nantes,...... et fait de ce coffre un autel, » à l'exemple de celui de Rome, conservé par » saint Silvestre. Hermengarius renferma ces pré» cieux restes, dans une croix d'argent, avec une » légende.... »

874.

Salomon avait fait de vains efforts pour obtenir la paix de l'ame : agité de continuelles terreurs, il sentait que le ciel n'avait point sanctionné l'absolution que le souverain pontife lui avait accordée. Une maladie subite avait renouvelé ses remords. Résolu enfin de mettre un terme à ses maux, il songea à se démettre de sa royauté en faveur de son fils Guégon, et de rétablir sur leurs siéges les évêques dépossédés par Nominoë.

Depuis le règne de ce prince, les nouveaux évêques étaient traités comme des intrus et des schismatiques. Salomon avait été lui-même sollicité de rétablir la paix dans l'église de Bretagne, en soumettant cette province à la juridiction métropolitaine de Tours, et sous l'autorité royale de Charles. C'est dans cet esprit que le Concile de Savonières écrivit aux évêques de Bretagne, en 859. Mais l'autorité de Charles était perdue sans retour, et lui-même avait sanctionné la séparation des deux états : les évêques paraissaient peu sensibles à l'excommunication lancée contre eux. Depuis vingt-cinq ans qu'ils étaient dans leurs évêchés, ils croyaient y vivre en sûreté de conscience, lorsque les remords de Salomon vinrent inquiéter leur tranquillité.

L'évêque de Vannes fut le premier à prendre l'alarme. Craignant de perdre sa dignité, puisque son prédécesseur vivait encore, il éveilla l'ambition de Pasquiten, gendre de Salomon, et de Gurvand, gendre d'Erispoë. Le complot fut bientôt ourdi: ils gagnèrent les seigneurs bretons, et s'emparèrent de la personne de Guégon, fils du roi.

A cette nouvelle, le monarque infortuné se sauva dans un monastère, comme dans un asile inviolable: il dut frémir alors en songeant que ce fut aux pieds des autels qu'Erispoë tomba sous ses coups. Ses sujets révoltés le sommèrent d'abandonner son asile, s'il ne voulait s'y voir forcé. Alors Salomon, trahi, abandonné des hommes, chercha son dernier refuge dans la miséricorde divine: après avoir reçu les secours de la religion, il se présenta à ses ennemis, qui, n'osant, par un reste de respect, mettre la main sur sa personne, l'abandonnèrent à la fureur de quelques *Français*, qui, après l'avoir accablé d'outrages, lui crevèrent les yeux, et le jetèrent dans une prison, où il mourut de douleur, le 28 Juin de cette année 874.

[Dom Maurice dit le 25, et Lebaud place cet événement en 876.]

Ainsi périt Salomon III, prince digne d'une meilleure fortune, si le ciel eût pu lui pardonner un crime, qui, en causant ses longs remords, lui inspira aussi de royales vertus.

Ce prince fut le dernier souverain qui prît le titre de roi de Bretagne. Il ne laissa qu'une fille, épouse de Pasquiten; son fils mourut peu après avoir été arrêté, et sans doute de mort violente.

Après cette sanglante exécution, les meurtriers partagèrent les états de leur victime: Gurvand eut le comté de Rennes, c'est-à-dire, toute la partie septentrionale de la Bretagne; et, Pasquiten, les comtés de Vannes et de Nantes.

L'ambition des régicides avait provoqué celle des seigneurs particuliers: chacun voulait se créer une souveraineté indépendante; bientôt les guerres civiles et les brigandages désolèrent la Bretagne. Les Normands profitèrent de cette anarchie, et recommencèrent leurs courses accoutumées: Nantes, toujours exposé, en fut encore la victime. Les pirates remontèrent la Loire, et saccagèrent de nouveau cette ville infortunée.

Gurvand et Pasquiten ne demeurèrent d'accord que le temps nécessaire pour partager le fruit de leur crime. Le premier avait vengé son beau-père, et croyait avoir rempli un devoir; mais Pasquiten, n'ayant plus besoin de son complice, ne le regarda plus que comme un voisin dangereux, et même comme un usurpateur. Par les droits de son épouse, fille de Salomon, il prétendait à la souveraineté entière de la Bretagne. Mais, trop lâche pour attaquer seul un rival redoutable, il s'allie sans honte avec les Normands et marche sur Rennes, à la tête de trente mille hommes. Les soldats de Gurvand, effrayés de cette multitude, abandonnent leurs drapeaux. Mais leur

général n'était point accoutumé à fuir devant ses ennemis : sa valeur était connue, et sa cause devenait celle de la patrie. Plusieurs seigneurs, redoutant le joug des brigands du Nord, se joignirent à lui. Gurvand leur fit jurer de vaincre ou de mourir à ses côtés: milles braves lui suffirent ; il marcha à l'ennemi, l'attaqua avec fureur, en tua un grand nombre et mit le reste en fuite.

877.

Pasquiten, obligé de fuir, avait ajourné sa vengeance, et attendait une circonstance plus heureuse. Il apprend enfin que son ennemi est dangereusement malade : il saisit ce moment pour renouveler la guerre, avec le secours de ses odieux alliés. Gurvand, hors d'état de se mettre à la tête de ses braves, veut se faire remplacer ; mais ses soldats refusent de suivre un autre général. Le comte de Rennes se fait transporter mourant dans une litière, commande lui-même ses troupes, et remporte une nouvelle victoire. Mais cet effort fut le dernier : il expira pendant le combat.

Pasquiten survécut peu à son rival, et fut assassiné par les Normands ses alliés. Son fils Gurmailhon, ne put lui succéder : Alain [les uns disent petit-fils de Salomon, les autres, frère de Pasquiten] le remplaça et fut reconnu comte de Vannes et de Nantes. Judicaël, fils de Gurvand, hérita du Comté de Rennes.

La guerre civile et les Normands, étendaient leurs ravages sur toute la Bretagne. L'empereur Charles-le-Chauve, ne se croyant plus lié par le traité de Compiègne, voulut profiter des circonstances, et reprit les armes: il marcha en Bretagne et s'empara de Nantes. Mais ce succès ne paraît pas avoir été de longue durée.

On doit à ce prince les premiers ponts qui y ont été construits.

886.

L'évêque Hermengarius mourut cette année et fut remplacé par Landéranus. Ce prélat était très-considéré par l'empereur: l'état déplorable où se trouvait Nantes, faisait craindre à l'évêque d'éprouver le sort de saint Gohard: il obtint de Charles la permission de se retirer tous les étés à Angers avec son clergé et les trésors de son église. Ce ne fut qu'en 889, qu'il put enfin se fixer à Nantes.

888.

Après de longues et sanglantes discussions, les esprits se réunirent enfin contre l'ennemi commun. Judicaël, digne héritier de la valeur de son père, attaqua le premier les Normands, les vainquit et les poursuivit avec ardeur; mais en voulant contraindre les fuyards à se rendre à discrétion, il les poussa au désespoir: ils se firent jour l'épée à la main, et Judicaël périt dans ce second combat.

Par cet événement, Alain resta seul souverain de Bretagne, et prit le titre de duc, auquel le peuple, par une ancienne habitude, joignit celui de Roi. Alain laissa cependant le Comté de Rennes aux enfants de Judicaël.

Alain ne tarda pas à venger leur père. « Les » barbares revenaient du siége de Paris, et tra- » versaient la Bretagne, pour s'embarquer avec » le fruit de leurs rapines; Alain les joint aux » environs de Guérande, et remporta sur eux une » sanglante victoire: il poursuit les fuyards qui » avaient échappé au carnage, les atteint près » de Questembert, entre Redon et Vannes, et » les attaqua avec une telle fureur, qu'il reste à » peine quatre cents hommes de quinze mille » qui composaient les débris de leur armée. » (Richer.)

Alain put alors remplir le vœu qu'il avait fait

de donner à saint Pierre de Rome le dixième de ses biens, s'il était vainqueur.

896.

L'évêque Landéranus mourut le 5 Février de cette année, et fut inhumé dans l'église de Saint-Donatien.

Cette église fut l'occasion d'un procès qui dura quatre-vingt-douze ans entre de prétendus donataires, et le chapitre de Nantes. Le roi Eudes l'avait donnée à l'abbaye de saint Médard de Soissons, qui, à son tour, la céda à celle du Bourg-Dieu. Le chapitre, qui n'avait pas consenti à la donation, prétendant, avec raison, que le roi ne pouvait donner ce qui ne lui appartenait pas, la regardait comme nulle, et s'empara provisoirement des objets les plus précieux de l'église et surtout de la châsse de saints Donatien et Rogatien, qui, depuis, est restée à la cathédrale. Le procès se termina par une transaction: l'église resta au chapitre, qui céda à l'abbaye du Bourg-Dieu la jouissance de quatre ou cinq paroisses dans le diocèse.

Fulchérius, ou Foulcher, abbé de Redon, succéda à Landéranus. C'était un homme de bien et de mérite.

Il donna ses premiers soins à la réparation de la cathédrale qu'Evhémérus avait bâtie, et qui était ruinée par les déprédations des Normands: il y fit des travaux qui l'augmentèrent considérablement, au point qu'on pouvait la regarder comme une église nouvelle. En commençant cette vaste entreprise, Foulcher n'avait d'autres moyens que ceux que la providence devait lui fournir. Son diocèse, le long de la Loire, était tellement désolé, et si désert, qu'il ne pouvait en obtenir les moindres secours. Il s'adressa aux évêques et aux seigneurs voisins, qui l'aidèrent avec joie et le mirent à même de pourvoir à la subsistance de

son clergé, et d'achever son ouvrage. Le duc Alain, maître de Nantes, donna aussi à Foulcher la petite abbaye de Saint-André, située entre Saint-Donatien et la rivière d'Erdre, avec la seigneurie de *Migno*, sur laquelle on croit qu'était la riche abbaye de Saint-Clément, que les religieuses avaient abandonnée à l'approche des Normands, et qui était restée déserte.

Foulcher, devenu riche par les gratifications du duc, des seigneurs et des évêques, « entoura l'église » et ses dehors, de hautes et fortes murailles, » et, par ce moyen, fit un fort, où le peuple et » le clergé pouvaient au besoin se retirer et se » défendre des Normands... Le mur de ce fort » commençait à l'église, fermait l'évêché et les » regaires, descendait par la rue Saint-Denis, » entrait au haut de la rue de Saint-Gildas [depuis » rue des Carmélites], d'où traversant il descendait » à la maison du doyen, et finissait à l'église, » et par ce moyen enfermait les paroisses de Saint- » Jean et de Saint-Laurent, où tout le canton, » dans lequel les anciens statuts du chapitre concen- » trent les chanoines, et dont ils leurs défendent » de sortir sans être accompagnés d'un serviteur » ou d'un clerc de l'église. » [T.]

Après ces travaux, Foulcher s'occupa de réunir à son diocèse le démembrement occasioné par l'intrusion de Gislard : appuyé de l'autorité du duc Alain, il y réussit avant que l'évêque de Vannes pût faire valoir la prescription. Gislard, en fondant une espèce d'évêché à part, avait aussi créé un archidiacre, qui, après la mort de son évêque, s'était attaché à celui de Vannes, pour conserver sa dignité. Celui-ci se réunit enfin à l'ancien diocèse, et obtint, pour prix de sa soumission, la conservation de son archidiaconé et de son territoire. Telle est l'origine de l'archidiaconé de la Mée.

Les grands succès du duc Alain et sa bonne

administration, avaient rétabli la tranquillité en Bretagne, et valurent à ce prince le glorieux surnom de Rebré [Grand], sous lequel il est connu dans l'histoire. Nantes ressentit les effets de sa puissante protection; aidée des soins et de l'habileté de Foulcher, la ville se trouva enfin à l'abri des incursions des barbares.

907.

La sécurité qu'Alain-le-Grand avait procurée à sa patrie, ne fut pas de longue durée. Dès l'année précédente, Nantes perdit son digne évêque: il fut inhumé dans l'église de Saint-Donatien. Ce fut une grande perte pour la cité, et comme le prélude d'une autre plus déplorable. Alain-le-Grand mourut lui-même cette année, et ne laissa point après lui de successeur capable de le remplacer. Le duché de Bretagne, si bien défendu par sa valeur, fut partagé après sa mort, entre Gurmailhon, comte de Cornouailles, fils de Pasquiten; Mathuédoi, comte de Poher, son gendre, et Jules Berenger, comte de Rennes et fils de Judicaël.

Isaïas succéda à Foulcher, mais il n'occupa le siége qu'environ un an, et fut remplacé par Adalardus.

908.

Les barbares ne tardèrent pas à se prévaloir de la perte d'Alain: ne trouvant plus personne capable de leur résister, ils revinrent avec une nouvelle fureur inonder ce malheureux pays de sang et de carnage. Nantes fut assailli de nouveau: les habitants se réfugièrent dans l'enceinte construite par Foulcher, et soutinrent pendant tout un jour l'attaque des brigands; ils réussirent même à les repousser. Mais, désespérant de pouvoir soutenir un nouvel assaut, ils profitèrent de la nuit

pour échapper à la rage de leurs ennemis, chacun emportant ce qu'il put de ce commun naufrage. L'évêque se retira jusqu'en Bourgogne, avec ses clercs, d'où il ne revint plus.

Les Normands, de retour, trouvant la ville déserte, pénétrèrent dans l'enceinte, y firent des brèches et brûlèrent la cathédrale après l'avoir dévastée. N'ayant plus rien à détruire, ni de malheureux à dépouiller, les pirates remontèrent la Loire et portèrent la destruction jusqu'aux portes d'Orléans, qui se racheta à prix d'argent. De retour de cette expédition, ils se retirèrent dans l'île de Biesse, pour partager le fruit de leurs brigandages. De nouveaux pirates vinrent les joindre et voulurent entrer dans le partage des dépouilles, sans avoir eu part aux dangers. Un refus les fit courir aux armes: ils se battirent avec fureur pendant une journée entière. Les derniers venus furent vainqueurs: ils exterminèrent une grande partie de leurs compatriotes, et donnèrent sur le théâtre de leur férocité, un spectacle dont la cité de Nantes, veuve de ses habitants, ne put jouir.

Dès le commencement de ces désastres, la famille ducale avait pris la fuite et s'était réfugiée en Angleterre, suivie de la principale partie de la noblesse et d'une partie du peuple de Nantes.

909=938.

Charles-le-Simple, roi de France, avait été forcé de céder la province de Neustrie à Rollon, chef de Normands, et de lui accorder sa fille en mariage, aux seules conditions que ce barbare embrasserait le christianisme et lui rendrait hommage [912].

Le nombre de ces brigands augmentant sans cesse, une seule province ne pouvait plus leur suffire, Charles trouva l'expédient de céder à

Rollon l'hommage qu'il prétendait lui être dû par les ducs de Bretagne, et rendre ainsi ce pays arrière-fief de la couronne ; mais cette prétention était contraire au traité d'Angers, entre Charles-le-Chauve et Salomon III ; aussi les princes bretons n'y eurent-ils jamais d'égard.

Rollon, fort d'un droit que personne n'était en état de lui disputer, pénétra en Bretagne pour exiger l'hommage. Ce pays malheureux, sans souverain et sans défense, devint la proie de ce nouveau brigand : il étendit ses ravages sur les villes, les châteaux, les églises, les monastères, et jusque sur les chaumières : tout fut détruit et incendié. Berenger, comte de Rennes, fit de vains efforts pour arrêter tant de dévastations.

Guillaume-Longue-Epée, en succédant à Rollon son père, voulut aussi suivre ses traces sanglantes ; mais Berenger réussit enfin à vaincre ces barbares : quinze mille furent exterminés avec Fléscan leur général. Cette bataille se livra dans la paroisse de Trans, en 831.

Cette victoire fut utile à la Bretagne : si elle ne la délivra pas de ses ennemis, elle releva le courage des Bretons, et apprit à leurs ennemis qu'on pouvait les vaincre. C'était enfin un premier pas vers une meilleure fortune.

Incon, autre chef barbare, s'était fait un établissement sur les bords de la Loire, d'où il partait pour étendre ses ravages dans toute la contrée.

Mais l'heure de la vengeance approchait...

939.

Alain-*Barbe-Torte*, fils du comte de Poher et petit-fils d'Alain-le-Grand, réfugié avec tous ses parents en Angleterre, attendait avec impatience que l'âge lui permît de délivrer sa patrie et d'en punir les odieux spoliateurs. Après la mort de son

père, ce prince, à peine âgé de vingt ans, entreprit de reconquérir l'héritage de ses aïeux. Une première expédition heureuse l'enhardit et lui fit entrevoir des succès plus décisifs. Il retourna en Angleterre en préparer une seconde. Il réunit autour de lui tout ce qu'il put trouver de Bretons échappés au fer de l'ennemi, et disposés à la vengeance.

Avec ces faibles moyens, mais fort de son courage, il débarque à Cancale, attaque les Normands à Dol, les défait, les poursuit, et remporte une nouvelle victoire près de Saint-Brieuc. Au bruit de ses succès, tous les Bretons fugitifs se réunissent sous ces drapeaux. Après trois ans de travaux, et bien des combats, dont il sortit toujours vainqueur, il ne lui restait plus qu'à détruire les Normands commandés par le farouche Incon, et cantonnés sur les bords de la Loire: c'est là qu'ils avaient concentré les forces qui leur restaient. Alain résolut de les forcer dans leur dernier repaire. Il marche sur Nantes, et rencontre l'ennemi près de cette ville, dans la prairie de l'Aniane, ou de Saint-Aignan [aujourd'hui quartier de Sainte-Catherine et environs]. Une première attaque est infructueuse: Alain, forcé de céder, se retire jusqu'à la Hautière pour laisser respirer ses troupes accablées de chaleur, de fatigue et de soif. Une fontaine, miraculeusement découverte, appelée depuis fontaine Sainte-Marie, redonne de la force et de l'énergie à ses soldats. Alain revient à la charge avec une ardeur nouvelle, et réussit enfin à enfoncer les barbares; le carnage fut extrême, la plus grande partie fut exterminée; le peu qui s'échappa, quitta enfin cette terre si long-temps désolée par ses brigandages.

Après cette mémorable victoire, Alain entra dans Nantes, où il ne trouva que ruines et décombres; déserte depuis trente ans, cette ville

infortunée n'offrait plus d'asile à ses nouveaux citoyens. Pour pénétrer jusqu'à la cathédrale, il fut obligé de se frayer un chemin avec son épée à travers les ronces. En voyant la désolation de ce temple si révéré, Alain ne put retenir ses larmes.

Après avoir examiné la situation avantageuse de cette cité, le jeune prince résolut de la rétablir et d'y fixer sa demeure. Il donna ses premiers soins à la subsistance du peuple, et fit venir des vivres de toutes les parties de la Bretagne. La sûreté de la ville ne l'occupa pas moins. « Il fit » élever à la place de l'ancien mur bâti par Foul- » cher, et détruit par les Normands, une forte » levée de terre avec un profond fossé, où il at- » tira l'eau de la Loire. Il joignit à cet ouvrage » une chaussée pour arrêter le dégorgement de » l'eau, d'où la rue où elle régnait fut appelée » rue de la Chaussée.... depuis la maison de l'archi- » diaconé de Nantes, jusqu'au carrefour de la » Laiterie. On l'appelle aujourd'hui Grande-Rue. » Alain fit aussi relever, dans cette enceinte, la » principale tour du fort que l'évêque Foulcher » avait bâti, où il se logea. » [T.]

A la nouvelle des exploits d'Alain, les seigneurs bretons et les anciens habitants, dispersés dans les provinces voisines, se hâtèrent d'accourir et de repeupler une ville qui leur offrait un asile inviolable.

L'évêque Adelard mourut peu après sa fuite, et l'église de Nantes était restée sans pasteur. Alain nomma Octron, évêque de Saint-Pol-de-Léon, administrateur de l'évêché ; ce prélat s'était rendu auprès du prince avec d'autres seigneurs.

Ce fut pendant l'administration d'Octron, qu'Alain donna une nouvelle forme aux fiefs et péages. « Il » partagea la ville en trois portions, dont il re- » tint une pour lui, accorda l'autre à différents » seigneurs, qui l'avaient servi contre les Nor-

» mands, ou qui l'étaient venus trouver à Nantes.
» Il donna la 3me à l'évêque. Cette distribution a
» fait l'origine des différents fiefs de la ville, dont le
» plus grand sous le nom de Prévôté, appelé
» autrefois Gentil-Fief du duc est au Roi. » [T.]

Les chroniques varient sur le débornement de la portion de l'évêque, appelée Fief-des-Regaires. L'abbé Travers cite deux versions entièrement différentes. Ce fut aussi vers ce temps, qu'Alain bâtit le château de Nantes, qu'on appelait alors la *Tour-Neuve* : cet édifice dut être d'abord construit sur de faibles proportions, si l'on en juge par les augmentations considérables qu'il a reçues depuis cette époque jusqu'au temps du duc de Mercœur.

Alain-*Barbe-Torte* peut être regardé à juste titre comme le second fondateur de Nantes. C'est dans cette ville qu'il prit le titre de duc de Bretagne. « Il laissa Jules Berenger en possession du
» Comté de Rennes, que ce prince avait si bien
» défendu. » [Richer.]

943.

Alain eut quelques altercations avec Guillaume-*Tête-d'Etoupes*, comte de Poitiers, au sujet des limites. Mais un traité habilement négocié, les fixa irrévocablement ; les pays de Mauge, de Tiffauges et Herbauge, demeurèrent annexés au Comté Nantais, « qui se trouva borné au nord par la Vi-
» laine, à l'est par la rivière d'Oudon. Il des-
» cendait en passant par le Laïon, l'Evre et
» le château de Pierre-Fite, jusqu'au lac, qui
» se jette dans l'Océan, vis-à-vis l'Ile-de-Rhé. »
[Richer.]

946.

Cette année, Alain fit un voyage à Paris ; il obtint du roi Louis-d'Outremer, que les serfs et les coliberts, qui s'établiraient à Nantes et en Bretagne, ne pourraient être réclamés par leurs maî-

tres : mesure de politique digne de ce grand prince, et qui dut faire bénir son nom par tous les malheureux échappés des liens qui les attachaient à la glèbe, et qui contribua puissamment à repeupler ce pays, si long-temps dévasté. Les coliberts étaient cette classe d'hommes placés entre les serfs et les affranchis. Ils ne possédaient qu'à titre de cens et de redevance, et étaient tenus, envers les seigneurs censiers, à toutes les corvées.

En s'en revenant de Paris, le duc épousa la sœur de Thibaut, comte de Blois : les noces se firent à Nantes, et durèrent huit jours.

« En celui temps, Hoctron fist desmolir une » tour qui encore estait desmourée des anciens édi» fices de celle église [de Nantes], pour la con» voitise d'une pomme dorée, qui estoit sur *ladite* » tour, dont il fust moqué et desprisé par ledit duc » Alain, et par honte délaissa l'évesché de Nantes, » et s'en retourna à Saint-Paul, où premier il » avoit esté ordonné, et adonc le duc Alain eslut » Gaulthier, fils de Wichoneus, archevesque de » Dol, et l'institua évesque de Nantes. » [Le Baud. ch. 18.]

Galtérius, ou Gaultier, ne prit cependant possession de son siége, qu'en l'année 959. Il parait que le nouveau prélat n'était pas encore d'âge à entrer dans les ordres sacrés. Pendant ce long espace de temps, l'évêché fut administré par Hedrénus, ou Hédren.

952.

Alain-*Barbe-Torte* mourut cette année, et sa mort fut une calamité publique. Sous son gouvernement, ses peuples virent renaître un bonheur et une sécurité, qu'un siècle de malheurs avait bannis de la mémoire des hommes. Grand guerrier, grand homme d'état, ami zélé de la justice et de l'humanité, ce prince eut toutes les vertus et les

qualités nécessaires pour illustrer sa patrie: chéri, respecté et regretté des Bretons, et des Nantais en particulier, dont il avait rebâti la ville, rien ne manque à ses titres de gloire, que le surnom de Grand, que ses contemporains et la postérité lui eussent sans doute accordé, si son aïeul ne l'eût obtenu avant lui.

Alain fut inhumé d'abord dans le cimetière de Saint-Donatien, puis transporté dans l'église de Notre-Dame, qu'il avait fait restaurer et ériger en collégiale.

Alain, avant de mourir, avait désigné pour lui succéder, son fils Drogon, âgé d'environ cinq ans, et nomma tuteur, Thibaut, comte de Blois, oncle du jeune prince.

La duchesse, veuve d'Alain, accorda peu de temps à sa douleur, et se remaria dans l'année, à Foulques, comte d'Anjou. Ce prince se hâta de s'emparer de la tutelle du jeune Drogon que Thibaut lui abandonna, en se réservant la moitié du duché. L'autre moitié, avec son revenu, devint la proie de Foulques, qui prit le titre de duc de Bretagne, et comte de Nantes, par représentation. Il conduisit sa femme et son pupile à Angers, et ordonna qu'on lui envoyât les revenus de Nantes. « Et un jour, ainsi qu'il jouoit aux tables, en sa » salle, lui furent portez trois sacs pleins de de- » niers, et quatre challans pleins de grands poissons; » dont il fust moult esmerveillé en son courage; » et raconta à tous les assistans, qu'il n'y avoit » si riche ne si puissant en tout le royaume de » France, que celui qui pouvoit posséder la cité » de Nantes. » [Le Baud, ch. 19.]

Si on en croit le même historien, une autorité si précaire ne pouvait satisfaire l'ambition et la cupidité de Foulques: il fit périr le jeune prince, dans un bain trop chaud, donné par sa nourrice; » et ainsi mourut Drogon, le très-noble enfant du

» très-fort Alain, duc de Bretagne, lequel sa mère » plora griefvement, et toujours en retint la tris- » tesse en son cueur. » [Le Baud.]

Ce crime, heureusement, n'est point avéré: d'autres historiens le contestent et le regardent comme inventé par la haine que les Nantais portaient à leur nouveau duc.

Les Normands s'aperçurent bientôt que l'épée du duc Alain était tombée en de faibles mains. Ils ne tardèrent pas à revenir et à surprendre Nantes, dont l'évêque et beaucoup d'habitants furent faits prisonniers : le reste se sauva dans le château et dans l'enceinte bâtie par Alain, et qui renfermait la cathédrale ; la duchesse, elle-même, y était. Dans cette extrémité, les Nantais demandèrent du secours à Foulques, mais ce prince, plus jaloux d'acquérir des états que de les défendre, abandonna Nantes à sa fortune. La duchesse, en voyant la lâcheté de son nouvel époux, ne put s'empêcher de dire : *qu'il paraissait bien que le grand-pieu, qui fermait l'entrée de la Loire aux Normands, était renversé.*

Les Nantais, trahis par leur prince, ne comptèrent plus que sur leur courage : ils firent un sortie vigoureuse sur les pirates, et les mirent en fuite. Les Normands vaincus se retirent avec leurs captifs. L'évêque Gaultier se racheta avec tous les habitants prisonniers, pour une très-forte rançon.

A peine échappés de ce péril, et irrités contre leur indigne souverain, les Nantais s'empressèrent d'en choisir un autre : ils appellèrent Hoël, fils naturel d'Alain-*Barbe-Torte*. Hoël fut reconnu comte de Nantes, et bientôt après, duc de Bretagne. *

---

* Je dois mentionner que l'abbé Travers n'est pas d'accord avec les autres historiens, et notamment avec don Morice, sur l'époque de la surprise de Nantes. Le premier la rapproche jusqu'en 960, tandis que don Morice la place dans l'année de la mort d'Alain-*Barbe-Torte*.

959.

Gaultier ne prit possession de son évêché que cette année. Il était, comme il a été dit, fils de l'archevêque de Dol. L'incontinence des clercs, dit l'abbé Fleuri, était commune dans les IXme et Xme siècles, ainsi que la simonie: il attribue ces vices à l'extrême ignorance du clergé, dans ces temps barbares, et il en cite de frappants exemples. « Les clercs, dit-il, avaient oublié la dignité de » leur profession, et les puissantes raisons de cette » discipline de la continence.... Les clercs ignorants » regardaient cette loi comme un joug intolérable. » Leurs fonctions étaient presque réduites à chanter » des psaumes qu'ils n'entendaient pas, et pratiquer » des cérémonies extérieures...... » Le même auteur s'exprime ainsi sur la simonie. « Les princes » qui depuis long-temps s'étaient rendus maîtres » des élections, vendaient au plus offrant les évê- » chés et les abbayes, et les évêques se récom- » pensaient en détail de ce qu'ils avaient une fois » donné : ordonnant des prêtres pour de l'argent, » et se faisant payer les consécrations d'églises » et les autres fonctions. »

965.

Les brigandages des Normands continuaient toutoujours. Nantes était parvenu à se mettre à l'abri de leurs incursions, mais ses environs étaient livrés au pillage.

980=981.

Conan Ier, dit *le Tort*, fils de Jules Berenger, avait obtenu le Comté de Rennes, par la cession de Thibaut, comte de Blois. Ce prince était le dernier héritier des anciens rois bretons. Hoël rejeta une donation, qui le frustrait d'une grande partie de son duché, et se prétendait seul souverain de Bretagne. Il marcha contre son compétiteur, qui

refusait de le reconnaître, et ravagea le territoire de Rennes.

Conan, hors d'état de résister à son ennemi, prend une voie plus courte pour s'en défaire. Un gentilhomme de sa cour se charge de ce crime; feignant d'être mécontent de son maître, il s'introduit auprès de Hoël, qui lui accorde une confiance imprudente. Le traître profite d'une partie de chasse, dans la forêt nantaise, proche Bouguenais; tandis que le prince, seul avec son chapelain, se faisait lire les vêpres, il lui plonge son épée dans le corps, et le tue.

A la nouvelle de l'assassinat de leur prince, les habitants de Nantes nommèrent comte son frère Guerech. Ce seigneur venait d'obtenir l'évêché, en remplacement de Gaultier, décédé; mais n'étant pas encore sacré, il donna la préférence à la puissance temporelle; il fit administrer l'évêché par Hugues, et garda les revenus pendant sept ans, pour rebâtir la cathédrale.

On ignore quelle forme Guerech donna au nouvel édifice, puisqu'il n'en reste rien, si ce n'est peut-être quelque ruine du côté de l'évêché.

Sous le règne de Hoël, le pape Jean XIII fit de vains efforts, pour rétablir la suffragance de Tours, sur les évêchés de Bretagne.

982.

Par cette nouvelle élection, Conan perdit le fruit de son crime; mais, espérant avoir bon marché de son nouvel ennemi, il lui déclara la guerre. Guerech s'y était préparé lui-même, et se disposait à venger le meurtre de son frère. Les deux rivaux se rencontrèrent dans les landes de Conquereuil, entre Guemené et Derval. Guerech allait succomber, mais ayant blessé son adversaire, celui-ci fut obligé de se retirer du combat, et ses troupes découragées, cédèrent la victoire au comte de Nantes.

Guerech poursuivit les vaincus jusqu'aux portes de Rennes. Conan sollicita la paix, qu'il obtint sans renoncer à l'espoir de la vengeance.

Guerech profita de la tranquillité, pour renouveler le traité des limites, avec le comte de Poitiers : elles restèrent fixées, comme au temps d'Alain-*Barbe-Torte.*

Ce prince fit un voyage à la cour de France. A son retour il fut arrêté par Geoffroi, *Grise-Gonelle*, comte d'Anjou, qui l'obligea à lui faire hommage du Comté de Nantes et de la moitié de la Bretagne que Foulques avait tenue, en qualité de tuteur de Drogon.

987.

Le moment était arrivé pour Conan d'assouvir sa haine contre un prince qui l'avait vaincu et humilié. Il apprend que Guerech est tombé malade, il suborne son médecin : celui-ci saigne son maître avec une lancette empoisonnée, et prouve son crime en prenant la fuite. L'amputation pouvait seule sauver le malheureux Guerech, mais il refusa de se soumettre à cette opération, et mourut de la gangrène.

Ce prince fut inhumé dans l'abbaye de Redon : il laissa un fils nommé Alain, qui mourut peu après son père.

Pendant que Guerech était allé visiter Lothaire, la comtesse Aremburge bâtit Ancenis, et s'y fortifia. Geoffroi en prit de l'ombrage et vint l'attaquer, mais il y perdit la vie.

988.

Judicaël, fils naturel de Hoël, venait d'être nommé évêque de Nantes; mais la fin prématurée du jeune Alain laissait le Comté vacant. Conan voulut profiter de cette circonstance pour réunir toute la Bretagne sous sa domination, et se porta pour duc. Il somma Nantes de lui ouvrir

ses portes. Mais les habitants eurent horreur de l'assassin de leurs souverains : ils élurent Judicaël, qui, comme son oncle, n'avait point été sacré. Mais, cette fois, la justice laissa triompher le crime : Conan, victorieux, se rendit maître de la ville, et se fit reconnaître duc de Bretagne et comte de Nantes.

Ce prince cruel n'ignorait pas la haine que les Nantais lui portaient ; il voulut les contenir par la force, et fit bâtir le château du Bouffai. Cet édifice, qui a servi de palais à plusieurs de nos ducs, était aussi un château très-fort, à peu près carré et flanqué de quatre tours ; l'approche en était défendue au sud et à l'ouest par deux rivières. L'Erdre, qui passait alors où sont maintenant la rue des Carmes, la place du Change et la rue de la Poissonnerie, baignait ses murs avant de se jeter dans la Loire. Conan y établit une forte garnison et en commit la garde à l'évêque de Rennes Auriscand ; il établit Hugues, 41.e évêque, le même qui avait administré l'évêché de Nantes, du temps de Guerech.

992.

Tant de précautions ne purent garantir la possession du Comté de Nantes à l'usurpateur. Le vicomte Hamon, oncle de Judicaël, demanda du secours à Foulques Nerra, comte d'Anjou, qui s'empressa de venir reprendre une ville qu'il convoitait pour lui-même.

Il mit le siége devant la place ; mais Conan, indigné d'une entreprise si contraire à son ambition, fit sommer Foulques de se retirer, s'il n'y voulait être contraint par la force. Le comte d'Anjou, blessé de cette menace, lui répondit qu'il lui épargnerait une partie du chemin, et qu'il l'attendrait dans les landes de Conquereuil. Cette réponse, dont Conan sentit toute l'amertume, l'irrita au point qu'il se hâta lui-même de devancer son ennemi.

Arrivé dans ces landes fatales, il s'y retrancha d'un large fossé, qu'il fit couvrir de branches. Foulques ne se fit pas attendre : la bataille se livra le 27 juin. Avant de combattre, Foulques prit Judicaël dans ses bras et le montra à son armée, en l'excitant à vaincre pour leur jeune et légitime souverain. Les soldats, animés par sa présence, se précipitent sur leurs ennemis à la suite de leur général. Mais cette ardeur pensa leur devenir funeste : Foulques et beaucoup des siens tombèrent dans le piége que Conan leur avait tendu. La victoire allait lui échapper, lorsque de nouveaux efforts le tirèrent du fossé perfide : il attaque Conan avec fureur, le tue, et, ranimant ainsi le courage de son armée, il mit les ennemis en fuite. Foulques et Aimeric, comte de Thouars, furent blessés dans le combat; Hamon y perdit la vie.

La garnison du château du Bouffai, en apprenant cette victoire et la mort de Conan-le-Tort, abandonna la place et prit la fuite.

Foulques conduisit Judicaël à Nantes, et lui donna pour tuteur Aimeric, qui avait contribué au succès de la bataille de Conquereuil. Ce dernier, après avoir rendu hommage du Comté de Nantes au comte d'Anjou, prit pour lui-même le titre de comte de Nantes, autorisé par l'usage en sa qualité de tuteur.

La perte de cette bataille diminua peu la puissance du nouveau duc de Bretagne, Geoffroi premier, fils aîné de Conan, si l'on en juge par les suites; car à peine ce prince eut-il pris possession de son duché, qu'il marcha sur Nantes et s'en rendit maître. Il craignait le voisinage et les intrigues du comte d'Anjou; mais, plus généreux que son père, il laissa le Comté à Judicaël, à la seule condition de lui rendre l'hommage extorqué par Foulques.

L'évêque Hugues meurt, et est remplacé par Hervé, aumônier du comte et chanoine de Nantes: c'est le 42.e évêque.

Ce prélat ne vécut pas long-temps en bonne intelligence avec Judicaël, qui l'accusait, dit-on, d'être trop favorable aux intérêts de Geoffroi. Le prélat fut contraint de quitter son diocèse: il se retira à Blois, et abandonna à son chapitre une partie de sa mense. Telle fut l'origine de celle du chapitre, qui augmenta toujours depuis par les dons des évêques successeurs d'Hervé. Jusque-là les chanoines étaient nourris par les évêques des fruits de leur église.

1005.

Judicaël, en allant à Rennes visiter le duc de Bretagne, fut assassiné en chemin. Il laissait deux enfants: Budic, son fils naturel, et une fille nommée Judith.

Budic succéda à son père, mais ce jeune prince ne tarda pas à sentir le poids d'un gouvernement mal affermi. L'évêque Hervé venait de mourir à Blois, il fut remplacé par Gaultier, ou Waltérus II, gentilhomme du diocèse de Rennes, et marié avant d'entrer dans l'épiscopat. Ce prélat, d'une humeur belliqueuse et créature du duc, se trouvait peu disposé à soumettre son temporel à l'autorité d'un jeune prince dont il semblait mépriser la naissance.

Gaultier, obéissant sans doute à des instigations secrètes, prit à tâche de braver le comte dans toutes les occasions, soit en favorisant la révolte de ses sujets, soit en l'attaquant les armes à la main. Il bâtit un château sur la terrasse qui entourait la cathédrale; mais, peu content de cette première hostilité, il résolut de resserrer Budic dans son château du Bouffai, en construisant une nouvelle forteresse sur l'emplacement de l'ancienne mon-

naie. Ainsi le terrain entre ces deux forts fut chaque jour ensanglanté par de nouveaux combats. Bientôt Budic fut réduit à se défendre, dans son château même, contre le turbulent prélat, grâce aux secours du duc son protecteur. La ville fut en proie aux bandes de Bretons qui venaient défendre l'évêque, et la famine acheva de la ruiner. Dans cette extrémité, Budic eut recours au comte d'Anjou ; il lui rendit hommage pour son Comté, et revint à Nantes avec les soldats que son nouveau suzerain lui avait fournis. Avec ce secours, Budic parvint à lasser ses ennemis ; il conclut la paix avec le duc de Bretagne et son évêque, qui lui abandonnèrent une souveraineté qu'ils ne pouvaient lui ravir.

1008.

Le duc Geoffroi Ier, à son retour d'un pélerinage à Rome, fut tué par la main d'une femme. On prétend que le faucon de ce prince ayant étranglé la poule de son hôtesse, celle-ci, dans sa colère, lui lança une pierre, dont le coup fut si violent, qu'il en mourut.

Il y eut, cette année, une furieuse révolte des paysans du Comté de Nantes contre la noblesse. Ils en massacrèrent un grand nombre et incendièrent plusieurs châteaux, mais ils ne tardèrent pas à être vaincus et soumis. Il est à croire que cette insurrection sanglante n'aura fait qu'ajouter un nouveau poids à leurs chaînes, et aggraver le joug qui a si long-temps pesé sur cette classe infortunée.

1012=1013.

Peu après la paix conclue entre Budic et son évêque, ce prélat résolut de faire un voyage à Jérusalem, pour visiter les saints lieux. Il laissa à son fils Pudique le soin de son évêché, qu'il croyait lui transmettre un jour. Après ces pré-

cautions, il se mit en route. Ce prélat pensait sans doute, selon l'esprit du temps, que ce pélerinage suffirait pour effacer ce que sa conduite avait de contraire à la sainteté de son ministère et aux préceptes de l'Evangile qu'il pratiquait si mal. Le comte Budic, à peine débarrassé de son redoutable évêque, voulut le mettre hors d'état de l'opprimer à l'avenir. Il commença par détruire sa maison forte ; mais, dépassant bientôt les bornes de la justice et de la modération, il s'empara des biens de l'évêché et les mit au pillage.

Gaultier, de retour de son pélerinage, au bout d'un an, excommunie Budic et se retire près d'Alain III, qu'il engage facilement dans sa querelle. Ce prince arme en faveur de l'évêque, et vient ravager le Comté de Nantes. Budic, de son côté, se fait protéger par Foulques Nerra, comte d'Anjou, auquel il s'était soumis comme vassal. Cette guerre dura ainsi plusieurs années.

L'archevêque de Dol Junkenée, ou Lunfrénus réussit enfin à mettre un terme à tant de violences, en se portant médiateur : il persuada à Budic de réparer les torts faits à l'église et à rendre hommage au duc.

Par ce traité, la juridiction et l'autorité furent partagées entre le comte et l'évêque. Il résulta de là que chacun avait ses juges particuliers, qui jugeaient d'une manière indépendante, et souvent contradictoire dans les conflits de juridiction, et ces cas se rencontraient souvent. Cet accord devint, dans la suite, une source de discordes entre les évêques, les comtes et les ducs. « Les évêques, » dit Travers, ne voulant relever que du Pape, » dont ils ne tenaient rien.... lorsqu'au contraire, » ils tenaient tout de la concession des comtes » et des ducs, le spirituel excepté. »

Quoi qu'il en soit de ce traité si désavantageux pour Budic, il eut au moins ce résultat heureux

pour Nantes, que la paix ne fut plus troublée par son évêque.

1026.

Alain-Caignard, comte de Quimper, épousa cette année, ou la précédente, Judith, fille légitime du comte Judicaël, tué en 1005. Les noces se firent dans l'île d'*Aindre* [Indret].

De ce mariage naquirent Hoël, qui devint comte de Quimper et de Nantes; Quiriac, ou Guerech et Bénédict ou Benoit, qui furent successivement évêques de Nantes.

Ce mariage occasionna, dans la suite, une longue guerre entre Budic et Mathias son fils d'une part, et Alain-Caignard et son fils Hoël de l'autre. Judith, comme fille unique légitime de Judicaël, prétendait être héritière du Comté de Nantes. Budic, comme fils, quoique naturel, se regardait seul héritier de ce Comté: il était d'ailleurs en possession depuis vingt et un ans. Cette guerre obscure et sans événements, ne finit qu'en 1054.

Budic rebâtit cette année l'église de saint Cyr [ou Cyrice], fondée par Budic Ier, en 490, et la plaça sous l'invocation de saint Cyr et sainte Julitte.

C'est à ce temps qu'on rapporte l'histoire d'un dragon, ou serpent monstrueux, qui dévorait les passants, dans la forêt qui s'étendait depuis le château de Sesmaisons jusqu'à Sautron. Trois chevaliers, dont la tradition n'a pas conservé les noms, attaquèrent le monstre: un d'eux fut dévoré par lui, mais les deux autres le tuèrent. On rapporta le dragon en triomphe et processionnellement. L'évêque fit détacher la mâchoire inférieure, et la fit placer dans une boîte d'argent: elle fut déposée dans le trésor de la cathédrale, où on la voyait encore, dit-on, en 1773.

En mémoire de cet événement, les habitants

de Nantes firent bâtir la chapelle de Miséricorde, sur l'emplacement même où les deux chevaliers remportèrent la victoire. Ce combat fut retracé sur les vitraux de la chapelle, avec cette inscription rimée :

« Un roi, dessus un blanc cheval,
Tira l'arc pour faire mal ;
Un autre, sur un cheval roux,
Tire l'épée tout en courroux ;
L'autre, sur un cheval noir,
Vit la mort et l'infernal manoir. »

Il est inutile de dire que la certitude de cet événement ne repose que sur la tradition populaire.

1030.

Deux paysans trouvèrent une cloche d'or, du poids de cent livres, dans la rivière d'Evre, proche Saint-Florent : ils en firent présent au prieur, qui les récompensa, en leur donnant quelques arpents de terre. Le comte Budic le sut, et, en qualité de seigneur du lieu, se fit rendre la cloche, et donna dix livres aux moines, pour le fonds de terre dont ils avaient gratifié les paysans.

Vers le même temps, et au même lieu, on découvrit, dans la chapelle de saint Jean, sur le bord de l'Evre, plusieurs cercueils de pierre, tous vides, hors un, dans lequel, après l'avoir ouvert, on trouva un anneau d'or, inscrit du nom de *Rainaldus*, une coupe d'argent et cinq sous d'or. On présume que ce cercueil était celui de Regnault, comte de Nantes et d'Herbauge, tué à la bataille de Blain, en 843, par le comte Lambert II.

1039.

Le comte Budic mourut au commencement de cette année, ou à la fin de la précédente. Mathias, son fils, se saisit du Comté par droit de succession, malgré la guerre et les prétentions d'Alain-Caignard.

1040.

Robert II, duc de Normandie, fit un voyage à la Terre-Sainte, et confia la tutelle de son fils Guillaume, et le gouvernement de son Duché, au duc Alain III. Ce surcroît de puissance devint fatal au duc : après avoir soumis les Normands dans une révolte, ils conspirèrent contre lui, de concert avec le jeune Guillaume, qu'on avait prévenu contre son tuteur, et l'empoisonnèrent. Alain mourut le premier octobre de cette année; son fils Conan II, âgé de trois mois, lui succéda, sous la tutelle de son oncle Eudon.

1041.

L'évêque Gaultier mourut au commencement de cette année, et désigna Pudique, ou Budic, son fils, pour lui succéder. Mathias s'opposa pendant quelque temps à son installation; mais une somme, d'argent que le nouvel évêque donna aux conseillers du comte, aplanit toutes les difficultés.

Cette époque, ainsi que nous l'avons déjà observé, est remarquable par la corruption des mœurs, dans toutes les classes de la société. Le clergé ne se distinguait point par sa régularité, et scandalisait souvent par sa conduite. Dans aucun temps on ne vit plus de marchés simoniaques; les donations, les fondations pieuses, les échanges et ventes de bénéfices, étaient des objets d'un commerce habituel, dans ce siècle ignorant et barbare.

Il y avait alors en Bretagne, une monnaie qu'on appelait *blanc* à cinq deniers, monnaie de cours, ou six deniers tournois, et de petits deniers de monnaie noire, c'est-à-dire, où le cuivre dominait beaucoup, marqués d'une croix entre deux hermines, et de l'autre côté des trois hermines, frappés aux coins d'Alain et d'Eudon, ducs de Bretagne. Ce qui prouve en passant, que les hermines sont plus anciennes dans le Duché, qu'on

ne le croit communément, et que Pierre-de-Dreux, en les mettant dans ses armes, les y trouva établies sur les monnaies.

1049.

L'évêque Pudique se rendit au Concile de Rheims, présidé par le pape Léon IX. Ce concile avait pour objet principal, la répression des nombreux abus qui s'étaient introduits dans l'église gallicane, et surtout la simonie. Chaque évêque fut sommé à son tour, d'attester qu'il n'avait rien à se reprocher sur ce crime. « L'évêque de Nantes » déclara que son père, étant évêque de la même » ville, lui avait donné l'évêché de son vivant, » et qu'après sa mort il lui avait succédé, moyen- » nant de l'argent. C'est pourquoi, par le juge- » ment du Concile, il fut privé de ses fonctions » épiscopales, en lui ôtant l'anneau et la crosse; » et on lui laissa seulement les fonctions de prêtre, » à la prière des évêques. » [Fleuri, *Hist. ecclés.*]

Pudique eut tant de chagrin de sa déposition, qu'il mourut l'année suivante. Il était le seul évêque de Bretagne qui reconnût la métropole de Tours.

1050.

Le souverain pontife nomma de son autorité à l'Evêché de Nantes, Airard, moine, cardinal, et, dit-on, abbé de Saint-Paul-de-Rome. Le clergé de Nantes réclama contre cette usurpation de ses droits et de ceux du peuple, mais inutilement. Cette conduite du pape dut paraître d'autant plus singulière, que dans ce Concile de Rheims, qui avait condamné Pudique, « On condamna sous peine d'anathême.... *les promotions d'évêques, sans élection du clergé et du peuple* (Fleuri).

Le comte Mathias mourut cette année: Hoël, son frère, lui succéda.

1051.

Cependant, Airard ayant pris possession de son Evêché, se hâta de faire exécuter les canons du Concile de Rheims, relativement aux biens ecclésiastiques usurpés par les laïcs. Ruault fut un des premiers seigneurs qui obéirent : il fonda un prieuré au Pellerin, et lui assigna, pour fonds, les dîmes de plusieurs paroisses, qu'il s'était appropriées. Ces restitutions, comme l'on voit, et d'autres encore, ne devenaient nullement profitables aux paroisses dépouillées, puisque Airard, en les retirant des mains séculières, les revendait aux monastères, moyennant une redevance en or, au profit de l'église de Nantes.

Cette conduite du nouveau prélat, déplut généralement. Le clergé, le comte Hoël et le peuple de Nantes, écrivirent une lettre très-vive au pape, dans laquelle ils se plaignaient de leur évêque, et protestaient contre son élection, comme contraire aux canons, et attentatoire aux droits du clergé, du peuple et des évêques de Bretagne. Cette dernière considération devait faire peu d'impression sur l'esprit du souverain pontife, puisque lui-même avait fait excommunier ces évêques au Concile de Rheims, pour leur insoumission au métropolitain de Tours. Enfin, on déclarait dans cette lettre, qu'Airard n'avait aucune des qualités nécessaires pour faire un bon évêque, d'après l'expérience qu'on en avait faite, par déférence pour le Saint-Père.

Il paraît, au reste, que cette lettre n'était qu'une vaine formalité, et comme une justification anticipée de la conduite qu'on voulait tenir, car sans attendre la réponse du pape, Airard fut chassé avec violence de son siége, et remplacé l'année suivante par Quiriac, ou Guerech, fils d'Alain Caignard. Airard se retira à Redon en attendant une décision favorable du saint-siége, mais elle ne vint point, ou l'on n'y eut point égard. Ce

prélat, cependant, du fond de sa retraite, exerça son autorité épiscopale, par la fondation de Frossai, en faveur de l'abbaye de Redon. Voyant enfin que rien ne lui promettait son rétablissement, Airard se rendit à Rome pour l'obtenir ; mais le succès ne répondit pas à ses espérances. Il revint en Bretagne végéter jusqu'en 1064, époque où il cessa de faire parler de lui.

Nantes resta ainsi avec deux évêques, sans qu'aucun pût exercer les fonctions épiscopales : l'un étant banni et l'autre ne pouvant obtenir sa consécration de Rome.

1054.

« Le comte Hoël qui, l'an 1050, avait succédé à
» son frère Mathias, n'était plus comte de Nantes
» cette année, sans que l'on sache bien comment
» cela arriva. Un autre Hoël, surnommé Mathatias,
» fils d'Alain Caignard.... tenait sa place. Les deux
» Hoël disputaient le Comté. Je crois qu'ils le
» partagèrent, et que Hoël, frère de Mathias, se
» contenta d'être comte de la Mée, ou du dis-
» trict qui forme l'archidiaconé de ce nom. On
» trouve à l'an 1055 un Hoël comte de la Mée,
» dans le temps qu'Hoël Mathatias, fils de Caignard,
» l'était à Nantes. » [T.]

1058.

Conan II, fils d'Alain III, duc de Bretagne, disputait à son tour le Comté de Nantes, au fils d'Alain Caignard. Hoël Mathatias, pour se défendre contre ce puissant concurrent, se lia avec Geoffroi, fils d'Eudon, comte de Penthièvre ; mais craignant de succomber dans cette lutte inégale, Hoël confia la garde de Nantes à Geoffroi Martel, comte d'Anjou. Ce nouvel allié, voulant la garder pour lui, en fut chassé au bout de quarante jours, par les Nantais, ou plutôt par Conan, qui s'en trouva le maître, et prit le titre de comte de Nantes, qu'il conserva pendant les années 1059 et 60. Dans sa détresse,

Hoël eut recours à la générosité du vainqueur ; il lui rendit hommage du Comté, et fit alliance avec le duc, qui lui donna sa sœur Havoise en mariage.

1060.

Ce fut vers 1059 que l'évêque Quiriac dut être ordonné, puisqu'il assista au sacre de Philippe Ier, roi de France, à Rheims. Mais il n'attendit pas sa consécration, pour exercer l'autorité épiscopale. Ce prélat ne fut pas plus scrupuleux que plusieurs de ses prédécesseurs, pour les marchés simoniaques. Il autorisa l'abbé de Redon à acheter les églises paroissiales qu'il trouverait à sa convenance, moyennant *cent sols d'or très-fin*, payables à la fête de saint Pierre, à l'église de Nantes, d'où lui vint le titre de *denier de saint Pierre*. Il céda, par le même acte, les droits de sacriléges, ou cas réservés, dans plusieurs paroisses, et fit d'autres concessions, sous l'obligation de redevances annuelles.

1066.

Guillaume, duc de Normandie, se préparait à envahir l'Angleterre, au moment ou Conan se disposait à lui faire la guerre. Cette diversion inopportune pouvait avoir de fâcheuses conséquences pour les projets du prince normand. Ne pouvant diviser ses troupes, ni abandonner son Duché à la discrétion d'un ennemi, il résolut d'acheter sa sûreté par un crime. Guillaume suborna un chambellan de Conan, qui était son vassal, pour des terres qu'il possédait en Normandie. Le perfide vint trouver son maître, qui venait de soumettre Château-Gonthier et se préparait à entrer dans la ville : il eut le temps et l'adresse d'empoisonner les gants, le cor et la bride du cheval de Conan. A peine le prince malheureux eut-il porté la bride à sa bouche, qu'il fut renversé par la violence du poison, et mourut peu d'heures après, à l'âge de vingt-six ans.

Ainsi le comte de Nantes succéda au duché de Bretagne, du chef de sa femme Havoise, sœur du duc Conan. Ce prince fut peu sensible à l'honneur de venger la mort d'un beau-frère dont il recueillait la succession, et Guillaume profita pleinement du fruit de son crime.

Hoël, redoutant un ennemi qui connaissait l'art de se débarrasser d'un voisin dangereux, aima mieux contribuer à son agrandissement que de s'exposer au danger de le combattre. La paix fut bientôt conclue avec Guillaume : le nouveau duc lui fournit cinq mille hommes sous le commandement d'Alain-le-Roux, fils d'Eudon, comte de Penthièvre.

1073.

Guillaume-le-Conquérant avait récompensé la valeur d'Alain-le-Roux par le don du Comté de Richemont, qui réunissait quatre cent quarante-deux terres seigneuriales.

L'histoire ne dit point si Hoël fut jaloux d'une si riche dotation en faveur de la maison de Penthièvre, s'il reçut de Guillaume quelque sujet de mécontentement, ou enfin si la puissance de ce prince commençait à lui faire ombrage ; mais Hoël venait de s'allier avec les ennemis du nouveau roi d'Angleterre. La province du Maine, faisant partie du domaine des ducs de Normandie, s'était révoltée et avait formé une ligue avec le comte d'Anjou et le duc de Bretagne. Guillaume repasse la mer pour soumettre les rebelles. Les deux armées sont bientôt en présence, et prêtes à combattre, lorsqu'un cardinal vint le leur défendre *de la part de Dieu.* La paix se fit : Guillaume était pressé de retourner en Angleterre, où une révolte venait d'éclater de la part de Raoul-de-Gaël, seigneur breton, mécontent de son partage dans les dépouilles de l'Angleterre.

1075.

Guillaume, de retour dans son île, vainquit son

sujet rebelle et le contraignit de fuir. Raoul se sauva en Bretagne, et se révolta soudain contre Hoël : il s'unit avec Geoffroi, fils d'Eudon, comte de Penthièvre, et tous deux s'enfermèrent dans Dol. Hoël, secondé par Guillaume, les y assiégea ; mais, apprenant la marche de Philippe Ier, roi de France, que les rebelles avaient intéressé à leur cause, les deux souverains se retirèrent en ajournant leur vengeance.

Hoël déchargea sa colère sur les terres du vicomte de Porhoët, qu'il ravagea ; mais le fils de ce seigneur l'attaqua et le fit prisonnier, après avoir dispersé ses troupes. Alain Fergent, fils de Hoël, rallia les fuyards, recommença l'attaque et eut le bonheur de délivrer son père. Le duc revint à Nantes, où l'on apprit en même temps sa prise et sa délivrance.

1079.

L'évêque Guerech, ou Quiriac, mourut en 1078, et fut remplacé par Benoit ou Benedict, son frère ainsi que de Hoël.

Ce nouveau prélat, de moine de Landevenec devint abbé de sainte Croix de Quimperlé, et conserva son abbaye avec l'évêché. C'est le premier exemple d'un évêque de Nantes resté abbé. Il fut ordonné à Issoudun en 1081.

Benoit ne parait pas avoir beaucoup respecté les canons des Conciles qui défendaient l'aliénation des biens de l'église en faveur des laïcs, car il donna à Rodoald l'église de Pontchâteau avec ses droits. Mais Rodoald, près de mourir, devint scrupuleux sur le titre de son domaine ecclésiastique ; et, pour rassurer sa conscience alarmée, il ne trouva point de meilleur expédient que de se faire revêtir d'un froc sous lequel il mourut. Benoit accorda sa succession à l'abbé de Marmoutier, à la charge de pourvoir à la subsistance de la veuve et de l'enfant du défunt.

1084.

Hoël II mourut cette année, le 8 avril. Alain Fergent, son fils, aîné, lui succéda. Ce prince céda le Comté de Nantes à Mathias, son frère. Son premier démêlé fut avec son oncle Geoffroi, le bâtard, comte de Rennes, qui lui refusa l'entrée de sa ville pour s'y faire couronner. Alain marche contre lui, prend Rennes d'assaut, et relègue Geoffroi à Quimper-Corentin, où il mourut bientôt.

Guillaume-le-Conquérant, insatiable de puissance, voulut assujettir Alain à l'hommage de son duché. Sur son refus, Guillaume, sans égard pour les services du père, déclara la guerre et mit le siége devant Dol.

Cette ville était destinée à voir échouer le bonheur de ses armes : Alain Fergent, secouru par le roi de France, contraignit Guillaume à lever le siége, et mit son armée en déroute. Le roi d'Angleterre admira le courage de son ennemi : ne pouvant le vaincre, il fit la paix avec lui, et lui donna sa fille Constance en mariage.

De retour à Nantes, le duc Alain y tint son parlement général [États de Bretagne], où furent réglés les rangs des évêques et des barons.

1092.

Lévêque Benoit assiste au Concile de Bordeaux, où l'on décide que l'abbaye du Bourg-Dieu aurait l'église de Saint-Donatien, et les chanoines de la cathédrale les corps des Saints-Martyrs, qui, depuis, ont demeuré à cette église.

1096.

Le duc Alain Fergent part pour la première croisade, avec Robert, duc de Normandie.

Alain signala son courage dans trois grandes batailles contre les Sarrazins, et assista à la prise de Jérusalem. Il fut cinq ans absent.

1104.

Mathias meurt sans enfants. Le gouvernement de ce prince n'a laissé aucune trace dans l'histoire. A sa mort, le Comté de Nantes revint au duc, son frère, qui créa un sénéchal juge pour le Comté, avec appel au parlement général ou états de Bretagne.

Dans ce siècle il était commun de voir des paroisses tenues par des laïcs, qui en tiraient tous les bénéfices et laissaient :

« A des *prêtres* gagés le soin de louer Dieu. » Des femmes mêmes étaient en possession de disposer des églises; et, par un abus intolérable, elles plaçaient et déplaçaient les desservants selon leur caprice, sans même demander l'agrément de l'évêque.

Les églises de sainte Croix et de saint Saturnin appartenaient à des laïcs à titre d'héritage. Les moines de Marmoutier réussirent à les leur enlever par l'autorité du duc, et moyennant une somme d'argent pour indemniser les propriétaires, et une autre au duc, à la duchesse et à leur fils.

Le cimetière de la cathédrale occupait l'espace qui est entre l'église et la rue saint Laurent. De privilégié qu'il était pour les enterrements, il devint, avec le temps, un lieu d'asile. Plusieurs chanoines, débiteurs du comte Mathias, craignant une exécution, transportèrent leurs meubles et effets dans l'enceinte du cimetière, pour les mettre à l'abri de la saisie; mais Mathias, sans égard à la sainteté du lieu, fit enlever les effets, et les dettes furent payées. Le comte mourut peu après cet acte de vigueur; et, selon l'esprit du siècle, on regarda sa mort prématurée, comme une punition du ciel.

Il y avait, à cette époque, un hôpital près de saint Clément, où les évêques descendaient avant de faire leur entrée à Nantes : ils y passaient la nuit, pour marquer qu'ils devaient leurs premiers soins aux pauvres.

Le prieuré de saint Clément est adjugé par sentence aux religieux de Vendôme; il dépendait autrefois des religieuses établies aux environs, et qui avaient pris la fuite à l'approche des Normands.

1105.

Le duc Alain Fergent fait bâtir, vers ce temps, le château de Blain, qui subsiste encore, mais sous une autre forme. Ce château, après avoir appartenu à la maison de Clisson, est passé dans celle de Rohan.

Il fit présent aux moines de Marmoutier de la forêt de Puzarlez; depuis, Notre-Dame-en-Bois, paroisse de Carquefou.

1111.

L'évêque Benoit, âgé de plus de quatre-vingts *ans*, se démet de son évêché et de son abbaye, et se retire à sainte Croix de Quimperlé : il y mourut en 1115. Cet évêque, quoique humble et pieux, ne se fit cependant point de scrupule de réunir une abbaye à son évêché, malgré les défenses de plusieurs Conciles, auxquels il avait lui-même assisté, et dont il avait publié les canons. Ce ne fut que vers la fin de sa carrière, qu'il s'aperçut de cette irrégularité : il s'en punit en quittant à la fois ses deux bénéfices. Hildebert, évêque du Mans, contribua peut-être à cette abdication, par une épigramme qu'il lança contre ce prélat, et dans laquelle il lui reproche amèrement cette cumulation.

Robert I.er succéda à Benoit: il était frère ou cousin du duc Alain, et archidiacre de Nantes.

Le nouvel évêque était ami intime de Hildebert, qui désigne Robert comme un homme du premier mérite, et le compare à César pour la science militaire, et à Virgile pour le génie poétique : il s'étonne qu'étant dans les camps, Robert ait du temps à donner à l'étude, et que les travaux du cabinet lui en laissent pour vaquer à ceux de la guerre. On voit

que ce prélat ne s'était pas toujours borné à remplir les devoirs ecclésiastiques. Robert ne garda son siége que quelques mois : il fut remplacé l'année suivante par Bricius ou Brice.

Le marc d'or est à 20 livres, et le marc d'argent à 2 livres.

1112.

Le duc Alain, attaqué d'une maladie dangereuse, abdiqua sa souveraineté, en faveur de son fils Conan III, dit le Gros, âgé de 16 ans. Il se retira à l'abbaye de Redon pour y finir ses jours : il ne mourut cependant qu'en **1119**. La duchesse Hermengarde suivit son exemple et se retira dans un couvent, d'où elle sortit pour faire un voyage à Jérusalem : à son retour, elle se fixa près de son fils Conan.

1113.

L'évêque Brice, appelé à l'évêché de Nantes l'année précédente, ne fut ordonné que dans celle-ci : il était archidiacre de Vannes, et conserva sa dignité avec l'épiscopat.

Brice eut bientôt l'occasion d'exercer son zèle dans un différend survenu entre les prêtres et les moines de Pornic ; il défendit à ceux-ci d'entreprendre sur les séculiers, en baptisant et visitant les malades ; il leur permit seulement de recevoir des legs testamentaires, moyennant un besant ou marobotin d'or à l'église de Nantes.

Le besant était une monnaie de Constantinople, ou Bizance ; et le marobotin, une monnaie des Maures : elles étaient de seize à la taille. Le marc d'or valait 20 livres, et le marc d'argent 2 livres.

1117=1118.

« En celui temps, au mois de décembre [1117]...
» furent tonnerre, gresle et tempeste, et le soleil
» rouge comme s'il ardit : puis la vigile de Noël fist
» un vent très-véhément, qui arracha les forests et

» abattit les maisons, et souffrit la lune esclipse.....
» L'an suivant fust grand tremblement de terre, qui
» subvertit les édifices et les arbres actuellement
» fichez, et que la cité de Nantes fust misérablement
» bruslée. »

Ce désastre arriva le 1er de Mai (1118) : Nantes fut entièrement réduit en cendres. On ne connaît pas la cause de ce funeste accident. « Sa face
» changea, et l'on poussa à ce que l'on croit
» les murailles et l'enceinte, auparavant fort res-
» serrées, un peu plus loin; et l'on pratiqua, dans le
» fondement du mur, un aqueduc de pierres de
» taille, qui, prenant l'eau à la rivière, la portait le
» long de la ville dans les fossés, pour l'utilité pu-
» blique, contre les inconvénients du feu, dans
» les lieux les plus reculés de la ville, et où l'eau,
» dont la disette avait fait les progrès de l'incendie
» total de la ville, était moins à la main. Les plus an-
» ciens bâtiments de la ville, les publics égale-
» ment que les particuliers, ne sont que depuis
» ce temps : rien ne nous assure évidemment du
» contraire. » (T.)

On a découvert récemment des traces nombreuses de ce terrible incendie. Dans les fouilles entreprises depuis 1797, jusqu'en 1807, sous la direction de M. Fournier, architecte-voyer de la ville, on a trouvé une quantité immense de débris, qui attestent le ravage et l'intensité du feu : des pierres de granit, d'une grande dimension, et des portions de murailles, entièrement calcinées; des vases en grand nombre, également empreints du feu. Le charbon s'est conservé dans plusieurs endroits. On a trouvé aussi des ustensiles de toute espèce, de fabrique romaine et indigène, dont les analogues sont encore en usage; des médailles, des fragments de peinture à fresque, des inscriptions, des meules de moulins en basalte, des tuiles romaines, etc. Dans la rue de la Baclerie, près du Bouffai, on

découvrit un fourneau en briques, de fabrique romaine, garni d'une chaudière en cuivre. Tous ces objets, plus ou moins dégradés par l'action du feu, n'attestent que trop la certitude de cette terrible catastrophe.

On a reconnu aussi que beaucoup de rues sont traversées par d'anciens murs de fondation, presque tous de construction romaine, et dont plusieurs appartenaient à des édifices considérables, d'où l'on peut inférer (et c'est le sentiment de M. Fournier) que Nantes, sous les premiers empereurs romains, était devenu une ville importante. Il est à remarquer que, dans les quartiers mêmes les plus élevés de l'ancienne ville, on n'a trouvé le sol primitif que de sept à dix pieds au-dessous du pavé actuel; dans la rue de la Poissonnerie, on a rencontré l'ancien pavé à huit pieds six pouces en contre-bas du pavé actuel, et l'on s'aperçut « qu'il se » raccordait parfaitement avec le sol des caves des » maisons, du côté de saint Saturnin, qui, par » leurs constructions et leurs distributions, pa- » raissent avoir été anciennement des boutiques. »

1119.

Conan fonda cette année le prieuré de la Magdeleine, en faveur des chanoines réguliers de Toussaint d'Angers, avec un collége pour enseigner la grammaire et la dialectique. Les chanoines l'ont conservé jusqu'à la fin du XVme siècle.

1123.

Conan, jusqu'alors attaché au roi d'Angleterre, changea de politique, et se lia avec Louis-le-Gros, roi de France. L'évêque Brice profita de cette circonstance, pour placer son église et son temporel sous la protection de Louis, sans s'inquiéter du préjudice que cette démarche pouvait causer aux ducs de Bretagne, et à l'indépendance de son diocèse. Il fondait sa demande sur le droit que

Clovis, Clotaire et Charlemagne avaient acquis autrefois par la conquête du Comté de Nantes : droits que des victoires plus récentes avaient annulés, quand les rois bretons arrachèrent ce pays à la France, et auxquels les ancêtres de Louis avaient formellement renoncé par des traités solennels. Louis, quoique ami du duc, ne se fit aucun scrupule d'accorder une grâce qui pouvait un jour favoriser de nouvelles prétentions sur le Comté. Il garantit à l'église de Nantes tous les biens qu'elle possédait : « à condition qu'elle lui paierait, et » à ses successeurs, les mêmes droits que les autres » églises de France avaient coutume de payer. A » ce prix il la déclara quitte de tout autre ser- » vice que de celui que les rois de France vou- » draient exiger. Telle fut la liberté que les Nantais » se procurèrent en voulant se soustraire à *la* do- » mination des Bretons, qui leur avait toujours » été onéreuse ; ainsi ils se donnèrent deux maîtres » à la fois. » (D. Morice).

Cette imprudente aliénation de l'évêque Brice, eut des conséquences fâcheuses dans la suite : elle autorisa plusieurs prélats ambitieux à résister à leurs souverains, pour les droits du temporel de leur église, et servit de prétexte aux rois de France, pour se mêler de querelles qui leur étaient étrangères.

1127.

Conan et les évêques de Bretagne (excepté Baudri de Dol, qui se prétendait archevêque) invitèrent Hildebert, archevêque de Tours, à venir à Nantes, pour y réformer plusieurs abus. Ce prélat y vint et assembla un Concile « où, dit l'abbé Fleuri, » se trouva le duc avec les évêques, les abbés et » plusieurs hommes savants et pieux. Ce Concile » dura trois jours, et on y abolit principalement » deux coutumes inhumaines. La première, qu'à

» la mort d'un mari ou d'une femme, tous les » meubles du défunt appartenaient au seigneur; » l'autre, que tous les débris des naufrages étaient » confisqués au profit du prince. Le duc renonça » à ce droit en présence de tout le Concile, et » demanda que l'on prononçât excommunication » contre tous ceux qui ne voudraient pas renoncer » à l'autre : ce qui fut accordé. On défendit aussi, » sous la même peine, les mariages incestueux, » et on déclara les enfants qui en seraient nés, » illégitimes et incapables de succéder à leurs » parents. Défense de promouvoir aux ordres » les enfants des prêtres, s'ils n'ont été auparavant » chanoines, réguliers ou moines; et, quant à ceux » qui sont déjà ordonnés, ils ne pourront servir » dans les églises où leurs pères ont servi, pour » ôter toute idée de succession, qui est défendue » dans tous les bénéfices et les dignités ecclé- » siastiques. Le pape Honorius approuva les dé- » crets de ce Concile. »

Vers ce même temps, Olivier, seigneur de Pontchâteau, et Savary, seigneur de Donges, eurent une querelle avec les moines de Redon, et attaquèrent leurs vassaux, sur lesquels ils firent un grand butin. Conan se crut obligé de punir ces brigandages; il marche contre les deux seigneurs, les poursuit jusque dans l'église de Redon, où ils s'étaient réfugiés; faits prisonniers, le duc les envoya à Nantes, et les fit renfermer au château du Bouffai, où il les retint quelque temps. Le château de Donges fut rasé, et Olivier de Pont-château fut condamné à donner à l'abbaye de Redon sa terre de Ballac, qui fut érigée en Prieuré.

1131.

Olivier de Pontchâteau renouvelle cette année ses déprédations sur les vassaux des moines de Redon; il pille la paroisse de Moie et lui enlève la valeur de cinq cents sous. L'évêque Brice se

charge de le punir, et emploie un moyen efficace, en excommuniant Olivier jusqu'à restitution. Celui-ci, aussi prompt à se repentir que facile à se livrer au brigandage, n'avait point de quoi satisfaire les offensés ; il fut obligé de les dédommager avec sa terre de Brengoen, qui joignait celle de Ballac. Cette manière de réparer ses torts, plus avantageuse à l'abbaye qu'aux paysans ruinés, lui mérita l'absolution.

1134.

Le duc Conan-le-Gros avait, ainsi que sa mère, une inclination extrême pour les moines de Marmoutier, et ne manquait aucune occasion pour étendre leur domaine. Il leur accorda cette année les églises de Notre-Dame, de sainte Croix, de saint Saturnin, de saint Aubin, depuis saint Vincent. Ils étaient déjà en possession de sainte Radegonde, de sorte qu'ils tenaient les trois quarts de la ville, telle qu'elle était alors ; il ne leur restait plus que saint Jean, saint Laurent et saint Denis à envahir pour être maîtres des huit paroisses de Nantes. Les moines se firent confirmer le don de Conan par le pape Innocent II, » *avec défense de leur » y faire du trouble, sous peine d'encourir l'indi- » gnation des apôtres saint Pierre et saint Paul* ».

La détention de toutes les cures entre les mains des moines et des laïcs, n'était pas un des moindres abus qui régnaient alors dans l'église. Les prêtres séculiers amovibles, à la volonté des collateurs, ne jouissaient presque d'aucune considération aux yeux du peuple, et souvent n'en méritaient pas, par les mauvais choix qu'on faisait. Dans un temps où les collateurs gardaient pour eux les revenus des églises et donnaient la préférence aux prêtres qui offraient de les desservir au meilleur marché, est-il étonnant que ces mêmes prêtres, livrés à la pauvreté et au mépris, vendissent les choses saintes,

que souvent on leur faisait acheter, et qu'ils se livrassent à des vices qui ne faisaient qu'ajouter à leur déconsidération ?

« On reproche avec beaucoup de raison, dit » Fleuri, aux moines de ce siècle, l'amour des » richesses et du pouvoir, quoique chacun en par- » ticulier vécût pauvre et sans autorité : le bien » de la communauté était le motif toujours sub- » sistant, et souvent n'en était que le prétexte ; » il mettait au moins l'avarice à son aise ; mais » aussi cette application aux affaires détournait » les religieux des devoirs qu'ils étaient appelés » à remplir. »

Quoi qu'il en soit des raisons qui engageaient l'abbé de Marmoutier à cet empressement d'acquérir toutes les cures de Nantes, l'évêque Brice, indigné de cette nouvelle invasion dans le domaine du clergé séculier, prit la résolution, quoiqu'avancé en âge, d'aller demander justice au pape. Il le trouva à Pise et n'eut pas de peine à lui faire révoquer une concession si préjudiciable à son église, et à faire modérer les prétentions toujours croissantes de l'abbé de Marmoutier. Par la bulle d'Innocent II, datée du 22 avril 1135, l'évêque resta en possession des quatre cures, du consentement même du duc.

Cette décision ne termina la contestation que pour un moment. L'abbé de Marmoutier fit valoir sur l'église de Sainte-Croix (qui apparemment était revenue à l'évêque) le titre de possession depuis 1101, qu'Alain Fergent lui en avait fait don, et que le laïc Papin, qui la tenait comme en héritage, lui avait cédée en 1112.

Le pape nomma une commission ecclésiastique, dont Geoffroy, archevêque de Bordeaux, et natif du Loroux-Bottereau, était membre. Cette commission, sans égard aux titres des parties, les soumit à une transaction : les moines de Marmou-

tier cédèrent au chapitre la Chapelle-Basse-Mer, qu'ils possédaient, et d'autres propriétés à Saint-Médard-de-Doulon. L'évêque et le chapitre consentirent à l'établissement des moines à Sainte-Croix, leur accordant la moitié des revenus de la paroisse, ainsi que l'alternat, pour la nomination des curés, avec le chapitre, sous le visa de l'évêque. Le curé fut tenu de rendre compte aux uns et aux autres des revenus; de payer à l'évêque les droits accoutumés. Il fut accordé aux moines un cimetière particulier, pour eux et pour leurs domestiques: cet accord eut lieu en 1137. Conan approuva tout, et accorda au cimetière une franchise de quatre jours, pour tout ce qu'on y porterait; il garantit aussi aux moines une écluse et le fossé qu'ils possédaient entre les prairies de Mauves et de la Magdeleine, et deux arpents de pré dans celle de Biesse. Cette approbation eut lieu l'année suivante.

1135.

Conan fit ériger cette année une nouvelle église, sous l'invocation de saint Léonard. La duchesse douairière Hermengarde fonda aussi l'abbaye de Buzai: saint Bernard vint à Nantes pour accepter la fondation; il y établit un prieur et quelques religieux.

1136.

L'évêque Brice fait bâtir un palais épiscopal; c'est le premier qu'on ait construit à Nantes.

1137.

L'évêque fonde sept prébendes, par union de riches fonds à la mense capitulaire. Cette fondation est confirmée, la même année, par les bulles d'Innocent II.

1140.

L'évêque Brice mourut cette année, ou la pré-

cédente. Ce prélat fit de grands efforts pour rétablir la discipline ecclésiastique. Ce fut lui qui commença à introduire l'usage du visa pour les curés, qui, auparavant, n'avaient besoin que de l'approbation des collateurs ou des paroissiens. Cette heureuse innovation fut le premier pas en faveur des bons choix.

Itérius succède à Brice. C'était un gentilhomme de Saintes : il fut d'abord religieux, et ensuite abbé de Bourgueil.

1141.

L'ordre des templiers s'établit à Nantes. Conan, en les accueillant, leur accorda un grand terrain dans la prairie d'Aniane ou Saint-Aignan. « Tout » le quartier qu'on appelle aujourd'hui de Sainte-» Catherine, n'était alors qu'une prairie sur les » bords de l'Erdre et de la Loire. On voyait en-» core ces prairies dans le XVme siècle, au long » de l'Erdre, en la paroisse de Saint-Saturnin. » Le Bourgmain comprenait les rues de Saint-» Nicolas, Clavurerie, Mercerie, aujourd'hui des » Halles, et les rues adjacentes.... » (T.)

Les templiers bâtirent une chapelle qui se trouva depuis entourée de maisons, formant la rue du Bois-Tortu. Elle s'est conservée jusqu'à nos jours, et servait de magasin : on l'a démolie en 1826, pour faire place à la nouvelle rue Charles X.

Cet édifice, par le laps des siècles, se trouvait tellement enfoncé en terre, qu'il ne lui restait qu'environ six pieds sous clef de voûte, quoique son sol fût de deux pieds plus bas que la rue, qui elle-même était si basse, que les moindres inondations suffisaient pour l'atteindre. M. Ogée fils, architecte-voyer, se chargea de l'examen de cette antiquité prête à disparaître. Le 14 août 1825, il fit mettre à découvert la naissance de la voûte, qui se trouva à six pieds quatre pouces au-dessous du niveau du sol ; ce qui donne à la hauteur en-

tière de la voûte environ douze pieds et demi sous clef. Dans sa notice insérée dans la 33.me livraison du *Lycée Armoricain*, M. Ogée promettait un dessin exact de ce monument, dès qu'il aurait la facilité de faire les fouilles nécessaires. Si ce projet avait pu recevoir son exécution, on aurait eu, en pénétrant jusqu'au pavé de l'église, la juste mesure de l'exhaussement du sol depuis le milieu du XIIme siècle jusqu'à nos jours. Des obstacles insurmontables ont sans doute arrêté cette intéressante investigation : de superbes maisons et une rue spacieuse s'élèvent sur l'emplacement de cette chapelle. Dans quelques siècles, nos descendants en fouillant dans les ruines des édifices que l'on construit maintenant, retrouveront sans doute les restes des ruines antiques, et chercheront vainement, peut-être, le monument auquel elles auront appartenu.

1142.

Pierre Abailard, né au Pallet, à quatre lieues de Nantes, si célèbre par ses amours, son grand savoir, son éloquence, ses erreurs et ses disputes théologiques avec saint Bernard, mourut le 21 avril de cette année. Après sa condamnation au Concile de Sens, et ensuite par le pape Innocent, Abailard résolut de finir ses jours à Clugni, près de Pierre-le-Vénérable. Il y vécut environ deux ans : sa santé devenant chaque jour plus mauvaise, l'abbé l'engagea à aller au prieuré de saint Marcel, près Châlons-sur-Saône, pour y respirer un meilleur air ; mais sa maladie augmentant toujours, il y succomba à l'âge de soixante-trois ans. Son fils Astralabe devint dans la suite chanoine de Nantes.

1147.

L'évêque Itérius mourut cette année : il fut remplacé par Bernard Ier, ou Bonard, qui, de chanoine de Nantes, s'était fait moine à Clairveaux. Il était natif d'Escoublac, près Guérande.

La duchesse Hermengarde, mère de Conan, mourut aussi cette année.

1148.

Conan III, dit le Gros, suivit de près sa mère au tombeau. Il avait eu de Mathilde deux enfants : Hoël et Berthe. Il maria sa fille avec Alain-le-Noir, comte de Richemont, un des fils d'Etienne, comte de Penthièvre. Ce choix remplissait les vues de Conan ; il voulait un gendre puissant pour assurer l'exhérédation de Hoël, qu'il déclara illégitime, ayant soupçonné son épouse d'infidélité. Conan reconnut, en conséquence, Berthe seule héritière légitime de ses états. Mais l'espoir que ce prince avait fondé sur cette alliance fut bientôt déçu : Alain-le-Noir, jeune prince d'une grande espérance, mourut avant Conan ; Berthe, sa veuve, épousa en secondes noces Eudes, comte de Porhoët.

Ce prince, à la mort de son beau-père, s'empressa de prendre le titre de duc de Bretagne ; Nantes et Quimper furent les seules villes qui refusèrent de le reconnaître. Hoël prit celui de comte de Nantes, et en exerça l'autorité. Pour mettre le clergé dans ses intérêts, il renonça au droit que les comtes avaient usurpé, de s'emparer des meubles des évêques décédés, et à la régale.

1154.

Le nouveau duc de Bretagne vit avec jalousie le Comté de Nantes échapper à son ambition. Peu satisfait d'une puissance qu'il ne devait qu'à la haine paternelle, il résolut d'enlever à Hoël un état que le malheur de sa condition lui avait fait obtenir, plutôt que son mérite personnel.

Eudes prit les armes contre son beau-frère, et bientôt les armées furent en présence aux environs de Rezé. Hoël fut battu ; mais ce combat ne

fut point assez décisif pour terminer la guerre. La duchesse Berthe rétablit la paix entre son frère et son époux. Celui-ci, ayant d'autres affaires, laissa Hoël paisible possesseur d'un Comté qu'il n'avait pu lui ravir.

1156.

La duchesse Berthe avait eu de son premier époux un fils nommé Conan, dit le *Petit*, qui avait hérité du Comté de Richemont. Ce jeune prince, retiré dans son domaine, attendait que l'âge lui permît de revendiquer ses droits au duché de Bretagne, qu'il tenait de sa mère, et dont Eudes ne pouvait jouir que comme tuteur pendant sa minorité.

En 1154, Conan fit une tentative pour se saisir de son héritage, mais elle lui réussit mal : Eudes le contraignit à se rembarquer après l'avoir battu.

Le jeune prince, de retour en Angleterre, obtint des secours de Henri II, avec lesquels il revint cette année tenter de nouveau les chances de la guerre. Cette fois, il fut plus heureux : plusieurs seigneurs bretons ayant joint leurs forces aux siennes, il attaqua Rennes et s'en empara. Eudes, après de vains efforts, fut fait prisonnier par Raoul-de-Fougères. Celui-ci se laissa gagner; Eudes, échappé à ce péril, alla « porter ses regrets et son ambition trompée, à la cour de Louis VII, dit le *Jeune*. » (Richer.)

Pendant cette révolution, les Nantais se débarrassaient du faible Hoël, pour lequel néanmoins ils avaient montré tant de zèle à la mort de Conan III. Ils appelèrent Geoffroi, comte d'Anjou, pour les gouverner : ce nouveau prince mourut au bout d'un an, et Nantes ne tarda pas à se repentir de ce choix malheureux.

1158=1160.

Conan IV, dit le *Petit*, en apprenant la mort du

comte Geoffroi, s'empressa de lui succéder. Ce prince joignait déjà à son Duché le Comté de Richemont, et qui depuis est resté dans sa maison. Nantes lui ouvrit ses portes, et Conan touchait au moment de réunir la Bretagne entière sous ses lois, lorsqu'un rival redoutable se présenta pour lui disputer le Comté de Nantes.

Henri II, roi d'Angleterre, frère de Geoffroi, réclamait ce Comté à titre d'héritage. Outre son royaume, ce prince possédait la Normandie, l'Anjou, la Touraine et le vaste Duché de Guyenne, par son mariage avec Eléonore.

Une puissance aussi formidable donnait à l'ambitieux Henri l'espoir de réunir un jour la Bretagne à ses nombreux domaines. A l'approche d'un si puissant concurrent, Conan n'essaya pas même de résister; et, pour se faire un mérite de sa condescendance, il alla au-devant du roi jusqu'à Avranches, et lui céda une Principauté qu'il ne se croyait pas en état de disputer (1159).

Après cette cession, la duchesse Berthe maria son fils Conan à Marguerite, fille du roi d'Ecosse (1160).

1161.

La Bretagne est désolée par une horrible famine : le peuple la regarde comme le présage de la guerre. La plus grande dépravation accompagna ce cruel fléau : les tombeaux furent violés pour en exhumer et dévorer les cadavres nouvellement enterrés ; des femmes outragèrent la nature en égorgeant leurs enfants, pour s'en préparer une affreuse nourriture!

1166.

La possession du Comté de Nantes n'était, pour le roi Henri, qu'un acheminement à une plus importante; mais ne pouvant encore s'assurer de la Bretagne pour lui-même, il voulut la faire entrer dans sa maison, par un moyen plus sûr que la conquête. Connaissant la faiblesse de Conan, il lui imposa un

traité dans lequel il fut réglé que Geoffroi, troisième fils de Henri II, épouserait Constance, fille unique de Conan, et porterait, en conséquence du mariage futur, le titre de Comte de Nantes; que Conan IV venant à mourir, Geoffroi succéderait à ce prince. Le fils de Henri n'avait que huit ans, et la princesse que cinq : Conan lui-même n'avait environ que vingt-six ans, quand il signa ce honteux traité.

D'après cet accord, Henri vint prendre possession de Nantes, au nom de son fils, qui prit le titre de Geoffroi II. Le Comté de Nantes donnait alors quarante mille sous de revenu.

Ce mariage funeste fut la cause immédiate des guerres sanglantes qui le suivirent, et de la haine nationale qui subsista pendant plusieurs siècles entre les Anglais et les Bretons. Mais ce mariage lui même, qui livrait la Bretagne à la maison d'Angleterre, ne fut qu'une suite du choix imprudent que firent les Nantais du comte Geoffroi d'Anjou pour leur souverain.

Ce traité désastreux ne tarda pas à porter ses fruits : la noblesse bretonne, indignée de la sujétion de sa patrie à une puissance étrangère et de la lâcheté de son souverain, se révolta contre le roi d'Angleterre. L'ex-duc Eudes vint lui-même prendre part à la guerre, pour sauver s'il était possible l'indépendance nationale. Conan, qui voulut s'y opposer, fut battu. Henri envoya son Connétable de Normandie, pour soumettre et ravager un pays que son fils devait gouverner. Bientôt une nouvelle insurrection succéda à la première et ne fut pas plus heureuse. Henri marcha lui-même en Bretagne, et s'y livra aux excès les plus criminels; chaque défaite des Bretons était marquée par la destruction d'une ville et l'incendie d'un château.

Ces succès ne suffisaient point à l'insatiable ambition de Henri : abusant de la pusillanimité de Conan, il l'engagea à abandonner son Duché à son gendre

Geoffroi, encore dans l'enfance, et obtint ce sacrifice avec la même facilité que le Comté de Nantes. On lui laissa, pour dédommagement de sa couronne ducale, la petite ville de Guingamp, sur laquelle il prétendait avoir des droits particuliers. Ce lâche prince y mourut quelques années après, méprisé et oublié de tout le monde, excepté « des moines, les seuls aux» quels il eût fait du bien. » (Richer.)

Conan avait cependant montré dans sa jeunesse, et au commencement de son règne, de la vigueur et du courage.

Après la retraite de Conan (1168), Geoffroi fut reconnu duc de Bretagne et comte de Nantes, et reçut l'hommage des seigneurs, qui, cédant à la nécessité, attendaient avec impatience des circonstances plus heureuses.

1170=1173.

L'évêque de Nantes Bernard était mort le 8 septembre 1169. Le roi d'Angleterre, pour s'assurer d'un partisan, voulut lui-même assister à l'élection; il fit nommer évêque, Robert, chanoine et archidiacre de Nantes, neveu de Bernard. L'élection eut lieu le jour de Noël 1170.

Henri II exigea et obtint de son fils mineur, duc de Bretagne, l'hommage comme duc de Normandie. Dès que les seigneurs bretons eurent connaissance de cette nouvelle humiliation, ils se révoltèrent pour la troisième fois : Eudes et Raoul-de-Fougères se mirent à leur tête. Les Brabançons, envoyés par Henri, furent battus ; mais ce prince revint lui-même. Une victoire nouvelle, qu'il remporta, aggrava les malheurs des seigneurs et du peuple.

Henri, sous prétexte de garantir le Comté de Nantes de toute surprise, s'empara de Chantoceau et d'Ancenis, et fortifia cette dernière ville. Il en confia la garde à Maurice de Craon. Louis-le-Jeune, roi de France, en conçut de l'ombrage ; mais Henri

lui envoya l'évêque Robert, qui réussit à dissiper ses inquiétudes.

Les brigandages que Henri exerçait en Bretagne s'étaient étendus sur le Comté de Nantes : les *Routiers* Brabançons avaient détruit beaucoup de châteaux; et les seigneurs, ruinés par leurs dévastations, s'étaient retirés dans les forêts, d'où ils sortaient pour porter à leur tour le ravage sur les terres de Henri et de ses partisans. Ces horribles représailles ramenèrent la famine dans le pays ; cette calamité se prolongea pendant deux années ; à la suite vint une maladie contagieuse, qui emporta une grande partie des malheureux que la faim avait épargnés.

1174.

Cette année, le roi d'Angleterre fut réduit à faire la guerre à ses trois fils : Henri, Richard et Geoffroi comte de Nantes. Ce dernier était trop jeune encore pour gouverner ses états, et déjà portait les armes contre son père. La Bretagne, si long-temps victime de l'union des princes anglais, le devint encore de l'inimitié qui régnait alors entre le père et les enfants : la haine entre proches était comme héréditaire dans la famille des Plantagenet.

Le roi Henri, après avoir parcouru l'Aquitaine, passa en Anjou, et y mit tout à feu et à sang ; de là il se rapprocha de Nantes, s'arrêta à Ancenis et y bâtit un château. D'heureuses opérations en Angleterre et en France mirent ce prince à même de dicter la loi à ses fils ; il conclut avec eux une trève, et accorda au comte Geoffroi une augmentation de revenu sur la Bretagne, en attendant que ce prince pût épouser la princesse Constance. Après ce traité, Henri rendit la liberté à plus de deux mille chevaliers qu'il tenait dans les fers, toutefois en lui donnant *bonne caution pour leur rançon*.

1178.

L'évêque Robert fait d'utiles règlements pour pré-

venir les nombreux procès entre les curés et les religieux, possesseurs d'un grand nombre de cures dans le diocèse. Ceux-ci traitaient les pasteurs avec une parcimonie dont ils ne cessaient de se plaindre. Robert régla les parts, et termina ainsi des querelles peu édifiantes.

1180.

Jean-de-Goulaine était gouverneur de Nantes.

1182.

Geoffroi II, parvenu à l'âge de régner, épousa la duchesse Constance (1181), et monta sur le trône que son père lui avait conquis ; mais à peine y fut-il assis, qu'il ne vit plus en lui qu'un tyran et un oppresseur. Il se ligua de nouveau avec son frère Henri, et recommença la guerre avec une fureur et une perfidie dignes de ces temps barbares. Henri, dont la destinée était de combattre toujours contre ses enfants, revint en Bretagne, assiégea Rennes, s'empara de la Tour, la brûla et la rebâtit. Geoffroi vint bientôt attaquer cette ville, força la garnison et l'obligea de se rendre à discrétion. Une grande partie de Rennes fut brûlée dans ce second siége. La réconciliation qui suivit ce désastre fut peu sincère ; Geoffroi ne tarda pas à reprendre les armes, tandis que son père était hors d'état de l'en punir.

1185.

L'évêque Robert fit le voyage de Jérusalem ; arrivé à Brindes, au retour de son pélerinage, il tomba malade et y mourut le 28 août de l'année précédente. Il légua douze deniers à chacun des chanoines *pour faire mémoire de lui.*

Arthur succéda à Robert ; mais il ne siégea que pendant les premiers mois de cette année. Plusieurs auteurs ne le comptent même pas au nombre des évêques.

Maurice de Blazon, originaire de Poitou, le rem-

plaça : il était de l'ancienne maison de Mirebeau, alliée par les femmes à la maison royale de France. Ce nouveau prélat ne fut sacré que l'année suivante.

1186.

Geoffroi II, brouillé de nouveau avec son père, pour lui avoir refusé le Comté d'Anjou, profita de la guerre entre l'Angleterre et la France pour s'allier avec Philippe-Auguste. Assuré de la protection de ce prince, Geoffroi se rendit à Paris pour conclure son traité parricide ; mais il y fut tué dans un tournois le 19 d'août, à l'âge de 28 ans.

Philippe-Auguste fut très-affligé de la perte de son allié ; il lui fit faire de magnifiques obsèques et le fit inhumer dans l'église de Notre-Dame de Paris, devant le maître-autel.

Geoffroi laissait en mourant deux filles : Eléonore et Mathilde, et son épouse enceinte. Des partis se formèrent à cette occasion ; mais ils s'accordèrent enfin à attendre la naissance d'un enfant qui devait assurer ou détruire leurs prétentions.

1187.

Au mois d'avril de cette année, la duchesse accoucha d'un fils, qui fut baptisé par l'évêque de Nantes et nommé *Arthur*. Henri, son aïeul, accourut à Nantes, et demanda la garde du jeune prince. Mais son ambition bien connue et la haine que les Bretons portaient au dévastateur de leur patrie, lui attirèrent un refus des Etats, et Arthur resta sous la tutelle de sa mère. Henri, forcé de dissimuler son dépit, chercha une autre voie pour rétablir son autorité en Bretagne ; il engagea Constance à se remarier, et employa tous les moyens de séduction pour la persuader. Il lui proposa pour époux Ranulphe, ou Renoul, comte de Chester, et réussit à le faire agréer. Ce seigneur parut à Henri très-propre à seconder ses desseins secrets.

Vers ce temps, la duchesse Constance vendit à

la ville le ban du vin, c'est-à-dire le droit qu'elle prélevait sur celui vendu en détail, pour la somme de cinq mille sous, ou deux cent cinquante livres. Cette vente, sans réserve, privait l'évêque de son ban de quinze jours par an, qui lui avait été concédé à une époque qui n'est pas connue ; et c'est ici la première fois que l'histoire en parle.

L'évêque, peu satisfait de ce retranchement, ne trouva pas de meilleur moyen, pour l'empêcher, que de mettre la ville en interdit. Cette affaire n'eut cependant pas de suite ; le roi Henri s'en mêla et fit rendre le ban à l'évêque. Cet impôt, au reste, n'était que de quelques deniers par pipe de vin.

Le marc d'argent non ouvré, ni monnayé était alors à 53 sols ; quelques années plus tard il descendit à 50 sols. Ainsi l'acquit du ban coûta cent marcs d'argent à la ville.

1189.

Renoul était devenu l'époux de Constance, et avait pris le titre de duc de Bretagne; mais cette alliance tant désirée par le roi d'Angleterre, lui fut d'un médiocre avantage, et ne satisfit ni les barons ni le peuple ni la duchesse elle-même. Les premiers ne se soumirent à ce nouveau duc que dans la crainte d'attirer de nouvelles calamités sur leur pays. Henri, d'ailleurs, n'eut pas le temps de profiter des services de sa créature ; il avait appris l'alliance de son fils Richard avec le roi de France, et, succombant à ce dernier chagrin, il mourut en maudissant ses enfants.

Dès que ce prince fut mort, les barons ne se contraignirent plus. Ils refusèrent de reconnaître l'autorité des princes anglais ; et la duchesse sollicita la cassation de son mariage, sous prétexte de parenté. Bientôt Renoul, poussé à bout, fut obligé de fuir et de chercher un asile en Angleterre, perdant ainsi d'un seul coup son épouse et son Duché.

Pendant son exil, Renoul ne cessa d'intriguer pour son rétablissement; mais les circonstances lui devenaient de plus en plus contraires. Richard, nouveau roi d'Angleterre, tout occupé de la croisade, ne lui fut d'aucune utilité. Pendant cet intervalle, les Etats de Bretagne, assemblés à Rennes, reconnurent solennellement le jeune Arthur, duc de Bretagne, sous la régence de sa mère.

Depuis ce prince, le Comté de Nantes est toujours resté uni au Duché.

La duchesse fonde un anniversaire pour son père et pour son époux, à Buzai; et elle accorde l'île de Bremen au couvent, pour payer cette fondation.

Les religieux de la Magdeleine obtinrent aussi de cette princesse la possession des ponts, depuis Pirmil jusqu'à la Ville, avec injonction à ses successeurs « *d'entretenir cette donation, ou aultrement* » *qu'ils soient damnés à tous les diables, et qu'ils* » *endurent la peine avec le trahiste Judas.* »

1190.

Jean-de-Goulaine était encore à cette époque, gouverneur de Nantes.

1196.

Richard-Cœur-de-Lion, à peine sorti de la captivité où l'avait retenu l'empereur Henri V, employa tous ses soins à rétablir son autorité compromise par les démarches ambitieuses de son frère Jean-Sans-Terre. Bientôt il tourna ses vues sur la Bretagne, dont la possession avait échappé à son père. Il se déclara tuteur du jeune prince Arthur, au préjudice de la duchesse sa mère. Mais, s'apercevant de l'opposition invincible qu'il allait trouver dans les seigneurs et le peuple de Bretagne, il recourut à la ruse. Il fit inviter la duchesse à venir le trouver à Pontorson, pour y traiter de leurs communs intérêts. Constance s'y rendit sans défiance; mais, à peine arrivée au bourg de Teillé,

elle y fut surprise et arrêtée par Renoul son second mari. De concert avec Richard, cette princesse fut renfermée dans le château de Beuvron.

A la nouvelle de cette perfidie, l'évêque Maurice se rendit secrètement à Saint-Malo-de-Baignon, où plusieurs prélats et barons se rassemblèrent pour délibérer sur les moyens de rendre la liberté à la duchesse. Ils envoyèrent des députés à leur souveraine captive, qui leur recommanda de veiller sur le salut et les intérêts de son fils, laissant à la providence le soin de disposer d'elle.

Les seigneurs bretons se réunirent de toutes parts, et s'empressèrent de lui prêter serment de fidélité ; le jeune duc, à son tour, promit de ne point traiter avec Richard, sans leur consentement. Richard fut sommé de rendre la liberté à Constance, et, sur son refus, on implora le secours de Philippe-Auguste.

1197.

Richard se vengea de ces démarches en ravageant la Bretagne et en exerçant d'horribles brigandages. Les enfants mêmes ne furent point à l'abri de sa cruauté, espérant de se rendre maître de son neveu ; mais Guinehoc, évêque de Vannes, avait eu le bonheur de le soustraire à ses recherches, et le conduisit à la cour de Philippe-Auguste.

Le roi de France prit les armes, pénétra en Normandie et assiégea Aumale; cette nouvelle, jointe à une défaite de ses stipendiés brabançons, força Richard d'abandonner la Bretagne.

1198.

Les seigneurs bretons, à peine débarrassés de la tyrannie de Richard, abandonnèrent l'alliance de Philippe-Auguste, dont la politique devenait suspecte. Richard, vaincu, leur parut moins redoutable qu'un roi trop voisin de leur pays, pour n'en pas convoiter la possession.

La paix fut bientôt conclue, et la duchesse obtint enfin sa liberté. Ces nouveaux alliés tournèrent leurs armes contre la France; mais les hostilités furent de courte durée, et firent place à un traité de paix nécessaire à tous les partis.

L'évêque Maurice passa sur le siége de Poitiers, avec l'autorisation du pape. C'est le troisième exemple de translation du siége de Nantes à un autre. Maurice est remplacé par Geoffroi, natif du Loroux, et trésorier du gouverneur de Nantes.

1199.

Richard, qui ne pouvait vivre en paix, attaqua Aimar, vicomte de Limoges, pour satisfaire son insatiable avidité; il assiégea le château de Chalus, et y reçut une blessure dont il mourut le 6 avril.

La duchesse Constance, débarrassée enfin de son oppresseur, en profite pour faire casser son mariage avec le comte de Chester, et se remarie avec Gui-de-Thouars, allié de la maison de France. Les noces se firent à Nantes.

Par la mort de Richard-Cœur-de-Lion, le trône d'Angleterre appartenait au jeune duc Arthur, comme fils du frère aîné de Jean-Sans-Terre; mais ce dernier se hâta d'y monter, au préjudice de son neveu, établissant son droit sur un testament secret. Cette usurpation ramena la guerre entre la Bretagne et l'Angleterre, et une nouvelle alliance de la première avec Philippe-Auguste, qui ne perdait pas de vue les intérêts de son royaume. Arthur se réfugia à la cour de ce prince, qui somma Jean de restituer la couronne d'Angleterre à son neveu, ou au moins les provinces qu'il tenait en France, dont toutes, excepté la Normandie, reconnaissaient Arthur. Sur son refus, le roi Jean fut attaqué et battu par Philippe-Auguste.

Cette année fut encore remarquable par la dé-

cision du saint Siége, au sujet du schisme qui durait depuis trois cent cinquante ans, entre les ducs de Bretagne et les archevêques de Tours, touchant la suffragance de ce siége, sur ceux de Bretagne. Par sentence du pape, l'archevêché de Dol fut supprimé et soumis, ainsi que les autres évêchés du Duché, à la métropole de Tours. Cette sentence fut souscrite par Innocent III et vingt et un cardinaux, le 1.er Juin.

1200.

Les succès de Philippe firent renaître les craintes de Constance, pour la sûreté des états de son fils : un si dangereux protecteur était repoussé dès qu'on pouvait se passer de ses services, et l'usurpateur profita de la défiance que le roi de France inspirait. Par cette politique méticuleuse, la régente manqua cependant de hâter la catastrophe qui causa plus tard la perte de son fils : Arthur, d'après son conseil, s'échappa secrètement de Paris, et vint au Mans trouver le roi Jean, pour lui rendre hommage de son Duché. Mais bientôt il apprend les nouveaux dangers qui le menacent, près de cet oncle perfide, qui projetait de s'emparer de sa personne et de le faire périr. Arthur profita de la nuit pour se dérober au piége, et vint se réfugier en Bretagne.

1201.

La duchesse Constance mourut à Nantes des chagrins qui la dévoraient depuis long-temps. La mort de cette princesse fut bien funeste à son fils, qui se trouva tout-à-coup privé de son appui et de ses sages conseils. Elle laissait de son mariage avec Gui-de-Thouars, deux filles nommées Alix et Catherine.

1202.

Arthur, toujours menacé par son oncle, eut une seconde fois recours au roi de France. Philippe-

Auguste, fidèle à sa politique, exigea que le jeune prince rétractât l'hommage qu'il avait rendu au roi Jean, et qu'il rendît à la couronne de France *l'hommage Lige*. Arthur, pressé par la nécessité, se soumit à tout. Philippe reprit aussitôt les armes et somma Jean de comparaître devant la cour des Pairs, comme vassal de la couronne, pour rendre compte de sa conduite. Jean se garda bien d'obéir à cette sommation, et Philippe, trop sûr de cette désobéissance, vengea son autorité méprisée, en ravageant la Normandie. Arthur, armé chevalier par ce prince qui devait en faire son gendre, marcha en Poitou, assiégea et prit Mirebeau, où s'était enfermée son aïeule Eléonore. Jean accourut pour reprendre cette place avant que le château fût forcé. Guillaume Desroches, ancien serviteur d'Arthur, et actuellement au service du roi Jean, promit à ce prince de surprendre la ville, à condition de n'emprisonner ni faire mourir aucun des assiégés, et de traiter Arthur en bon neveu. Jean fit le serment et promit tout ce que voulut Desroches; mais à peine fut-il maître de la place, qu'il fit saisir son neveu et les gentilshommes de sa suite. Excepté Arthur, tous furent enfermés dans une tour, où il les laissa mourir de faim. Arthur fut conduit à Falaise, et étroitement gardé.

1203.

Jean ne tarda pas à suivre son neveu; il fit de vains efforts pour décider Arthur à quitter le parti de Philippe; ce jeune prince, à peine âgé de seize ans, lui répondit avec tant de fermeté, que le tyran, enflammé de colère, résolut de le faire périr. Il le fit conduire à Rouen et renfermer dans une tour, dont le pied était baigné par la Seine. Il lui fallait un bourreau : aucun de ses serviteurs ne voulut tremper ses mains dans le sang du légitime héritier de la couronne d'Angleterre. Jean se dé-

termina alors à être l'assassin de son neveu. Le cruel, après quelques jours d'hésitation et d'ivresse, étouffa enfin ses remords; il se rendit à la tour, où reposait l'infortuné Arthur. Le jeune prince, éveillé au milieu de la nuit par un émissaire sinistre, jugea que sa dernière heure était venue; il suivit en tremblant son conducteur jusque dans le bateau où l'attendait son bourreau. En vain chercha-t-il à l'attendrir en embrassant ses pieds; dans ce moment terrible, Arthur préférait la vie au trône; la vue de la mort et de l'assassin avaient abattu son courage; sa beauté, sa jeunesse, ses malheurs, ses touchantes prières, rien ne put amollir le cœur du tigre couronné; il fut inexorable, et saisissant sa victime par les cheveux, la perça de son épée, qu'il retira toute fumante pour lui fendre la tête. Après cette barbare exécution, Arthur fut précipité dans le fleuve.

Le parricide s'était couvert des ombres de la nuit; mais la providence avait disposé des témoins. Le prince infortuné fut retrouvé par des pêcheurs, qui l'ensevelirent secrètement, dans le prieuré de Notre-Dame-du-Pré. Jean crut faire assez pour cacher ce nouveau crime, en assurant qu'Arthur avait péri en voulant se sauver.

Ainsi mourut, le 3 avril de cette année, Arthur, duc de Bretagne et comte de Nantes; prince malheureux, qui ne connut le trône que par les soucis qu'il procure, et la vie que pour en sentir plus amèrement la perte!

Gui-de-Thouars, depuis son mariage avec la duchesse Constance, avait pris le titre de duc de Bretagne et comte de Nantes, suivant l'ancien usage qui donnait aux tuteurs le droit de se substituer à la place des pupilles, en attendant leur majorité.

Par le fatal événement qui priva Arthur du trône et de la vie, la princesse Eléonore, sa

sœur aînée, devait lui succéder ; mais elle se trouvait actuellement en Angleterre, et dans la dépendance du roi Jean, son oncle. Gui-de-Thouars fut, en conséquence, maintenu dans sa dignité du chef d'Alix, sa fille aînée. Les Etats assemblés votèrent unanimement la guerre contre le lâche assassin de leur prince.

Philippe-Auguste en apprenant cet attentat, jura de le venger. Jean, cité à la Cour des Pairs, refusa de s'y présenter ; son crime était trop manifeste, pour qu'il osât s'exposer à cette dangereuse comparution. La Cour des Pairs confisqua tous ses domaines situés en France.

Dès que l'arrêt fut prononcé, Philippe se mit en campagne et attaqua l'usurpateur dans toutes les provinces qu'il possédait en France : la Normandie fut conquise. Philippe fut secondé dans cette conquête par une armée de Bretons, commandée par Gui-de-Thouars, qui prit le Mont-Saint-Michel, Avranches et quelques autres places, et ravagea le pays jusqu'auprès de Caen. L'Anjou, le Maine et la Touraine, passèrent sous les lois du Roi de France (1204).

1206.

Les grands succès de Philippe-Auguste inspirèrent de l'inquiétude et de la jalousie à quelques seigneurs bretons et poitevins. Ceux-ci formèrent une ligue, dans laquelle entra Gui-de-Thouars lui-même, pour essayer de borner la fortune de Philippe-Auguste. Les mécontents écoutèrent les insidieuses propositions du roi Jean, qui, vaincu sur tous les points, ne savait plus où trouver d'alliés ; mais le plus grand nombre des barons eut horreur de ce complot et refusa de s'unir avec l'assassin de leur prince. Philippe, instruit par eux, se mit à la tête de son armée, passa la Loire et vint assiéger Nantes. Gui-de-Thouars

y était enfermé, mais se sentant hors d'état de résister au roi de France, il fit avec lui un accommodement par lequel il lui cédait Nantes et même la souveraineté de Bretagne, pour la chétive compensation des Comtés de Brohoret, Quimper et Porhoët, pendant sa vie : sacrifiant les droits de ses filles et de leur postérité.

Cette honteuse transaction allait être consommée, lorsque l'évêque de Nantes y mit un obstacle invincible, par une opposition inattendue. Philippe-Auguste était loin de la prévoir : il ordonna une enquête sur les droits ou les prétentions des évêques de Nantes. Elle eut lieu pendant le séjour de ce prince, qui assista lui-même à l'audition des témoins.

Les témoins interrogés furent André, troisième abbé de Sainte-Marie de Pornic ; l'archidiacre de Nantes ; le sénéchal de la Mée, et un nommé Geffroi. L'ancien évêque Maurice rendit témoignage par ses lettres.

André était un homme vénérable, âgé de quatre-vingts ans ; il avait vu dix comtes de Nantes, et six évêques, à commencer par Brice. André déclara que les six évêques dont il faisait mention « n'avaient jamais prêté de serment aux comtes » de Bretagne, ni plaidé à leur cour ; que les » hommes du comte avaient toujours eu la liberté » de passer sur les terres de l'évêque, et les hommes » de l'évêque, d'aller demeurer sur les fiefs du » comte, et que celui des deux sur les fiefs duquel » ils s'établissaient, les avait, et leurs meubles, en » leur sauve-garde; que l'évêque Bernard avait reconnu que les hommes pouvaient faire l'aveu et le » serment aux nouveaux comtes, sans préjudice » de ceux qu'il devait à l'évêque, et qu'on l'avait observé depuis à tous les changements ; que le » comte, en son nom seulement, faisait assigner et » publier sur les murailles de la ville le ban pour » l'armée ; qu'il envoyait ensuite un mandement

» à l'évêque, ou à son bailli, de tenir prêts ses » hommes, au jour assigné; que l'évêque et le » comte assemblaient leurs troupes au jour indiqué, » que celles de l'évêque marchaient sous sa ban- » nière et étaient conduites par son bailli; que » lorsque le comte mandait les troupes de l'évêque, » on disait *aller à l'armée*, et que quand l'évêque » mandait celles du comte, on disait *aller à la* » *harelle*, ou à la petite guerre; que les défaillants » à la harelle ou à l'armée de l'évêque payaient » l'amende, les hommes de l'évêque à l'évêque, » et les hommes du comte au comte; que l'évêque » a le ban du vin pendant quinze jours, dans la » ville de Nantes, et le comte le surplus de l'année, » avant que la comtesse Constance eût vendu son » droit aux habitants; que l'évêque a pendant quinze » jours le droit de crédit sur ces hommes et ceux » de l'évêque; que quand l'homme de l'évêque fait » *Meslée*, Mesléïam, ou batterie sur les terres » du comte, et y était arrêté, la justice en est » au comte, *et vice versa.* » (T.)

L'abbé André apprit encore que les assises ou ordonnances qui étaient communes à toute la ville, se faisaient du consentement de l'évêque, et que les foires du *Marcheils* (in Marchileïo) étaient assignées par le comte et l'évêque; que les voleurs pris sur les terres de l'évêque étaient justiciables de sa cour; que les plaintes faites sur le poids du pain et sur la qualité de la viande regardaient le comte et l'évêque, chacun sur ses hommes ainsi que l'amende. André attesta enfin que le comte disposait de la nomination de l'évêque.

Les autres témoins ajoutèrent, à cette déclaration, qu'à la vacance du siége le comte a la régie du temporel, mais sans pouvoir mettre de taxe ni faire de levée; et qu'après l'élection, et sur la réquisition du chapitre, le comte était tenu de restituer les fruits perçus pendant la vacance,

sans que l'évêque fût tenu de se présenter. Ces déclarations furent confirmées par Maurice, évêque de Poitiers, comme ayant joui de ces droits pendant qu'il était sur le siége de Nantes. Cette confusion de pouvoirs était un sujet perpétuel de contestations entre les comtes de Nantes et les évêques; mais il est peu probable que Philippe-Auguste, prince habile et entreprenant, se soit arrêté devant de si faibles considérations. L'esprit public des Bretons, et leur aversion pour une domination étrangère, lui parut sans doute un obstacle moins facile à surmonter. Quoi qu'il en soit, il ajourna ses vues d'agrandissement, et attendit un moment plus favorable.

Avant de retourner à Paris, où ses affaires l'appelaient, Philippe-Auguste donna des lettres-patentes à la ville, dans lesquelles il se déclarait *fondateur et protecteur* de l'église de Nantes, pour en conserver les droits. Cette déclaration était une conséquence de l'imprudente démarche faite par l'évêque Brice, pour obtenir la protection de Louis-le-Gros, en 1123. Ce fut le dernier acte de Philippe en qualité de comte de Nantes : il abandonna le gouvernement à Gui-de-Thouars.

A peine le roi Jean sut-il le départ de Philippe, qu'il revint lui-même en Bretagne. Il la traversa en brigand, ravageant tout sur son passage, jusqu'aux portes d'Angers, d'où il revint pour assiéger Nantes, qu'il attaqua le 1er de septembre. Gui-de-Thouars, soutenu des braves habitants de la ville, lui opposa la plus forte résistance, et l'obligea d'abandonner son entreprise; mais, en se retirant, Jean alla dévaster le pays de la Mée.

En apprenant ces nouvelles, Philippe-Auguste accourut au secours de la Bretagne : ce prince haïssait trop son ennemi pour lui laisser le loisir de conquérir un Duché qu'il convoitait pour lui-même. A l'approche de l'armée française, Jean abandonna

le pays, mais il y laissa des traces sanglantes de son passage.

1207.

Gui-de-Thouars profita des loisirs de la paix pour fortifier Nantes ; il restaura le château de la *Tour-Neuve*, fit construire un mur, qui du château se rendait à Notre-Dame, avec un fossé au pied. Une ancienne porte, nommée la Porte-Charrière, ouvrait au bout du jardin de la maison de la Trésorerie, et donnait issue à une rue qui conduisait à celle de Notre-Dame, fut condamnée ainsi qu'une autre, donnant sortie sur la motte Saint-André. A la place de ces deux portes, Gui fit construire celle de Saint-Pierre, aujourd'hui entièrement détruite.

Cette Porte-Charrière fut retrouvée en 1597, par le duc de Mercœur.

Mais ces constructions occasionnèrent une vive altercation entre le duc et l'évêque : le jardin de l'évêché avait été envahi, et le prélat exigeait un dédommagement. Pour y parvenir plus sûrement, il employa les censures ecclésiastiques. L'affaire fut accommodée avec une rente de sept livres accordée à l'évêque, et hypothéquée sur la moitié de *l'Esmage*, ou droit d'entrée appartenant au duc : l'autre moitié était à l'église.

Innocent III donna commission à l'évêque Geoffroi d'informer contre Maurice, évêque de Poitiers, accusé de malversations. Geoffroi envoya ses informations à Rome, mais les preuves ne parurent pas suffisantes au pape, et l'évêque de Poitiers fut absous.

1208.

La princesse Eléonore, toujours retenue à Bristol, sous la puissance du roi d'Angleterre, son oncle, écrivit cette année une lettre datée du 27 de mai,

adressée aux évêques de Nantes, de Vannes et de Quimper, ainsi qu'à plusieurs barons, pour les engager à l'aller trouver, afin d'aviser aux moyens de la ramener en Bretagne. Mais la réputation de perfidie du roi était trop bien établie, pour qu'ils se livrassent si témérairement entre les mains de l'assassin d'Arthur : il n'était que trop évident que la malheureuse princesse servait d'instrument à son persécuteur, pour lui procurer d'importants otages.

L'évêque Geoffroi mourut cette année : il légua 40 sous de rente au chapitre pour son anniversaire. Ce prélat augmenta les revenus de son église, et l'enrichit d'ornements. On prétend qu'il fit achever la grosse tour du Chœur.

Gaultier III, où Gualtérius, lui succéda.

1209=1212.

Philippe-Auguste ne renonçait point à l'espoir de réunir la Bretagne et le Comté de Nantes à la France. Les seigneurs bretons avaient projeté d'unir Alix, fille aînée de Gui-de-Thouars, avec Henri d'Avaugour, fils d'Alain, duc de Penthièvre. L'union de ces deux maisons rivales était un événement bien intéressant pour la tranquillité future de la Bretagne, et Philippe fut forcé d'approuver une alliance qui contrariait ses vues.

Il n'y avait qu'un obstacle de parenté entre le Prince et la princesse, mais on espérait le surmonter, et déjà les sollicitations étaient commencées à Rome ; l'acte de mariage même était dressé, quoiqu'Alix eût à peine huit ans.

Comme ce mariage ne pouvait s'effectuer de si tôt, Philippe mit ce temps à profit pour l'empêcher; par des intrigues habilement dirigées, il vint à bout de rompre une alliance qui lui déplaisait; son intention était de donner aux Bretons un maître de sa main, plus souple à ses volontés que des

princes toujours prêts à secouer le joug étranger ; mais il attendit jusqu'en 1212, pour les désabuser de leurs vaines espérances. Il proposa donc à la place de Henri d'Avaugour, Pierre-de-Dreux, surnommé depuis Mauclerc, prince du sang royal de France. Cette nouvelle union fut acceptée par les Etats de Bretagne, soumis à l'influence de Philippe.

Le premier projet de mariage de la princesse Alix n'eut d'autre suite que de faire mourir de chagrin le comte de Penthièvre, qui ne put survivre à l'affront fait à son fils.

Le faubourg de Saint-Similien est presque entièrement détruit par un incendie.

1213.

Le mariage de Pierre-de-Dreux avec Alix-de-Bretagne eut lieu cette année au château de Nantes. Ce jeune prince était fils de Robert II, comte de Dreux, et arrière-petit-fils de Louis-le-Gros. En devenant duc de Bretagne, il brisa ses armes d'un quartier d'hermines. Ces armes furent celles de ses successeurs jusqu'au duc Jean III, qui ne garda que les hermines, qui, comme nous l'avons remarqué plus haut, étaient déjà bien anciennes en Bretagne.

Pierre-de-Dreux n'avait obtenu ce Duché de Philippe-Auguste qu'à condition d'en rendre *hommage lige* à la couronne de France ; il le rendit sans difficulté, quoiqu'il ne dût que l'hommage simple. C'était une manifeste usurpation contre laquelle les ducs ont toujours protesté, dès qu'ils n'étaient pas maîtrisés par la force des circonstances ; mais Pierre-de-Dreux voulait régner.......

Après le mariage de sa fille, Gui-de-Thouars se retira à Chemillé, sur les terres de sa seconde femme, et y mourut dans l'année. Ce prince laissa la réputation d'un homme de bien, mais faible et inconstant. Quoiqu'allié à la maison de France,

sa souveraineté n'était pas assez considérable pour donner du poids à son autorité, et son caractère trop timide pour lutter contre un ennemi acharné et un protecteur ambitieux et puissant.

1214.

A peine Pierre fut-il en possession de son Duché, qu'il entreprit de fortifier Nantes. Il était occupé de ces travaux, lorsque Jean-Sans-Terre fit un nouveau débarquement à la Rochelle. Ce prince ne se lassait point de dévaster un pays où il ne pouvait régner : sachant Philippe éloigné, il pénètre jusqu'à la Loire, ravage tout sur son chemin, s'empare d'Ancenis et d'Oudon, et vient attaquer Nantes du côté de Pirmil. Robert-de-Dreux, frère du duc, venait d'arriver dans cette ville avec un renfort de troupes françaises. Pierre, du haut des remparts, examine les forces de l'ennemi, et se décide à le combattre ; aidé des troupes de son frère, il fait une sortie vigoureuse, atteint l'ennemi, lui livre un sanglant combat et le force à prendre la fuite. Satisfait de ce glorieux succès, Pierre rentra dans sa ville ; Robert, moins prudent, poursuivit l'ennemi, lui tua beaucoup de monde ; mais, s'étant trop avancé, il fut enveloppé et fait prisonnier avec dix de ses chevaliers.

Tel fut le dernier exploit de Jean-Sans-Terre en Bretagne.

L'évêque Gaultier s'était croisé contre les Maures d'Espagne ; il se rendit dans ce royaume avec ceux du Comté qui avaient pris la croix, mais il mourut dans son entreprise l'année précédente.

Etienne de la Bruère fut élu à sa place.

1217.

Pierre-de-Dreux, délivré des brigandages du roi d'Angleterre, et tranquille du côté de la France, chercha d'autres ennemis ; il ne tarda pas à s'en

faire par son caractère despotique et entreprenant. La puissance du clergé lui était odieuse, et celle des seigneurs ne lui paraissait pas moins redoutable. Il demanda à ceux-ci la jouissance des biens de leurs enfants mineurs, jusqu'à l'âge de vingt et un ans : il voulut encore les priver d'autres droits auxquels ils ne tenaient pas moins. Il attaqua le clergé en voulant lui ravir divers droits, comme le *Tierçage* et le *Past nuptial*, qui existaient dans ces temps barbares; et, pour ne laisser aucun doute sur ses intentions haineuses, il s'empara des propriétés ecclésiastiques à sa convenance, pour étendre les fortifications de Nantes.

L'indignation des deux premiers ordres de l'état ne tarda pas à se manifester ; l'évêque somma Pierre de restituer à l'église les biens qu'il venait d'envahir, et, sur son refus, l'excommunia et mit en interdit tous ses domaines, situés dans le Diocèse. Pierre en appela au métropolitain et au Concile provincial ; mais tous deux le condamnèrent.

Ce prince avait sans doute pris son parti sur les conséquences qui pouvaient résulter de son obstination, car il continua ses travaux. L'évêque Etienne s'adressa enfin au saint-siége : Honorius III nomma une commission pour engager le duc à réparer ses torts. Mais chaque sommation ne faisait qu'augmenter la colère réfléchie du duc, et la dernière le porta aux plus grands excès ; quelques courtisans, sans doute pour lui plaire, mirent le feu à plusieurs domaines de l'évêque, et brûlèrent le faubourg du Marchix; ils démolirent aussi des maisons dont les matériaux furent employés aux nouvelles fortifications. Non contents de ces violences, ils arrêtèrent des clercs et forcèrent enfin l'évêque et son clergé à fuir une ville où il n'y avait plus de sûreté pour eux.

Les principaux auteurs de ces désordres, après

Pierre, étaient Falconnier et Guyomar de Serve. Le pape, par un second bref, les excommunia jusqu'à pleine et entière satisfaction envers l'Eglise. L'évêque étendit l'excommunication et l'interdit sur tout le diocèse, et punit ainsi tout un peuple des torts de son prince. Cette sentence fut confirmée par l'archevêque de Tours et le Concile provincial. Le pape seul, espérant que la modération pourrait ramener le duc à des sentiments plus raisonnables, commit le chantre et deux chanoines du Mans, pour absoudre le prince, en cas qu'il se soumît, *sous caution*, aux justes réparations qu'on avait droit d'attendre de lui. Pierre feignit d'être sensible à ce procédé, promit tout ce qu'on voulut et obtint l'absolution ; mais bientôt il fit naître d'autres difficultés; et, pour éluder de nouvelles censures, il se rendit appelant au saint-siége.

L'évêque, en apprenant ce tour perfide, se rendit à Rome, et Pierre de son côté y envoya des ambassadeurs. La décision de cette affaire fut commise au cardinal de sainte Sabine, qui condamna le duc à restituer les biens usurpés, ainsi que les fruits illégalement perçus, et à la réparation de tous les dommages faits à l'Eglise de Nantes. La même sentence ordonnait aux complices de se soumettre à la *pénitence corporelle*; c'est-à-dire d'être *fouettés publiquement* à la porte de l'Eglise, selon l'usage du temps.

L'évêque voulut lui-même modérer cette sentence, en gardant à sa charge une grande partie des dommages qu'il avait éprouvés ; le pape approuva le jugement et nomma deux commissaires pour lever l'interdit et absoudre le duc. Mais Pierre était si peu disposé à la soumission, qu'il éleva une nouvelle dispute, pour rendre la première interminable. Il imposa un nouveau droit sur les salines de Guérande, et prétendit être seul, à l'exclusion de l'évêque, en droit de vendre des

sels à Nantes. C'est ainsi que ce prince ambitieux et turbulent trouvait chaque jour de nouveaux expédients pour tourmenter le clergé. Malheureusement il n'est que trop vrai que la grande puissance temporelle des évêques de Nantes était la source de mille abus, et la cause d'interminables débats entre l'épiscopat et l'autorité civile. Les intérêts du prince et de l'évêque étaient tellement confondus, qu'il était difficile que leur conflit ne troublât pas l'état, et n'augmentât pas le malheur des peuples, toujours victimes de semblables querelles. Pierre voulut mettre un terme à une puissance qui bornait trop la sienne, mais ses violences lui firent dépasser le but qu'il s'était proposé, tandis que l'évêque, en défendant ses domaines, ses serfs et ses droits seigneuriaux, semblait ne défendre que la religion, qui pourtant n'y était intéressée que par les blessures qu'elle recevait de tant de scandales.

L'affaire des sels fut terminée par l'intervention de Philippe-Auguste, d'après une enquête qu'il ordonna, et par laquelle il fut prouvé que les ducs de Bretagne ne pouvaient rendre d'ordonnance à Nantes et à Guérande sans la participation de l'évêque.

Ce droit épiscopal était pourtant contestable, parce qu'il ne s'était établi qu'à la faveur du désordre des temps, et des fréquentes mutations des comtes de Nantes, et qu'enfin l'évêque n'avait point de titre positif. Quoi qu'il en soit, Pierre, peu satisfait des nombreux arbitrages qu'il avait provoqués, et de ses différents recours aux tribunaux, prit enfin le parti de se soumettre à la nécessité, et fit des sacrifices, pour obtenir une paix qu'il était dangereux pour lui de refuser plus longtemps. Ce fut le 23 février 1220 (v. st.) qu'il souscrivit l'acte de soumission.

1221.

Dès que Pierre fut débarrassé de ses querelles, il se livra avec une nouvelle ardeur à ses travaux favoris. Il rétrécit et repoussa l'Erdre, de la place des Changes jusqu'à son embouchure actuelle, où il fit construire un râteau. Avant cette époque, l'Erdre coulait sur l'emplacement des Changes et de la rue de la Poissonnerie, et se perdait dans la Loire, là où est maintenant le pont d'Aiguillon. Ces travaux causèrent du dommage aux Templiers, en passant par leur clôture et leur cimetière, mais le duc les dédommagea par d'autres concessions.

D'après les recherches curieuses de M. Fournier, pendant les années 1805 et 1808, on peut tracer ainsi le circuit de Nantes, à l'époque où le duc Pierre l'enfermait par de solides constructions; les murs d'enceinte, en partant du château, en face du petit escalier actuel, au bas du cours de Saint-Pierre, arrivaient à la porte de Saint-Pierre, et de là remontaient au nord par la Motte-Saint-André, jusqu'à la tour du Trépied, d'où, retournant vers l'ouest, ils traversaient le terrain des cordeliers et arrivaient à saint Léonard. De ce point, les murs prenaient la direction du château du Bouffai, en passant sur le terrain actuel de la Mairie, se prolongeaient jusqu'à la porte des Changes, et se terminaient au Bouffai, en laissant en dehors les rues plus récentes de l'Echellerie (des Carmes) et de la Poissonnerie.

Le duc ne borna pas ses travaux au nouveau canal de l'Erdre; il voulut agrandir la ville qu'il se plaisait à fortifier. « Par une nouvelle ceinture » de murailles, au moyen desquelles il forma du » Bourgmain (*Burgus de medio*) une nouvelle ville, » sans toucher à l'enceinte de l'ancienne et à ses » murs, qui ont subsisté jusqu'au XVIme siècle. Il » bâtit deux ports sur la Loire, un dans la pa-

» roisse de sainte Radegonde, qu'on appela le port » de Pierre-de-France. » (T.) Ce port a été détruit par la reine Anne, ou par le duc de Mercœur, pour l'agrandissement du château. L'autre port fut appelé port *Briand-Maillard*, ainsi que la rue qui y aboutit, du nom de l'architecte qui l'a construit. L'entrée de ce port fut fermée par une demi-lune, pour défendre la ville de ce côté : elle a subsisté jusqu'en 1755, époque où elle a été démolie.

D'après les fouilles faites dans la rue du Port-Maillard, lors de la construction d'un aqueduc (mai 1797), M. Brochard, architecte, découvrit au bas de cette rue, devant l'ancien hôtel des Petites-Ecuries, les restes d'un monument romain très-considérable, et sur les ruines duquel Maillard traça la rue et l'entrée du port. Il rencontra d'abord onze colonnes de granit, d'un seul fût, ayant de diamètre au centre 98 centimètres (3 pieds) et de longueur estimée 7 mètres 15 centimètres (22 pieds). « Ces colonnes, dit M. Fournier, ont été rencontrées à une distance de 60 » mètres (31 toises environ) du port actuel, et » coupées pour le passage de l'aqueduc ; d'ailleurs, il eût été très-difficile de les retirer en- » tières, les deux extrémités se trouvant prises » sous les fondations des maisons qui bordent les » deux côtés de cette rue, laquelle est étroite, » n'ayant de largeur que 5 mètres (environ 16 pieds).

On découvrit au même lieu, à sept pieds de profondeur, un mur de fondation de construction romaine, de onze pieds d'épaisseur, dans » lequel on trouva un vide de six pouces carrés, » dans lequel étaient posées deux pierres plates » l'une sur l'autre, entre lesquelles était une mé- » daille romaine de cuivre jaune, et sans aucune » altération, portant d'un côté la tête de l'em-

» pereur Néron, avec cette légende : IMP. NERO
» CÆSAR AVG P MAX PPP., et, sur le revers,
» un génie debout coiffé d'un bonnet phrygien,
» tenant une palme dans la main gauche, et dans
» la droite une couronne de lauriers, et pour lé-
» gende : VICTORIA AVGVSTI. » A vingt-quatre pieds de distance de ce mur on en rencontra un second de cinq pieds d'épaisseur. On trouva aussi beaucoup de tuiles romaines et de briques en forme de pyramides carrées, des débris de vases, etc.

Ce monument, d'après l'opinion de M. Fournier, était un temple avec un péristyle de douze colonnes, surmontées d'un fronton, et appartenait au temps des empereurs Claude, ou Néron.

Le duc perdit cette année la duchesse Alix, son épouse, qui mourut le 8 octobre (le 21 selon D. Morice); elle fut enterrée à Villeneuve, dans le tombeau de Gui-de-Thouars et de Constance, ses père et mère. Alix laissa trois enfants, deux garçons et une fille : Jean, Arthur et Yolande.

Nantes éprouva cette année la peste et la famine.

1222.

Tandis que le duc était occupé de ses querelles avec le clergé, il n'avait pas négligé l'occasion de vexer la noblesse. Les barons, jaloux de leurs droits, prirent la résolution de les défendre par les armes; il se forma une ligue redoutable, qui éclata enfin. Les seigneurs de Penthièvre et de Léon avaient été l'objet d'une persécution spéciale; aussi furent-ils les premiers à courir à la vengeance. Ils étaient suivis d'un grand nombre de gentilshommes bretons; plusieurs seigneurs des provinces voisines se joignirent à eux, et entre autres, Amauri-de-Craon.

Pierre se mit en mesure de les combattre; mais il commença par les diviser pour les vaincre

plus sûrement. Il réussit à détacher de la ligue quelques-uns des plus puissants, tels que les sires de Rohan : puis, marchant à ceux qui restaient, et qui étaient campés dans *des vignes*, près de Châteaubriant, il leur livra bataille et les vainquit. Ce combat eut lieu le 3 de mars (v. st.). Plusieurs seigneurs faits prisonniers, furent conduits à Nantes, et languirent dans une longue et dure captivité. Amauri-de-Craon et Jean-de-Montoir furent de ce nombre. Cette victoire, en diminuant la force des rebelles, ne fit qu'augmenter la haine qu'ils portaient au duc : il ne put les ramener qu'en cessant de les opprimer.

1223.

L'évêque Etienne, profitant de la paix qu'il avait arrachée à son impitoyable duc, se livra aux travaux apostoliques, et rédigea un code synodal ; il établit des règles de mœurs, tant pour ses clercs que pour les laïcs.

1224.

Crépin-de-Chantoceau, tyran féodal, était depuis vingt-cinq ans maître de cette place, d'où il sortait pour exercer ses brigandages. La Loire n'était pas à l'abri de ses déprédations : il enlevait les bateaux, les marchandises, et mettait les bateliers à rançon. Le duc résolut de mettre fin à une piraterie qui ruinait le commerce de Nantes. Il marche contre le brigand, attaque son château avec vigueur, le force de capituler et d'abandonner le pays.

Louis VIII, roi de France, voulut récompenser le duc du service qu'il venait de rendre à la contrée ; il donna à Pierre le château qu'il venait de conquérir et Montfaucon, à condition d'hommage lige, d'y faire observer les us et coutumes d'Anjou, et d'en porter les appels à la cour du roi. Ce traité s'est observé jusqu'à la révolution.

Le roi d'Angleterre porta plainte au pape et sollicita les foudres de Rome contre le duc, pour obtenir la restitution des deux seigneuries, comme étant une mouvance des comtes d'Anjou. Mais Pierre n'en resta pas long-temps en possession, et, avant que le pape eut eu le temps de s'en occuper, Geoffroi-des-Roches s'en était emparé ; il les garda jusqu'en 1254, qu'il les restitua au duc Jean I[er].

« Le marc d'or non ouvré était à 20 livres;
» réduit en monnaie d'agnels, il valait 36 liv.
» 17 sols 6 deniers, or fin. A la taille de 59 un
» 6[me] ; l'agnel valait 12 sols 6 deniers. » (T.)

1227.

L'évêque Etienne mourut cette année, après quatorze ans d'épiscopat. Il fut inhumé dans la cathédrale, dans la vieille chapelle de saint Michel. Il laissa des dons considérables à son église, et une fondation perpétuelle pour son anniversaire. Clément-de-Châteaubriant, grand chantre de Nantes, fut son successeur.

A la mort de Louis VIII, les seigneurs français formèrent une ligue contre la reine Blanche, mère du jeune Louis IX, et régente du royaume. Pierre Mauclerc entra dans ce complot; mais les intrigues qu'il entretenait avec les grands vassaux de la couronne, ne suffisaient point à l'activité de son génie turbulent et querelleur.

A peine Etienne est-il mort qu'il s'empare des biens de l'évêché, sous prétexte de régale ; il exige des hommes de l'évêque une contribution de quatorze mille livres, ou sept cents marcs d'or, somme exorbitante qui, si elle ne prouvait pas la richesse des vassaux, prouvait au moins l'étendue des domaines. Le duc espérait, par cette nouvelle extorsion, atteindre son but secret, qui était

de satisfaire sa rapacité d'une part, et de l'autre la ruine du clergé.

Pierre suivit alors son plan favori d'agrandissement de Nantes. « Il fit détruire plusieurs mai-
» sons, ouvrir des fossés nouveaux et élever de
» nouvelles murailles, afin de fortifier la ville du
» côté de la Motte, le long de la rivière d'Erdre,
» jusqu'à la porte de saint Nicolas, et, par ce
» moyen, fermer de murs l'accroissement qu'il fit à
» la ville. » (T.)

Pour exécuter ce plan, il démolit les églises de saint Clément et de saint Cyr, ou Cyrice; il traversa des cimetières, sans s'inquiéter des plaintes du clergé et du peuple indigné de tant de violences.

Pour obtenir les fonds nécessaires à ses vastes entreprises, Pierre se livra aux plus grands excès envers les prêtres et les vassaux de l'église; il les enfermait dans des prisons et les livrait aux tortures, jusqu'à ce qu'ils se rédimassent de tant de souffrances, par de fortes sommes, ou l'abandon de leurs biens. Les lieux saints n'étaient point un asile sacré contre leur cruel persécuteur; en faisant garder les avenues ou en murant les portes des églises, le duc les réduisait à se racheter, ou à mourir de faim.. C'est du moins ainsi qu'en parle la chronique de Tours; elle compare le duc aux plus odieux persécuteurs de la primitive église; mais il est présumable que la haine que le clergé portait au duc a beaucoup influé sur l'esprit des chroniqueurs pour exagérer ses torts. « Malheur,
» dit Montesquieu, à la réputation de tout prince
» qui est opprimé par un parti qui devient domi-
» nant, ou qui a tenté de détruire un préjugé qui
» lui survit! »

Peu satisfait de ces dernières mesures, et pour mieux braver le clergé, Pierre se déclara le protecteur des excommuniés; il défendit aux tribu-

naux d'avoir égard à cette qualification dans les jugements à intervenir. Tous les évêques de Bretagne lui firent des représentations : il n'y répondit que par une assemblée de la noblesse, dans laquelle il exagéra les torts et les exactions du clergé. Il y fut résolu de ne point se dessaisir des dîmes inféodées, de ne plus payer le *tierçage* ou neuvième partie (depuis vingt-septième partie) des meubles des décédés, après les dettes mobilières payées.

Sur cette nouvelle déclaration de guerre, les évêques s'assemblèrent; et, après les monitions en forme, excommunièrent le duc et tous ses adhérents. L'évêque de Rennes, ne trouvant pas cette mesure suffisante, jeta un interdit sur tous les domaines du duc dans son diocèse, et s'adressa au pape Grégoire IX, qui nomma une commission autorisée à absoudre Pierre, après satisfaction, et, en cas de refus, de le menacer de délier ses sujets du serment de fidélité.

Le duc, loin d'être intimidé de cet excès de l'autorité pontificale, fait saisir le temporel des évêques de Rennes, de Saint-Brieuc et de Tréguier, qui fuient en jetant un interdit sur leurs diocèses et laissent ainsi les fidèles privés des secours de la religion. Pierre, de son côté, défendit à ses sujets de léguer aucun bien fonds à l'église, et de plaider hors de leur juridiction habituelle, nonobstant tout rescrit contraire, soit du métropolitain, soit du pape.

Grégoire, indigné de tant d'audace, confirma l'excommunication et l'interdit; défendit toute administration des sacrements, excepté le baptême pour les enfants, et la pénitence pour les mourants. Il annulla aussi le serment de la noblesse, et ordonna aux chapelains du duc de l'abandonner, sous peine d'excommunication et perte de bénéfice : enfin, le pape menaçait Pierre de délier

ses sujets du serment de fidélité, si sous quatre mois il ne donnait satisfaction à l'église.

1228.

L'évêque de Nantes ne put prendre aucune part à cette grande querelle, étant mort après cinq mois de siége.

Henri Ier le remplaça. Ne pouvant obtenir la restitution des fruits perçus pendant la vacance, et des meubles enlevés, le nouvel évêque lança aussi son excommunication et lia ainsi sa cause à celle de ses confrères; mais, par un reste de ménagement, il en suspendit la publication.

Les dominicains, ou jacobins, s'établirent cette année à Nantes, sept ans après la mort de saint Dominique. Ils eurent pour fondateur André, sire de Vitré.

1229.

La démarche de l'évêque Henri ne fut point restée sans représailles, si le duc ne s'était trouvé embarrassé dans d'autres intrigues, dont l'issue pouvait lui devenir fâcheuse. Ses complots avec les grands vassaux de France, tournaient à son détriment; deux fois Thibaut, comte de Champagne, avait manqué à ses promesses, quoiqu'il eût proposé sa fille en mariage au fils aîné du duc, pour gage de sa foi. Cette défection l'exposa au ressentiment de Louis IX, qui, quoique très-jeune encore, se disposait à lui demander compte de sa conduite.

Pierre, en perdant l'appui des mécontents de France, chercha une autre voie pour se tirer d'embarras: il passa en Angleterre; et, pour obtenir l'alliance de Henri III, il lui fit hommage de son duché, *envers et contre tous.*

A la nouvelle de cette félonie, Louis fit citer le duc à comparaître à Melun; mais ce prince, fier de sa nouvelle alliance, refusa de se présen-

ter, et, joignant l'insulte à la désobéissance, il envoya au roi un hérault, *pour le défier*, et lui déclarer la guerre.

Henri III ne tarda pas à venir au secours de son allié ; il débarqua à Nantes avec une armée considérable, et Pierre lui livra ses ports et ses forteresses. Cet événement ne fit qu'accroître la haine de la noblesse bretonne contre son souverain : le souvenir du joug anglais était trop récent, ainsi que les malheurs qu'il avait causés, pour qu'elle se prêtat volontairement à le subir de nouveau. Cette disposition des esprits rendit la situation de Pierre très-critique ; elle le devint encore davantage par les maladies qui détruisirent l'armée anglaise et obligèrent Henri à abandonner le pays ; il laissa le peu de troupes qui lui restaient sous le commandement d'un de ses généraux.

1230 — 1231.

Louis IX se mit en campagne, et, après avoir déclaré Pierre-de-Dreux *dessaisi de son bail*, et ses sujets dispensés du serment de fidélité, s'avança en Bretagne à la tête d'une armée nombreuse, et s'empara d'Ancenis et d'Oudon.

Pierre, abandonné de ses sujets, et sa noblesse ayant été joindre le roi, eut recours à la soumission ; il obtint une trève de trois ans, à la sollicitation de Robert, son frère.

A la suite de ces événements, le duc maria son fils aîné Jean, avec Blanche, fille unique de Thibaut, comte de Champagne.

Cependant, les commissaires nommés par le pape et assemblés au Mans, qui n'avaient pas les mêmes raisons que l'évêque de Nantes, pour ménager le duc, exécutaient leur commission. Pierre, pour détourner ce nouvel orage, envoya à Rome deux hommes de confiance, pour assurer Grégoire que leur maître était prêt à se soumettre à l'église et

à réparer les dommages qu'il lui avait causés ; il offrit de rendre, à dire d'experts, la valeur des églises et autres biens qu'il avait envahis, et de faire rétracter le serment de Redon, ainsi que les ordonnances rendues au préjudice de l'église et du clergé. Il demandait seulement la permission de traiter avec les excommuniés et de ne point être contraint de se faire absoudre avant un an. Les envoyés promettaient que le duc se soumettait à subir toutes les conséquences du procès, s'il manquait à ses promesses. La déclaration de ces envoyés n'avait cependant de valeur, que celle que le duc voudrait bien lui donner, puisque leur autorisation n'était que verbale, et qu'il pouvait au besoin les désavouer. Pierre envoya un troisième député, pour garantir les promesses des premiers. Le 30 mai, Grégoire IX donna une bulle, par laquelle il nommait deux dominicains et un chanoine, pour recevoir du duc lui-même, les assurances qu'il donnait par ses ambassadeurs : ils étaient autorisés à l'absoudre et à lever l'interdit, après lui avoir imposé une *digne pénitence*. « Ils avaient ordre de lui défendre la connais- » sance de *l'usure*, du *parjure*, et de toutes les » autres affaires du for ecclésiastique, et de lui » dire que s'il ne tenait pas sa parole, et n'ac- » ceptait pas les conditions que le saint-siége lui » proposait, les commissaires du Mans procéde- » raient contre lui, aux termes de leur commis- » sion. » (T.)

1232.

L'évêque Henri consacra l'église de Saint-Michel ; c'est celle des Cordeliers, qu'ils ont depuis considérablement augmentée.

1234.

Louis, à l'expiration de la trêve, mit trois armées en campagne, pénétra en Bretagne, et s'em-

para de Châteaubriant, de Chantoceau et d'Oudon. Pierre ne recevait que de faibles secours de Henri III, qui paraissait abandonner son malheureux allié. Incapable de résister à la puissance du roi, il fut obligé de se soumettre au vainqueur; il se rendit à Paris, implora la clémence de Louis, prosterné à ses pieds et la corde au cou. Le roi le traita avec beaucoup de sévérité et l'appela *mauvais traistre.* A cette humiliation, Pierre fut obligé d'en ajouter une autre, en déclarant au roi d'Angleterre qu'il ne le reconnaissait plus pour son seigneur; il rendit ensuite l'hommage à Louis IX.

1235.

L'évêque Henri mourut au mois de Février de cette année (1234 v. st.) sans avoir pu terminer ses querelles avec le duc. On l'inhuma à l'abbaye de Mellerai; il avait légué à son église, trois cents marcs d'argent, et à chacun des chanoines, 12 sols de rente pour faire mémoire de lui.

Robert III fut nommé à sa place, à raison de l'excommunication du duc, qui n'osa s'y opposer; il crut, par cet acte de condescendance, se rendre le saint-siége plus favorable.

Robert était originaire de Saintonge, et évêque d'Aquilée, quand Grégoire le transféra à Nantes.

Cette première année fut déplorable pour lui et son diocèse; l'incursion de l'armée ennemie avait tout dévasté l'année précédente, et celle-ci commença par un hiver tellement rigoureux, que de mémoire d'homme on n'en avait pas vu de semblable. Les grands débordements de la Loire ajoutèrent de nouveaux désastres aux fléaux de la guerre et à l'inclémence des saisons; la Loire s'éleva le 21 janvier à vingt-trois pieds neuf pouces et submergea une grande partie de Nantes. C'est la plus grande inondation, après celle de 1414, où les eaux montèrent à vingt-quatre pieds.

1236.

Grégoire IX avait fait prêcher une croisade. Ces prédications excitaient toujours une grande effervescence populaire, dont les juifs étaient les premières victimes. En Bretagne, et particulièrement à Nantes, « on en tua un grand nombre, sans » épargner les femmes enceintes. Ils en blessè- » rent plusieurs mortellement, et en foulèrent » d'autres aux pieds des chevaux : laissant les » corps des morts exposés aux bêtes. Ils brûlèrent » leurs livres, pillèrent leurs biens et menaçaient » de leur faire encore pis : le tout sous prétexte » qu'ils refusaient de recevoir le baptême. » (Fleuri, *hist. Ecc.*)

Les juifs se plaignirent au pape, qui écrivit sur ce sujet à plusieurs évêques, et même au roi Louis IX pour réprimer ces horribles excès ; il dit que les croisés devaient se préparer à la guerre » contre les infidèles, par la crainte de Dieu, la » pureté du cœur et la charité..... *qu'il ne faut con-* » *traindre personne* à recevoir ce sacrement. » (Le baptême), Fleuri.

Un Concile de Tours, tenu la même année, défend également de maltraiter les juifs et de les dépouiller de leurs richesses.

Le duc eut peu d'égard à cette défense, peut-être même l'avait-il prévenue ; dans un accès de zèle fanatique, ou plutôt, poussé par un intérêt sordide, il les bannit tous de son Duché, après leur avoir fait restituer tous les effets qu'ils avaient en nantissement, et avoir dégagé les débiteurs de l'obligation de rembourser leurs dettes.

Les juifs avaient à Nantes un sénéchal et des juges de leur nation, qui prononçaient d'après leur propre loi. Ils demeuraient dans la rue de la Juiverie, dont le nom s'est conservé après leur dispersion. Il parait qu'ils jouissaient d'assez grandes prérogatives, puisqu'ils avaient une police parti-

culière ; ils avaient aussi une synagogue considérable.

Le duc épousa en secondes noces, Marguerite de Montagu, veuve de Hugues, vicomte de Thouars, et maria sa fille Yolande avec Hugues, comte de La Marche, avec le Comté de Penthièvre pour dot.

1237.

Le duc, qui avait eu tant et de si violentes querelles au sujet de la régale, et dont il n'était pas encore tiré, ne craignit point d'en provoquer une nouvelle, à la dernière vacance du siége. Toujours sous le même prétexte de conserver les biens de l'évêché, il avait exercé les droits régaliens avec la plus grande violence. Non content de prendre ce qui était à sa bienséance, il ruina les vassaux de l'évêque par des taxes exorbitantes, prit les dîmes, enleva les portes et les fenêtres des maisons épiscopales, vida les étangs, abattit les bois, et prit jusqu'aux cuves qui servaient aux vendanges.

Le nouveau prélat n'eut rien de plus pressé que de s'adresser au pape pour se plaindre du pillage de ses domaines. Le souverain pontife écrivit à l'archevêque de Tours, et lui ordonna de sommer le duc de donner satisfaction à l'église, ou en cas de refus, de l'y contraindre par voie de rigueur.

Pierre était trop familiarisé avec les censures ecclésiastiques pour s'effaroucher de cette sentence. Robert prit le parti d'attaquer de son chef et jeta l'interdit sur son diocèse. Pierre, de son côté, fit des démarches à Rome pour le faire lever. Grégoire, après plusieurs rescrits, assigna enfin l'évêque, Pierre-de-Dreux et son fils Jean à comparaître devant lui. Le jeune prince fut compris dans l'assignation, parcequ'il venait d'être couronné au mois de décembre, sous le nom de Jean Ier, surnommé Le Roux.

Fatigué des traverses d'une guerre malheureuse, que lui-même avait provoquée, et de la haine de ses sujets, Pierre-de-Dreux se démit enfin d'une autorité qu'il avait rendue odieuse, et qu'il ne tenait que comme tuteur de son fils.

Ainsi se termina la carrière politique de ce prince. Son habileté dans la guerre, et ses talents supérieurs en administration, ne servirent qu'à rendre ses peuples malheureux ; son ambition jointe à son humeur inquiète et querelleuse lui firent entreprendre une guerre qu'il était hors d'état de soutenir, et dont l'issue ne fit que hâter sa déchéance. En descendant d'un trône dont il avait terni l'éclat et diminué la puissance, il ne garda que le nom de *Pierre-de-Braine*.

1238.

L'ex-duc Pierre et l'évêque se rendirent à Rome au commencement de cette année, et le nouveau duc se fit représenter par procureur.

Jean Ier avait hérité de la haine que son père avait vouée au clergé ; à son avénement au trône ducal, il refusa de prêter serment de protéger l'église. Cette circonstance ne fit qu'aggraver les plaintes de l'évêque et l'indignation du souverain pontife : les deux princes restèrent sous le poids de l'excommunication, et l'évêché en interdit.

1240.

Tant de difficultés décidèrent l'évêque Robert à demander au pape sa translation sur un autre siége. Grégoire lui accorda le patriarchat de Jérusalem ; mais cette éminente dignité dans un tel moment, n'était qu'une voie perpétuelle de douleurs et de tribulations. Toutes les misères pesaient alors sur les chrétiens de la Terre-Sainte, et Jérusalem était comme une proie sanglante, que les nations barbares de l'Asie dévoraient tour-à-tour. Le zèle apostolique de Robert ne put le

garantir des opprobres et des vexations des farouches enfants de Mahomet.

Dès que Robert eut abandonné son siége, Jean Ier s'empara de la régie du temporel de l'évêché, saisit les meubles, les bestiaux sur les fermes, enleva les grains déposés dans la cathédrale, préleva les dîmes, exigea des vassaux quinze cents livres, et cinq cents autres, pour les dispenser de le suivre à la guerre hors de l'évêché : *ce à quoi ils n'étaient pas tenus.*

Cependant Pierre-de-Braine s'était croisé : cette action lui valut sans doute l'absolution de ses nombreuses excommunications. « Ce prince voulut expier par le saint pélerinage, ses nombreuses félonies, ses guerres injustes, sa tyrannie envers ses sujets, ses perfidies envers ses alliés. » (Michaud, *hist. des Croisades.*)

Il se rendit en Palestine avec Geoffroi d'Ancenis et plusieurs autres chevaliers ; mais l'anarchie qui y régnait entre les chrétiens de Syrie et les seigneurs croisés, et entre les croisés eux-mêmes, ne lui permit point de rendre de grands services à la chrétienté d'Orient. Il ne put s'y faire connaître que par l'inutile ravage des terres des infidèles, en parcourant avec ses chevaliers les campagnes de Damas, d'où il revint chargé de butin.

Les autres croisés, jaloux de son succès, voulurent l'imiter et se laissèrent surprendre par l'ennemi qui les tailla en pièces. Le duc de Bourgogne échappa presque seul et revint à Ptolémaïs déplorer la mort ou l'esclavage de ses chevaliers. Après ce revers, les princes croisés, plus divisés que jamais, traitèrent séparément avec les musulmans ; tandis que les uns faisaient la paix avec le sultan de Damas, Pierre-de-Braine et d'autres seigneurs la conclurent avec le soudan d'Egypte, et revinrent en Europe avec aussi peu de gloire que de succès.

L'archevêque de Tours nomme Galeran, doyen de Tours, évêque, à la place de Robert, le duc excommunié et le chapitre interdit ne pouvant élire. Ce nouveau prélat, à l'exemple de ces prédécesseurs s'adresse à Rome. Grégoire, toujours prêt à combattre les souverains, ordonne d'informer.

1242 — 1247.

Le duc est assigné à Bourges, mais la mort du pape suspend les poursuites. Après deux ans de vacance, Innocent IV monte enfin sur le trône pontifical. Par un bref du 15 mars 1244, il commet l'évêque d'Angers pour régler cette affaire. Ce prélat se rendit à Nantes et somma le duc et son père de comparaître dans l'église de Notre-Dame. Les deux princes refusèrent de s'y rendre : Jean, parce qu'il crut sa dignité blessée et son autorité compromise aux yeux de ses sujets; Pierre, sous prétexte qu'il n'était plus souverain. Le duc allégua d'ailleurs que cette citation ne devait regarder que son père. L'évêque d'Angers fit son appel au pape et somma les deux princes de comparaître devant lui.

Innocent, alors à Lyon, rendit, le 22 mai 1245, un jugement provisoire en faveur de l'évêque, en attendant le résultat de l'enquête que l'évêque de Luques était chargé de faire. Celui-ci se rendit à Nantes en 1246, entendit les témoins, et enjoignit aux parties de se trouver à Lyon pour y entendre prononcer un jugement définitif.

Galeran s'était aussi plaint au pape de ce que les Templiers et divers ordres de moines n'observaient point l'interdit; le pape leur ordonna par une bulle de s'y soumettre.

Ce prélat ne cessait de poursuivre son procès à Lyon; le duc fut enfin obligé de s'y rendre lui-même. Il fit serment de réparer les torts faits à l'église, et donna, pour garant de sa parole,

le comte d'Angoulême, Sylvestre-de-Rezai et Jean-de-Maure. Jean obtint enfin son absolution le 14 mai 1247. Le pape chargea l'abbé de Buzai de surveiller l'exécution, et l'évêque de lever l'interdit.

Ces querelles déplorables avaient porté un coup mortel à la discipline ecclésiastique, et le culte public était presque éteint par un interdit de près de dix ans. Geoffroi, archevêque de Tours, fit une visite pastorale à Nantes, et tâcha de rétablir l'ordre dont le souvenir commençait à s'effacer.

Il existait à cette époque (1246), dans la rue de l'Echellerie (des Carmes) et tout près de l'église de saint Léonard, un hôpital, sous le nom de saint Jean. C'est le plus ancien dont on ait mémoire, et son fondateur est inconnu.

Pierre-de-Braine saisissait toutes les occasions de faire la guerre au clergé. En 1246 il s'était ligué avec les barons français pour s'opposer aux entreprises ecclésiastiques. On prétend que Pierre rédigea lui-même en latin l'acte qui liait les seigneurs entr'eux. Si le fait est vrai, il ne donne pas une haute idée de son érudition, car l'écrit commence par ce singulier anachronisme. Le clergé superstitieux ne considère pas que le royaume de France a été converti à la foi *par les armes de Charlemagne, et les autres.* Dans cet acte on reproche au clergé ses usurpations sur l'ordre judiciaire, en évoquant toutes les causes, et sous les moindres prétextes devant les tribunaux ecclésiastiques; sa conduite artificieuse, et ses richesses acquises aux dépens des vainqueurs. Les seigneurs ligués nommèrent quatre d'entr'eux pour faire exécuter tout ce qu'ils avaient projeté pour restreindre la trop grande puissance du clergé : Pierre en était un.

Le clergé, alarmé de cette nouvelle coalition, s'adressa au pape, qui ordonna aux évêques de ramener les barons *par l'instruction* et la douceur ; mais, en cas de persévérance, de résister avec la plus grande fermeté, et de ne point épargner les excommunications. Ces moyens obtinrent peu de succès : alors Innocent en employa un autre plus efficace : « Il donna plusieurs bénéfices aux parents » des barons de France ; il leur accorda des dis- » penses d'en avoir plusieurs à la fois, leur donna » grand nombre d'indulgences, et fit beaucoup de » présents aux seigneurs mêmes. Par ce moyen il » en ramena grand nombre, et l'affaire pour lors » ne fut pas poussée plus avant. » (Fleuri.)

Par ce trait de politique, Innocent prouva qu'il connaissait bien l'esprit des barons ; il savait qu'ils étaient encore plus envieux des biens du clergé, que jaloux de sa puissance.

1248.

Comme l'ex-duc Pierre ne pouvait vivre en paix, il saisit l'occasion de la croisade de saint Louis, pour le suivre avec quelques autres seigneurs aussi turbulents que lui, tel que Hugues, comte de la Marche, son gendre. « L'Europe, dit Montes- » quieu, était pleine de gens qui aimaient la guerre, » qui avaient beaucoup de crimes à expier, et » qu'on leur proposait d'expier en suivant leur » passion dominante. » Pierre, après avoir partagé les premiers succès de saint Louis, fut fait prisonnier à la bataille de la Massoure, et racheté par le roi ; mais il mourut avant de revoir sa patrie (1250). Son corps fut rapporté en France, et inhumé dans l'abbaye de saint Ived de Braine, petite ville de l'Ile de France. Son tombeau s'y est conservé jusqu'à la révolution ; il était orné d'une figure en cuivre, représentant ce prince, avec un écu au quartier d'hermines et son épitaphe.

La sentence qu'Innocent avait prononcée contre le duc Jean, l'année précédente, toute définitive qu'elle était, n'avait pourtant pas décidé le fond de la question, ni réglé les droits réciproques du duc et de l'évêque. Le souverain pontife chargea enfin le cardinal Othon, évêque de Porto, d'examiner cette affaire, et de porter un jugement sans appel sur ces dissentions interminables.

Othon, après avoir entendu les témoins du duc et de l'évêque, « prononça définitivement et » contradictoirement, que les droits du duc sur » les fruits, le siége de Nantes vacant, étaient de » les régir avec obligation de les rendre au nou- » vel évêque, sans aucune nécessité à l'élu, d'en » demander en personne la restitution. La sen- » tence d'Othon fait défense au duc de se sai- » sir des biens meubles et immeubles de l'évê- » que à sa mort, parce qu'ils sont à l'église qui » y succède; de taxer les hommes de l'évêque, » pendant la vacance, et d'exiger d'eux de nou- » velles taxes : elle annule et casse les statuts et » les bans que le duc avait faits pour la ville de » Nantes, sans avoir pris le consentement de l'é- » vêque, et elle ordonne un coffre commun, » pour la perception des droits communs entre » le duc et l'évêque, et qu'il serait placé et ou- » vert selon qu'ils conviendraient.

» Othon débouta l'évêque Galeran de sa de- » mande de mille livres, ou cinquante marcs d'or, » pour le dédommagement de ses hommes de » Guerrande, le duc ayant transigé avec eux. Il » renvoya au jugement d'experts pour le dédomma- » gement des fonds de l'église, pris pour les fossés » et les fortifications de la ville et le dédommage- » ment de l'église de saint Cyrice et de sainte Julitte, » que le duc avait fait abattre. Il remit, au juge- » ment du pape, les prétentions de l'évêque, pour » le fonds de la Tour-Neuve, ou Château de Nantes,

» parce qu'il ne constait pas qu'il eût été bâti au
» préjudice de l'église. Il fut sursis sur les autres
» dommages que l'évêque demandait, jusqu'à les
» avoir prouvés. »

Dans un second jugement, Othon condamna Pierre-de-Braine à payer cent marcs d'argent à l'évêque, pour avoir contraint ses hommes à le suivre à la guerre hors de l'évêché.

Ce jugement du cardinal Othon est daté de Lyon du 4 juin de cette année, et la confirmation du pape est du 17 du même mois. Avant de se soumettre à cette sentence, le duc Jean épuisa tous les moyens dilatoires que pût lui suggérer sa haine contre l'épiscopat : aussi ne reçut-elle son exécution qu'en 1250.

1250.

Les cordeliers s'établissent à Nantes cette année, par la libéralité des seigneurs de Rieux, qui leur donnent la chapelle de saint Michel, consacrée par l'évêque Henri, en 1232.

1252.

Le duc Pierre était mort sans avoir acquitté sa dette envers Galeran : il était en route pour son voyage de la Terre-Sainte, quand la sentence fut portée, mais il ne se mit point en devoir d'y satisfaire. On peut croire que sa mauvaise volonté en fut la seule cause, puisqu'il avait pu prêter à Louis IX soixante-huit mille livres tournois, ou trois mille quatre cents marcs d'or. Cette somme fut employée en secours à la Terre-Sainte en 1260, conformément au vœu du testateur.

L'évêque revint à Nantes dûment autorisé par un bref du pape de ne souffrir aucune entreprise contre ses droits, de la part du duc, sous peine d'excommunication *Ipso facto*. Armé de ce bref redoutable, Galeran ne craignit point de prendre l'offensive, pour engager une dispute nouvelle. Il exigea du prince les cent marcs d'argent



dus par son père, et, sur son refus, il l'excommunia : ainsi ce prélat avide ne lançait les foudres de l'église que pour satisfaire son avarice.

1255=1257.

Tous les points en litige n'avaient point été réglés par la sentence du cardinal Othon. Chaque jour voyait renaître un nouveau sujet de querelle : le duc Jean, toujours sous le poids de l'excommunication, avait affaire à un évêque qui ne se lassait pas de demander. Galeran exigeait qu'on lui rendît le *Tierçage*, ou *jugement des morts* : droit odieux, et dont il a déjà été parlé; * et le *Past nuptial*, c'est-à-dire un dîner que les curés recevaient des nouveaux mariés.

Tant de rapacité d'une part et de résistance de l'autre n'aboutirent qu'à un nouvel accommodement entre le duc et l'évêque, aussi peu sincère que les précédents, mais dont tout le désavantage fut pour le prince. Jean, moins ferme ou moins habile que son père, se trouva dans la nécessité d'aller à Rome en 1255, chercher la paix et une nouvelle absolution. Galeran s'y rendit aussi. Le duc réussit à conclure un accommodement avec l'impitoyable prélat et les autres évêques de Bretagne, et reçut l'absolution au mois d'avril 1256, par le ministère de deux cardinaux, après toutefois avoir consigné les sommes auxquelles Othon l'avait condamné, et promis d'observer les sentences de Grégoire IX et d'Innocent IV, qui ordonnaient la fuite des excommuniés, le paiement du *tierçage*, la liberté des legs pieux, la restitution des dîmes inféodées et le renvoi des causes ecclésiastiques, ou jugées telles aux officialités.

Ces conditions étaient toutes opposées au serment que les barons avaient fait entr'eux à Redon, du temps de Pierre-de-Dreux : aussi en mar-

---

* Page 149.



quèrent-ils leur mécontentement. Le duc, n'osant ouvertement enfreindre un traité si récent, excitait lui-même les barons à se plaindre des lois odieuses que le pape venait d'imposer à leur prince ; mais Jean, tout en feignant de se soumettre, n'en continua pas moins à se faire suivre par les hommes de l'évêque, hors du diocèse, sans égard à leurs plaintes; il imposait de fortes amendes aux récalcitrants, et faisait emprisonner ceux qui ne payaient pas. Plusieurs de ces malheureux abandonnèrent le pays.

L'évêque gagnait trop à se plaindre pour manquer une si belle occasion : un voyage en Italie n'était d'ailleurs point une affaire pour lui. Il alla trouver le pape Alexandre à Viterbe, et en obtint un rescrit en date du 20 novembre 1257, adressé à l'archi-diacre de Poitiers, au chantre de saint Hilaire et à un chanoine de sainte Radegonde. Le pape les chargeait de sommer le duc de faire droit à l'évêque, sous peine d'excommunication.

La persévérance de Jean, dans sa haine contre l'épiscopat, fut encore une fois vaincue par l'opiniâtreté de son évêque : celui-ci avait appris à connaître ses avantages contre l'autorité ducale, et en usait sans pitié ; le prince, au contraire, devait avoir encore la mémoire bien fraîche de ce qu'il en coûtait pour payer des absolutions : il aima mieux céder, et promit de laisser en paix les hommes de l'évêque. Le reste fut réglé de concert avec le prélat ou par arbitrage.

1259.

Ce fut aussi par arbitrage que fut terminée la contestation que le duc Pierre avait léguée à son fils, au sujet du château. Jean paya cinquante-cinq sous de rente, et cent quarante livres une fois payées pour les arrérages : il reconnut aussi la rente de sept livres que Gui-de-Thouars avait consentie à l'église. Les arbitres réglèrent que le coffre pour

la recette de l'*Esmage*, alors commune entre le duc et l'évêque, serait placé sur le fief du prince, et dans un lieu qui conviendrait aux deux : on régla pour les clefs et les formalités pour l'ouvrir. A ce prix, Galeran se tint pour dûment indemnisé, et laissa enfin respirer le prince.

Il paraît que, depuis cette époque, le duc et l'évêque vécurent en bonne intelligence : en 1260 ils réglèrent de concert la levée de deux deniers par livre sur toutes les marchandises vendues à Nantes ; un pour l'acheteur et l'autre pour le vendeur. Cet impôt fut appliqué à la réparation des ponts sur la Loire.

« Jean Ier en mariant son fils aîné avec Béatrix, » fille de Henri III, roi d'Angleterre, obtint la » restitution du comté de Richemont. Depuis cette » époque, les fils aînés des ducs de Bretagne, » héritiers présomptifs de leur couronne, ont tou- » jours pris le titre de comte de Richemont. » (Richer.)

1260.

La duchesse Blanche-de-Navarre fonda cette année la chapelle Saint-Jean.

1263=1264.

L'évêque Galeran mourut en 1263, et légua au chapitre 40 sous de rente, et au bas chœur 30 sous pour son anniversaire.

Durant la vacance du siége, Elie, chantre dignitaire, établit dans le diocèse, l'uniformité de l'ordinaire des rits, qui y était auparavant très-varié.

Gauthier IV succéda à Galeran : il fut sacré au mois de février ou de mars 1264. Il n'est connu que par un léger différend qu'il eut avec le seigneur de Thouaré : il mourut avant la fin de l'année.

Jacques-de-Guerrande, chanoine de N.-D. de Paris, et doyen de l'église, remplaça Gauthier.

Le duc Jean, à l'exemple de son père, ne pouvait voir une vacance de siége sans s'emparer des revenus. Jacques, en arrivant à Nantes, trouva le prince en possession des biens de l'évêché depuis la mort de Galeran. Les sommations furent inutiles, et Jean se laissa excommunier plutôt que de restituer.

Dans cette dernière année, Vincent, archevêque de Tours, tint un Concile à Nantes, qui fit douze canons. On y défendit la chasse aux clercs. On ordonna la résidence aux bénéficiers à charge d'ames : on défendit aussi la cumulation de deux bénéfices.

On fabriquait alors une monnaie d'argent à Nantes, qu'on appelait gros nantais, pour les distinguer des gros tournois. Saint-Louis trouva cette monnaie assez parfaite pour lui donner cours dans son royaume.

1267=1269.

L'épiscopat de Jacques-de-Guerrande ne fut qu'une guerre perpétuelle entre le duc et lui : en 1266, il excommunia Johannot-de-la-Chapelle, prévôt du duc, pour avoir fait emprisonner deux vassaux de l'église.

Jacques mourut dans les premiers jours de 1267, et fut inhumé dans la cathédrale : avant de mourir, il fit un legs au chapitre. En 1622, son corps fut transféré dans la chapelle Saint-Lazare pour faire place au grand autel qu'on bâtit sur l'emplacement de son tombeau.

Guillaume-de-Vern, natif de Rennes, succède à Jacques.

Les disputes sur la régale recommencent, et le nouvel évêque a recours au saint-siége. Le pape Clément IV, fatigué de ces interminables querelles, ordonne aux parties de produire leurs titres. L'é-

vêque, concevant des craintes peut-être exagérées pour la sûreté de ses pièces, en fit part au pape, qui donna commission au doyen, à l'official et à Guillaume Jourdain, chantre de Tours, de vidimer toutes les pièces, en présence du duc, ou en son absence, après l'avoir averti. La commission fut notifiée au prince, à l'Ascension de l'année 1268, avec avis que les pièces seraient examinées à Tours. L'évêque s'y rendit avec plusieurs de ses dignitaires.

Le duc craignit de son côté l'issue d'un procès, dans lequel le caractère des juges ne donnait pas une garantie suffisante de leur impartialité. Il préféra donc un arbitrage, qui fut accepté, sous un dédit de mille livres tournois, pour la partie qui refuserait de s'y soumettre. Robert, évêque d'Albano, légat en France, et Henri de Visiliac, archidiacre de Bayeux, furent les arbitres. Après un tel choix, l'évêque devait avoir peu d'inquiétude.

Les arbitres donnèrent leur sentence, « et pro» noncèrent que le chapitre de Nantes pendant » la vacance du siége, aurait la régie des fruits » pour les remettre à l'élu, après la confirmation » de son élection; que le duc défendrait et pro» tégerait les biens de l'église pendant la vacance, » s'il en était requis par le chapitre, qui dans ce » cas, n'aurait recours à aucun autre prince tant » que les ducs voudraient et pourraient être les » défenseurs de l'église de Nantes; que l'évêque... » consignerait une somme suffisante pour acquérir » 10 livres de rente dans les fiefs du duc, et lui » être l'honoraire de la protection qu'il accordait » à l'église; que l'évêque ne demanderait point en » personne, ni par d'autres, la main-levée; mais » qu'après sa confirmation et son arrivée à Nantes, » il le ferait savoir au duc, s'il était sur les lieux, » et en cas d'absence, à son sénéchal; et s'ils » étaient tous absents, que l'évêque ferait publier » ses lettres à la porte du duc, en présence de té-

» moins ; que le duc n'empêcherait point l'évêque
» de toucher ses revenus, et lui ferait rendre tout
» ce qu'il aurait perçu pendant la vacance. » (T)

Quelques autres affaires furent encore réglées ; après lesquelles le légat, du consentement de l'évêque, donna l'absolution au duc. On la donna aussi aux officiers du prince avec cette singulière faveur *de n'être point flagellés publiquement.*

Le duc s'était engagé à créer une rente de 40 sous en faveur de l'évêque, pour le dédommager d'un terrain dont il s'était emparé pour construire des barbacanes. Mais une année s'était déjà écoulée, sans que ce prince songeât à remplir cette obligation : Guillaume s'impatienta et menaça d'excommunier. Le duc promit de nouveau et donna, pour garant de sa parole, Olivier de Clisson, Gérard Chabot-de-Retz et Guillaume-de-Rochefort, qui s'engagèrent à payer à son défaut.

1270.

Le duc Jean prit la résolution de suivre saint Louis dans sa dernière croisade. Son fils, sa femme et sa bru imitèrent son zèle et le suivirent avec beaucoup de chevaliers bretons. Le prince fit fondre toute sa vaisselle ; mais cette ressource ne suffisant point, son fils, le comte de Richemont, engagea, avec l'agrément du roi d'Angleterre, une partie de son Comté.

Cette expédition malheureuse n'eut de résultat remarquable que la mort du saint roi qui l'avait entreprise : les princes bretons revinrent dans leur patrie, sans avoir rien fait pour la gloire, ni pour la cause sainte qu'ils voulaient défendre. « Les rois,
» dit Mézerai, ne rapportaient en France que des
» coffres vides et des cercueils pleins d'ossements. »

A peine le duc fut-il de retour (1271), que Guillaume le menaça d'une nouvelle excommunication. Rivallon-du-Temple, sénéchal de Nantes, avait

souffert, ou plutôt encouragé plusieurs seigneurs du pays de Guerrande, à commettre de grands excès envers l'église de cette ville : ils en avaient enfoncé les portes et y étaient entrés avec violence quoiqu'ils fussent excommuniés. L'évêque fit sommer le duc de rendre justice et de défendre l'église et le clergé, comme il y était obligé, à défaut de quoi il procéderait contre lui-même par voie de censure. Le duc, fatigué de ces éternelles plaintes, et devenu timide par l'âge et ses nombreuses défaites, s'empressa de satisfaire son exigeant évêque.

1274.

L'évêque Guillaume traitait ses vassaux avec aussi peu de ménagement que le prince lui-même. Il eut cette année un violent démêlé avec Hémeric Daveir, seigneur de la Fosse, son vassal. La cause de ce procès n'est pas connue : Guillaume cita Daveir à son tribunal, et s'établit ainsi juge et partie. Daveir fit appel au roi : l'évêque fit saisir sur son vassal 100 livres monnaie et 19 tonneaux de vin nantais, pour l'amende d'avoir forfait à son seigneur en appelant au roi. La cour du roi fit citer l'évêque à Tours[1], où elle siégeait : un alloué du bailli du roi vint à Nantes et menaça l'évêque de casser sa juridiction et de saisir son temporel jusqu'à la concurrence de l'amende et de la saisie. Guillaume, loin de se laisser intimider, menace d'excommunier l'alloué. Cette querelle fut sans doute accommodée, car on n'en parle plus dans la suite.

La pipe de vin faisait deux barriques, et était appréciée à 12 sols 6 deniers. = Le marc d'argent valait 54 sols 7 deniers.

1276.

Jean Ier rend la célèbre ordonnance qui change le bail des nobles en *rachat*. L'usage du bail venait

d'Angleterre, et fut introduit par Pierre-de-Dreux : il consistait dans le droit qu'avait le tuteur de jouir du bien du pupille noble jusqu'à vingt et un ans, époque de sa majorité, à la charge de veiller à sa garde et à son éducation. L'ordonnance, en établissant le *rachat*, le fixe en une année de revenu du fief noble ; mais elle laissait aux seigneurs la faculté de suivre l'ancien usage à l'égard de leurs vassaux nobles, ou d'établir le rachat au gré des parties.

Malgré ses promesses réitérées, le duc avait toujours négligé de créer la rente de quarante sous promise à l'évêque en 1269. Les seigneurs de Clisson, de Retz et de Donges, semblaient aussi avoir oublié leur cautionnement : Guillaume, dont la mémoire n'était jamais en défaut, quand il s'agissait du temporel de son église, les en fit ressouvenir; et de peur qu'ils ne l'oubliassent encore, il les excommunia jusqu'au paiement.

1278.

L'évêque Guillaume, mort le 14 octobre de l'année précédente, fut remplacé dans celle-ci par Durand ou Durandus, natif de Rennes, et trésorier de l'église de Nantes.

Ce prélat, plus heureux ou plus modéré que ses prédécesseurs, vécut en bonne intelligence avec le duc. Il eut aussi la satisfaction de terminer l'affaire du cautionnement des seigneurs. Ils disputèrent sur le prix, et consentirent enfin, sous peine de cent marcs d'argent, d'exécuter ce que l'évêque leur ordonnerait : ils obtinrent leur absolution à ce prix.

Pendant son épiscopat, Durand agrandit la terre de Chassail ou Chassais, dans la paroisse de Sainte-Luce. Ce domaine resta annexé à l'évêché de Nantes jusqu'à la révolution.

1286.

Le duc Jean I[er], dit Le Roux, mourut le 10 octobre de cette année, après un règne de près de cinquante ans. Il fut inhumé dans l'abbaye de Prières, qu'il avait fondée. Blanche-de-Champagne, son épouse, était morte trois ans avant lui. Jean avait eu de cette princesse trois enfants : Jean II qui lui succéda, un autre fils, mort depuis long-temps, et une fille nommée Alix.

La mort de ce prince fut précédée et suivie de plusieurs tremblements de terre en Bretagne.

Si le règne du duc Jean fut souvent troublé par ses querelles avec les évêques, ce prince put au moins se glorifier d'avoir préservé ses états du fléau de la guerre. Il est permis de croire qu'une paix si longue était le fruit de sa sagesse et de sa modération.

1288.

Jean II, à peine assis sur le trône, prit connaissance des querelles qui divisaient le clergé et la noblesse, au sujet de la levée des droits de *tierçage* et du *past-nuptial*, que le premier exigeait avec rigueur, quoiqu'ils ne fussent fondés que sur un usage que le clergé avait établi lui-même, et qui, dans l'origine, n'était qu'un don volontaire. Mais ces droits se trouvaient compris dans les traités conclus avec le dernier duc, qui, dans sa vieillesse, avait fait ce sacrifice à sa tranquillité. Le jeune prince, qui n'avait pas les mêmes raisons que son père, et qui n'avait pas encore essayé ses forces contre l'autorité épiscopale, assembla son parlement à Nantes, au mois de janvier de cette année ; il y réforma les traités arrachés à son père, et supprima le droit de *tierçage*, comme une injuste extorsion. Le clergé en appela à Rome, mais le pape ne voulut rien décider sans avoir entendu les parties intéressées.

Comme cette affaire traînait en longueur, le clergé fit plusieurs assemblées en 1290 et 1291, pour obtenir justice. Mais ces espèces de Conciles particuliers furent regardés comme des réunions séditieuses de la part des officiers du duc. L'évêque de Dol, à la tête des mécontents, se chargea d'aller trouver le pape. Le duc et les barons, informés de cette résolution, envoyèrent des députés à Rome, qui arrivèrent avant l'évêque : ils offrirent de soumettre leur cause au jugement du saint Siége ; mais le pape ne se montra pas très-empressé de juger ce procès, qui ne fut terminé que sous le règne d'Arthur II.

1292—1294.

L'évêque Durand mourut peu après avoir assisté à un Concile tenu à Angers, pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Il légua cent sols de rente au chapitre pour sa mémoire.

Henri II, dit de Calestria, lui succéda en 1293. Il était natif de Tréguier.

Un sergent du duc, et probablement à son instigation, fit un ban à la Fosse, qui était un fief épiscopal : l'évêque fit tant de bruit, que le duc consentit à ce que son sergent fût mis à l'amende, et fit une ample réparation sur les lieux.

La baillie du Comté de Nantes devait, à cette époque, trente-six chevaliers à l'*Ost* du duc. L'*Ost* du duc consistait dans la réunion de ses troupes avec celles de l'évêque. Quand l'évêque entrait en campagne contre un seigneur, il sommait le bailli du duc de venir à son secours, et alors cette armée se nommait *Harelle*.

1297.

Le roi Philippe-le-Bel voulant récompenser les services que le duc Jean II lui avait rendus dans la guerre de Flandres, érigea en sa faveur le Duché

de Bretagne en pairie. Jusqu'alors ces princes n'avaient que le titre de comte à la cour de France. Il paraît, cependant, que le duc fut médiocrement flatté de cette éminente dignité, qui n'ajoutait effectivement rien à sa puissance.

1298.

L'évêque Henri II mourut cette année, ou à la fin de la précédente : il légua 40 livres de rente au chapitre.

Henri III est élu à sa place, et sacré vers la fin de cette année. Malgré les conventions précédentes, le duc Jean II exerça encore le droit de régale sur l'évêché de Nantes. Henri, cependant, obtint main-levée, on ne sait par quels moyens. Ce prélat assista à un Concile tenu à Château-Gonthier, où l'évêque de Saint-Malo lui disputa le pas. A la prière de ses confrères, Henri céda et se borna à protester après la session. En 1301, il souscrivit à Paris, avec les évêques de France, la consultation de Philippe-le-Bel sur la conduite que ce prince devait tenir avec Boniface VIII, pour la conservation des droits de son royaume.

1302.

L'évêque se rendit à Rome cette année : il assista au Concile de Latran, et fut un des évêques qui approuvèrent la Bulle *unam sanctam*, que la France a toujours rejetée comme abusive, ainsi que les excommunications qu'elle porte. De retour à Paris en 1303, il refusa de se joindre à l'archevêque de Tours et à plusieurs évêques de France, pour interjeter appel contre cette Bulle fameuse. On voit combien le voyage de Rome avait changé ses sentiments sur la puissance pontificale. Jean II était peu satisfait du procédé de Boniface à son égard ; ce pape avait autorisé les évêques de Bretagne à procéder contre lui par censures, pour l'exécution des bulles lancées par les souverains pontifes ses

prédécesseurs, contre son père et son aïeul; aussi se déclara-t-il ouvertement contre Boniface en faveur du roi.

Philippe-le-Bel voulut faire un effort pour terminer cette querelle, si longue et si peu édifiante; il offrit de se soumettre à l'arbitrage des ducs de Bretagne et de Bourgogne; mais cette offre n'eut aucune suite, à cause de la haine toujours croissante entre le pape et le roi.

Jean II avait fait, à tout événement, son testament, dans lequel il léguait, entre autres choses, six mille livres, pour doter des filles à marier; mille cinq cents paires de souliers, et autant de vêtements pour les nécessiteux.

1305.

Jean avait pris la résolution de faire terminer les vieilles dissentions qui existaient entre le clergé et la noblesse, et crut devoir s'adresser au nouveau pape. Il se rendit à Lyon, où Clément V allait se faire couronner, et assista à la marche solennelle du souverain pontife. Mais cette cérémonie lui devint funeste: en passant près d'une vieille muraille surchargée de spectateurs, elle s'écroula, et le duc fut enseveli sous les décombres. Il en fut retiré mortellement blessé, et ne survécut que quatre jours à son malheur. Ce désastre, qui causa la mort de beaucoup de personnes, arriva le 14 novembre.

Jean II avait eu six enfants de Béatrix d'Angleterre; Arthur II, l'aîné de ses fils, lui succéda.

Vers la fin du règne de ce prince, les armes de Bretagne ne furent plus écartelées de celles de Dreux, et ne portèrent plus que des hermines, ainsi que ses successeurs les ont portées depuis. Quelques auteurs attribuent ce changement à Jean Ier; mais l'abbé Travers démontre très-bien que ce n'est qu'après 1289 qu'on ne trouve plus les sceaux et les armes coupées, mais pleines d'hermines.

L'évêque Henri III était mort l'année précédente, et ne fut remplacé que dans celle-ci, par Daniel Vigié, natif de Guémené-Paimfo, et membre du chapitre de Nantes. L'année suivante, ce prélat fit l'inventaire des effets laissés par Jean II dans la *Tour-Neuve;* mais il n'y fut fait mention que du trésor et des diverses espèces d'argent qu'il contenait.

1309.

Une des clauses secrètes que Philippe-le-Bel avait imposées à Clément V pour le faire parvenir au souverain pontificat, était la destruction de l'ordre des templiers. Les infortunes de cet ordre célèbre sont assez connues. Le pape, en approuvant cette sanglante proscription, donna leurs biens au roi. Philippe envoya des commissaires à Nantes pour s'emparer de leurs propriétés ; mais les Nantais s'y opposèrent, et le duc déclara que les biens des templiers, situés en Bretagne, lui appartenaient. Plus tard, ce prince donna leurs possessions aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Cette année vit enfin terminer les disputes sur l'éternel *past-nuptial* et autres droits, qui avaient tant agité les règnes de Pierre-de-Dreux et de ses premiers successeurs. Le clergé de Bretagne députa l'évêque Daniel et Nicolas de Guémené, curé de Saint-Mars-de-Coutais, au pape, à qui le procès était dévolu. Arthur y envoya Jean, comte de Richemont, son fils aîné.

L'extrême difficulté de démêler tant de vieilles chicanes, engagea Clément à traiter cette affaire en médiateur plutôt qu'en juge. Il fixa, du consentement des députés du duc, du clergé, de la noblesse et du peuple, le *past-nuptial* à 3 sous pour les personnes aisées, et à 2 sous pour les autres, payables après la bénédiction nuptiale, et à la commodité des mariés. Le *Tierçage,* ou

Jugement des morts, fut réduit au 9me des meubles ; c'était un droit curial, qu'on appela *Neume*, d'après cette réduction. Les arrêts du parlement de 1562 et 1602, ont réduit, depuis, ce *neume* de deux tiers pour les biens roturiers et pour les lieux où les curés n'avaient pas de dîmes, lorsque le tiers des meubles restants, les funérailles et les dettes mobiliaires payées, valaient 40 sous. Ainsi le *neume* fut réduit à rien pour tous ceux qui n'avaient pas une certaine aisance. Les inuptes et les barons restèrent exempts de ces droits.

On laissa les dîmes sur le pied où elles étaient sans obliger les laïcs qui en possédaient, à les restituer. Clément, pour donner plus de force à ce nouvel arrangement, le sanctionna par une bulle datée du 27 juin de cette année. Elle fut publiée aux états de Bretagne assemblés à Ploërmel, où le *tiers-état*, ou députés des villes, parut pour la première fois.

Le marc d'argent était cette année à 2 livres 19 sous.

1310.

L'évêque Daniel, à son retour d'Avignon, eut un procès avec ses hommes pour les taxes excessives qu'il leur avait imposées : ceux-ci s'adressèrent au parlement du duc, qui, les trouvant trop fortes, les modéra. Dans un autre procès que Daniel eut avec le sénéchal de Rennes, et qu'il perdit, il appela à la cour du roi ; mais il lui fut prouvé qu'il ne pouvait appeler au roi, qu'après avoir éprouvé un déni de justice de la part du duc. Trente-six ans auparavant, l'évêque Guillaume voulait excommunier les gens du roi, pour avoir admis l'appel contre lui.

« On ne travaillait pas le samedi après vêpres :
» ceux qui violaient cette défense étaient con-
» damnés dans quelques Diocèses à payer 5 sous
» à l'église pour l'entretien du luminaire, ou à

» assister en chemise et en caleçon, à la pro-
» cession pendant cinq dimanches consécutifs, por-
» tant au cou l'instrument dont ils s'étaient servis
» pour travailler. Cinq sous valaient à peu près
» quatre livres de notre monnaie actuelle. »

On commence à chômer la fête de SS. Donatien et Rogatien.

1311.

L'évêque Daniel assista cette année au Concile général de Vienne en Dauphiné, où fut traitée l'extinction de l'ordre des templiers. Il revint à Nantes l'année suivante, avec quatre brefs avantageux pour la mense épiscopale, qu'il avait obtenus de Clément V. Il fut autorisé pendant trois ans à choisir tel prêtre qu'il voudrait pour purifier les églises polluées, et relever de toutes censures et irrégularités, après avoir imposé une salutaire pénitence. C'était une indemnité que le pape lui accordait pour les grandes dépenses qu'il avait faites dans ses voyages et son séjour au Concile. Daniel ayant exposé au saint Père que sa mense épiscopale ne passait pas mille quarante livres, petits tournois, obtint aussi l'union des revenus de saint Cyr-en-Retz à son Evêché; cette somme était cependant très-considérable alors, puisque le marc d'argent ne valait cette année que 54 sous 7 deniers.

1312.

Arthur mourut le 27 août de cette année, au château de l'Ile, sur la Vilaine, près de la Roche-Bernard, et fut enterré dans l'église des Cordeliers de Vannes.

Il laissa de sa première femme trois fils : Jean, Gui et Pierre. De sa seconde, un fils, le comte de Montfort, et cinq filles.

Jean III, dit le Bon, monta sur le trône et mérita le surnom que le peuple lui donna, par

la douceur de son gouvernement, et une paix constante, qui en fit les délices.

Ce prince donna à son frère Gui, le Comté de Penthièvre, qui était revenu aux ducs de Bretagne par la mort d'Henri d'Avaugour, dernier rejeton de cette maison. « Ainsi commença une » nouvelle famille de Penthièvre non moins ambi- » tieuse et non moins puissante que la première, » et qui devint plus funeste encore à sa patrie » (Richer).

1318.

Thébaut, seigneur de Rochefort et de Donges, appela les Carmes à Nantes. En attendant qu'il leur eût fourni un établissement convenable, il les logea dans son hôtel de Rochefort, qui depuis devint la maison des dames de sainte Claire. Les Carmes entrèrent en 1327 dans le couvent qu'ils ont occupé jusqu'à leur suppression ; mais ils trouvèrent une opposition violente de la part du curé de saint Vincent, appuyée par l'évêque. La querelle alla si loin, que l'évêque excommunia les Carmes, et mit leur chapelle en interdit. Cet état de choses dura jusqu'en 1331, que les Carmes eurent recours au pape Jean XXII, qui leur donna l'absolution, moyennant six livres de rente pour l'évêque, 500 sous pour le chapitre, et un dédommagement pour le curé de saint Vincent, que le seigneur de Rochefort s'engagea à payer.

1325.

L'évêque Daniel forma vers ce temps la collégiale de Notre-Dame, en érigeant plusieurs chapellenies de cette église en canonicats.

A la même époque, Jean III bâtit et dota l'église de saint Donatien, avec retenue de 19 sous de rente en faveur de l'hôpital de saint Clément, à qui le fonds appartenait.

1332.

Le duc, malgré la bonté de son caractère, eut cependant plusieurs altercations avec l'évêque pour conflit de juridiction: il en eut une vive cette année, au sujet des droits communs de Guérande. Ils convinrent enfin qu'ils n'entreprendraient rien l'un sans l'autre, sur les fiefs communs, et qu'ils auraient l'un et l'autre une clef de la maison de Nantes pour y tenir leurs assises. Qu'à Guérande, le duc tiendrait ses assises dans la maison de l'évêque, etc.

Cette maison de Nantes, où le juge Prévôt tenait ses séances, était à l'entrée de la rue des Halles, et a servi long-temps aux assemblées de ville.

1336.

Le duc et l'évêque établirent un réglement de police: on y régla le prix des grains, des viandes, du poisson; les lieux et les heures des marchés, le salaire des ouvriers, etc. Le froment d'Amont fut taxé à 14 sous le setier: la viande devait être de bonne qualité, sous peine de confiscation, et le gain du boucher devait être calculé de manière à ce qu'il n'eût pas un trop gros bénéfice. Les denrées et comestibles devaient se vendre au marché, sous peine d'amende; les journées d'ouvriers maçons, charpentiers et autres, étaient fixées à *deux sous* par jour, sans pouvoir exiger davantage. « Et avons ordonné (dit l'ordonnance), que tous » ouvriers de quelconque ils soient, commenceront leur journée à souleill levant, et achèveront » à souleill couchant sans en éxir. »

Le prince et l'évêque nommèrent chacun deux commissaires pour veiller à l'exécution de l'ordonnance: il leur fut alloué un tiers des amendes des contraventions.

1338=1340.

L'évêque Daniel mourut en 1337, après trente-

deux ans d'épiscopat. Il fut inhumé dans la cathédrale, dans la chapelle de saint Jean-Baptiste, qu'il avait fait bâtir.

Il légua 49 livres de rente à son église pour son anniversaire et celui de treize personnes de sa famille : il fit en outre des dons considérables.

Barnabé-de-Rochefort succéda à Daniel, en 1338; mais il siégea peu et résigna son évêché, l'année suivante, à Olivier Salahadin, ou Salhasin, docteur en théologie, recteur de l'université de Paris, et doyen de Tours.

Celui-ci ne fit son entrée qu'à la fin de 1339, ou au commencement de 1340.

Il était d'usage alors que les quatre plus anciens barons de l'évêché de Nantes portassent l'évêque depuis l'aumônerie de Saint-Clément, ou l'hôpital de Nôtre-Dame, hors des murs, jusque dans l'église. Ces barons étaient celui de Pontchâteau, de Retz, d'Ancenis et de Châteaubriant.

Après la cérémonie, l'évêque donnait un repas aux barons. Celui d'Ancenis, peu satisfait apparemment de la splendeur de la fête donnée par Olivier, ou pour se payer de la peine de l'avoir porté, se permit d'enlever des *écuelles et des assiettes d'etain, un mortier* et autres ustensiles de ce genre. L'évêque s'opposa à cet enlèvement, et le différend fut mis en arbitrage : le baron fut condamné à rapporter les écuelles et à les rendre au frère de l'évêque. Dans la suite, les tables étant mieux ornées, les barons se firent un droit de les dépouiller ; mais ils mirent de l'ordre dans ce pillage : le baron de Pontchâteau eut le linge ; celui de Retz, la vaisselle ; celui d'Ancenis, l'échansonnerie ; et celui de Châteaubriant, le cheval qui avait porté l'évêque. Cet usage subsista jusqu'à Philippe Dubec, qui l'abrogea en renonçant à l'entrée solennelle : cet exemple fut suivi par ses successeurs.

1341.

Le duc Jean mourut à Caen, le 30 Avril, en revenant de la guerre de Flandres, où il avait accompagné Philippe-de-Valois. Il fut transporté à Ploërmel, et inhumé dans l'église des Carmes. Son trésor de Nantes fut déposé dans la sacristie de la cathédrale, sous la garde du trésorier. Il était composé d'une quantité très-considérable de pièces d'or et d'argent de différentes valeurs. A cette époque, le double d'or était à 23 karats de fin, et à la taille de 30 au marc. L'écu et le lyon, or fin, 54 au marc. Le royal, or fin, 58 au marc, les Parisis, or fin, 33 et demi au marc. La Couronne, 54 au marc. L'Agnel, or fin, 59 un 6me au marc. L'Obole blanche était de 9 deniers de fin, à la taille de 138. Le marc d'or valait cette année, en avril, 115 livres; celui d'argent, en février, 9 livres 12 sous; et l'année suivante, en juillet, 12 livres 10 sous.

Long-temps avant sa mort, le duc songeait à prendre des mesures pour prévenir les troubles que pourrait occasionner sa succession. N'ayant point d'enfants, et sans espoir d'en avoir, il voulait mettre la Bretagne à couvert des prétentions ambitieuses d'un aspirant qu'il n'aimait pas et qui pouvait se rendre redoutable à son successeur. Cet aspirant était Jean, comte de Montfort, son frère, fils du duc Arthur et d'Iolande-de-Dreux, sa seconde épouse. La haine que Jean III portait à sa belle-mère influa, sans doute, sur sa résolution d'exclure le comte de son héritage. L'héritière naturelle du Duché était Jeanne, sa nièce, fille de Gui-de-Penthièvre, frère aîné du comte, et restée orpheline, par la mort prématurée de son père. Cette jeune princesse était peu propre à rassurer le duc sur l'avenir.

Dans cette perplexité, Jean forma le projet secret (1334) de céder le Duché de Bretagne à Philippe-de-Valois, en échange de celui d'Or-

léans, espérant qu'un si puissant héritier saurait défendre son peuple et lui conserver la paix. Mais ce projet fut éventé par les barons : ils s'y opposèrent et persuadèrent au duc de leur choisir un prince particulier, pour les soustraire à une domination étrangère.

Le duc ayant échoué dans ce dessein, assembla les états à Nantes, en 1337, pour les consulter sur le choix d'un successeur ; mais, ne pouvant s'accorder, ils convinrent de s'en rapporter à la sagesse du prince. Jean prit alors la résolution d'assurer le Duché à Jeanne, sa nièce, et la maria avec Charles-de-Blois, neveu du roi de France. Charles fut reconnu héritier du duc, et reçut l'hommage de plusieurs barons.

Le choix du duc n'avait point trouvé de contradicteurs, et une alliance si honorable semblait être le gage d'un heureux avenir; mais des mesures, si sages en apparence, étaient un faible rempart contre la jalousie, l'ambition et la soif de régner. Le comte de Montfort était présent à la cérémonie d'adoption, et déjà, dans sa pensée, il convoitait la riche succession destinée à sa nièce. Ce mariage devint ainsi le germe d'une guerre longue et cruelle, dont aucun des deux compétiteurs ne vit la fin!

A peine Jean III eut-il fermé les yeux, que le comte de Montfort se prépara à disputer le Duché à Charles-de-Blois. Ce prince ne manquait pas de partisans en Bretagne : les communautés, les villes et le peuple croyaient voir dans son exclusion un effet de la haine fraternelle. En vain Charles, appuyé des droits de son épouse, héritière de Gui-de-Penthièvre, voulut-il les faire valoir : Montfort prétendit qu'étant frère du duc Jean, il était plus proche que sa nièce. Il se fondait encore sur un testament qui eût pu terminer la querelle, mais qui n'a jamais été produit,

soit qu'il ait été perdu, ou qu'on l'ait supprimé par des motifs faciles à comprendre. Il se prévalait enfin d'une déclaration du feu duc en mourant, par laquelle ce prince le reconnaissait pour son légitime héritier. Mais cette déclaration équivoque, faite en l'absence des deux contendants, loin d'éclaircir la question, ne servit qu'à l'embarrasser: n'étant appuyée que sur le témoignage de quelques partisans de Montfort, Charles la rejeta, et même la rétorqua contre son rival, en soutenant que si elle existait, elle était en sa faveur.

Des prétentions si opposées rendirent toute conciliation impossible, et le sort de la Bretagne fut abandonné à la fortune des armes. Les deux princes en appelèrent à Dieu et à leur épée, et la guerre civile commença.

Montfort s'empressa de se rendre à Nantes, qui était alors regardé comme la capitale : « auquel lieu il avait pratiqué des amis comme il » pensait, et gaigna la faveur de ceste ville, et » des habitants, lesquels de vray entrèrent gaillar» dement en party de prime face ; mais ils ne » tindrent pas long-temps bon. » Ce fut à force de dons et de promesses que cette cité entra dans ses intérêts et le reconnut pour duc. Mais ce premier succès n'était point décisif, puisque les états seuls avaient le droit de prononcer. Montfort les assembla à Nantes; mais il s'aperçut bientôt que les Français exerçaient une grande influence sur les esprits. Il abandonna les séances et se rendit à Limoges, dont il se fit reconnaître comte, et s'empara du trésor qui y était déposé, quoique l'un et l'autre appartinssent à Jeanne-de-Penthièvre, comme héritière de Marie-de-Limoges, son aïeule, mère de Jean III et de Gui-de-Penthièvre, son père.

Décoré de ce titre, et muni du trésor, Montfort revint promptement à Nantes, où, à force d'intrigues et d'argent, il réussit à gagner la pluralité des suffrages. Il profita de ce commence-

ment de fortune pour attirer dans son parti les villes de Saint-Malo, Rennes, Hennebon, Carhaix, etc. Il attaqua Brest, s'en rendit maître, et le fut bientôt de presque toute la Bretagne.

Dans cette extrémité, Charles eut recours au roi de France, qui lui promit des secours pour reconquérir son Duché.

Par l'appui de Philippe, Charles devint un concurrent redoutable; Montfort, pour contrebalancer cette alliance, rechercha celle d'Edouard III; il passa en Angleterre, et obtint facilement la protection de l'ennemi personnel de Philippe-de-Valois. Il lui rendit hommage de son Duché, et reconnut Edouard, *roi de France.*

Montfort revint à Nantes avec des présents considérables, et l'assurance de prompts et puissants secours; mais à peine de retour, il reçut une citation pour comparaître à la cour des pairs de France. Il s'y rendit avec une suite de quatre cents gentilshommes; mais il s'aperçut bientôt que sa condamnation était inévitable; et, craignant pour sa sûreté, il fournit ses moyens de défense, quitta Paris furtivement et revint à Nantes. Son appréhension était fondée, car le roi apprit son évasion avec peine. Le 7 septembre, la Cour des pairs rendit son arrêt en faveur de Charles.

Philippe effectua ses promesses, et appuya l'arrêt par une armée, commandée par son fils aîné, le duc de Normandie. Ce prince s'empara d'Ancenis, de Chantoceau, de Carquefou, alors fortifié, et vint mettre le siége devant Nantes. L'armée française s'établit des deux côtés de la Loire. Montfort fit toutes les dispositions pour se bien défendre; il avait quelques troupes, et les habitants lui promirent de le seconder. Trois mille Gènevois, au service de France, furent les premiers à escarmoucher jusqu'auprès des barrières; les Nantais sortirent et les repoussèrent avec beau-

coup de vigueur. Ces petits combats se renouvelèrent pendant plusieurs jours, sans autre avantage que d'exercer la valeur des assiégés. Mais bientôt une action plus sérieuse compromit la sûreté de la ville, et hâta sa reddition.

Les assiégés, ayant eu connaissance d'un convoi de vivres qui arrivait à l'ennemi, formèrent un détachement considérable, composé en grande partie de jeunes Nantais, pour l'intercepter. Le convoi fut surpris, et une partie de l'escorte taillée en pièces; le détachement filait sur Nantes, avec quinze voitures, et approchait des barrières; mais les fuyards du convoi avaient donné l'alarme au camp; un corps considérable de troupes suivait la trace des ravisseurs, et les atteignit au moment de mettre leur prise en sûreté. Le combat s'engagea, et fut soutenu avec la plus grande valeur par les Nantais; mais les assaillants recevant sans cesse du renfort, la partie devint trop inégale. Dans l'impossibilité de sauver le convoi, les Nantais dételèrent les chevaux et les chassèrent vers la ville, pour empêcher l'ennemi d'en profiter. Quelques faibles secours qu'ils reçurent, retardaient leur défaite sans assurer leur salut : Hervé de Léon, qui commandait sous le comte de Montfort, témoin du danger que courait le détachement, crut l'y soustraire en faisant sonner la retraite. Mais cet ordre s'exécuta avec beaucoup de difficultés, en présence d'un ennemi acharné à la poursuite: plus de deux cents habitants restèrent prisonniers, et beaucoup périrent dans ce sanglant combat.

Cet événement malheureux intéressait trop de familles pour n'être pas vivement senti; du haut de leurs murailles, les citoyens étaient témoins du ravage de leurs terres et de l'incendie de leurs propriétés. Tant de calamités ralentirent leur zèle; et bientôt un combat plus affreux acheva de les décourager. Deux cents chevaliers bretons se ren-

contrèrent avec un pareil nombre de chevaliers français près du château de Val-Garnier; ils se battirent avec fureur; cent soixante-dix Bretons perdirent la vie, et les trente autres, faits prisonniers, furent conduits au camp français, et décapités : on lança leurs têtes dans la ville.

Cette exécution barbare répandit la consternation dans Nantes, et fit comprendre à ses habitants tout ce qu'ils avaient à craindre d'un ennemi sans pitié. Hervé-de-Léon avait à se plaindre du comte de Montfort, qui lui avait fait d'amers reproches sur sa conduite, dans cette sortie malheureuse; il profita de la disposition des esprits, pour se venger du comte, et forma, dit-on, le projet de livrer la ville. On établit des conciliabules secrets, dans lesquels on examina par quels moyens on pourrait se tirer d'une position si périlleuse. On proposa aux ennemis de tenir une porte ouverte, dans une nuit, et à une heure convenue, à condition que le vainqueur rendrait les prisonniers saufs et sans rançon, qu'il respecterait les personnes et les propriétés.

Mais ce complot ne put se traiter si secrètement, que le comte n'en eût connaissance. Voyant Nantes perdu pour lui, et sa personne en danger, il se décida à traiter avec le duc de Normandie. Séduit par les promesses fallacieuses de ce prince, le comte lui remit la ville en dépôt, à condition qu'on la lui rendrait dans le même état. Le duc lui garantit aussi la vie sauve, et lui délivra un sauf-conduit, pour se rendre à Paris auprès du roi. Le comte s'y rendit; mais, en arrivant à Paris, il fut arrêté et renfermé dans la tour du Louvre.

Lebaud et Dom Morice fondent leur récit sur l'autorité de la chronique rimée de Guillaume de saint André, auteur contemporain, que d'Argentré n'a pas cru devoir suivre, sans cependant en-

alléguer la raison. Si ce fait est rapporté avec exactitude, il ternit un peu le caractère chevaleresque du duc de Normandie, depuis Jean I[er], le même qui refusa de violer un traité désavantageux, en disant : « que si la bonne foi était bannie de la terre, elle devrait se retrouver dans » le cœur et dans la bouche d'un roi. »

Charles-de-Blois, devenu maître de Nantes, reçut le serment de fidélité des habitants, y passa l'hiver, et se prépara à recommencer la campagne, avec l'espoir de terminer la guerre. Avant de partir, il créa Gui-de-Rochefort, capitaine de la ville, ou gouverneur.

Le marc d'or est à 115 livres, et le marc d'argent à 9 livres 12 sous. L'année suivante le marc d'argent monta à 12 livres 10 sous.

1342.

Les opérations de la guerre vont n'avoir désormais qu'un rapport indirect avec les annales de Nantes ; ce fléau dévastateur va se répandre sur la Bretagne entière, pendant un quart de siècle, et en faire un théâtre de désolation. Mais cette époque, si féconde en événements, n'en fournit que bien peu d'intéressants pour cette ville. J'ai pensé qu'une courte relation de cette guerre désastreuse remplirait le vide de ces années stériles, et aurait l'avantage de lier les faits antérieurs avec ceux qui doivent suivre, et qui sans cela seraient mal compris.

Au retour du printemps, Charles se remit en campagne, avec une armée de douze mille hommes, et alla s'emparer de Rennes, qui ne se rendit qu'après une vive résistance. De là il marcha sur Saint-Aubin-du-Cormier : la ville fut brûlée, mais il ne put s'emparer du château.

Cependant, Jeanne-de-Flandres, comtesse de

Montfort, femme d'un courage héroïque, ayant appris la captivité de son époux, faisait d'incroyables efforts, pour lui conserver ses partisans. Elle dépêcha en Angleterre, pour obtenir les secours qu'Edouard lui avait promis, et se retira à Hennebon, en attendant leur arrivée.

Charles, de son côté, espéra qu'en se rendant maître de cette place importante, il pourrait terminer la guerre avant l'arrivée des Anglais ; mais la comtesse de Montfort inspira son courage à ses défenseurs. Les femmes mêmes, oubliant la faiblesse de leur sexe, prirent les armes et combattirent avec intrépidité sur les remparts de leur cité. Pendant l'assaut, la comtesse fit une sortie sur le camp abandonné de Charles, et y mit le feu ; mais son retour dans la ville devint impossible. Elle se retira à Aurai, où elle resta quatre jours; et, là, ayant formé une petite troupe de trois cents hommes, elle sut, en évitant l'ennemi, rentrer triomphante à Hennebon. Par ces nobles exploits, le comte de Blois dut s'apercevoir qu'il n'avait pas beaucoup gagné en devenant maître de son compétiteur.

Charles chargea Louis d'Espagne, son général, de continuer le siége, et alla se rendre maître d'Aurai et de Vannes.

Cependant, la comtesse, ayant épuisé tous les moyens de défense, et pressée par la famine, était prête à capituler, lorsque la flotte anglaise parut. Six mille archers anglais, commandés par Gauthier-de-Mauny, célèbre capitaine, débarquèrent, et forcèrent Louis d'Espagne à se retirer. Ce dernier marcha sur Guérande, s'empara de cette ville malheureuse, et la livra au pillage. Après ce facile exploit, il rembarqua sa troupe, et alla prendre terre près de Quimperlé, où il se livra au plus affreux brigandage : se vengeant ainsi sur des habitants désarmés, d'un ennemi qu'il ne pouvait vaincre.

Mauny et Amauri-de-Clisson ne tardèrent pas à le punir de tant de barbarie. Ils s'embarquèrent avec trois mille archers anglais, surprirent sa flotte abandonnée et s'en rendirent maîtres; de là, suivant leur ennemi à la lueur des incendies, ils l'atteignirent dans la plaine de Roscaquam, et le défirent complétement. Louis d'Espagne fut lui-même blessé : il se sauva presque seul dans une barque.

Charles-de-Blois, après s'être emparé de Carhaix, recommença le siége d'Hennebon ; mais cette seconde attaque ne lui réussit pas mieux que la première, malgré les machines de guerre dont il se servit, et qui lançaient dans la ville une grêle de pierres. Ce siége ne fut remarquable que par un brillant fait d'armes qui mérite d'être conservé.

Louis d'Espagne, honteux de sa défaite, et blessé des railleries des assiégés, voulut venger son affront par un acte de barbarie. Deux chevaliers bretons étaient tombés entre ses mains; il résolut de leur faire trancher la tête : Charles, quoique plein d'humanité, n'osa lui refuser le droit cruel de verser le sang de ses prisonniers, dans la crainte de perdre un général, brave sans doute, mais plus célèbre encore par sa cruauté que par ses talents.

Mauny et Clisson prirent la généreuse résolution de sauver les deux infortunés. Ils firent une double sortie, et, tandis que Clisson soutenait tout le poids d'un combat inégal contre l'armée de Charles, Mauny pénétra jusqu'à la tente où étaient retenus les deux captifs, les délivra, et les ramena triomphant à Hennebon.

Charles renonça enfin à la conquête d'une place si bien défendue ; il se retira à Carhaix, et termina la campagne par la prise de Jugon.

1343.

Tant de combats n'amenaient aucun résultat ; cependant le parti de Charles avait toujours l'avantage ; il n'en offrit pas moins une suspension d'armes, que la comtesse s'empressa d'accepter. Elle en profita pour passer en Angleterre, afin de hâter les secours qu'Edouard lui avait promis, et dont elle avait un pressant besoin.

Ce prince lui donna quarante-six vaisseaux, commandés par Robert-d'Artois, prince du sang de France, et le plus cruel ennemi de sa patrie. Charles, à l'expiration de la trève, avait armé trente-six gros vaisseaux, sous le commandement de Louis d'Espagne. Ce général rencontra les Anglais à la hauteur de Grenezai ; les deux flottes se battirent avec fureur pendant tout un jour, et furent à la fin dispersées par une tempête. La comtesse de Montfort fut assez heureuse pour aborder près de Vannes, tandis que son ennemi fut poussé jusque sur les côtes de Biscaye.

L'éloignement de la flotte bretonne favorisa la princesse; et Gauthier-de-Mauny, par une manœuvre habile, s'empara de Vannes. Mais ce succès fut de peu de durée : Olivier-de-Clisson, et Hervé-de-Léon, honteux de cette perte, rassemblèrent une armée de douze mille hommes, commandée par Robert-de-Beaumanoir, maréchal de Bretagne. Vannes fut repris; et Robert-d'Artois dangereusement blessé dans le combat, voulut se retirer en Angleterre, mais il mourut dans la traversée.

Edouard, en apprenant la mort de Robert, jura de la venger. Malgré la trève entre les deux royaumes, il passa lui-même en Bretagne, avec une armée formidable, et attaqua à la fois Rennes, Vannes et Nantes. Mais cette triple entreprise n'eut de succès nulle part. Les deux premières villes forcèrent les Anglais à lever le siége, et la troisième, défendue par Charles en personne, lui opposa une

résistance insurmontable. En vain Edouard livra-t-il les environs au pillage et aux flammes, pour provoquer une sortie : heureux de pouvoir conserver leur cité, les habitants se bornèrent à une défensive qui faisait leur sûreté. Edouard, forcé d'abandonner la place, laissa tomber sa colère impuissante sur la chapelle de saint Julien, sur la Fosse, qu'il fit incendier. De là il marcha sur Guingamp, qu'il prit et livra au pillage : faible dédommagement d'une expédition dont il se promettait la conquête de la Bretagne entière.

La position d'Edouard devenait critique ; Louis d'Espagne tenait la mer, et interceptait les secours dont ce prince avait besoin ; il réussit même à disperser la flotte anglaise. Le duc de Normandie s'avançait avec une armée au secours de Charles. Edouard, n'osant risquer une bataille contre un ennemi devenu formidable à son tour, se retira près de Vannes, et s'y retrancha. Il fut assiégé par une armée de quarante mille Français et Bretons. Mais sa position inexpugnable ne permit pas de l'y forcer.

Deux cardinaux, envoyés par Clément VI, voulurent négocier la paix ; mais les haines étaient trop violentes, et les rivalités trop inconciliables : ils n'obtinrent qu'une trêve de trois ans. Cette trêve sauva Edouard d'une ruine inévitable, puisque tôt ou tard il eût été obligé de poser les armes. Tiré d'une position désespérée, il en profita pour prendre des mesures plus efficaces, bien résolu de recommencer la guerre quand la chance lui paraîtrait favorable : elle se présenta bientôt.

1344.

Charles-de-Blois accorda plusieurs faveurs aux habitants de Nantes ; entr'autres, il supprima le droit de méage, par ordonnance du 26 décembre.

Olivier-de-Clisson, fait prisonnier au siége de Vannes, avait promis à Edouard, pour obtenir sa liberté, de servir la cause de Montfort, tout en restant dans le parti de Charles. Ce secret fut divulgué au roi Philippe, par le comte de Salisbéry, qui se vengeait ainsi d'un outrage qu'il avait reçu de son souverain. Le roi de France, sans examiner la vérité ou la fausseté d'une accusation si grave, fit arrêter Clisson avec quatorze chevaliers bretons, regardés comme ses complices, et leur fit trancher la tête, après les avoir abreuvés des plus cruels outrages. Le corps de Clisson fut pendu aux fourches de Montfaucon; et sa tête, portée à Nantes, fut exposée, au bout d'une lance, sur une des portes de la ville.

La veuve d'Olivier vengea son époux en ravageant le pays, à la tête de quatre cents hommes d'armes, avec lesquels elle alla rejoindre la comtesse de Montfort, avec son fils encore enfant.

A la nouvelle de cette sanglante exécution, Edouard déclara la trève rompue. Le comte de Blois, qui s'y attendait, avait pris le devant, et déjà Quimper était emporté d'assaut : les soldats furieux y exercèrent d'horribles cruautés et des vengeances dont les guerres civiles n'offrent que trop d'exemples. Quinze cents personnes étaient massacrées, quand le général put mettre un terme à tant de barbarie.

1345.

Philippe-de-Valois avait plusieurs fois fait solliciter le comte de Montfort de se soumettre à l'arrêt de Conflans pour obtenir sa liberté; mais ce prince, quoique dans les fers, ne voulut point descendre plus bas que sa fortune, en souscrivant son abdication. Il finit par découvrir un moyen de tromper ses surveillants, et leur échappa déguisé en marchand.

Il se rendit en Angleterre, d'où il revint bientôt, avec un faible secours, tenter de nouveau la fortune; il assiégea Quimper; mais, loin de le prendre, il fut obligé de fuir et de s'enfermer dans un château, où il fut assiégé lui-même. Réduit aux dernières extrémités, il prit, pour échapper à ses ennemis, la résolution désespérée de traverser leur camp, et il eut le bonheur de réussir. Arrivé à Hennebon, accablé de chagrin, il y mourut le 26 septembre, après avoir institué le roi d'Angleterre tuteur de son fils.

Avant le retour de Montfort en Bretagne, Thomas Dagworth avait battu son compétiteur dans la lande de Cadoret, le 17 juin.

1346.

La fortune qui, jusque-là, avait été favorable à Charles-de-Blois, lui devint enfin contraire; il ressentit le contre-coup du désastre de Crécy, qui avait mis la France presqu'à la merci du vainqueur. Les Anglais pénétrèrent de nouveau en Bretagne, et prirent Carhaix, Ploërmel, la Roche-Derrien et Lannion. En vain Charles voulut-il s'opposer à ces rapides conquêtes; la misère générale paralysait ses opérations, et la Basse-Bretagne était en proie à la famine. Ce prince essaya cependant de défendre cette contrée malheureuse, à la tête d'une armée considérable. Le 3 (ou 9) juin, il rencontra Thomas Dagworth escortant un convoi de vivres pour une des places occupées par les Anglais. L'extrême disproportion des forces obligea Dagworth à se retrancher dans un lieu avantageux. Charles l'attaqua, mais, malgré ses efforts, il ne put l'entamer; les troupes, rebutées d'un combat de six heures, se retirèrent sous le grand étendard de Charles. Le prince, honteux de cette retraite, voulut renouveler le combat; il reforma son armée et la divisa en trois corps d'attaque. Mais ce second combat

fut encore plus malheureux que le premier ; Charles perdit beaucoup de monde, et plusieurs de ses chefs restèrent prisonniers ; entr'autres Gui-de-Rochefort. La nuit sépara les combattants, et l'invincible Dagworth resta maître de son convoi.

Les historiens anglais, de qui l'on tient les circonstances de ce combat, n'ont pas manqué d'augmenter le nombre de leurs ennemis, pour donner plus de lustre à la bravoure de leurs soldats Cette victoire cependant était assez glorieuse, indépendamment d'une vaine exagération. Personne ne croira sur leur parole que ce beau fait d'armes n'était dû qu'à la supériorité du courage. Dans les combats singuliers, les Français et les Bretons faisaient payer cher aux Anglais la témérité de cette assertion ; leur excellente discipline, l'habileté dans les armes et le talent supérieur de leurs généraux, ne compensaient que trop la valeur brillante, mais malréglée de leurs ennemis, et suffisent pour expliquer des défaites qui se sont renouvelées plus d'une fois dans cette guerre désastreuse.

1347.

Le comte de Blois, désespéré de tant de défaites, parvint à former une armée de quatorze mille hommes, avec laquelle il alla mettre le siége devant la Roche-Derrien. Cette place allait se rendre, mais Charles refusa de donner quartier aux ennemis. Les assiégés, réduits au désespoir, préférèrent une mort glorieuse à celle que le vainqueur leur préparait. Dans ces entrefaites, les Anglais, voulant secourir la place, arrivèrent au nombre de neuf mille hommes, commandés par Dagworth et Tannegui Duchâtel. Ils approchèrent du camp de Charles avec de grandes précautions, au milieu de la nuit, et par un côté où ce prince ne les attendait pas. Charles se croyait si sûr de la route que l'ennemi devait tenir, qu'il lui avait tendu une

embuscade dont le succès lui paraissait infaillible. Ce prince avait expressément défendu à son détachement de quitter son poste ; par cet excès de confiance il se priva d'une partie de ses troupes, et contribua ainsi lui-même à sa ruine.

Les Anglais, marchant au milieu d'une nuit obscure, surprirent les assiégeants et les attaquèrent avec tant d'impétuosité, qu'ils furent enfoncés avant d'avoir eu le temps de se reconnaître. Charles cependant parvint à réunir ses plus braves soldats et à rétablir le combat. Le général anglais fut deux fois pris et deux fois délivré par les siens ; on se battait avec un acharnement incroyable, et le carnage était affreux ; mais les plus grands efforts de courage ne purent sauver Charles d'une défaite entière : il succomba sous un grand nombre de blessures, et resta prisonnier.

Ce combat fut livré le 20 juin de cette année.

Le général anglais déshonora sa victoire en traitant l'infortuné Charles avec inhumanité. La comtesse de Montfort le fit transporter successivement à Carhaix, à Quimperlé, Vannes, Hennebon, et enfin en Angleterre.

Une si grande victoire rendit l'espoir à cette princesse ; mais la garnison de la Roche-Derrien en profita peu. Ivre d'orgueil et d'insolence, elle se livra aux plus grands excès envers les malheureux habitants des environs, dont beaucoup furent tués comme partisans du comte de Blois. Les nobles et les vassaux du pays de Tréguier se levèrent en masse pour se venger de tant de brigandages ; ils demandèrent du secours au roi de France, qui leur envoya un corps de troupes, commandé par le sire de Craon. Cette petite armée marcha incontinent et assaillit la ville avec une fureur inexprimable : la garnison offrit de capituler, mais les Bretons étaient trop irrités pour lui accorder cette grâce : les attaques recommencèrent. Le sire de Craon promit

cinquante écus à celui qui entrerait le premier dans la place. Quelques Gènevois s'approchèrent de la muraille, la minèrent et en firent écrouler environ cinquante pieds. Les Bretons se portent à la brèche, pénètrent dans la ville, massacrent hommes, femmes, enfants, et la livrent au pillage. Deux cent cinquante Anglais, réfugiés dans le château, demandèrent la vie, et on la leur accorda. Deux chevaliers chargés de les escorter, ne purent empêcher les paysans d'en tuer une partie; le reste, arrivé à Quintin, fut inhumainement massacré par la populace, malgré les efforts de leurs conducteurs.

Cet acte de cruauté et de vengeance était un faible dédommagement de la captivité de Charles; mais Jeanne-de-Penthièvre, malgré ses malheurs, ne crut point devoir abandonner sa fortune; son ennemi d'ailleurs trouvait peu de ressources dans l'affection du peuple, écrasé sous le poids d'une si cruelle guerre. La lassitude et le découragement suspendirent pour quelque temps la marche des armées, affaiblies par tant de sanglants combats. On se borna donc, par impuissance, à une petite guerre et à des rencontres meurtrières, qui, sans rien décider, faisaient inutilement répandre le sang et n'étaient propres qu'à entretenir la haine des partis. C'est dans cet esprit que se livra le célèbre combat des Trente, le 27 mars 1351, entre Ploërmel et Josselin, dans la lande de la Croix-d'Héléan, près le chêne de Mi-Voie; combat où les chevaliers bretons, conduits par le sire de Beaumanoir, remportèrent une si brillante victoire sur les Anglais, commandés par Richard Bremburg ou Brembrough.

1350.

Dame Jeanne *la Petite* (épouse de Charles-de-Blois), fonde l'hôpital de Saint-Julien. Il était situé en face de la collégiale.

1352.

L'évêque Olivier mourut cette année. Il paraît que ce prélat ne prit aucune part active à la guerre qui désolait sa patrie. Il avait assisté en 1347, à la Canonisation de saint Yves, à Avignon. De retour à Nantes, il fit quelques statuts, par l'un desquels il excommuniait les *Sorciers*, qui, disait-il, étaient en grand nombre dans la ville et le diocèse.

L'accusation de sortilége dans ce siècle et les suivants était toujours fatale aux malheureux soupçonnés de maléfices, ou qui feignaient d'être sorciers pour faire des dupes. Nous verrons plus tard comment le connétable Arthur de Richemont s'y prenait pour s'en défaire. Les juges qui procédaient contre eux, et le genre de preuves qu'ils admettaient pour les convaincre et les condamner, prouvent bien qu'ils n'étaient pas eux-mêmes de *grands sorciers*.

Robert Paynel IV succéda à Olivier.

Un parti anglais qui parcourait le territoire de Nantes le jour de Mardi-gras, s'étant aperçu que la garde du château était plus occupée à se divertir qu'à veiller, s'en approcha furtivement, pénétra par une fenêtre et se rendit maître de la place. Gui-de-Rochefort, capitaine de Nantes, était en ville quand il apprit cette nouvelle : « il assembla » soudainement les habitants, et ce qu'il avait de » soldats, et ceignit le chasteau ; et fist tant qu'il » le recouvra la nuit mesme, et y furent les Anglois » tous morts et prins, sans qu'il en eschapast un » seul ne pouvant estre secourus. » (D'argentré). Ils étaient cinquante-deux. »

Le marc d'argent est à 5 livres 5 sous.

1356=1357.

Depuis long-temps Charles-de-Blois sollicitait sa délivrance d'Edouard, sans pouvoir l'obtenir : le

roi de France et les Etats de Bretagne n'avaient pas été plus heureux; Edouard céda enfin aux prières du pape.

Charles revint en Bretagne pour recueillir le montant de sa rançon; mais, n'y pouvant parvenir, il n'en paya qu'une partie, et donna ses deux fils en ôtage pour sûreté du reste, en promettant toutefois de ne reprendre les armes qu'après s'être acquitté.

A peine la Bretagne commençait-elle à respirer, que la funeste bataille de Poitiers, perdue par le roi Jean, fit renouveler la guerre, et porta un coup fatal au parti de Charles. Le duc de Lancastre vint assiéger Rennes; mais l'héroïque résistance des habitants, soutenue par la valeur du jeune Bertrand-Du-Guesclin, le força de se retirer, malgré le serment qu'il avait fait de ne quitter la place qu'après l'avoir prise. Le prince anglais, après avoir échoué devant quelques autres places, se retira sur les terres de France.

Charles-de-Blois fait rétablir l'église de Saint-Laurent, ruinée pendant les derniers siéges de Nantes. Cette église ne subsiste plus depuis longtemps.

1360.

Les rois de France et d'Angleterre, ayant suspendu leurs sanglantes querelles par le traité de Bretigni, si défavorable à la France, voulurent aussi rétablir la paix en Bretagne, par un accord entre les deux prétendants; ils furent invités à se rendre à Saint-Omer, près des deux rois; ils s'y rendirent en effet; mais les bases de l'arrangement ne convenaient ni à l'un ni à l'autre, puisqu'il s'agissait de partager le Duché, et que chacun des rivaux voulait régner seul. Les rois, mécontents de tant d'obstination, renoncèrent à se mêler davantage de leur querelle; ils parvinrent cependant à leur arracher une trève. Charles et Montfort en

profitèrent pour se préparer à de nouveaux combats. Cette occasion manquée de faire la paix sembla donner une nouvelle activité à leur haine ; et, dès l'expiration de la trève, ils recoururent aux armes avec une égale fureur.

Charles-de-Blois fonde l'aumônerie de Toussaint, sur les Ponts.

1363.

Charles assiégeait Bécherel : le comte de Montfort marche pour secourir la ville ; son ennemi lui propose de vider leur querelle dans une bataille. Le défi est accepté, et les deux armées étaient déjà en présence dans la lande d'Evran. Le brave Jean Chandos, avec ses Anglais, allait combattre pour Montfort, Du Guesclin commandait sous Charles. Deux évêques se présentent et portent au nom de la religion et de l'humanité des paroles de paix. Les efforts de ces dignes prélats sont couronnés d'un plein succès; un traité de partage est arrêté. Les princes conservaient tous deux le titre de duc de Bretagne : l'un devait régner à Nantes, l'autre à Rennes, avec chacun la moitié du Duché. Une trève de quatre mois est conclue sous le titre de *Traité des Landes*, temps nécessaire pour régler le partage et avoir le consentement de Jeanne, épouse de Charles-de-Blois.

Cette princesse, en lisant le traité, dit, en parlant de son époux, « Il fait trop bon marché de ce » qui n'est pas à lui ; il ne devait pas mettre mon » patrimoine en arbitrage. » Jeanne redoutait tellement ce partage, qu'elle écrivit au prince: « Vous » ferez ce qu'il vous plaira, je ne suis qu'une » femme, et ne puis mieux ; mais plutôt je per- » drois la vie, ou deux si je les avois, avant que » de consentir à chose si reprochable à la honte » des miens. » Elle dit à Charles lui-même : « con- » servez-moi votre cœur ; mais conservez aussi mon

» Duché, et, quelque chose qui advienne, faites
» que la souveraineté me reste tout entière. »

Pendant ces courts moments de repos, les amis de la paix essayèrent une nouvelle voie ; ils proposèrent le prince de Galles pour arbitre ; mais Charles, après avoir accepté, refusa de se soumettre à un arbitrage trop suspect dans un prince ennemi. Montfort demanda au prince acte de ce refus, et se retira pour se préparer à la guerre.

1364.

Le comte de Blois apprit à Nantes que son rival avait repris les armes, et que déjà il s'était emparé de plusieurs châteaux et faisait le siége d'Auray. Charles rassemble ses troupes, et marche pour arrêter les progrès de l'ennemi. Jeanne de Penthièvre, fidèle à son ambition, recommanda à son époux de se refuser à tout projet de partage. Charles ne fut que trop fidèle à la promesse qu'il en fit. Accompagné de Du Guesclin et des gentilshommes des premières maisons de Bretagne, il s'approcha d'Auray, au moment où cette ville, prête à succomber, lui faisait connaître sa détresse.

Jean-de-Montfort, à l'approche deCharles, et au moment de livrer une bataille qui allait décider de son sort, lui fit porter des paroles de paix qui ne furent point écoutées ; Charles était venu pour combattre et non pour négocier ; docile à la fatale volonté de son épouse, il voulait régner ou périr. Montfort se prépara au combat, en s'estimant heureux d'avoir fait tous ses efforts pour éviter une nouvelle effusion de sang humain.

Le matin du 29 septembre, les deux armées se trouvèrent en présence : on se prépara au carnage par la prière. Montfort fit lire le traité précédemment conclu, et consulta les seigneurs de son armée sur la justice de ses droits : il fut accueilli par une acclamation générale. Alors le signal fut donné. Charles se précipita sur les ennemis avec

une ardeur plus digne d'un soldat que d'un général expérimenté. La mêlée devint affreuse, et le succès fut long-temps douteux. Si la valeur seule avait dû suffire pour arracher la victoire, Charles et Du Guesclin avaient droit d'y compter ; mais celui-ci n'avait pas été assez écouté, et de grandes fautes commises pendant la chaleur du combat, devinrent irréparables. Charles, après une défense intrépide, seul debout au milieu des morts, fut fait prisonnier ; et, au moment de se rendre, un anglais le tua d'un coup d'épée dans la bouche. Alors commença la déroute : Du Guesclin chercha vainement à soutenir le combat ; quoique blessé et épuisé de fatigue, il se rendait encore redoutable aux ennemis qui osaient l'approcher ; enfin, succombant sous le nombre, il fut obligé de rendre son épée à Jean Chandos. Olivier-de-Clisson, qui combattait sous les drapeaux de Montfort, perdit un œil dans cette journée.

Après la bataille, le prince se fit conduire au lieu où gisait l'infortuné Charles, et répandit des larmes en le voyant étendu sur la poussière, entouré de ses braves chevaliers qui l'avaient défendu jusqu'à leur dernier soupir. Il plaignit son opiniâtreté, et dit : « Ah ! biau cousin, Dieu vous le par» donne ; je regrette bien que vous êtes venu à ceste » male fin. » Sentiment de pitié qu'un vainqueur généreux ne manque jamais de manifester, quand son droit est en sûreté par la mort de son compétiteur.

Ainsi mourut Charles-de-Blois, prince digne d'une meilleure fortune, si sa haute piété, sa vertu et son courage n'avaient été ternis par son aveugle condescendance pour son épouse ; elle lui avait persuadé que la mort était préférable à un partage, et il aima mieux mourir que de lui déplaire.

Après cette sanglante défaite, toutes les villes ouvrirent leurs portes au vainqueur ; il pardonna facilement, n'ayant plus rien à craindre.

Jeanne-de-Penthièvre était à Nantes quand elle apprit ces funestes nouvelles ; mais, au lieu de s'abandonner à sa douleur, elle se hâta de recourir à la protection de Charles V, roi de France. Ce prince avait soutenu Charles-de-Blois, tant que sa cause se soutint par les armes ; mais sa mort anéantissait son parti, et le roi changea de politique avec les circonstances. Ce prince était trop prudent pour recommencer la guerre en Bretagne, quand la France demandait tous ses soins pour réparer les désastres des règnes précédents.

1365.

Charles V, dans la crainte que le comte de Montfort ne se livrât entièrement aux Anglais, offrit de le reconnaître duc de Bretagne, à la charge de lui rendre hommage. Montfort en demanda la permission à son protecteur. Edouard donna son consentement, bien sûr de s'en dédommager à la reprise des hostilités, dont l'époque paraissait assez prochaine.

Ainsi Jeanne-de-Penthièvre se trouva dans la nécessité d'accepter un accommodement que sa triste position rendait supportable. Par le traité de Guérande (12 avril), Montfort fut reconnu duc de Bretagne, sous le nom de Jean IV ; et la veuve de Charles-de-Blois eut le Comté de Penthièvre et la vicomté de Limoges.

« On y décida aussi qu'à l'avenir les femmes ne » pourraient prétendre au Duché qu'à l'extinction » de la ligne masculine. Précaution sage mais tardive, et qui n'eut été comme tant d'autres qu'un » mensonge politique, si la leçon de l'adversité était » perdue pour les peuples. » (Richer).

Après l'échange du traité, Jean IV se rendit à Paris, et prêta au roi de France l'hommage *tel qu'il avait été rendu par ses prédécesseurs.* A son retour, ce prince vint faire son entrée solen-

nelle à Nantes, et fit publier la paix dans ses états. Il fit frapper monnaie en son nom, et s'occupa à cicatriser les plaies profondes qu'une longue et cruelle guerre avait rendues presqu'incurables. Comme son domaine était ruiné, les Etats assemblés à Nantes lui accordèrent un *Fouage*, * d'un écu d'or par feu, et des droits d'entrée dans tous les ports de Bretagne.

Dès que le traité fut conclu, le duc chargea Nicolas Bouchard, amiral de Bretagne, de construire la tour et citadelle de Pirmil, pour tenir la ville en respect. Il fit aussi relever ou prolonger les murs de ville du côté du *Bourg-Main*, que Pierre-de-Dreux avait fait bâtir.

Rien ne manquait plus à ce prince que l'affection de ses peuples, qu'il lui eût été facile d'acquérir, sans son extrême partialité pour les Anglais. Les barons murmurèrent des préférences accordées à des étrangers qui avaient tant contribué à la ruine du pays, et dont la présence faisait souffrir l'honneur national; Charles V ne tarda pas non plus à en ressentir de la jalousie.

1366.

Jean IV, veuf de Marie d'Angleterre, fille d'Edouard, se remarie à Nantes, avec Jeanne-de-Holland, fille de Thomas de Holland, et de la fille du prince de Galles.

L'évêque Robert IV était mort le 26 février 1364. Il légua 60 sous de rente au chapitre et autant au bas chœur.

Il ne fut remplacé que cette année par Simon de Langres, général des frères prêcheurs. Ce nouveau prélat avait été employé à d'importantes négociations par le pape Innocent VI, qui voulut le

---

* C'est la première fois qu'il est parlé de cet impôt. Le *fouage* était un droit domanial de 12, 20 ou 30 deniers, par feu, ou maison, que les seigneurs prélevaient sur leurs sujets non nobles : il y avait beaucoup d'exemptions.

récompenser par le don de l'évêché de Nevers ; mais Simon refusa cette dignité par humilité. Urbain V lui donna cette année l'évêché de Nantes, avec ordre de l'accepter ; Simon obéit et fit son entrée le 11 mars 1367. Le prélat ne jouissait pas de ses revenus, qui étaient dans les mains du duc, soit parce qu'il n'avait point prêté serment, soit plutôt parce que ce prince était mécontent de cette nomination. Urbain lui donna des lettres de recommandation pour le duc, qui finit par y avoir égard. Simon prêta serment le 3 novembre 1369. Le duc lui donna cent marcs d'argent sur les fruits perçus depuis près de six ans, et garda le reste, qui valait environ cinq à six cents marcs. Le marc valait alors 5 livres 5 sous, et le marc d'or 64 livres.

Simon fit très-peu de séjour à Nantes : il conste par des actes qu'en 1370 et 1372 il était, dans des pays éloignés, et qu'en 1373, il n'était plus évêque de Nantes. Le diocèse était gouverné par Jean, frère prêcheur, et archevêque de Nazareth.

Simon fut remplacé cette même année par Jean Ier, qu'on croit être celui qui administrait l'évêché pendant son absence.

A cette époque, on procédait avec une rigueur extrême contre les faux monnayeurs. Le parlement du duc en jugea plusieurs. Voici les termes de la sentence prononcée par le président :

« Et parce que lesdits accusés ont franchement » et sans torture confessé de cedit cas, d'avoir » fait fausse monnoie, au coin de monseigneur » de Bretaigne et à ses armes, ont été par M. » le Président, jugés et condamnés à estre pugnis ; » pour laquelle pugnition, sont condamnés à *estre* » *bouillis en eau chaude*, jusqu'à la mort endurée, » et leurs terres et biens acquis et confisqués à » *Monsieur.* »

1369 = 1371.

L'inimitié toujours croissante entre la France et l'Angleterre plaça Jean IV dans une position difficile; le prince de Galles en fut l'auteur. Ce prince, qui gouvernait les pays conquis en France, voulut établir un impôt sur le Poitou; les habitants s'y refusèrent, et en appelèrent à Charles V, comme seigneur suzerain. Le prince de Galles désapprouva l'appel comme contraire au traité de Bretigny. Mais Charles tenait peu à un traité honteux, imposé par la force, et violé par les Anglais eux-mêmes. Il admit l'appel, et cita le prince de Galles à comparaître devant la Cour des Pairs. Le prince menaça de s'y rendre à la tête d'une armée, et la guerre se ralluma.

Jean, se trouvant placé entre les Anglais qu'il affectionnait et qui le circonvenaient, et son devoir de vassal envers son seigneur suzerain, prit le parti conforme à ses inclinations, et se livra aux ennemis de la France. Il permit aux Anglais de traverser son duché : trois mille vinrent jusqu'aux portes de Nantes, et logèrent dans les faubourgs. Leurs chefs, les comtes de Pembrok et de Cantorbéry, reçurent un accueil distingué du prince.

Par cette conduite imprudente, Jean s'aliéna le cœur de ses sujets, et eut à redouter les suites du mécontentement du roi de France; aussi prit-il la précaution de faire précéder cette félonie par une ambassade à Charles, chargée de colorer son refus de se joindre à lui, du prétexte de ne pouvoir quitter son Duché sans l'exposer à une invasion.

Charles voulut bien en croire les ambassadeurs, et permit au duc de rester dans ses états. Mais quand il apprit que, loin de conserver la neutralité, ce prince avait livré passage aux Anglais, malgré l'opposition des seigneurs et des Nantais qui avaient refusé de les recevoir dans leur ville, alors Charles, indigné de cette perfidie, le menaça du poids de sa colère.

Les barons, forts du mécontentement du roi, en profitèrent pour témoigner le leur au duc ; le vicomte de Rohan et le sire de Laval osèrent lui adresser cette semonce en face : « Chier syre, » sitost que nous pourrons appercevoir que vous » ferez partie pour le roy d'Angleterre, nous vous » relinquerons, et mettrons hors de Bretaigne. »

Ces menaces n'eurent d'autre effet que de hâter une alliance plus intime avec Edouard. Jean fit passer ses ambassadeurs en Angleterre, où ils conclurent un traité, par lequel le roi Edouard et le duc Jean IV promettaient de s'aider réciproquement contre l'ennemi commun. D'un autre côté, le duc envoyait le doyen de Nantes, et Gui-de-Rochefort au roi Charles, pour l'assurer de la *continuation de sa fidélité* ; mais comme il fallait se plaindre de quelque chose, le duc trouvait mauvais que le roi s'intéressât à la canonisation de Charles-de-Blois, et gardât à son service Olivier-de-Clisson.

Charles n'eut pas de peine à se justifier de ces vaines allégations, et engagea le duc à ne plus donner sa confiance aux Anglais ; il lui fit sentir que la protection de la France pouvait lui devenir plus utile. Jean fit semblant de se rendre à ces sages conseils, et resta étroitement attaché aux intérêts de l'Angleterre.

Les seigneurs bretons, indignés de tant de duplicité, se fortifièrent dans leurs châteaux, et firent connaître à Charles V les secrètes menées de leur prince.

Le roi n'avait pas menacé en vain : Duguesclin, après avoir battu les Anglais en Normandie, et leur avoir enlevé le Poitou, fut chargé de pénétrer en Bretagne, et de contraindre le duc à les chasser de son pays. Ce prince crut un moment pouvoir tenir tête au connétable ; mais le peu de forces qu'il eut à lui opposer, le mirent dans

la nécessité de conclure un accommodement qu'il était résolu de ne pas tenir.

1372=1373.

Il en donna des preuves dès que l'occasion lui parut favorable. Au mois de novembre (1372), il ratifia un traité précédemment conclu avec Edouard; en conséquence duquel deux flottes anglaises vinrent, l'une à Brest, et l'autre à Saint-Malo, où sept vaisseaux espagnols furent brûlés.

La prédilection du duc pour les Anglais était fondée sur la reconnaissance, puisqu'il leur devait son Duché; mais ce sentiment louable en soi, n'était pas réglé par la prudence, qui lui imposait l'obligation de ménager le roi de France, et son peuple même, opprimé par ces orgueilleux étrangers; il faisait trop connaître à ses sujets qu'il n'avait aucune confiance en eux.

Ce prince était tellement circonvenu par les Anglais, qu'il ne suivait plus d'autres conseils que les leurs; ils dictaient toutes ses résolutions, s'emparaient des charges, obtenaient le commandement des villes, et provoquaient la levée des impôts.

Cette conduite impolitique produisit des effets funestes en faisant perdre au duc l'affection de ses sujets: leur haine augmenta quand ils virent le pays inondé d'Anglais, qui traversaient la Bretagne, pour porter la guerre en France, guerre dont le contre-coup devait retomber sur eux, et que ce prince se préparait à lever un *Fouage* pour secourir le prince de Galles.

Plus le mécontentement augmentait, et plus le duc se croyait obligé de resserrer les liens qui l'attachaient à ses chers Anglais. Bientôt il leur abandonna les places de Brest, de Quimper, et plusieurs autres villes de la Basse-Bretagne, au grand déplaisir du peuple, qui en éprouvait d'horribles vexations.

Ces outrages ne restèrent pas sans de sanglantes représailles : la noblesse partageait l'indignation générale, et excitait le peuple à la vengeance. On courut sus aux Anglais comme sur des bêtes fauves ; un grand nombre furent massacrés, et partout où on les rencontrait, on ne leur faisait aucun quartier. Le duc, irrité de ces violences, prit les armes et marcha contre les barons ; mais il était trop tard : la haine était générale contre les Anglais et leur imprudent protecteur.

Le roi de France, qui avait ses injures à venger, était d'accord avec les mécontents, et avait une armée prête à entrer en Bretagne. Il somma le duc de ne plus donner passage aux Anglais, de quitter leur alliance, et de réunir même ses forces aux siennes, pour leur faire la guerre.

Le duc, par le conseil de son confident anglais, feignit de refuser le passage, éluda la rupture avec des alliés qu'il était bien résolu de ne pas abandonner, et promit une neutralité que son anglomanie rendait impossible. Le roi avait trop bien éclairé la conduite du duc, pour être dupe de ses réponses évasives ; et, sans lui laisser le loisir de temporiser davantage, il fit entrer trer son armée en Bretagne, commandée par Duguesclin. Le comte de Salisbery se retira avec ses troupes jusqu'à Brest : Jean IV, abandonné d'un peuple qu'il rendait malheureux, se trouva réduit à fuir en Angleterre, après avoir envoyé la duchesse à Auray. Ce fut le 28 avril 1373, qu'il abandonna sa patrie. Il nomma Robert Knoll, anglais, gouverneur de ses états ravagés.

1374.

Les Français se rendirent maîtres de tout le Duché, à l'exception des villes de Brest, Auray, Derval et Nantes. Cette dernière ville, qui avait montré si peu de zèle pour le père, persista dans

sa fidélité pour le fils. Les Nantais ne se crurent point dégagés de leurs serments par la défection générale, et la fuite de leur souverain. Quand le connétable se présenta devant ses murs, il trouva les portes fermées : il fallut parlementer. Les habitants ne lui accordèrent l'entrée de leur ville, qu'à condition que, si le duc revenait et donnait satisfaction au roi, ils rentreraient sous son obéissance, sans que le roi pût leur faire la guerre, ni les molester pour ce motif. Ils stipulèrent encore que les revenus n'entreraient point dans les coffres du roi, mais qu'ils resteraient en dépôt entre les mains des habitants, qui en répondraient, pour les remettre à qui de droit. « Ceste response fut » trouvée si honneste et raisonnable (par le conné- » table), qu'il ne la put contredire : et se mons- » trèrent de vray en cela les habitans bons et » loyaux subjects. Cela fut accordé et juré par le » connestable, lequel entra dans la ville avec ses » troupes.... » Mais bientôt après, appelé ailleurs, il donna le gouvernement de Nantes à Amauri-de-Clisson, cousin d'Olivier.

Le roi de France parut médiocrement satisfait des conditions de cette capitulation; il eût préféré une soumission pure et simple.

1376=1378.

Jean IV avait fait de vains efforts pour reconquérir son Duché; quoique soutenu par les Anglais, son entreprise n'avait fait qu'ajouter de nouvelles pertes aux précédentes. La prise de Saint-Pol-de-Léon et du château de Saint-Mahé, dont il fit massacrer la garnison, ne put compenser la perte d'Auray. Quimperlé, vaillamment défendu par Olivier-de-Clisson, lui échappa par la trève conclue entre les deux rois. De nouvelles tentatives sur Saint-Malo, par le duc de Lancastre, ne furent pas plus heureuses; et Jean fut obligé

de retourner en Angleterre, abandonnant un pays qu'il croyait perdu sans retour (1376).

Tant de troubles avaient mis le désordre partout. L'injustice et la violence, suite des ravages de la guerre, régnaient à la place des lois : une soldatesque effrénée abusait de sa force pour opprimer le peuple qu'elle était chargée de défendre; les seigneurs exigeaient avec rigueur les droits qu'ils ne devaient qu'à l'abus du régime féodal; en un mot, la tyrannie était partout, et la protection nulle part. Nantes n'était point à l'abri de tant de vexations.

Le roi Charles avait amené les choses au point de croire que la réunion de la Bretagne à la France ne dépendait plus que de quelques formalités à remplir : la conduite des Nantais, quelques années auparavant, ne l'avait pas détrompé. Il se croyait sûr des principaux seigneurs, et son armée était maîtresse du pays.

Sur cet espoir, en apparence si bien fondé, Charles fit citer Jean IV à comparaître en personne au parlement, le 4 décembre 1378, où le roi devait tenir son lit de justice. Mais cet ajournement n'ayant été signifié que dans les villes de Nantes, de Rennes et de Dinan, dont le duc n'était plus le maître, et n'étant point accompagné d'un sauf-conduit, le duc refusa de comparaître. Le 9 du même mois, le duc Jean fut déclaré ennemi du royaume, pour avoir porté ses ravages sur les terres du roi, son souverain seigneur, après avoir osé *lui porter un défi*, et pour s'être allié avec les ennemis de l'état. En conséquence, le Duché de Bretagne et toutes les terres que ledit duc tenait en France furent déclarées confisquées au profit de la couronne de France.

La comtesse de Penthièvre voulut en vain s'opposer à un arrêt qui préjudiciait à ses droits :

le roi fit marcher, au printemps de l'année suivante, une armée en Bretagne, pour faire exécuter l'arrêt du parlement.

1379.

Le roi ne négligeait aucun moyen pour parvenir à son but. Amauri-de-Clisson fut sondé pour remettre Nantes sous l'obéissance immédiate du roi. Ce gouverneur n'était pas éloigné de se prêter aux vues ambitieuses de Charles; mais les habitants ayant eu connaissance de ce complot, s'y opposèrent de toutes leurs forces; ils représentèrent à Amauri combien cette violation du traité serait contraire à ses serments et à son honneur. Amauri se rendit à ces justes raisons, et aida même les habitants à faire avorter ce projet. Quand le duc de Bourbon se présenta avec les autres commissaires, ils trouvèrent les portes fermées. Surpris d'une opposition si inattendue, ils n'osèrent passer outre, et se retirèrent en Anjou, pour rendre compte au roi de leur mission infructueuse.

La confiscation du Duché de Bretagne éclaira les seigneurs bretons sur l'imprudence qu'ils avaient commise en se livrant si légèrement à la foi d'un protecteur puissant et intéressé. S'ils haïssaient les Anglais, ils chérissaient l'indépendance de leur patrie, que la domination française allait détruire.

Ces puissantes considérations calmèrent la haine qu'ils portaient à leur souverain fugitif; et oubliant ses torts, les barons lui envoyèrent une députation pour l'inviter à revenir dans ses états. Le duc Jean, flatté d'un changement aussi inespéré, n'osait y croire; il remercia les envoyés, mais il ne s'empressa point de commettre sa personne à la foi changeante de ses sujets repentants. Une seconde députation, envoyée par les états, le convainquit enfin de la sincérité de leurs vœux. Il quitta l'Angleterre et débarqua à Saint-Malo, le

3 d'août, accompagné d'un corps d'armée anglaise. Le voyage du duc ne fut qu'une marche triomphale : tous les barons, naguères ses ennemis, se trouvèrent à sa descente, chacun avec les troupes qu'il avait à sa disposition. Le peuple se pressait en foule sur són passage et le comblait de bénédictions, et toutes les villes ouvraient leurs portes pour le recevoir dans leurs murs.

1380.

Un secours de six mille Anglais, que le duc avait demandé, et qui arriva cette année, pensa de nouveau ruiner ses affaires. Les vieilles haines renaissaient, et le parti français reprenait de la prépondérance. Les seigneurs, qui avaient rappelé le duc, furent les premiers à fermer les villes et les châteaux à ces dangereux auxiliaires. Le duc, en proie aux inquiétudes que lui causait ce nouvel orage, chercha à se rapprocher de la France. Charles V venait de mourir ; il espérait trouver plus de bienveillance et de facilité dans le gouvernement d'un roi mineur, qu'il n'en avait éprouvé du prince qui venait de descendre dans la tombe. Mais la présence des Anglais nuisait à ce dessein, et livrait la politique du duc à d'étranges tergiversations, dont le comte de Bukingham, général anglais, ne tarda pas à s'apercevoir. Le duc s'excusa de son mieux près du comte, sur l'incohérence de sa conduite, et ne put se tirer de cet embarras, qu'en se prêtant à poursuivre ceux de ses sujets qui refusaient d'ouvrir leurs portes à ses alliés.

Nantes, fidèle à sa haine contre les Anglais, autant qu'à son amour pour son souverain, ne voulait lui ouvrir ses portes que lorsqu'il aurait séparé sa cause de celle des étrangers qu'il avait en horreur. Aussi, le général anglais prit-il d'abord la résolution de l'assiéger : il convint avec le duc,

sous serment, que ce prince prendrait part au siége quinze jours après qu'il serait commencé, et qu'ils y resteraient tous deux jusqu'à ce que la ville fût prise.

Les Nantais, qui prévoyaient cet événement, firent un traité sécret avec Jean-de-Beuil, chambellan du duc d'Anjou, par lequel ils s'engagèrent, sous la foi d'un serment, et d'un dédit de deux cent mille florins, à ne favoriser d'aucune manière les ennemis du roi. Le duc, cependant, n'était pas compris dans cet engagement, parce que les deux princes s'étaient soumis à la médiation du comte de Flandres.

Ce traité avait été conclu dans les derniers jours de la vie de Charles V (août 1380); ce prince écrivit à la ville pour la confirmer dans cette résolution, et elle lui répondit qu'il pouvait compter sur son serment; elle déclara, de plus, qu'elle ne recevrait de troupes que les gens d'armes du roi, en cas que les Anglais vinssent l'attaquer.

Dès que l'on connut la marche des Anglais sur Nantes, la ville eut recours au duc d'Anjou, qui lui envoya six cents hommes d'armes, commandés par Messire Jean-le-Barrois-Desbarres, et Jean-de-Château-Morand; le Barrois était un brave et habile capitaine. Outre Amauri-de-Clisson, il y avait encore à Nantes beaucoup de chevaliers bretons des plus estimés du pays pour la vaillance.

Guillaume-Léet, qui commandait dans le château, reçut ce renfort avec joie. Il paraît que ce capitaine avait fort mauvaise opinion des habitants, car il avertit les gens d'armes de s'en défier, comme favorisant les Anglais. La conduite qu'ils avaient tenue jusqu'à ce moment, semblait cependant devoir les mettre à l'abri de ce soupçon. Sur cet avis, les chefs placèrent vingt-cinq hommes à chaque porte, et voulurent en avoir les clefs;

mais personne ne les avait : Léet, alors, dit à Château-Morand de fouiller un vieux chanoine qu'il lui dépeignit, et qui devait les avoir cachées sur lui. On chercha le chanoine, qu'on trouva à l'église; il fut fouillé, et les clefs se trouvèrent dans une gibecière qu'il avait cachée sous sa robe. Le pauvre chanoine fut assez maltraité par Château-Morand, qui le fit promener sans chaperon par toute la ville, afin que tout le monde le reconnût.

L'armée anglaise arriva devant Nantes, vers la Toussaint; mais l'entreprise du comte de Bukingham était plus difficile qu'il ne pensait. La ville était bien approvisionnée, et ne manquait de rien pour une longue et vigoureuse résistance : « elle estoit fort » garnie de bons capitaines et de bons hommes, » qui ne se tenoient pas fort en peine pour la » venue des Anglois » (D'Argentré).

Le comte plaça son quartier à la porte de Sauvetour * ; Latimer, connétable de l'armée, se logea à la porte Saint-Nicolas, sur le bord de la rivière ; Windsor et Caverley campèrent au-dessus du comte de Bukingham, entre l'Erdre et la porte de Richebourg ; Robert-Knoll se plaça vers Saint-Clément, et Hariston sur le bord de la Loire. Dès que les postes furent occupés, les attaques commencèrent. Chaque jour était témoin d'un assaut livré avec audace et repoussé avec vigueur, et les nuits étaient employées à faire des sorties. Le capitaine Le Barrois ne manquait aucune occasion d'attaquer les ennemis, et souvent avec avantage.

Ces combats multipliés avaient dépassé de beaucoup l'époque fixée au duc pour prendre part au siége, sans qu'il parût songer à remplir l'engagement qu'il avait pris. Le comte lui envoyait courriers

* Et non *Sauvetout*, comme plusieurs personnes prétendent qu'il faut lire. Voir le recueil des Arrêts, ordonnances, etc., de la Mairie de Nantes.

sur courriers pour le presser; mais aucun ne parvenait au prince. Tout le pays était en armes, et les chemins soigneusement gardés. L'armée assiégeante était elle-même comme assiégée dans ses lignes, et ne pouvait aller au fourrage. Les gentilshommes se réunissaient en troupe, et ne faisaient aucun quartier aux Anglais qui tombaient entre leurs mains.

Le duc, cependant, était dans de grandes perplexités : il ne pouvait se procurer d'armée. « Il » faisoit proclamations, et gémissements et bannies » de ses subjects ; mais homme n'y venoit, il n'y » avoit celui d'eux qui ne respondist aux semonces, » que voyans évidemment que les Anglois n'estoient » venus que pour la ruyne du pays : que tant et » si longuement que le duc se serviroit d'eux » et qu'ils seroient en Bretaigne, qu'ils ne servi» roient jamais pour luy. » Inutilement le prince voulut-il se justifier, en disant qu'il n'avait appelé les Anglais que par l'avis de ceux qui, maintenant, lui en faisaient un crime : les barons s'obstinèrent à exiger qu'il s'accommodât avec la France, puisqu'elle renonçait à la confiscation du Duché, et n'exigeait que le renvoi des Anglais. En attendant, ils fermaient au duc leurs villes et leurs châteaux, et lui déclaraient que s'il allait au siége de Nantes, ils prendraient les armes contre lui.

Pendant cette lutte entre le prince et ses impérieux vassaux, le siége de Nantes continuait ; mais la valeur et la constance des assiégés triomphaient de tous les efforts des Anglais. Sur la fin du siége, Boniface-de-Chalant, maréchal de Savoie, amena trente hommes d'armes dans la ville. Ce renfort ranima les assiégés ; ils firent une nouvelle sortie sur le quartier du comte de Bukingham ; l'avantage fut balancé ; les Anglais perdirent six bannerets, et les Français rentrèrent avec beaucoup de blessés.

Cette résistance opiniâtre, et l'absence forcée du duc, ôtèrent au comte tout espoir d'emporter la place ; il leva le siége après deux mois et quatre jours de travaux. Son armée, affaiblie par les combats et la dyssenterie, se dirigea sur Vannes, où le duc se rendit pour essuyer les sanglants reproches du général anglais.

1381.

L'armée anglaise se trouva dans une triste position ; l'hiver était d'une rigueur extrême, et aucune ville fermée ne voulait la recevoir ; il fallut camper dans des faubourgs et dans des villages, où les soldats mânquaient de tout, ne pouvant même s'éloigner sans risquer d'être tués par les paysans.

Le duc, cependant, poussé par ses barons, négociait avec la France, par l'entremise des sires de Rohan et de Laval, qui s'étaient secrètement rendus à Paris. La paix fut conclue aux conditions que le roi de Frânce renoncerait à la confiscation du Duché, et que le duc paierait deux cent mille livres pour les frais de la guerre, et ferait alliance avec le roi contre les Anglais. Ce traité est du 10 d'avril de cette année.

Le comte de Bukingham apprit avec une vive indignation la conclusion d'une paix qui donnait un nouvel ennemi au roi son neveu ; le duc, aussi affligé de ce traité que le comte lui-même, essaya d'avance de s'y soustraire par un acte secret, dans lequel il protestait contre tout ce que la nécessité le contraindrait de faire de contraire à ses engagements avec l'Angleterre. Il remit cette réserve au comte, et fournit des vaisseaux à l'armée anglaise pour s'en retourner.

Les Anglais, campés en Normandie, ignorant sans doute les sentiments secrets du duc, voulurent se venger de sa défection ; ils pénétrèrent dans la Basse-Bretagne, et se livrèrent à de grands excès.

Repoussés par la noblesse du pays, ils se rabattirent sur le territoire de Nantes, et se présentèrent devant la ville. Amauri-de-Clisson mit la place en état de défense; mais les Anglais l'assaillirent si vivement, qu'Amauri craignit d'être forcé. Il demanda et obtint des secours du roi; avec ce renfort il attaqua les Anglais à l'improviste et leur livra bataille. Le succès fut long-temps douteux; mais, à la fin, les Anglais furent enfoncés et presque tous tués ou faits prisonniers; le peu qui échappa se retira à Brest.

A la suite de cet événement, Jean IV prit enfin possession de Nantes et de la forteresse de Pirmil. Il fit son entrée le 22 juin; le 26, le traité fut signé par le chapitre et les bourgeois de Nantes. Jean assembla les états dans cette ville, après la tenue desquels il se rendit à Paris pour rendre l'hommage au roi.

1383.

L'évêque Jean I.er ne garda pas long-temps son évêché: il était mort en 1376, ou il l'avait résigné; et Simon-de-Langres avait repris sa place. Cette année, Simon permuta avec Jean-de-Montrelais, évêque de Vannes, entre les mains de Thomas, archevêque de Naples, légat de Clément VIII. Le nouvel évêque prit possession de son temporel au mois de mars, et fit son entrée solennelle au mois d'avril. Il somma le duc d'assister à son entrée, en qualité de baron de Retz, et d'aider à le porter selon l'usage. Le duc s'y trouva et remplaça aussi le baron de Châteaubriant, dont la terre était en rachat par la mort du dernier titulaire. Après le repas d'usage, le duc, en ces deux qualités, fit enlever le linge et le cheval.

L'évêque prêta serment au duc, le 13 de mai. Les frais énormes de cette pompeuse cérémonie étaient prélevés au moyen d'une taxe sur ses hommes, pour *joyeux avénement.*

1384.

Jeanne-de-Holland, seconde femme du duc, mourut cette année, vers la fin du mois de septembre, et fut inhumée dans l'abbaye de Prières, suivant ses dernières volontés.

1386.

Jean IV épousa, en troisièmes nôces, la princesse Jeanne-de-Navarre. Le mariage fut célébré à Saillé, près de Guérande, le 11 septembre. La princesse s'y était rendue sur les vaisseaux envoyés par le duc : elle eut, pour douaire, la ville et le château de Nantes, Guérande, etc. La dépense de cette cérémonie monta à trois mille trois cent quatre-vingt-seize livres.

Le 5 de novembre, à l'heure de prime, Nantes éprouva un violent tremblement de terre.

Nantes fut témoin cette année d'un duel fameux, sur la place du Bouffai, alors très-vaste. Robert, sire de Beaumanoir, accusa le sire de Tournemine d'avoir fait assassiner son frère, Jean-de-Beaumanoir. Il demanda au duc la permission de combattre Tournemine en champ clos : le prince l'accorda. On établit une caution de vingt mille livres pour le défaillant, et Beaumanoir fut autorisé à prouver le crime de son adversaire par les armes.

Le 20 décembre, le duc, accompagné de ses barons, se rendit au lieu assigné pour le combat : le champ clos avait 80 pas de long, et 70 de large.

Après les formalités d'usage, les deux champions jurèrent sur le livre des évangiles et sur un missel, « *qu'en leurs harnois, ne environ ils n'avoient ni n'au- » roient sort, charrai, ne mal engin.* » Les deux rivaux entrèrent en lice, montés sur de superbes chevaux de bataille, armés de la dague et de l'épée : ils s'attaquèrent avec fureur, et, après avoir épuisé

leurs chevaux de fatigue, ils combattirent à pied. Tournemine fut vaincu et obligé d'en faire l'aveu : il fut traîné hors du champ. La loi le condamnait à être pendu, mais Beaumanoir intercéda pour lui et obtint sa grâce du duc.

1387.

Nantes éprouva, le 20 de mai, un nouveau tremblement de terre, accompagné de grands éclats de tonnerre.

Le 13 d'août, la duchesse accoucha à Nantes d'une princesse, qui fut baptisée au château, et nommée Jeanne.

1388=1391.

Olivier-de-Clisson, devenu connétable de France, par la mort de Dugesclin, avait eu de grands démêlés avec le duc, qui avait confisqué plusieurs de ses places. Le grand crédit que Clisson avait à la cour de France et sa puissance en Bretagne, le mettaient en état de braver le duc. Celui-ci oublia les services que Clisson lui avait rendus, et ne se souvint que de ses offenses. Il cherchait tous les moyens de s'en défaire, lui tendit des piéges et parvint à le surprendre. Sa mort était jurée : il allait périr par la plus lâche des perfidies. Heureusement, un serviteur fidèle refusa de devenir l'instrument du crime, et donna ainsi au remords le temps de pénétrer dans le cœur du prince. Clisson fut sauvé, mais le duc ne fut pas assez généreux pour réparer entièrement ses torts ; il mit le connétable à rançon, avant de lui rendre la liberté. Furieux de l'outrage qu'il venait de recevoir, et du danger qu'il avait couru, Clisson ne respirait que la vengeance : il s'adressa au roi pour obtenir justice de l'offense faite au premier officier de la couronne.

Le conseil du roi examina l'affaire ; le duc fut mandé à la cour, et on lui envoya un sauf-conduit.

Il s'y rendit après d'assez longs délais, accompagné de douze cents gentilshommes, et de six grands bateaux armés en guerre, montés par des arbalétriers, et des machines à lancer des pierres, appelées *tormentum*. Heureusement pour le duc, il trouva des défenseurs dans les princes du sang, jaloux du crédit que le connétable s'était acquis sur l'esprit du jeune roi; il en fut quitte pour la restitution des places séquestrées, et de la rançon qu'il avait extorquée. Les deux ennemis s'embrassèrent pour cimenter en apparence la paix; mais ils se jurèrent dans le cœur une haine implacable.

En effet, ce traité, loin de satisfaire le connétable, ne fit que l'irriter davantage. Il excitait le roi à la guerre contre le duc, et peu s'en fallut qu'elle ne fût entreprise : les oncles du roi détournèrent le coup en proposant une entrevue. Le roi se rendit à Tours, et envoya le duc de Berri comme ambassadeur à Nantes, pour inviter le duc à se rendre auprès de lui. Jean reçut le prince avec les plus grands honneurs, et lui donna des fêtes magnifiques. Le duc de Berri écrivit à tous les seigneurs bretons, pour les inviter à se rendre à Nantes, afin d'entendre ce qu'il avait à dire au duc de la part du roi. Dès qu'ils furent assemblées, le duc de Berri fit un long discours, dans lequel il reprocha au duc : 1° de faire battre monnaie (blanche) à son effigie; 2.° de faire jurer ses vassaux de le servir *envers et contre tous*, sans en excepter le roi; 3.° enfin de faire la guerre au connétable, et de refuser satisfaction au comte de Penthièvre.

Le duc fut vivement offensé d'une attaque aussi imprévue, et qu'il regardait comme une insulte faite à son autorité. Dans sa colère, il donna l'ordre de faire arrêter le duc de Berri et les personnes de sa suite. Le prince de Navarre, frère de la duchesse, était à Nantes et eut connaissance

de cette mesure violente; il représenta fortement à sa sœur les dangereuses conséquences de cette violation du droit des gens, envers un prince qui ne demandait qu'un prétexte, pour porter la guerre en Bretagne. La duchesse, effrayée des suites de cette violence, prit ses deux enfants entre ses bras, alla tout en pleurs se jeter aux pieds de son époux, et parvint, à force de prières, à le ramener à des sentiments plus raisonnables. Il invita l'ambassadeur à se trouver le lendemain à la cathédrale pour recevoir sa réponse. Sans entrer dans la discussion des articles, le duc déclara qu'il se soumettait aux ordres du roi, et qu'incessamment il se rendrait à Tours. Le duc de Berri, satisfait de cette réponse, et ignorant sans doute le danger qu'il avait couru, partit pour aller retrouver le roi.

Le duc de Berri ne tarda pas à revenir à Nantes, pour conduire le duc à Tours, sous sa garantie personnelle et celle du duc de Bourgogne. Jean s'y rendit au commencement de 1392, suivi de quinze cents personnes, prélats, barons, chevaliers, clercs et gens de conseil; cinq galères armées, comme l'année précédente, remontèrent la Loire. Charles VI, prévenu de l'arrivée du duc, envoya au-devant de lui les ducs de Bourgogne et de Bourbon.

Jean n'eut pas d'abord à se louer des procédés de la cour; le connétable était trop aigri pour ne pas entraver la négociation. Il les souffrit cependant avec patience, sûr qu'il était que tout s'aplanirait par la protection secrète des princes du sang. Il avait, d'ailleurs, dit un historien, pris la précaution ordinaire de protester sans bruit contre tout ce qu'il serait obligé d'accorder de contraire à ses intérêts. En effet, tout s'arrangea plus heureusement qu'il n'eût osé l'espérer. Il fit semblant de renoncer à quelques droits qu'on lui

contestait ; le différend avec le connétable fut de nouveau accommodé, ainsi que l'affaire du comte de Penthièvre. Enfin, le duc conclut le mariage de Pierre, son fils aîné (depuis Jean V), avec la princesse Jeanne, fille aînée du roi. « Ce prince, dit le même historien, retourna content à Paris, et Clisson fit semblant de l'être. »

Jean-de-Mauny était alors capitaine de Nantes.

Il y eut encore dans l'année 1388 un grand tremblement de terre, qui se fit sentir dans tout le Comté de Nantes.

En 1391, le marc d'or valait 66 livres ; le marc d'argent 6 livres 5 sous, et le marc de cuivre 10 deniers.

Jean-de-Montrelais mourut le 13 septembre 1391. Ce vénérable prélat avait fait un digne usage des biens que l'église lui avait confiés : il ne se crut que le dispensateur de ses revenus en faveur des malheureux à qui il donnait tout. La seule dépense qu'il se permit pour lui-même, fut de créer une rente de six livres au chapitre, pour célébrer sa mémoire. Il mourut si pauvre, que le chapitre fut obligé de faire les frais de ses obsèques. Ce prélat était aussi très-zélé pour ses devoirs et ceux de son clergé.

Simon-de-Langres a laissé des statuts, dont l'un défend, sous peine d'excommunication, aux laïcs d'entrer dans le chœur pendant l'office divin. Il oblige, sous la même peine, et l'amende d'une demi-livre de cire, une personne par maison d'assister à la messe de paroisse, les dimanches et fêtes. Enfin, la même censure est portée contre ceux qui se marient clandestinement, contre leurs complices et le prêtre qui les marie. Ce prélat renouvela ces statuts, et y en ajouta même d'autres. Il défendit de dire aucune messe basse les dimanches

avant la grande, qui se disait à neuf heures : toutes les personnes, excepté les voyageurs, étaient tenues d'entendre la messe dans leurs paroisses.

Dans un synode, tenu en 1387, il fut défendu aux curés de s'absenter plus d'un jour de leurs paroisses, sous peine d'excommunication, et de 40 sous d'amende. Il leur fut aussi défendu d'aller *au cabaret* les jours qu'ils avaient célébré le saint Sacrifice, à moins qu'ils ne fussent en voyage.

Dans un autre synode, tenu en 1389, on explique ce qu'on doit entendre par mariages clandestins; c'est quand ils sont faits sans bans, ou qu'après les avoir bannis dans la paroisse, on les célèbre ailleurs, et avant *soleil levé*. Le célébrant était excommunié, et la chapelle interdite.

Il était défendu aux prêtres, sous peine d'excommunication et 10 livres d'amende, d'aller seuls par la ville, ou avec d'autres, sans lumière après le couvre-feu sonné; c'est-à-dire, après 8 heures du soir.

Enfin, dans un synode de la même année, l'évêque défendit aux clercs mariés et autres, les habits et parures des laïcs; le port d'armes offensives et les emplois séculiers.

Ce qu'on entendait alors par clercs mariés, c'étaient des personnes de tout état et condition, qui, pour jouir du bénéfice de *clergie*, se faisaient agréger au corps du clergé par des évêques, moyennant une somme d'argent : elles se trouvaient ainsi soustraites à la juridiction laïque. L'abus était venu au point « que les évêques firent autant de clercs qu'ils voulurent, sans choix et sans mesure.... Plusieurs » n'étaient point tonsurés, plusieurs recevaient les » ordres mineurs ; et, comme ils sont compatibles » avec le mariage, tout était plein de clercs mariés, qui.... s'occupaient du trafic et des métiers » mêmes les plus indécents. » Le Concile de Vienne, tenu en 1312, avait fait une constitution exprès,

pour défendre plusieurs états vils ou scandaleux, exercés jusqu'à ce jour par ces clercs mariés, sous peine de perdre le privilége clérical.

Bonabès-de-Rochefort succéda à Jean-de-Montrelais dont il était frère utérin ; on ne sait s'il obtint l'évêché par résignation ou autrement. Quoiqu'en possession en 1392, Bonabès ne fit son aveu pour le temporel que l'année suivante. Il assista en 1395 à l'assemblée générale des évêques et députés des universités, réunis à Paris, par ordre du roi, pour travailler à l'extinction du schisme qui existait dans l'église.

1395.

Le duc Jean autorise la ville de Nantes à établir un ou deux procureurs, pour vaquer aux affaires communes de la ville.

1397.

Jean IV était en grande contestation avec la dame de Retz, dont il avait envahi ou retenu les terres. « Le duc de Bourgogne, comte de Flandres, » nommé arbitre, termina ce procès par son jugement arbitral, rendu à Paris, le 24 avril de » cette année. Le duc fut condamné à restituer à » la dame de Retz les terres et châteaux qu'il » tenait en saisie, et à lui payer seize mille livres, » non compris ce qu'il avait exigé de ses vassaux. » Les vassaux de la dame exemptés de répondre » à la cour du duc, pendant deux ans, et ladite » dame sa vie durant, en cause personnelle. » (T).

Le duc se soumit au jugement, et fit remettre à la dame de Retz, par Gilles-Delbiest, capitaine de Nantes, les villes, châteaux et terres dont il était détenteur.

1399.

A la suite d'une trève de vingt-huit ans, conclue entre les rois de France et d'Angleterre, en 1395,

le duc parvint, à force de négociations, à obtenir de Richard la restitution de Brest et du Comté de Richemont. Ce jeune prince, parvenu à l'âge de régner, se montra peu digne de son père et de son aïeul. Ses plus proches parents furent les premières victimes de sa cupidité. Le duc de Lancastre, son oncle, mourut dans la disgrace, et son fils le duc d'Héréfort, privé de la succession de son père, fut obligé de vivre dans l'exil, sans biens et sans apanage. Il se réfugia d'abord en France, et de là en Bretagne, près du duc, son oncle. Jean lui donna les secours qu'il demandait pour retourner en Angleterre, et se mettre à la tête d'une conspiration qui s'y était formée pour détrôner Richard. Son projet lui réussit; Richard fut déposé, et le nouveau duc de Lancastre monta sur le trône, et prit le nom de Henri IV. Son ingratitude envers le duc Jean ne tarda pas à se manifester; il donna le Comté de Richemont à un de ses courtisans.

Jean IV survécut peu à cette révolution : il mourut au château de Nantes, le 2 novembre, entre 4 et 5 heures du matin.

Ce prince, auquel on donna les titres de vaillant et de conquérant, avait éprouvé pendant un règne long et agité toutes les vicissitudes de la fortune. Les guerres continuelles qu'il eut à soutenir, ne lui laissèrent pas un moment de repos; et son attachement inaltérable aux Anglais, en lui faisant perdre l'affection de ses sujets, lui fit aussi perdre une couronne que leur alliance lui avait fait conquérir, mais qu'il ne put conserver qu'en les abandonnant.

La mort inattendue de ce prince fit croire qu'il avait été empoisonné : on arrêta un prêtre du diocèse, et le prieur de Josselin. Les preuves du crime sont restées ensevelies dans l'ombre, et de puissantes protections ont sauvé les coupables.

Jean IV fût inhumé dans la cathédrale, le lendemain de sa mort. Il nomma l'évêque de Nantes l'un de ses exécuteurs testamentaires ; il donna à sa veuve pour douaire, le Comté de Nantes, et tous ses revenus. Le chapitre eut deux cents livres de rente, pour un double anniversaire solennel, et une rente de treize livres 14 sous 6 deniers, pour son anniversaire perpétuel. Le marc d'or valait 68 livres 15 sous, et celui d'argent, 6 livres 8 sous.

Ce prince avait eu trois femmes : Jeanne-de-Navarre, sa troisième épouse, lui donna quatre fils : Jean V, Arthur III, Gilles et Richard, et trois filles.

Jean V, âgé de 10 ans, lui succéda sous la tutelle de sa mère.

L'évêque Bonabès-de-Rochefort était mort le 8 août 1397. Grégoire XIII, dont on suivait l'obédience en Bretagne, nomma de son chef, à la fin de cette même année, Pierre Ier, docteur en théologie. Le duc lui donna main-levée, le 31 janvier 1398 (1397, vieux st).

Cet évêque siégea peu, soit qu'il mourût, ou que Grégoire l'eût transféré sur un autre siége, en cette année 1399. Ce prélat n'est entré dans aucun catalogue des évêques de Nantes.

Bernard II, du Peiron, est élu à la place de Pierre. Ce nouvel évêque était de Gascogne, et aumônier de la duchesse Jeanne-de-Navarre.

Après la mort de Jean IV, la duchesse craignant pour la sûreté de son fils, et les troubles d'une minorité, fit un traité avec Jean, comte de Penthièvre, fils de Charles-de-Blois, et Olivier-de-Clisson, connétable de France. L'évêque Bernard y donna son consentement, le 3 janvier (1400, n. st.) Les autres évêques de Bretagne donnèrent aussi le leur.

1401.

Le jeune prince, qui était entré dans sa dou-

zième année, la veille de Noël de l'année précédente, se rendit à Rennes, pour s'y faire couronner. Il y arriva le 22 de mars, accompagné de l'évêque. Le prélat « à son retour, eut la douleur de trouver son diocèse attaqué d'une maladie » contagieuse qui le désola depuis Pâques (2 avril), » jusqu'à la Toussaint suivante. Un ouragan furieux, par surcroît de calamité, se fit ressentir » le 3 juillet, un peu après le soleil levé. Il » dura un quart d'heure de temps. Sa violence » démantela toutes les murailles de la ville, renversa les grosses charpentes qui les fortifiaient : » plusieurs gros arbres de l'ancien grand cimetière » de Saint-Pierre de Nantes, et la plupart des » cheminées. Il fit quantité d'autres dégâts dans » le diocèse.... » (T).

1402.

Les rois d'Angleterre ne négligeaient aucune occasion favorable à leurs vues secrètes sur la Bretagne. Après la mort de Jean IV, Henri IV offrit sa main à sa veuve, espérant sans doute, à l'aide de cette alliance, obtenir de l'influence dans le gouvernement du Duché ; mais son attente fut pleinement trompée. Cependant, Jeanne, plus flattée de régner en Angleterre que de gouverner les états de son fils, s'empressa d'accepter la couronne qui lui était offerte.

On est tenté de croire qu'elle pressentait cette demande, ou qu'elle lui fut faite de bien bonne heure ; car, dès le commencement de l'année, elle avait envoyé l'évêque Bernard à Avignon, avec la mission secrète d'obtenir de Benoit XIII, une bulle de dispense de se marier *avec qui elle voudrait* de ses parents jusqu'à un certain degré; et une autre bulle, pour elle et ses gens, portant permission de fréquenter les excommuniés, parce que le roi Henri IV suivait l'obédience de

Boniface IX. Au retour du prélat, le mariage se fit à Nantes, par procureur.

La nouvelle reine confia la tutelle des princes ses fils à son oncle, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, avec l'approbation des prélats, mais au grand déplaisir des seigneurs. Philippe arriva à Nantes, le 1er octobre, avec les comtes de Nevers et de Rethel, ses fils, et, peu après, prit la tutelle des jeunes princes. Il prêta serment de fidélité en présence des barons, et promit de ramener ses neveux à la majorité de Jean V. Dom Morice remarque comme une singularité, que les deux comtes cautionnèrent, par écrit, les promesses de leur père.

Philippe, avant de partir, établit des gouverneurs dans les places, tint les états à Nantes; et, après avoir mis ordre aux affaires, il partit le 3 décembre, avec les princes, ses neveux, accompagnés de l'évêque de Nantes. Ce prélat assista à la cérémonie de l'hommage que Jean V rendit au roi pour son Duché, le 7 janvier 1403 (v. st.)

La reine-duchesse, connaissant le mécontentement des seigneurs bretons, crut les ramener en donnant à Olivier-de-Clisson la garde du château et de la ville de Nantes. Mais le gouverneur, Gilles Delbiest, lui opposa le serment qu'il avait prêté au duc de Bourgogne, de ne remettre la place qu'à lui, ou au duc Jean, à sa majorité; ainsi cette affaire n'eut point de suite.

Avant de quitter pour toujours la ville de Nantes, Jeanne voulut lui donner un dernier témoignage de bienveillance, en lui accordant le droit de lever, sa vie durant, 2 sous par muid de blé, vin et sel passant sous les ponts de cette ville, et quelques autres droits encore, pour l'entretien et la réparation des ponts de Nantes, et des *guérites de Pirmil.*

La princesse partit de Nantes, le 26 décembre, pour se rendre dans son nouveau royaume.

Au mois de mars suivant, elle établit le duc de Bourgogne, gouverneur du Comté de Nantes, qu'elle tenait en douaire.

En prenant un nouvel époux, Jeanne-de-Navarre ne perdit point le souvenir du premier. Elle fit exécuter en albâtre la figure en relief du duc Jean IV, et la fit placer dans la cathédrale, sur son tombeau, par des ouvriers anglais, qui accompagnèrent le monument. Il fut posé en 1405.

En 1733, ce tombeau fut ouvert sans qu'on en sache le motif, et l'on y procéda avec peu de décence. Il est inutile de dire que ce monument a été brisé par les vandales révolutionnaires.

1404.

L'évêque Bernard se trouvant à Paris, assista à l'assemblée du clergé, tenue le 28 mai 1403, dans laquelle le roi Charles VI révoqua la soustraction d'obéissance à Benoit XIII; mais ce prélat se montra toujours très-opposé à cette mesure. Benoit, pour s'en venger, transféra Bernard à Tréguier, d'autorité absolue, et plaça à Nantes, Henri-le-Barbu, évêque de Vannes, qui lui était entièrement dévoué.

Mais rien ne nous apprend qu'il ait été prendre à cette époque, possession de ce siége. On sait au contraire qu'il alla occuper provisoirement celui de Tarbes, où il demeura durant l'espace de quatre ans.

Il revint en Bretagne, en 1408, ayant permuté avec l'évêque de Tréguier, avec l'approbation de l'assemblée du clergé, pendant la neutralité. Mais cette permutation n'empêchait pas Bernard de plaider contre Henri-le-Barbu, pour rentrer dans son église de Nantes, à laquelle il avait été illégalement arraché, regardant en consé-

quence l'acte d'autorité du pape Benoit, comme nul et contraire aux SS. canons. Mais, malgré la justice de sa cause, il fut obligé de céder, Jean V étant sous l'obédience de Benoit, et favorisant Henri-le-Barbu. Après de longues contestations, les deux évêques firent un accommodement au mois d'octobre 1411; Henri s'obligea à payer à Bernard deux mille écus d'or, au titre de 24 karats, à la taille de 62 au marc. Le duc s'empressa de payer cette somme, pour terminer le différend, et Bernard se trouvant suffisamment indemnisé, retourna dans son évêché de Tréguier, où il siégea malgré Benoit XIII, et sans avoir pris ses bulles.

Le marc d'or était, en 1411, à 68 livres 5 sous.

Cette année, la Bretagne, et principalement le Comté de Nantes, furent affligés d'une grande mortalité : « Mais.... le jour de la Translation de » Saint-Martin, qui est le quart du jour du mois » de juillet, s'assembla le clergé de Nantes, qui » fist une procession, moult solemnelle et dévote, » car clercs et laiz étoient tous nus pieds et con» fez, et portaient les reliques des saincts par » toutes les églises de la cité; après laquelle pro» cession cessa le mal sur terre et au païs. » (Le Baud, ch. 47).

1405.

Jeanne-de-France, qui venait d'épouser le duc Jean V, fit son entrée à Nantes, le 15 mars. Le peuple témoigna une grande joie d'une si illustre alliance. L'arrivée de cette princesse fut cependant marquée par un accident : le feu prit à plusieurs maisons de la ville.

Un incendie plus grave éclata le 10 octobre suivant. « L'on cuida, dit l'historien Le Baud, que » l'église de Saint-Pierre fut arse, et le feu print » à la poumette du clochier, et fut le jour de

» Saint-Clair ; et furent plusieurs à la poumette,
» et un couvreur alla le premier et fut brulé :
» sçavoir est Jean Lucas. »

Le 25 d'avril, Henri-le-Barbu fit, du consentement du chapitre, hommage du temporel de son évêché au duc Jean V.

1406.

Par un statut du synode de cette année, il est ordonné aux curés de tenir registres des baptêmes et des noms des parrains et marraines, et de présenter tous les ans leurs registres à la visite de l'évêque ou de ses commissaires.

Cet ordre ne fut apparemment pas bien exécuté, ou les registres ont disparu, car il n'en existe point de cette année.

Dans un autre synode, tenu l'année précédente, il fut défendu, sous peine d'excommunication, et cent sous d'amende, de *jouer et de danser dans les églises et les cimetières.*

1407.

Les scènes déplorables dont Paris était témoin, obligèrent le duc à s'y rendre. Il partit de Nantes au mois de février, sur l'invitation du roi et de la reine, dont la position devenait très-critique par l'approche du duc de Bourgogne, assassin du duc d'Orléans. Le duc arriva à Paris, bien accompagné, et assista à cette célèbre audience de Charles VI, où Jean, duc de Bourgogne, fils de son tuteur, vint se justifier du meurtre du frère unique du roi. La reine et le dauphin ne se croyant plus en sûreté dans la capitale, engagèrent le duc à les en tirer; il réussit heureusement, et les conduisit à Melun, y laissa une bonne garnison, et revint en Bretagne au mois de mai.

La reine ne tarda pas à rappeler le duc pour la reconduire à Paris. Il nomma le sire de Mont-

fort, lieutenant de Bretagne, pendant son absence, se rendit à Melun, suivi d'un bon corps de troupes, et arriva à Paris, avec la reine, à la fin du mois d'août.

Peu s'en fallut que ce prince n'eût à se repentir de sa complaisance : les Parisiens, tout dévoués au duc de Bourgogne, virent son retour avec indignation ; ils tendirent des chaînes dans les rues pour le surprendre ; mais le duc s'entoura de ses troupes et les mit hors d'état de lui nuire. Bientôt le roi et la reine se trouvèrent dans de nouveaux périls, et eurent encore recours au duc. Malgré le danger de sa position, ce prince prit ses mesures si justes, qu'il put conduire le roi et la reine à Tours sans accident, d'où il revint à Nantes, au mois de novembre.

Olivier-de-Clisson mourut à Josselin, le 26 avril. Il légua sa bible française à la baronne de Retz, sa parente, et ordonna d'attacher son bréviaire sur son tombeau, afin de faciliter aux personnes pieuses la lecture des heures.

Le 26 juin, l'évêque reçut, dans la chapelle du château, les promesses de mariage de Blanche-de-Bretagne, sœur du duc, avec Jean, fils du comte d'Armagnac, et de Marguerite, sœur puînée de Blanche, avec le vicomte de Rohan. Benoit XIII, dont on continuait de suivre l'obédience en Bretagne, donna les dispenses d'âge et de consanguinité pour les deux mariages.

A la requête des habitants de Nantes, le duc leur accorda une foire franche de quinze jours, avec liberté d'en choisir le temps et le lieu. Il accorda aussi une exemption de *Fouage* aux habitants de l'enceinte de la ville, *jusques à son plaisir*. De nouvelles concessions, faites par ses successeurs, ont rendu ce privilége perpétuel, même pour les faubourgs.

Le duc s'étant aperçu que les pipes de vin n'avaient pas toutes la même capacité, créa le 2 décembre l'office de jaugeur de pipes de vin.

« Les bannies pour les appropriemens se fe-
» soient à la porte des Changes.... qui, par cet
» endroit, donnoit autrefois entrée dans la ville.... »
» Les maisons de la rue de l'Echellerie, aujour-
» d'hui rue des Carmes, adossoient à cette époque,
» au mur de ville. » (T).

L'hiver de cette année fut très-rude.

1409.

L'évêque assista par procureur au Concile de Pise, où les deux papes Benoit et Grégoire furent déposés et remplacés par Alexandre V. Cette mesure augmenta le schisme; chacun des trois papes se regardant comme légitime, anathématisait les deux autres. La Bretagne se plaça sous l'obédience d'Alexandre, et ensuite de son successeur Jean XXIII : Benoit fut oublié.

1410.

Dans le temps des neuvaines, il y avait une si grande affluence de monde dans les églises où elles avaient lieu, que le peuple ne sachant où se retirer la nuit, la passait dans les églises. Henri, dans un synode, fit faire un statut pour défendre cet usage et arrêter ainsi le scandale qui en pouvait résulter. « Par la tenor de ces pré-
» sentes, deffendon sur paine d'excommunige, et
» de dis livres à tretous et chacun de nos curés
» et subjects de nostre diocèse et cité de Nantes, que
» nul, soit marié ou non, couchege à l'église o (avec)
» femme, durant le temps de Novienne, ne
» jour ne nuict. » (T).

L'église et le couvent des Jacobins sont entièrement consumés par un incendie. L'église ne fut rétablie qu'en 1413, et l'évêque en fit la dé-

dicace dans le mois d'octobre. Cette nouvelle église n'est pas la même, et était beaucoup plus petite que celle qui existe encore aujourd'hui, transformée en magasin.

Le duc y fonda la confrérie de Sainte-Véronique, dans laquelle il entra ainsi que les plus grands seigneurs de sa cour. Dans la suite, cette confrérie dégénéra beaucoup de son ancienne splendeur, et fut abandonnée à la classe ouvrière.

1411.

Le 21 février (1410, v. st)., les habitants de Nantes obtinrent de Jean V des lettres confirmatives du privilége accordé par son père de nommer un ou deux procureurs, chargés de veiller aux affaires communes, avec droit de police sur le pain; ils furent aussi autorisés à faire établir une horloge publique. Elle fut placée au port Maillard, pour servir au château et à la ville.

« On avait dans ce temps, à Nantes, les hô-
» pitaux de Notre-Dame, hors des murs. Celui
» de Saint-Lazare, sur les Hauts-Pavés, pour les
» lépreux; celui de Toussaint, sur les Ponts; ce-
» lui de Notre-Dame-de-Pitié, rue du Port-Mail-
» lard; celui de Saint-Julien, proche la Collé-
» giale; mais celui-ci n'était qu'une association
» de huit mendiants qui vivaient ensemble et
» mettaient tout en commun; celui de Saint-Jean-
» de-l'Hôpital, près les Cordeliers; enfin, celui
» de Sainte-Catherine, en Erdre. Ceux de Saint-
» Jean et de Sainte-Catherine ont formé une
» commanderie; celui de Saint-Julien s'est éteint.
» Les autres, unis ensemble, font l'Hôtel-Dieu. »
(T).

1412.

Le prince Gilles-de-Bretagne, frère du duc, mourut à Cosne-sur-Loire, le 19 juillet, des bles-

sures qu'il avait reçues au siége de Bourges, en servant le roi de France. On l'apporta à Nantes, et on l'enterra dans le chœur de la cathédrale, sans beaucoup de pompe, à côté de Jean IV, son père.

Les paroissiens de Sainte-Croix obtinrent du duc, moyennant quelques sous de rente, un terrain touchant à l'église, pour la sépulture des pauvres. Ce cimetière existait encore, quand l'abbé Travers écrivait son histoire de l'évêché de Nantes.

Il y avait au Prieuré de la Magdeleine, un collége de chanoines réguliers, dont le chantre tenait école de musique ; et le scolastique était à la tête d'une école de grammaire, pour l'instruction de la jeunesse.

1413.

Il y eut cette année *grant mortalité.*

1414.

Par lettres-patentes du 18 mai, Jean V confirme le privilége accordé par Jean IV aux habitants, de vendre seuls dans la ville, vins et étoffes en détail. Il défend aux tanneurs et corroyeurs de vendre du vin.

Il y eut cette année un débordement extraordinaire de la Loire, pendant les mois de février, mars et avril, causé par les pluies. Vertais, Richebourg, la Fosse, et tous les lieux bas, depuis l'église des Frères-Prêcheurs, jusqu'aux portes de Saint-Nicolas et de Sauvetour, furent inondés, et les habitants obligés de se retirer dans les lieux plus élevés du Marchix et de Saint-Clément. Les eaux étaient montées à 24 pieds ; beaucoup de maisons furent ruinées, et il périt quantité d'hommes et de bestiaux.

1415.

Le duc Jean avait fait le voyage de Paris, en 1413, avec son frère le connétable. Il y retourna

cette année pour traiter en faveur du duc de Bourgogne, mais sa démarche n'eut aucun succès, et il revint à Nantes.

« L'an 1415, le jour de la Purification Nostre-» Dame, ardit la poincte du clochier de Saint-» Pierre de Nantes, et fust entre Menuyct et une » heure, et fust cette année abattu tout le clochier, » et fust commencé à fayre de pierre l'an ensuy» vant, et assit la première pierre, Henri-le-Barbu, » évesque de Nantes, et le sire Quellenet, o (avec) » grant solempnité le 29 jour du mois de juillet, » l'an 1415. » (Travers, tiré de la collection du chapitre).

L'évêque assista par procureur au Concile de Constance. Ce Concile nomma, dans la XI.me session, Jean-du-Tremblai, pro-notaire de la nation de France : il était du diocèse de Nantes.

1416.

Henri-le-Barbu tint un synode au mois d'octobre, dans lequel on trouve un statut qui défend, sous peine d'excommunication et dix livres d'amende, le *chelevali* (charivari) en dérision des femmes qui se remarient en secondes noces. L'évêque ordonne aussi de faire de bonnes confessions, pour *résister aux sortiléges et fascinations*, très-communes, dit-il, dans son diocèse.

Saint-Vincent-Ferrier, de l'ordre des Frères Prêcheurs, vint, à la sollicitation du duc Jean, faire une mission en Bretagne. Il arriva à Nantes pendant le carême, et prêcha dans le cimetière de Saint-Nicolas. Il revint l'année suivante prêcher à la cathédrale. Il mourut à Vannes en 1419.

1418.

Le duc Jean fit encore cette année un voyage à Paris. Le duc de Bourgogne, suivi d'un nombreux cortége, vint au-devant de lui jusqu'au pont de Cha-

renton, où les deux princes eurent leur entrevue: « Pour ce qu'on mourroit d'épidémie merveilleu- » sement dedans ladite ville de Paris. » Le relevé des curés prouve qu'il y mourut cette année quatre-vingt mille personnes. L'entrevue avait pour objet de réconcilier le dauphin avec le duc de Bourgogne; mais cette démarche n'eut pas plus de succès que les précédentes.

(Le marc d'argent vaut 9 livres.)

1419.

Henri-le-Barbu mourut le 27 avril. Il fut inhumé dans la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Pierre, depuis de Saint-Félix. Cette chapelle ne subsiste plus: elle est entrée dans le nouveau chœur, bâti en 1733. Cet évêque fonda la psallette : la musique de la cathédrale doit son origine à cette fondation.

Henri fonda aussi soixante livres de rente pour son anniversaire, et cent sous pour chaque service.

« Jean III de Château-Giron et de Malestroit, » compère du duc Jean V, son féal cousin, tré- » sorier et receveur-général, chancelier de Bre- » tagne, évêque de Saint-Brieuc, remplaça Henri- » le-Barbu, mais il n'obtint ses bulles que l'année » suivante. » (T).

1420.

Il arriva cette année un événement mémorable qui faillit replonger la Bretagne dans la guerre civile, comme au temps de Charles-de-Blois.

L'état déplorable où se trouvait la France, par la maladie de son roi, les funestes divisions des princes de la maison royale; les guerres intestines; l'indigne partialité de la reine en faveur des Anglais et du duc de Bourgogne; et enfin sa haine contre le dauphin, avaient mis ce royaume sur le penchant de sa ruine. Le duc Jean V, après de vains efforts pour concilier tant d'intérêts contraires,

abandonna la France à sa mauvaise fortune, et resta tranquille dans ses états.

Le dauphin, blessé du refus de ce prince de faire la guerre aux Anglais, voulut s'en venger en lui suscitant des ennemis auxquels le duc ne songeait pas. Il réveilla la vieille haine des princes de la maison de Penthièvre, et sut à propos exciter leur jalousie contre le duc, qu'ils regardaient comme un usurpateur. Il leur promit de les soutenir dans leurs prétentions au trône ducal, s'ils pouvaient s'emparer de la personne de Jean V.

Une ouverture, si favorable à leur ambition, fut saisie avec avidité par le comte de Penthièvre, l'aîné de cette famille, et surtout par Marguerite-de-Clisson, sa mère. Comme il était inutile de songer à la force ouverte, ils y suppléèrent par la ruse, et leur plan fut bientôt dressé. Le comte envoya son conseiller Beloi au duc, qui était à Vannes, pour inviter ce prince à contracter une alliance plus intime avec sa famille, lui promettant au reste une soumission et une fidélité inviolable, espérant que lui-même les traiterait en bon et loyal seigneur. Le duc, bien éloigné de soupçonner une perfidie, promit tout et donna rendez-vous à Marguerite-de-Clisson et à ses fils, à Nantes, où il allait se rendre.

Le comte de Penthièvre accepta avec empressement la faveur qu'il avait sollicitée, et se rendit à Nantes. Il fut reçu par le duc avec une bienveillance qu'il ne méritait pas, et dont il profita pour mieux le trahir. Après avoir rendu à ce prince les témoignages extérieurs d'amitié qu'il en avait reçus, le comte l'invita, de la part de sa mère, à l'aller trouver à Chantoceau.

Dom Lobineau a donné de précieux détails sur cette trame odieuse ; je vais suivre et abréger son récit.

Le duc, charmé de pouvoir donner une preuve

d'amitié au comte et à sa famille, accepta cette offre perfide : sa confiance en lui était si grande, « qu'il faisait souvent coucher le comte et Charles, » son frère, avec lui dans son lit, et qu'il avait » déclaré plus d'une fois, aux gens de son conseil » privé, que si Dieu disposait de lui, le comte » serait le premier sur qui il jetterait les yeux, » pour lui laisser la garde de ses enfants et de son » Duché. »

Mais les conseillers du prince étaient loin de partager cette confiance aveugle : plusieurs s'opposèrent à ce voyage, et « dirent au duc, qu'il n'é» tait point sûr de se fier à des ennemis réconci» liés. » Le comte, instruit de ces oppositions, vint faire de nouvelles protestations au duc, qui n'avait que trop de propension à le croire, et qui lui promit de nouveau qu'il irait à Chantoceau.

« Le lundi 12 février [1419, vieux st.], le comte » vint éveiller le duc au château, et, en le prenant » par la main, lui dit qu'il était *haute heure*, que » les dames l'attendaient à Chantoceau, et que tout » était prêt *pour le régaler*, le pressant de se dis» poser à partir. » Le voyage se devait faire par eau, mais le vent contraire ne permit point au prince de s'embarquer. Il se rendit à cheval, avec Richard, son frère, au Loroux-Bottereaux, y coucha, après avoir envoyé à Chantoceau les officiers de sa maison, avec sa vaisselle d'or et d'argent. « Le » comte, en partant de Nantes, envoya coucher au » Loroux Phelipot-de-Triac, avec quinze ou seize » de ses grands chevaux ; pour lui, il poussa jus» qu'à Chantoceau, afin de donner ordre à tout. » Il revint le lendemain au Loroux chercher sa proie, après avoir fait déclouer les planches du pont de la Troubarde, sur la petite rivière de la Divette, qui sépare l'Anjou de la Bretagne, et sur lequel il fallait passer.

Après avoir entendu la messe, le duc se mit en

route, avec Richard, son frère. Le comte l'avait devancé pour donner ses derniers ordres. Arrivé au pont, le duc mit pied à terre, parce que le passage était dangereux. Dès qu'il eut passé avec son frère, et quelques personnes de sa suite, Alain-de-la-Lande et quelques autres, jetèrent les planches dans l'eau, feignant une plaisanterie dont le duc s'amusa sans en prévoir les conséquences.

Il était à peine remonté à cheval, « lorsqu'il vit » sortir du bois Charles-de-Penthièvre, frère du » comte, avec quarante lances et quelques gens de » pied. Le duc, surpris de cette rencontre, demanda » au comte : *beau cousin*, *quelles gens sont ceci?* Le » comte répondit, *ce sont mes gens*; et met en » même-temps la main sur le duc, en lui disant » qu'il le fait prisonnier de Mgr. le dauphin, et » qu'avant qu'il lui échappât il lui rendrait son » héritage. Charles-de-Penthièvre mit la main sur » Richard-de-Bretagne, et chacun des siens s'at- » tacha à faire d'autres prisonniers. »

Les gentilshommes de la suite du duc voulurent vainement défendre leurs princes; la partie était trop inégale : plusieurs furent dangereusement blessés; Jean-de-Beaumanoir eut le poing coupé, et le duc lui-même manqua d'être frappé.

Les prisonniers furent désarmés, excepté le duc et son frère : on conduisit les premiers à Chantoceau à pied, tandis que ceux qui s'étaient rendus la veille étaient aussi arrêtés et conduits en diverses prisons. Parmi ceux-ci on remarque le sire d'Oudon, Olivier-de-Mauny, Messire Jean-de-Lannion et plusieurs autres seigneurs. Marguerite-de-Clisson déshonora son nom par un trait d'avarice sordide, en s'appropriant la vaisselle d'or et d'argent du duc, sans permettre qu'il lui en fût rendu une seule pièce.

Dès que le comte fut débarrassé de ses prisonniers, il fit attacher un licou à la bride du

prince, et le fit marcher vers Clisson avec Richard son frère, et le maréchal de Dinan qui avait été pris avec lui. Aux approches de cette ville, le comte signifia au duc que s'il faisait la moindre clameur, ou tentative de s'échapper, il le tuerait sans miséricorde.

Après avoir passé Clisson, le comte fit attacher la jambe droite de son prisonnier, à la bride et à l'étrier de son cheval, qui était conduit par un cavalier; deux autres marchaient à ses côtés, armés d'une demi-lance. Vers minuit, le comte fit arrêter l'escorte, et entra dans une maison pour manger, tandis que le duc et ses compagnons d'infortune restaient à la porte, exposés au vent et à la pluie. Ce prince n'avait pris aucune nourriture depuis son départ du Loroux; accablé de fatigue et de besoin, il obtint par grâce la permission de descendre de cheval, et on lui donna quelques aliments. Remonté à cheval, on le rattacha et on le conduisit à Palluau, où il arriva au point du jour, sans avoir eu un moment de repos. Le maréchal fut conduit aux Essars; le duc et son frère restèrent seuls à Palluau, pendant cinq à six jours, sans avoir pu conserver un seul de leurs serviteurs.

De Palluau, le comte ramena ses prisonniers à Chantoceau, et les fit renfermer dans une tour sans qu'ils pussent voir personne, et ils y demeurèrent environ trois semaines. Dès le jour de leur arrivée, qui était un mardi-gras, la mère du comte, sa femme et une demoiselle vinrent voir le duc. Ce prince montra dans cette occasion, et dans les suivantes, une faiblesse voisine de la pusillanimité. Dès qu'il vit Marguerite-de-Clisson, « il la » supplia, pour l'amour de Dieu, de lui vouloir » sauver la vie, aussi bien qu'à son frère, et de » leur dire, si c'était son bon plaisir, *s'ils avaient* » *nulle garde de mort*; qu'il était prêt à faire

» tout ce qu'on voudrait ; qu'il se recommandoit » à elle ; *qu'il étoit son pauvre parent né germain,* » et la pria pour Dieu qu'il ne mourût point. »

Marguerite, loin de rassurer son prisonnier, semblait jouir avec une joie maligne de ses mortelles frayeurs. Après lui avoir reproché de retenir l'héritage de ses enfants, elle lui répondit nettement qu'elle ne pouvait lui garantir la vie. Le lendemain, elle revint encore renouveler ses reproches, et le duc ses humbles supplications ; il alla jusqu'à dire, *qu'il ne lui challoit de déposition de seigneurie, pourvu qu'il fût assuré de la vie.* Mais Marguerite lui répéta qu'elle ne pouvait la lui promettre, parce que tout avait été fait par ordre de monseigneur le Régent ; qu'elle et ses enfants *avoient par devers eux, bonnes et belles lettres, et qu'il falloit en passer par où il lui plairoit.* Après cette cruelle déclaration, elle engagea le duc à supporter son infortune avec patience, en lui disant que beaucoup d'autres princes avaient éprouvé de pareilles tribulations, et finit ses outrageuses consolations en lui citant ce verset du Magnificat : *Deposuit potentes de sede*, afin de lui ôter tout espoir de remonter sur le trône.

En quittant les princes, Marguerite leur dit qu'elle allait s'absenter du château ; mais ce n'était qu'une défaite, pour s'épargner la peine de les revoir. On les resserra plus étroitement, et on masqua leurs fenêtres.

Cependant, la duchesse, affligée de la prison de son époux, prit de promptes mesures pour le secourir. Elle convoqua les états à Vannes ; et, en attendant qu'ils fussent assemblés, elle tint un conseil, dans lequel il fut décidé que toute la noblesse serait invitée à prendre les armes ; elle nomma des capitaines généraux, et fit lieutenant-général le sire de Rohan. Ces seigneurs jurèrent, sur la vraie croix, d'employer leurs biens et leurs vies, pour le salut de leur prince.

La duchesse envoya des ambassadeurs au Dauphin, pour savoir s'il avait autorisé l'attentat des Penthièvre, et pour lui demander du secours, en cas qu'il y fût étranger.

Les états assemblés, la duchesse s'y rendit et leur présenta ses deux fils, François et Pierre : elle leur recommanda, en fondant en larmes, le salut de l'état, de son époux et de ses enfants. Tous les prélats et barons jurèrent de délivrer leur prince, au péril de leur vie, et de coopérer au châtiment des traîtres.

De leur côté, les Penthièvre se mettaient en état de défense ; après avoir mis garnison de troupes étrangères à Chantoceau, Clisson, Palluau et autres villes, ils commencèrent les hostilités, et attaquèrent les sujets du duc, par terre et par eau. Nantes et ses environs eurent particulièrement à souffrir de leurs déprédations. La duchesse y envoya le vicomte de Rohan, avec pouvoir d'ordonner tout ce qui serait utile, pour la sûreté de la ville.

Jusque-là, la duchesse ignorait encore ce qu'était devenu son époux ; et ses soins, pour découvrir sa prison, n'obtenaient aucun succès. Elle eut aussi lieu de craindre que le dauphin n'envoyât des secours aux Penthièvre, car l'ambassade qu'elle lui avait envoyée, n'avait produit aucun résultat favorable. Cependant, la duchesse n'en fut pas découragée ; elle chercha une voie plus détournée, et s'adressa à Tannegui-Duchâtel, confident intime du dauphin. Cette tentative fut plus heureuse : Tannegui parvint à arrêter les effets de la mauvaise volonté de son prince, et l'empêcha de secourir les Penthièvre.

La duchesse envoya aussi des ambassadeurs aux Ecossais qui étaient dans le Maine ; aux Espagnols à la Rochelle, ainsi qu'aux habitants de cette ville, pour en obtenir des secours ; elle s'adressa aux

rois de Castille et de Navarre ; enfin, moyennant trois cents livres, elle obtint la neutralité de l'abbé du Mont-Saint-Michel.

Tant de démarches eurent le succès que la duchesse en attendait. De toutes parts, des troupes arrivèrent en Bretagne ; les Bretons, de leur côté, s'armaient et se disposaient à combattre pour leur prince.

Dès que l'armée fut en mesure de combattre, elle assiégea Lamballe. Le comte de Penthièvre, inquiet pour une ville qui était au centre de sa domination, employa un stratagême, pour faire croire que le duc était mort. Il fit parvenir cette fausse nouvelle à Nantes, mais elle n'eut d'autre effet que d'exciter le zèle de la nation, pour tirer une vengeance plus éclatante des traîtres.

Ce moyen ayant si mal réussi, le comte alla trouver ses prisonniers, avec Jean, son frère, *à grant bruit d'armes et de haubergeons*, et menaça le duc de le faire mourir, si le siége de Lamballe n'était pas levé. Le prince eut beau dire, *qu'il n'en pouvait mais*, et offrir de donner des ordres ; Jean poussa la brutalité jusqu'à lui porter le poing sur le visage, en lui disant qu'il lui ferait voler la tête, et la placerait sur une tour du château.

Le lendemain, le comte revint à la charge, et contraignit le duc d'envoyer Kermelec, un des prisonniers, porter des lettres, pour ordonner la levée du siége, et dicta lui-même cet ordre. Il déclara de nouveau aux deux princes, qu'il les ferait mourir *pièce à pièce*, si Kermelec ne réussissait pas dans son message. Mais les efforts de l'ambassadeur furent vains ; les seigneurs, loin d'obéir aux ordres de leur souverain captif, en pressèrent le siége avec plus de vigueur, et obligèrent la ville à capituler. Guingamp fut aussi obligé de se rendre.

Huit jours après le départ de Kermelec, le comte

fit conduire le duc à Vaudoynne, et le fit attacher à un carcan ; après ce traitement ignominieux, on le traîna de prison en prison, jusqu'à Clisson, où il resta.

Cependant, la guerre continuait, et les Penthièvre durent commencer à se repentir de leur criminelle entreprise. Jugon, Laroche-Derrien, Châteaulin, et d'autres places furent prises, ainsi que le château de Broon, qui fut détruit. Pendant qu'on assiégeait cette dernière place, le comte de Porhoët se mit en marche, pour attaquer Chantoceau, où était renfermée la vieille comtesse, et plusieurs de ses enfants.

La duchesse, de son côté, voulut faire de nouveaux efforts, pour gagner le dauphin, son frère ; mais ses ambassadeurs pénétraient difficilement en France ; plusieurs furent pris par les Penthièvre, mis en prison et rançonnés comme des prisonniers de guerre ; l'évêque de Tréguier fut de ce nombre. D'autres furent plus heureux, et réussirent à inspirer à ce prince des sentiments plus généreux ; il s'apercevait sans doute que le parti de ses protégés commençait à déchoir, et que le duc deviendrait un allié plus utile.

Mais ces lentes négociations eussent peu fait pour la délivrance du duc, sans l'ardeur des Bretons et de leurs braves auxiliaires. Le comte de Porhoët assiégea Chantoceau ; l'attaque fut très-vive, mais la nombreuse garnison se défendait avec un grand courage, et faisait redouter ses sorties. Marguerite-de-Clisson eut la barbarie de faire enfermer plusieurs de ses prisonniers, dans la tour la plus exposée aux attaques, pour les faire périr par les coups de leurs propres défenseurs. Heureusement, la fortune trompa l'attente de cette femme cruelle, car aucun d'eux ne fut atteint. Le duc aurait sans doute été exposé au même danger, s'il eût encore été en son pouvoir.

Malgré les efforts des assiégés, la place était à la veille de succomber. Dans ce pressant danger, le comte de Penthièvre rallia tous ses partisans, pour la secourir : il réussit à former un corps d'armée, avec lequel il espérait faire lever le siége ; mais après de vains efforts, il fut obligé de se retirer.

Cette retraite ne laissa plus d'espoir aux assiégés : leurs murailles tombaient en ruines, et ils n'attendaient aucun quartier, s'ils étaient pris de vive force. Marguerite fut enfin obligée de capituler : elle s'engagea à rendre la place et le duc, et à faire telles réparations qui seraient réglées. On lui permit de se retirer avec les siens, en tel lieu qu'il lui plairait. Il y eut une suspension d'armes, afin d'instruire son fils des conditions. Marguerite lui fit savoir que s'il voulait conserver la vie à sa mère, il eût à exécuter la convention qu'elle venait de conclure.

Le comte fut désespéré de l'issue malheureuse de sa perfide entreprise ; mais le salut de sa mère l'obligea de se soumettre. Il remit donc la personne du duc entre les mains de son frère, Jean-de-Penthièvre, auquel il fit délivrer un sauf-conduit, par le duc lui-même. Ce prince fut ainsi conduit au camp devant Chantoceau, et remis aux barons, le vendredi 5 juillet. Il fut reçu avec enthousiasme par les braves qui l'avaient si vaillamment secouru. Le point principal de la capitulation étant exécuté, Marguerite sortit de la place avec sa famille et ses défenseurs. L'armée y entra en triomphe, et délivra les prisonniers, dont plusieurs étaient dans un état déplorable.

Le duc, débarrassé enfin des fers de ses perfides parents, ordonna de démolir Chantoceau, et revint à Nantes, où il fut reçu avec une joie d'autant plus vive, qu'on avait craint de ne le revoir jamais.

Dès son arrivée, il se hâta de récompenser ses

fidèles serviteurs. Il assembla son parlement à Vannes, au mois de septembre. Les habitants de Nantes avaient témoigné tant de zèle pour sa délivrance, qu'il voulut les en payer par d'importantes concessions. Il leur accorda, par ses lettres du 19 de ce mois, données dans ce parlement, « que les bourgeois et habitants de Nantes, ou quoi que ce soit, » la maire et plus saine partie, puisse eslire, toutes » les fois qu'il leur plaira, dix ou douze de notables bourgeois et suffisans, de ladite ville, lesquels ainsi eslus en public et sans contradiction, » ayant puissance de ordonner et establir procureurs, un ou plusieurs, pour eulx et pour tous » autres bourgeois, et habitans de ladite ville, et » leur donner telle puissance et autorité pour la » poursuite et deffense des causes et affaires du » commun de ladite ville, comme ils voiront » l'avoir à faire.... »

Ce privilége fut confirmé par le même prince, par ses lettres du 18 février 1424 (v. st.). Voilà l'origine du corps de communauté de Nantes.

Le duc s'empressa aussi d'acquitter les vœux qu'il avait faits en prison, et qui semblaient attester sa frayeur, encore plus que sa dévotion. Il avait promis de donner son pesant d'or à Notre-Dame-des-Carmes de Nantes : « il se plaça tout armé en guerre, » dans le plateau d'une balance, et fit charger d'or » le plateau opposé jusqu'à ce qu'il eût atteint le » poids du premier, c'est-à-dire, 380 marcs 7 » onces. » (Richer).

Il donna le même poids en argent à Saint-Yves de Tréguier, dont on fit un monument superbe, et qui fut long-temps conservé dans cette ville. Le duc fit aussi des dons considérables en argent et en cire, à Saint-Pierre-de-Vannes, Notre-Dame-de-Bazon, à Saint-Jean-d'Angeli, etc.

Jean V avait encore fait d'autres promesses, comme de ne plus lever de tailles, de fouages

et de subsides sur son peuple, et de faire le voyage de Jérusalem. Le pape Martin V, à la sollicitation des seigneurs, commit les évêques de Nantes, de Dol et de Saint-Brieux, pour l'absoudre de ces vœux indiscrets, ainsi que des serments extorqués par les Penthièvre : il n'y eut que le vœu d'outre-mer dont la dispense lui coûta fort cher : le pape le condamna à payer dix mille livres en ducats d'or, dont la moitié devait être employée en œuvres pies, et l'autre moitié envoyée à Rome.

Suivant les comptes des trésoriers généraux, l'emprisonnement du duc, qui dura près de cinq mois, lui coûta, indépendamment de ses vœux, plus de trois cent vingt mille livres.

Par l'accord de Chantoceau, les Penthièvre s'étaient soumis à faire au duc, telle réparation qui serait exigée, et qu'ils viendraient demander leur grâce en présence des états. Pour gage de leur foi, ils livrèrent Guillaume, le plus jeune de leurs frères. Mais au moment de remplir cette promesse, ils manquèrent à leur parole, et abandonnèrent leur frère à la vengeance du prince. Le jeune Guillaume fut transféré dans plusieurs prisons : il éprouva tant de chagrin de ce lâche abandon, qu'il perdit les yeux à force de pleurer.

Le comte de Penthièvre et ses deux frères furent condamnés à perdre la tête, et leurs biens furent confisqués, comme criminels de lèse-majesté. Cette dernière partie de la sentence ne put être exécutée que par les armes : toutes leurs places furent prises et beaucoup de châteaux détruits. Cette grande confiscation aida le duc : elle le mit en état de donner de nouvelles récompenses et de satisfaire à l'énormité de ses vœux.

Le chapitre de Nantes profita de cette occasion pour demander au duc une somme de trois cent cinquante marcs d'argent, qu'il avait prêtée à Charles-de Blois, cinquante-cinq ans auparavant,

et qu'il destinait à la reconstruction du clocher de la cathédrale. Le duc paya comme propriétaire du comté de Penthièvre. Le marc d'argent valait, en 1365, 4 livres 10 sous ; en 1420 il était à 9 livres.

« Cette même année, les habitants firent remon- » trances au duc, qu'autrefois, pour le bien et la » réparation de la ville, il avoit ordonné dans la » ville et les fauxbourgs, et en certaines paroisses » aux environs, le 10.me du vin qu'on y vendoit en » détail, à lever par appétissement de la mesure * ; » que les deniers qui en étoient provenus, n'avoient » pu suffire, tant pour faire abattre et raser Chan- » toceau, et à faire une *grosse bombarde* (la grosse » tour), qui autrement en plusieurs matières, qu'il » serait encore nécessaire et expédient faire grands » édifices et réparations. » Le duc, sur cet exposé, accorda aux habitants, la levée du même impôt, encore pour trois ans...... En 1424 cet impôt fut prorogé.... avec extension sur les hommes de l'évêque, et de son consentement. « Auxqueulx imposts » et prorogation, dit le duc, s'est assenti révérend » père en Dieu, et nostre très-cher et bien ami » conseiller et compère l'évesque de Nantes, nostre » chancelier, pour tant qui touche ses hommes » et fiés et subjects, ainsi qu'il peut apparoir par » ses lettres, sur ce données. » (T).

Le duc accorda aussi, le 19 septembre, une traite de blé, exempte de tous droits, la récolte ayant été fort mauvaise.

Jean V donna le gouvernement du château et de la ville de Nantes à Bertrand-de-Dinan, amiral de Bretagne.

1422.

Le duc Jean se fit agréger à la confrérie de Toussaint, fondée par Charles-de-Blois ; il accorda pour

* Voir pour l'apetissement des mesures ou billot, la première note du second volume.

son entrée à l'hôpital du lieu, la permission de bâtir un moulin à eau, au joignant de la maison, sur *estapes*, ou pilotis, ou sur chalans. Des commissaires assignèrent la voie d'eau du pont, sur une longueur de trente-sept pieds et demi, et autant de largeur. Il n'y avait pas encore de moulins à vent autour de Nantes à cette époque : la sécheresse de l'année précédente avait été si grande, que le peuple souffrit beaucoup de la disette de farine.

Le tonneau de froment de rente foncière était apprécié 6 livres 10 sous. C'était 13 sous le setier. Le marc d'argent était à 8 livres 15 sous.

1424.

Dans un grand conseil tenu au château, le 4 mars (v. st.), Jean V assigna en avancement de partage, à son frère Richard, comte d'Etampes, la ville et château de Clisson, l'Epine Gaudin, la ville et seigneurie de Saint-Père-en-Retz, Lavau, la ville et château de Palluau, le Loroux-Bottereaux, les pêcheries et retraits de Pillau, Saint-Lumine, etc. ; vastes débris de l'héritage des Penthièvre.

Pour terminer le clocher de Saint-Pierre, le duc accorda au chapitre un droit sur les vins débités sous le fief de l'évêque. Cette concession accordée pour un temps limité, et pour la construction d'un édifice qui n'a jamais été achevé, fut sans doute prorogée, car le droit a subsisté long-temps après le motif qui l'avait fait créer.

On appelait alors les messes basses, messes à compter : elles se payaient 2 sous six deniers.

1425=1426.

Charles VII avait eu le temps de se repentir d'avoir offensé le duc de Bretagne. Dans l'embarras de ses affaires, une alliance avec ce prince contre les Anglais pouvait avoir d'heureuses suites. Après

plusieurs tentatives infructueuses, Arthur, comte de Richemont, frère du duc, appelé depuis peu au service du roi, se chargea de cette négociation, et eut le bonheur d'effacer les fâcheuses impressions que le complot des Penthièvre avait laissées dans l'esprit du duc, et dans lequel le roi, étant dauphin, avait lui-même trempé. La réconciliation se fit à prix onéreux; et le duc imposa les conditions, dont la première était que le roi abandonnerait les Penthièvre. Il se fit donner l'administration des finances du pays entre Loire et Guyenne, sans doute pour profiter des bénéfices de la perception. Le roi consentit à tout ce qu'exigea son impérieux vassal. Le traité fut conclu à Saumur, où le duc se rendit pour signer son alliance et faire hommage au roi. Pour prix de son zèle, le comte de Richemont obtint l'épée de connétable, et quatre villes, comme dot de son épouse, fille du duc de Bourgogne, et veuve du dauphin Louis.

Dès que ces préliminaires furent terminés, le connétable revint en Bretagne faire une levée d'hommes, avec laquelle il alla enlever Pontorson, que les Anglais venaient de prendre. De là il alla assiéger Saint-James-de-Beuvron ; mais le siége languit, et le défaut de paie occasionna la désertion. Le connétable, désespéré de ces contre-temps, voulut brusquer un assaut; mais un mal-entendu causa une entière défaite, et l'armée se débanda à la suite de ce désastre. Il avait fait de vains efforts près de l'évêque de Nantes pour avoir de l'argent : ce prélat, outre sa charge de chancelier, était encore trésorier des provinces dont le duc gérait les finances. Arthur, outré de dépit, s'en prit à l'évêque, qu'il accusa de négligence et même de trahison. Il le fit arrêter dans son manoir de La Touche et conduire à Chinon. Après l'avoir gardé quelque temps en prison, on traita de sa délivrance : l'évêque promit tout ce qu'on voulut, et revint à Nantes au mois d'août 1427.

1427.

Jean V établit un fouage de 20 sous par feu dans toute la Bretagne, pour payer la rançon de son neveu, le duc d'Alençon, prisonnier en Angleterre depuis plusieurs années. Nantes était exempt de cet impôt; mais il dédommagea son prince, par un don gratuit considérable.

Nantes éprouva, cette année et la suivante, plusieurs tremblements de terre.

1429.

Les Craonais faisaient des courses en Bretagne, et jusqu'aux portes de Nantes. Les marchands étaient dépouillés, et les chemins infestés de leurs brigandages. Par ordre du duc, le sire de Beaumanoir fut chargé de les réprimer. Il leva une compagnie d'hommes d'armes et des archers, avec lesquels il les refoula chez eux.

Le marc d'or est à 50 livres, et le marc d'argent à 8 livres 15 sous.

1430.

Par un accord conclu le 28 avril, entre Alphonse, roi de Castille et le duc Jean V, l'évêque de Nantes est nommé juge pour les Espagnols commerçant en Bretagne, et Sanche Estane, juge pour les Bretons commerçant en Espagne. Ce traité de commerce fut renouvelé en 1435, pour neuf ans; en 1452, il reprit une nouvelle force. Cette alliance commerciale devint très-utile à Nantes; dans la suite, il s'y établit une juridiction consulaire, et une sorte de confraternité entre cette ville et Bilbao: le commerce des laines se fit pendant quelque temps à frais communs, au profit de la société. Les laines d'Espagne ne payaient qu'un léger droit à Nantes.

1431.

Philippe, archevêque de Tours, assembla un

Concile provincial à Nantes, qui s'ouvrit le 23 d'avril. Il fit renouveler les statuts de celui d'Angers en 1365, qui étaient déjà tombés en désuétude. Plusieurs autres furent portés, pour la répression des abus et désordres qui régnaient alors dans la société, et dont le clergé lui-même, n'était pas exempt. Des ecclésiastiques se faisaient pourvoir secrètement de bénéfices, en vertu de certaines concessions de la cour de Rome, et cachaient leurs provisions, dans l'espoir d'en obtenir de meilleures, par le moyen des grâces expectatives. Cet abus fut sévèrement réprimé. Les prélats furent tenus de se faire lire l'Ecriture-Sainte pendant leurs repas. Il fut défendu aux prêtres de faire servir plus de deux plats dans les festins, à moins que ce ne fût pour des princes. On défendit aussi aux prédicateurs de prêcher avec de grands éclats de voix et des gestes de mains indécents et impétueux, et de s'établir dans les places publiques, sous prétexte que les églises étaient trop étroites pour contenir leurs nombreux auditeurs. Cet usage était devenu abusif, et servait moins la religion que la vanité des orateurs.

Le Concile supprima aussi une coutume qui causait de fréquents scandales, mais qui se maintenait parce qu'elle favorisait la cupidité. Quand un excommunié se présentait au *porte-sceau* pour être absous, s'il n'avait pas le moyen de payer le *sceau*, on suspendait l'excommunication pour un certain temps limité : si le pécheur se trouvait encore hors d'état de satisfaire, on l'excommuniait de nouveau et on lui faisait payer le double. Cette exaction fut réduite au taux de la première amende.

D'autres usages, plus scandaleux encore, excitèrent la sollicitude du Concile : comme celui de mettre à contribution les personnes surprises au lit le 1.er de mai ; celles qu'on trouvait dans le même cas le lendemain de Pâques étaient encore plus

maltraitées ; on les promenait nues par les rues, et on les plaçait sur l'autel de la cathédrale pour y être aspergées abondamment. Des farces absurdes, enfants d'un siècle ignorant et barbare, connues sous le nom de fêtes des fous et des innocents, furent comprisesdans la proscription générale des abus que le Concile voulait détruire. Les archiprêtres s'étaient fait un droit de s'emparer du lit des curés décédés ; pour éviter d'éternelles contestations, le Concile fixa le lit à 50 livres.

Le duc Jean maria son fils aîné, François, comte de Montfort, avec Yolande d'Anjou, fille de René, roi de Sicile ; ce mariage se fit au mois de septembre, dans la cathédrale de Nantes, avec grande solennité. « Le duc alla à l'offrande et présenta » six écus d'or ; et une image de la sainte Vierge, » du poids de 5 marcs d'argent. »

Les plaids généraux se tinrent à Nantes après la Toussaint de cette année. Pierre-de-l'Hôpital, sénéchal de Nantes et de Rennes, juge universel au Duché de Bretagne, fit arrêter qu'on rédigerait dans un cahier, tous les priviléges accordés par les ducs à la ville de Nantes. « Il existe un vieux livre » en vélin, aux archives de la ville. » (T.)

1432.

Le duc d'Alençon, neveu du duc, vint à Nantes réclamer une somme de trente mille livres, qui lui était due du douaire de sa mère. N'ayant pu obtenir qu'un à-compte, et des promesses pour le reste, il chercha à se procurer un otage capable de faire hâter le paiement. Il projeta de s'emparer par surprise du comte de Montfort, fils aîné du duc ; mais toutes ses tentatives furent vaines, et Jean le congédia. Le chancelier de Bretagne (évêque de Nantes) fut chargé de le reconduire ; mais, au grand déplaisir de ce dernier, le duc d'Alençon

se saisit de sa personne, le conduisit à la Flèche et de là à Pouancé.

N'ayant pu obtenir la réparation de cet outrage, le duc Jean se décida à se faire justice lui-même. Il appela son frère Arthur, connétable de France, qui mit le siége devant Pouancé, où le jeune duc s'était renfermé avec son prisonnier. La place fut attaquée le 6 de janvier (1431, v. st.), et pressée au point qu'elle allait être prise d'assaut, si le connétable « n'eût dissimulé ledit assaut, désirant faire » l'appointement ; car trop estoit desplaisant de la » guerre entre l'oncle et le nepveu, et aussi » que mesdames d'Alençon estoient dans la place. » Le connétable s'établit médiateur ; le duc d'Alençon fut obligé de se rendre à Châteaubriant, où était le duc, *pour lui requérir pardon* ; il fut réglé que l'évêque-chancelier serait mis en liberté, que l'agresseur paierait les frais de la guerre, et que le duc Jean paierait quatre mille livres par an, jusqu'à l'extinction de la dette.

La liberté de l'évêque et le traité qui s'ensuivit ne terminèrent point l'affaire : le duc d'Alençon se trouvait excommunié pour avoir emprisonné ce prélat. « Il resta sous la censure jusqu'au 6 juillet » 1453. Il fut absous au bout de vingt-deux ans, » après avoir payé six mille écus d'or.... en réparation de l'injure faite à l'église de Nantes et » à son évêque. Le chapitre eut 2000 écus pour » sa part.... » (T.)

Pendant que le duc était à Châteaubriant, il fut averti qu'un parti d'ennemis devait escalader Nantès ; il en fit prévenir les habitants, qui se tinrent sur leurs gardes, et firent échouer l'entreprise. On présume que ceux de Saint-Florent en étaient les auteurs ; car, peu après, le duc leur fit la guerre ; des vaisseaux remontèrent la Loire, avec du canon pris à Nantes. Il parait que cette affaire n'eut pas de suites.

Le duc Jean V avait signé un nouveau traité avec le roi d'Angleterre, le 7 mars; ce qui ne l'empêcha point d'en conclure un autre, le 25 du même mois, avec le roi de France, dans des vues contraires.

1433.

« Quoique le Concile de Nantes eût condamné la
» coutume de prendre les gens au lit le 1er jour
» de mai, les gentilshommes de l'hôtel n'avaient
» pas laissé d'y prendre le duc et de le rançonner;
» ce qui fait voir que ces sortes de lois ne gué-
» rissent pas toujours le mal qu'elles découvrent. »

Quelques années plus tard, le fils du duc éprouva aussi cette étrange avanie, et ne s'en tira qu'en payant quatre cents écus.

1434.

Jeanne-de-France, épouse du duc, était morte à Vannes, le 20 septembre de l'année précédente. La mort de cette princesse rendit le séjour de Vannes insupportable au prince, son époux; il vint cette année s'établir à Nantes, avec toute sa cour.

« Il jeta les fondements d'une nouvelle église
» cathédrale, beaucoup plus spacieuse que l'an-
» cienne. Il posa la première pierre à son magni-
» fique portail, par lequel on commença l'ouvrage,
» le 13 ou 14 avril 1434 : l'inscription suivante
» nous l'apprend. » (T.)

L'an mil quatre cent trente-quatre,
A my avril, sans moult rabattre,
Au portel de cette église,
Fut la première pierre mise.

Cette inscription fut placée sur la grande porte de la cathédrale.

Jean-de-Malestroit, officiait à cette cérémonie, et posa la 2me pierre; le prince François posa

la 3me ; le chapitre, la 4me ; le prince Pierre, la 5me, et la ville, par députés, la 6me.

Le duc mettait un zèle extrême à pousser les travaux de ce superbe monument ; le souverain pontife accorda des indulgences à ceux qui contribueraient de leurs biens à cette œuvre pie. Après la mort du prince, l'ouvrage fut continué par le chapitre, au moyen d'un octroi sur les devoirs de l'apetissement de la mesure des vins vendus en détail à Nantes.

1435.

Jean-de-Malestroit, plus occupé des affaires d'état que celles de son église, fut envoyé par le duc au congrès d'Arras, et assista aux conférences qui s'y tinrent, pour le rétablissement de la paix, entre les rois de France, d'Angleterre et le duc de Bourgogne.

L'année suivante, le duc l'envoya encore à la tête d'une ambassade en Angleterre. Le prince anglais lui fit présent d'une coupe d'or, valant cinquante marcs d'argent, d'un palefroi, et d'un laissez-passer franc, pour lui et ses collègues, de marchandises en laine, d'arcs et de flèches.

Tant d'emplois divers, de voyages et d'ambassades, laissaient à ce prélat bien peu de temps à donner aux soins de son diocèse ; aussi disait-on que Jean-de-Château-Giron et de Malestroit, était dans l'état un ministre laborieux, et dans l'église, un évêque sans action. Un ancien historien, étonné de tant de courses diplomatiques, le traite de prélat infatigable.

La ville termina cette année, un différend qu'elle avait avec l'abbaye de Fontevrault, pour un terrain situé au bas de la place du Bouffai, appartenant à ce monastère, et dont la ville s'était emparée depuis douze ans. Il fut convenu le 22 mars, qu'elle paierait à l'abbaye 24 livres monnaie pour

les arrérages, et 40 sous tous les ans. Ce traité fut ratifié par l'abbesse, le 8 juillet 1437. « La » ville fit bâtir sur ce fond, une maison, dont » elle fit le lieu de ses assemblées, et dans la » suite son arsenal. » (T).

1436.

» Le vendredi 6me jour de juillet.... après ves- » pres, churent gros marteaux, comme qui jet- » tast pierres du ciel dont l'en fust moult espou- » vanté. » Cette terrible grêle ravagea tout, où elle porta. (T).

L'écu d'or valait 30 sous 3 deniers.

1437.

Olivier Gillet, fermier du droit de 2 sous par muid de vin, pour les réparations de la ville, était accusé de malversation; il fut renfermé dans le château, où il resta pendant deux mois sans exercice. Le jour de la Quasimodo, il fut conduit à la Prévôté par le lieutenant du château, pour être interrogé; à son retour, comme il passait par la rue qui longe les Jacobins, le prisonnier échappa au lieutenant, et se réfugia dans l'église, qui était un lieu de franchise. Le duc lui fit remise de quatorze cents livres à la sollicitation du roi de Sicile, son neveu. Gillet paya deux cents écus d'or, *de bon poids*, au trésorier des petits coffres du prince, avec reprise de deux cent-cinquante livres monnaie sur ses propres commis; à ce prix il obtint la liberté et la conservation de ses biens.

Jeanne-de-Navarre, reine d'Angleterre, et mère du duc Jean, mourut cette année au mois de juillet.

1438.

Richard-de-Bretagne, comte d'Estampes, mourut à Clisson, le 2 juin. Son corps fut apporté

par eau jusqu'à la Fosse, où il fut reçu par le clergé de Nantes, et inhumé dans la cathédrale, près du tombeau de son père.

Il avait épousé Marguerite-d'Orléans, de la maison de France, et en eut un fils qui devint duc de Bretagne, sous le nom de François II. Richard, attaché à la fortune de Charles VII, lui rendit l'important service de sauver son épouse de Paris, où elle était en danger. Charles encore régent, l'en récompensa, en 1421, par le don du Comté d'Estampes.

Il existait une grande division dans les opinions, à l'occasion des Conciles de Bâle et de Férare qui s'anathématisaient réciproquement. Le duc était pour le Concile de Férare, et le pape Eugène IV qui le dirigeait; et la plus grande partie du clergé tenait pour celui de Bâle, et le pape Félix V (Amédée-de-Savoie). Les deux papes avaient des légats et des nonces en Bretagne, avec pouvoir d'absoudre les fidèles qui suivaient l'obédience de leur compétiteur. L'évêque, lui-même, tenait pour Félix, qui, pour se l'attacher davantage, le créa cardinal, le 12 novembre 1440.

Ce qu'il y eut d'heureux pendant ce schisme, c'est qu'il ne causa aucun trouble entre les partisans des papes et des Conciles; on ne vit ni refus de sacrements, ni de sépulture, et chacun resta libre de suivre la voix de sa conscience.

1440.

Cette année, Nantes fut témoin du procès et du supplice de Gilles-de-Laval, seigneur de Retz, issu d'une des plus illustres maisons de Bretagne, et possesseur de plus de trente mille livres de rente, sans compter *sse profits de fiefs et ses gages*; fortune immense pour ce temps, mais qui ne pouvait suffire à ses prodigalités.

Unissant aux vices les plus odieux, toutes les

superstitions d'un siècle ignorant et barbare, le maréchal de Retz se couvrit de tous les crimes que ses richesses le mirent à même de commettre. Mais bientôt, hors d'état de satisfaire à ses folles dépenses, il vendit à vil prix, au prince, Ingrande et Chantocé. Plusieurs terres considérables furent acquises par l'évêque et le chapitre de Nantes. Sa famille fut obligée d'implorer la protection du roi, pour arrêter le cours de ces aliénations : elle obtint une défense du parlement, qui mit des bornes à ses ventes ruineuses.

Le maréchal, privé de ces ressources, en chercha d'autres dans l'alchimie ; mais cette vaine science, ne lui procurant pas le secret de faire de l'or, il eut recours à la magie ; un médecin poitevin lui promit *une entrevue avec le diable* : mais feignant d'avoir manqué à une opération essentielle, il revint lui escroquer de l'argent, et abandonna le malheureux Gilles-de-Retz à son déplorable délire. Il fit alors venir d'Italie un nommé Prélati, et la connaissance de ce scélérat rendit sa folie plus criminelle.

Cependant, des bruits sinistres se répandaient dans le public ; le maréchal devenait l'objet d'horribles accusations. Les crimes se multipliaient sous sa main, par une trop longue impunité. Le duc donna enfin l'ordre de l'arrêter, et de lui faire son procès : il fut enfermé au château de Nantes. L'évêque de Nantes, chancelier de Bretagne, Pierre-de-l'Hôpital, sénéchal de Rennes et de Nantes, et le commissaire du grand inquisiteur de France, furent nommés ses juges. Prélati fut aussi arrêté.

C'est par cette horrible procédure que fut déroulée toute l'iniquité de ce grand coupable : elle mit au jour d'affreux secrets qui, jusqu'alors, étaient restés ensevelis dans les ténèbres. Tout ce que la perversité humaine peut engendrer d'atrocités, et la superstition de barbarie, fut dévoilé dans ce monstrueux procès.

Gilles-de-Retz fut convaincu d'avoir fait périr au moins cent enfants de l'un et l'autre sexe, dans ses châteaux de Machecoul, Chantocé et Princé, après les avoir fait servir à sa brutale lubricité. Quelques-uns de ces infortunés furent égorgés pendant ses atroces opérations magiques, pour évoquer le démon, auquel il offrait *le cœur*, *la main*, *les yeux et le sang* : « promettant de » lui tout donner, *à l'exception de son âme et* » *de sa vie.* »

D'autres crimes furent mis au jour; mais les historiens ont reculé d'horreur, et ont sagement refusé de les transmettre à la postérité.

Dans ses premiers interrogatoires, le maréchal crut pouvoir traiter ses juges avec hauteur, et refuser de les admettre pour tels ; mais trop facilement convaincu de ses nombreux forfaits, la crainte le fit changer de langage, et le força de les avouer tous.

Après un mois de procédure, il fut déclaré convaincu et condamné à être brûlé vif.

Le duc, en considération de sa haute naissance, et touché de son vif repentir, commua la peine, et permit que le coupable fût étranglé, avant d'être livré aux flammes; il permit aussi que ses cendres fussent déposées en Terre-Sainte.

Cette exécution eut lieu en présence du duc, le 25 octobre, dans la prairie de la Magdeleine. Le corps du supplicié ne fut pas entièrement consumé par le feu; on l'en retira, et des demoiselles de charité le transportèrent à l'église des Carmes, et le firent honorablement inhumer dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette.

On construisit, sur la place du Bucher, un petit monument (une chapelle peut-être pour perpétuer le souvenir de cet événement. On en voit encore les vestiges dans un pan de mur, en face de l'hôtel de la Boule-d'Or, entre une maison et le

portail d'une cour de l'Hôtel Dieu. On y avait pratiqué une niche, dans laquelle était une statue de la sainte Vierge, entre saint Gilles et saint Laud : ce lieu fut connu sous le nom de *bonne Vierge de crée lait*, et devint un objet de dévotion pour les nourrices, qui venaient demander à la Vierge un lait abondant, pour la vie de leurs nourrissons. Cet usage a subsisté jusqu'en 1790.

Ce fut vers ce temps que le duc fonda la chapelle de Saint-Yves, dans la rue des Halles. Cette chapelle qui, dans la révolution, avait été transformée en maison, vient d'être démolie.

1442.

Yolande-d'Anjou, comtesse de Montfort, était morte sans enfants, en 1440. Le duc Jean fit demander Isabeau, fille du roi d'Ecosse, pour son fils : le traité fut signé au mois de juillet de cette année. Le jeune prince apprit des ambassadeurs qu'Isabeau « avoit esté nourrie simple-
» ment et sans aulcune instruction de lettres. Il
» respondit qu'il l'en aymoit mieulx ; et qu'une
» femme estoit assez sçavante, quand elle sçavoit
» mettre différence entre la chemise et le pour-
» poinct de son mary. »

Le duc Jean ne vit point ce mariage s'accomplir : il tomba malade au château, et se fit transporter au manoir de la Touche, connu depuis sous le nom *des Irlandais*, appartenant alors à l'évêque : il y mourut le 28 d'août. Son corps fut apporté au château, qui dépendait, quant au spirituel, de Sainte-Radegonde. Le curé, accompagné du clergé séculier et régulier, l'évêque en tête, conduisit le convoi à la cathédrale. Huit ans après, le corps de ce prince fut exhumé et conduit à Tréguier, où l'on voit son tombeau.

Jean V laissa de Jeanne-de-France, son épouse, trois fils ; François, comte de Monfort, Pierre et Gilles, et une fille.

François, l'aîné, lui succéda : il épousa Isabeau d'Ecosse, le 30 octobre suivant.

1443.

Jean-de-Malestroit mourut à Nantes, le 14 septembre, la 24me année de son épiscopat, depuis sa translation de saint Brieuc. Il fut inhumé dans la cathédrale, au milieu de la nef, dans un caveau fermé d'une lame de bronze. Ce prélat était, en mourant, chancelier de Bretagne, premier président de la chambre des comptes, et gouverneur général du Comté de Nantes.

Aucun évêque, dit Travers, n'a plus fondé d'offices à la cathédrale que lui. La totalité des rentes léguées au chapitre, monte à trois cent vingt-neuf livres 7 sous 6 deniers ; c'est-à-dire, un fonds d'environ six mille cinq cents écus d'or. C'est, dit le même auteur, le seul bien qu'il ait fait à l'église.

Ce prélat avait résigné son évêché à Guillaume II de Malestroit, son neveu, à la sollicitation d'Arthur-de-Bretagne, qui fit tant de démarches auprès du pape, que Guillaume reçut ses bulles au mois d'août ou de septembre : il fut sacré l'année suivante. Nous verrons, plus tard, quelle reconnaissance Guillaume réservait au connétable.

1444.

Le régime de l'hôpital était extrêmement sévère ; on ne donnait que du poisson les mercredi, vendredi et samedi, aux malades et aux serviteurs de la maison. On n'y faisait usage, ni d'œufs ni de viande en carême ; « et l'économe occupait » les femmes et les chambrières, après le soin » donné aux malades, à filer au profit de l'hô» pital. »

« On n'arrivait au Port-Maillard, que par un » pont couvert d'un *ballet* à ardoises, au joignant

» du Boulevart. On y fit quelques réparations à » trois sous quatre deniers la journée du couvreur, » et à deux sous 6 deniers le cent d'ardoises. Il » y avait une horloge, un connétable et des por» tiers à la garde du pont et de la Barbacane. » Le pont de la Poissonnerie était connu sous le » nom de Rote-Chalandière. On fit, dans ce temps, » une barrière sur la chaussée des Moulins-Cou» tant ; une échelle de pierres à la tour de Sau» vetour que l'on finissait alors ; une semblable » échelle, à la tour neuve de la tour de Saint» Pierre; la tour de Pirmil, l'arche du Gué-Moreau. » L'on creusa et l'on nettoya les douves de Sauvetour » et de Saint-Nicolas, et l'on fit, sous le pont de ce » lieu, quatre-vingts toises et demie de pavé à 5 sous » la toise, pour faire écouler les eaux dans la » douve ; le pont de saint Nicolas fut relevé à neuf ; » le nettoiement de la douve coûta 340 livres. » On jeta les fondements d'un nouveau mur de ville, » entre la porte Saint-Nicolas et la Barbacane, » sans toucher à la tour Guichard. » (T). Outre ces travaux, on en entreprit encore beaucoup d'autres, qui, ainsi que ceux-ci, ont presque entièrement disparu ; il reste de ces anciennes constructions un pan de mur dans la rue du Marais, derrière l'ancienne retraite des femmes : il est actuellement enfoui jusqu'aux créneaux.

On donna à Mathelin, maître maçon, de Saint-Pierre, pour « *la portraiture* du devis du pour» tal de Saint-Nicholas, en trois façons, apourt » ès devant le duc (François Ier), et pour la » peine d'avoir esté plusieurs fois voair le def» faire dudit pourtal, LXXV sous. »

Charles VII et Henri VI, roi d'Angleterre, concluent une trève dans laquelle la Bretagne est comprise.

Le sire Loys de Kermené-Guingamp, chancelier de Bretagne, est nommé gouverneur de Nantes.

La chapelle de Bon-Secours fut fondée cette année par Alain, Rayemont et Jeannette-Philippe, sa femme : ils y établirent un chapelain.

1445.

Le duc François partit de Nantes, le mardi de Pâques, avec son oncle Arthur, pour assister au mariage de Marguerite-d'Anjou, sœur de sa première épouse, avec le roi d'Angleterre.

Après son retour, toute la famille ducale se trouva réunie. Jamais la cour de Bretagne n'avait été si nombreuse et si brillante ; l'alliance du duc était recherchée par toutes les puissances; trois ambassades solennelles de France, d'Espagne et d'Ecosse, arrivées en même temps, en augmentèrent l'éclat. « Le duc fit éclater sa magnificence par les fêtes qu'il donna en cette occa- » sion, et par les présents qu'il répandit avec » profusion. »

Le tonneau de froment valut cette année à Nantes 14 livres 15 sous ; celui de seigle, 2 livres 15 sous; celui de grosse avoine 2 livres 5 sous, et de menue 1 livre 15 sous.

1446.

Le duc partit de Nantes au commencement de mars, pour Chinon, où était le roi; il lui rendit hommage le 14. On voulut exiger l'hommage *lige*, mais le duc dit au roi : « Monseigneur, » telle redevance, et en la manière que mes pré- » décesseurs, ducs de Bretagne, ont fait à mes » seigneurs, vos prédécesseurs, rois de France, » je vous fais, et non autrement. » Le chancelier voulait que le duc fût *discingt*, mais le roi n'insista pas, et garantit au duc ses libertés, franchises, prééminences et noblesse.

1448.

Le duc François conclut au château de Nantes,

un traité avec Jean, comte de Penthièvre, et lui restitua les domaines confisqués sur sa maison, par Jean V, excepté la terre de Clisson, qui avait été donnée à Richard-de-Bretagne, et dont son fils avait hérité. Le comte de Penthièvre eut en indemnité cent vingt mille écus d'or, au cours de 27 sous 6 deniers.

Le comte renonça, pour lui et son frère à leurs prétentions au Duché de Bretagne. Ce traité est du 27 juin. Un acte simulé et secret intervint entre le duc et le comte. Sous un prétexte assez léger, François déclara que « Nonobstant le traité de » Nantes, si le duc Arthur, son oncle, ou ses » frères ne laissaient point d'héritiers mâles, les » princes de la maison de Penthièvre succéde- » raient au Duché, à l'exclusion des filles de la » maison de Montfort. » Le comte, en donnant sa parole d'honneur de ne jamais faire usage de cet acte, donna en même temps une contre-lettre qui annulait cette disposition simulée.

Cette condescendance imprudente devint par la suite utile à la France, qui sut profiter de l'imprévoyance du duc, en s'appuyant de ce droit pour opérer enfin une réunion si souvent avortée.

Le duc fit une nouvelle concession, le 15 d'août suivant; il transféra à Marguerite d'Orléans, comtesse d'Etampes, sa mère, diverses seigneuries, entr'autres l'ile d'Indret, et le fief de Couëron.

1449.

L'église de Saint-Nicolas était très-petite, et l'étendue de la paroisse très-circonscrite, puisque le nombre des paroissiens n'allait qu'à neuf cent soixante-dix, veufs et mariés. On s'occupa d'agrandir l'église, et, pour lui donner l'étendue convenable, on acheta une maison « *o* (avec) *ses fons, courtils et autres appartenances.* » Cette maison fut vendue cinquante livres monnaie, avec charge

aux paroissiens de payer soixante quinze sous de rente, dont elle était grevée. On rasa la maison de l'abbé de Pornic, qui demeurait auprès, pour en faire une place, et ensuite un cimetière ; c'était l'emplacement entre les deux échelles. L'aumônerie, où l'on faisait autrefois les neuvaines, fut reportée à la descente du grand cimetière, près de l'hérail.

Le prix des enterrements se réglait sur la proximité de l'autel. On plaçait deux grandes torches, pour les adultes, et une petite pour les enfants ; chaque torche payait à la fabrique un grand blanc de dix deniers.

1450.

Quoique l'événement tragique dont je vais abréger le récit n'ait point un rapport direct avec les annales de Nantes, j'ai cru pouvoir l'y insérer, parce qu'il a eu une influence immédiate sur la fin prématurée du duc François. Cet épisode d'ailleurs, est assez intéressant, pour faire pardonner une excursion dans l'histoire générale de Bretagne.

Depuis quatre ans, Gilles-de-Bretagne gémissait dans les fers, victime de la haine fraternelle. Ce jeune prince, imprudent comme on l'est à son âge, avait un caractère inquiet et ambitieux; il eut le malheur d'offenser des hommes profondément pervers. Jacques-d'Epinai, évêque de Saint-Malo, et messire Jean Hingant, avaient eu à s'en plaindre; Arthur-de-Montauban, frère du maréchal de Bretagne, ne pouvait oublier que Gilles lui avait enlevé la jeune et belle Françoise-de-Dinan, la plus riche héritière du Duché, et qu'il prétendait épouser. Le chancelier Louis-de-Rohan, allié des Montauban, était plein d'astuce et de perfidie; il se rendit l'agent invisible et l'ame de ce complot ténébreux, qui devait conduire le jeune prince aux dernières extrémités du mal-

heur. Mais de tous les ennemis du prince, Montauban était le plus acharné et le plus implacable; la mort seule de l'infortuné pouvait assouvir sa vengeance; il y travailla avec un zèle funeste, qui fut couronné d'un affreux succès.

Des imprudences d'un ordre plus grave excitèrent la haine jalouse du duc : ce prince, faible et ombrageux, livré aux ennemis de son frère, veillait avec une active persévérance sur ses démarches, et n'attendait que des fautes pour avoir le droit de le punir. Le jeune prince le servit bientôt au-delà de ses espérances. Il demandait avec hauteur un changement d'apanage, réglé par le feu duc Jean, et contre lequel il n'avait pas réclamé; il eut la témérité de se vanter de la protection du roi d'Angleterre, pour obtenir par la force ce que son frère et son souverain s'obstinait à lui refuser.

Gilles avait passé sa jeunesse à la cour de Henri VI, et en avait obtenu des bienfaits dont il ne devinait pas le but caché; sa reconnaissance pour ce prince était extrême; mais la politique lui faisait un devoir de l'ingratitude. Il avait ramené d'Angleterre quelques archers, que ses ennemis transformèrent en satellites, prêts à prendre sa défense contre son souverain; mais on ne lui tint aucun compte d'avoir refusé la charge de connétable d'Angleterre, pour n'être pas obligé de faire la guerre à son oncle, le roi de France. Enfin, son aveugle attachement aux Anglais, et les liaisons qu'il entretenait avec eux, et de trop indiscrètes paroles, achevèrent de le perdre dans l'esprit du duc, et fournirent un nouvel aliment à la haine de celui-ci.

Tandis que le prince Gilles, retiré dans son château du Guildo, s'occupait de vains exercices avec ses archers anglais, son frère le dénonçait au roi de France, et lui représentait le jeune

prince comme un esprit turbulent, un partisan des Anglais, capable de fomenter la guerre et d'attirer de nouvelles calamités sur la France et sur la Bretagne, pour satisfaire son ambition. Ces insinuations perfides eurent un plein succès, et firent naître de dangereuses préventions dans l'esprit du roi, qui dès-lors se prêta à tout ce qu'on attendait de lui.

Dès ce moment, Gilles fut observé de près; on l'entoura de traîtres qu'il croyait ses amis, et qui étaient chargés d'épier sa conduite et ses paroles: chacune de ses démarches fut empoisonnée par ces vils délateurs payés pour le perdre. On prit la résolution de le faire arrêter; mais le duc, pour s'éviter l'odieux de cette violence, en chargea le roi de France.

Charles fit passer en Bretagne quatre cents lances, * commandées par l'amiral de Coëtivi, le sénéchal de Poitou et le bailli de Sens, chargés d'arrêter le prince. Le 26 juin 1446, un corps de troupes se présenta au Guildo, et les chefs demandèrent à parler au prince; Gilles était si loin de penser au danger qui le menaçait, qu'il donna l'ordre de laisser entrer les soldats français, en disant : *qu'ils soient les bien venus;* puis, s'adressant aux chefs, il leur demanda *des nouvelles de son oncle, le roi de France.* Pour toute réponse, on lui déclara qu'il était prisonnier. On s'empara des clefs du château, de la vaisselle d'or et d'argent, et des joyaux de son épouse. Le malheureux prince fut conduit à Dinan, et livré au duc son frère, qui s'y était rendu pour le recevoir.

Dès que le connétable Arthur-de-Richemont eut connaissance de ce complot, dont on lui

* A cette époque, chaque lance ou homme d'armes, avait sous lui trois archers, un écuyer et un page, tous montés.

avait fait un mystère, il accourut à Dinan pour sauver un neveu qu'il chérissait tendrement, et qu'il avait déjà plus d'une fois réconcilié avec son frère. A force de sollicitations, il obtint du duc une audience pour le jeune prince. Gilles s'y rendit, accompagné du prince Pierre, son frère, et du connétable. Ils se prosternèrent tous trois aux pieds du duc, embrassèrent ses genoux et les arrosèrent de larmes, mais rien ne put l'attendrir; l'infortuné, pour prix de tant de soumissions, n'obtint qu'un refus obstiné et d'amères railleries, et sa main fut repoussée par la main de son frère.

Le prince fut conduit à Moncontour, et livré à la discrétion d'Arthur-de-Montauban, qui lui servit de geolier pendant quelque temps; mais n'osant encore l'accabler du poids de sa haine, il le traita d'abord avec une feinte modération pour mieux assurer sa vengeance; mais, bientôt fatigué d'un rôle si honteux, et craignant peut-être d'assumer sur sa tête une responsabilité trop dangereuse, il abandonna le prince à la scélératesse de quelques subalternes.

Dès que Gilles fut arrêté, le duc se hâta de faire informer contre lui; toutes les dépositions furent admises, pourvu qu'elles chargeassent le prince; le témoignage de ses ennemis, et spécialement celui de Jean Hingant, servit de base à cette monstrueuse procédure. Des commissaires furent chargés d'instruire le procès, et de le présenter aux Etats, assemblés pour prononcer le jugement. Les ambassadeurs du roi y assistèrent, et le connétable s'y rendit pour défendre son neveu. Les ambassadeurs donnèrent leur avis, et dirent que la procédure était irrégulière, incomplète et illégale, puisque le prince accusé n'avait point été interrogé, ni admis à se justifier. Ils ajoutèrent que quand toutes les accusations seraient vraies

et prouvées, l'amour fraternel faisait au duc un devoir de ne pas pousser les choses aux dernières extrémités, et de traiter son frère avec indulgence. Cet avis si équitable sauva pour le moment le prince; il avait de nombreux amis aux Etats, et le connétable en sut profiter pour leur faire embrasser avec chaleur la cause du malheur. Les Etats formèrent leur décision sur l'avis des ambassadeurs, et se réservèrent le droit d'implorer la clémence du duc, s'il était nécessaire d'y avoir recours.

Cette issue, si contraire aux vues haineuses du duc, lui causa un mortel dépit. Il fit faire de nouvelles informations, dans l'espoir de trouver un prétexte spécieux pour faire périr son frère par une condamnation juridique; mais ce fut en vain qu'il sollicita Olivier-de-Breil, procureur-général de Bretagne: ce vénérable magistrat, dans l'espoir de sauver le jeune prince, déclara nettement au duc, qu'il n'y avait pas dans la procédure de quoi motiver une condamnation capitale.

Le duc, désespéré de tant de contrariétés, renonça aux formes judiciaires, dans l'espérance de trouver d'autres moyens pour se défaire d'un frère dont la vie troublait la sienne.

Cependant le jeune prince languissait depuis plusieurs années dans sa prison, livré à la merci de ses cruels persécuteurs, qui le maltraitaient de la manière la plus barbare; mais, malgré leur odieuse surveillance, il parvint à faire connaître au roi sa position déplorable: il ne demandait point de grâce; il n'implorait que la justice, en suppliant qu'on l'entendît au moins, et qu'on le punît s'il était coupable. Sa requête fut appuyée par la généreuse intervention d'un breton, Guillaume-de-Rosnivinen, chambellan de Charles VII, et de quelques ministres, que Guillaume sut intéresser en faveur du prince malheureux. Le roi se laissa attendrir sur le sort

de son neveu, et sollicita sa liberté par ses ambassadeurs : le duc n'osa le refuser, et chargea l'amiral de Coëtivi, lui-même de le délivrer.

Gilles allait être libre, et ses ennemis dûrent frémir à leur tour : pour éviter le châtiment qui les attendait, et satisfaire à leur haine, ils employèrent la plus noire imposture. Un habile faussaire, nommé Pierre-de-la-Rose, imita, dans une lettre, l'écriture et le style des dépêches de la cour d'Angleterre, dans laquelle le roi Henri menaçait le duc de le contraindre, par la force des armes, de rendre la liberté à son frère. A la lecture de cette lettre, le duc entra en fureur, révoqua l'ordre d'élargir le prince, et ordonna de le resserrer plus étroitement.

Le courrier parvint à Moncontour avant l'arrivée de l'amiral ; celui-ci, quoique chargé des ordres du roi et du duc, n'insista point sur la remise du prince, et ne crut pas devoir examiner l'authenticité d'une pièce si suspecte; mais, se bornant à de vaines démonstrations de surprise et de douleur, il ne laissa que trop entrevoir qu'il se prêtait à une coupable connivence ; et le duc, dont cette lettre perfide servait la haine, se garda bien d'en soupçonner l'imposture.

Ce funeste incident aggrava le sort du prince. Il fut transféré au château de Toufou, et bientôt après à celui de la Hardouinaie, où on le traita avec encore plus de rigueur. Arthur-de-Montauban plaça près de lui plusieurs scélérats couverts de crimes, qu'il avait à son service. Il fit venir d'Italie du poison qu'il envoya, par Jean Raïart, son maître d'hôtel, à Olivier-de-Méel, chargé de la garde du prince.

Dans cette position affreuse, le malheureux Gilles écrivait les lettres les plus soumises au duc, son frère, et implorait sa miséricorde : inutiles efforts! ses lettres étaient interceptées et remplacées par

d'autres, que le faussaire remplissait d'injures pour irriter le duc.

Tant de coupables combinaisons produisirent enfin l'effet qu'en attendaient ces hommes pervers. Le duc désirait depuis long-temps « *que monsieur* » *Gilles fût en paradis* » Fatigué de la trop longue existence de son frère, et importuné, peut-être, d'une involontaire pitié, il suivit les conseils de la haine, et ne recula plus devant le fratricide. Il chargea Olivier-de-Méel et Jean Hingant de cette affreuse mission. Hingant frémit de commettre le crime qu'il avait provoqué par ses délations, et, par le conseil d'Olivier-de-Breil, il se soustrait à la colère du prince par la fuite. Olivier-de-Méel accepta et s'assura de ses complices ; mais, malgré ses soins cruels et le poison, la forte constitution du jeune prince trompa tant de criminelles espérances.

Les bourreaux résolurent alors de le laisser mourir de faim, et restèrent plusieurs jours sans lui donner de nourriture. L'infortuné Gilles, mourant d'inanition, implorait la pitié de quelques passants, par l'étroite fenêtre de son cachot, et demandait *du pain pour l'amour de Dieu* ; mais personne ne pouvait approcher de ce lieu funeste. Une pauvre femme cependant, émue de compassion, prolongea sa vie de quelques jours, en lui procurant un léger secours de pain noir : elle lui fit aussi parvenir un religieux qu'il avait demandé pour entendre sa dernière confession. La nuit venue, un cordelier arriva secrètement à la grille de son cachot, et entendit les tristes aveux du prince malheureux. Gilles chargea son confesseur d'aller trouver son frère, après sa mort, et de l'appeler, *de sa part, dans cinquante jours au jugement de Dieu.*

Cependant les bourreaux de Gilles, voyant que sa vie se prolongeait au-delà de leur attente, en-

trèrent dans son cachot, résolus d'employer la violence pour terminer sa déplorable existence. Le prince, quoique mourant, se défendit avec le courage du désespoir; mais, succombant bientôt sous les efforts réunis de ses lâches assassins, il fut étranglé avec une serviette.

Ainsi périt l'infortuné Gilles-de-Bretagne, le 25 d'avril 1450, au château de la Hardouinaie. Les auteurs de ce crime accusèrent Gilles d'être mort de chagrin, en apprenant que les Anglais avaient perdu la bataille de Formigny. La calomnie poursuivait ce malheureux prince jusque dans les angoisses de la mort!

Cependant le cordelier remplit religieusement sa promesse. Il trouva le duc près du mont Saint-Michel, demanda à lui parler en particulier, remplit sa redoutable mission, et disparut, en laissant le prince en proie à d'affreux remords.

François, poursuivi par le souvenir de son crime, revint en Bretagne, et se retira au château de Plaisance, près de Vannes, où il mourut le 17 juillet, quatre-vingt-trois jours après que son malheureux frère l'eût sommé de comparaître devant son redoutable juge. Si l'on retranche de ces jours ceux que le pieux cénobite employa à parcourir la distance qui le séparait du mont Saint-Michel, où il rencontra le duc, on trouvera, peut-être, qu'un Dieu vengeur avait entendu le dernier vœu de l'agonisant de la Hardouinaie, et que, du fond de son cachot, le cri de sa douleur pénétra, comme un serpent homicide, jusque dans le cœur d'un frère dénaturé, et l'attira avec lui dans la tombe.

François fut enterré dans l'abbaye de Redon. Ne laissant point d'enfant mâle, il institua le prince Pierre, son successeur, au préjudice de sa fille Marguerite, selon l'esprit du traité de Guérande, de 1365.

François Ier ne manqua point d'adulateurs. On

vante son courage et sa générosité. Sous son règne, la valeur des Bretons reçut un nouveau lustre, et son alliance avec Charles VII fut utile à la France ; il lui aida à reconquérir la Normandie, et à humilier les Anglais. Mais quand ce prince mériterait tous les éloges qui lui furent prodigués pendant sa vie, ses grandes qualités n'en seraient pas moins ternies, et sa mémoire restera éternellement flétrie par le souvenir de son fratricide.

Pierre II succéda à son frère. Le 17 août, ce prince rendit une ordonnance dans laquelle « il » défendit à tous ses sujets, *sous peine de puni-» tion corporelle et confiscation de biens*, de publier, » fulminer et exécuter les bulles et mandements » apostoliques, avant de les avoir présentés à » son conseil, et obtenu la permission de les mettre » à exécution. » (T).

Cette sage mesure tendait à défendre l'autorité civile contre les usurpations toujours croissantes de la puissance pontificale, et à mettre des bornes à cette juridiction universelle, qui anéantissait toutes les autres.

Pierre II fit son entrée solennelle à Nantes, le 12 octobre, au son des cloches ; il fut reçu par les chanoines, qui portaient des reliques.

Une ordonnance du 26 février (v st.), assujettit tous les habitants, *faisant négoce*, à payer leur part des impôts publics.

1451.

Le duc Pierre paraissait persuadé, ainsi que les autres princes de sa maison, qu'ils étaient issus de la famille de SS. Donatien et Rogatien. Aussi, dans le XVme siècle, couvrait-on d'hermines les patrons de Nantes. Il est cependant certain que ces martyrs vivaient au temps de Dioclétien, et que la famille ducale descendait de Conan-Mériadec, Breton insulaire, qui ne conquit l'Armorique que plus d'un siècle après.

1454.

Pierre, avant de parvenir au Duché, avait bâti le chœur et la chapelle de la collégiale de Notre-Dame. Pour doter les chanoines, il donna deux mille six cents écus, dont la rente annuelle de cent trente livres dut être distribuée aux chanoines présents.

On prétend que ce fut cette année que ce prince fit construire le clocher de cette église, qu'on admirait encore à la fin du siècle dernier; c'était une flèche légère et pyramidale, qui s'élançait dans l'air, et rivalisait de hauteur avec l'énorme basilique de Saint-Pierre, dont elle faisait mieux ressortir la masse imposante. Elle n'existe plus que dans le souvenir de ceux qui ont été témoins de sa destruction. Ce monument de la piété du duc Pierre, que les siècles avaient respecté, n'a pu éviter le marteau du vandalisme; il a succombé sous les efforts de cette bande sinistre, qui ne vit que pour détruire, qui trouble la paix des tombeaux pour découvrir de l'or, et cherche parmi de froids ossements de quoi satisfaire son avarice.

Une rue triste et silencieuse traverse maintenant les débris de cet antique édifice, et n'offre à l'œil affligé que des ruines : le bas de cette église a été transformé en fonderie, et la partie supérieure, replâtrée et mal déguisée par d'ignobles constructions, sert d'habitation particulière. *

1455.

Le duc Pierre, se trouvant à Tours, demanda à être reçu chanoine du chapitre de saint Martin de cette ville. Il fallut demander la permission à l'abbé, qui était le *roi de France*, et qui s'empressa

* Depuis que cet ouvrage est terminé, de grands changements se sont opérés sur ce terrain; l'édifice mutilé par les barbares a disparu entièrement, pour faire place à un marché couvert.

de l'accorder. Quoiqu'il en soit elle arriva trop tard : le duc était déjà parti, et ne put être installé ; il oublia même de payer sa chape. Le chapitre de Saint-Martin en réclama, depuis, le montant à son successeur ; mais Arthur, ne se souciant pas apparemment d'être chanoine, ne se crut point obligé d'acquitter cette dette.

Le 10 juin de cette année, le pape Calixte III, à la sollicitation du duc et de la duchesse, donna des bulles pour l'établissement de dix-huit religieuses de Sainte-Claire, de la réforme de sœur Collette, et de six religieux de Saint-François, pour être leurs confesseurs. Le duc et son épouse achetèrent du sire de Rieux son hôtel de Rochefort, en échange de cent livres de rente, à asseoir en fief noble.

Le duc fut obligé de transiger avec le curé de Saint-Vincent, dont le couvent allait diminuer les droits curiaux ; il lui donna dix livres monnaie de rente pour l'indemniser. Le consentement du chapitre était aussi nécessaire ; mais comme on ne lui offrait rien, il se fit attendre jusqu'au mois d'octobre de l'année suivante.

Le duc marie François-de-Bretagne avec sa nièce Marguerite-de-Bretagne. Le mariage fut célébré à Vannes, le 15 de novembre, pendant la tenue des états. Les évêques de Bretagne donnèrent les dispenses.

Il existait une violente querelle entre Jean-Delbiest, seigneur de Thouaré, et l'évêque de Nantes ; celui-ci, fier de la faveur du prince, en jouissait sans modération. Delbiest ne craignit cependant point de lui résister, en refusant de reconnaître que lui et ses vassaux relevaient nûment de lui, sans autre ressort. Ce fut en 1452 que Delbiest fit cette déclaration ; aussitôt les officiers de l'évêque l'arrêtèrent et le mirent en prison : il y resta huit jours, et

fut condamné à une amende de dix mille écus d'or, au profit de l'évêque, et de plus excommunié avec toute sa famille, pour avoir *forfait à son seigneur*, et troublé l'église dans la jouissance de sa juridiction temporelle. Delbiest appela de ce jugement abusif, au parlement de Paris, qui admit l'appel; il appela aussi à l'archevêque de Tours en nullité de censures.

L'évêque, obligé de se présenter, prétendit le faire sans que sa démarche *tirât à conséquence*, et déclina l'appel, comme *n'étant soumis qu'au pape, qui était*, disait-il, *le seul seigneur suzerain des évêques de Nantes*; dans sa défense, il fit remonter son église jusqu'à l'an 47 après la mort de J.-C., et la déclarait la plus ancienne de l'Occident; il prétendait aussi que son temporel venait de l'empereur Constantin, sans aucune dépendance des rois d'Armorique, ni par conséquent de ceux de France. Il allégua encore d'autres choses, sans qu'elles fussent mieux fondées.

Le procureur général prouva au contraire, d'après un acte déposé au trésor des chartes, que Jean-de-Malestroit, son oncle et son prédécesseur, avait reconnu avec dix-sept grands de Bretagne être *homme lige* du roi d'Angleterre, se portant pour roi de France.

L'évêque se voyant près d'être condamné, appela du roi et du parlement au souverain pontife.

« Le parlement, par arrêts des 22 février et » 23 juin 1455, dit: mal appelé; déclara l'évêque » de Nantes contumace, rebelle et désobéissant » au roi, le condamna à vingt mille livres d'amende » au roi, et à quatre mille livres de dédommagement à Delbiest, exempta ce seigneur, sa » femme et ses enfants, de la juridiction temporelle de l'évêque Guillaume-de-Malestroit, tant » qu'il serait évêque de Nantes, et enjoignit à

» l'évêque, sous peine de confiscation de tous ses
» biens patrimoniaux, relevants du roi et de saisie
» du temporel de l'évêché, de venir en parlement,
» pour y révoquer son appel à la cour de Rome,
» le lacérer et entendre prononcer : qu'il était nul,
» scandaleux et attentatoire à la majesté, autorité et
» supériorité du roi, etc. » (T).

Le parlement ordonna aussi que l'absolution donnée par l'archevêque de Tours à la famille Delbiest, serait publiée, par ordre de l'évêque lui-même, dans tous les lieux où l'on avait publié l'excommunication.

Les dépenses de ce procès ruinèrent l'évêque au point qu'il fut obligé d'emprunter deux cents livres au chapitre, auquel il donna ses tapisseries en gage.

1456.

Le duc Jean V se plaignait, de son temps, de l'abus du droit d'asile, qui enlevait à la justice les plus grands criminels ; mais, pendant plusieurs années, la cour de Rome s'était bornée à prendre des informations sur la légitimité de ces plaintes. Le cardinal d'Estouteville, légat en France et en Bretagne, fit enfin, à la prière du duc Pierre, un réglement pour restreindre cet abus. Il régla que les larrons publics et les voleurs de grands chemins, ne jouiraient plus du droit d'asile dans les églises et les *minihis*, * et qu'ils en seraient tirés de force. Il régla encore que pour injures, larcins et vols d'argent, l'asile ne servirait aux coupables que pour leur garantir la vie et les membres. D'autres points furent encore décidés contre les clercs qui abusaient de leur privilége ; tous ceux, par exemple, qui seraient arrêtés ayant commis un délit en habit séculier, perdraient leur privilége de clerc.

---

* Le Minihi, ou asile de Tréguier, occupait quatre lieues de pays.

Ce réglement, daté de Nantes, et de l'année 1455, fut confirmé par le pape Nicolas V, le 1er février de l'année suivante.

Il paraît que les évêques ne se pressèrent point de se soumettre à ce règlement, quoiqu'approuvé par le souverain pontife, puisqu'ils continuèrent à admettre tous les scélérats et malfaiteurs dans les *minihis*, au grand détriment de la justice. Le pape fut obligé de renouveler les défenses; par ses lettres du 29 octobre de cette année, il obligea les évêques à borner le droit d'asile aux seules églises, conformément aux saints canons.

On fit réparer, cette année, la châsse de saint Donatien et saint Rogatien, qui était alors placée au grand autel de la cathédrale. Le chapitre donna six marcs d'argent; le duc et la duchesse donnèrent chacun deux marcs.

L'ouverture de la châsse se fit avec grande solennité par l'évêque de Laodicée, celui de Nantes étant malade; le peuple criait Noël, Noël, en signe de joie. La châsse était d'or et d'argent, enrichie de pierreries, et assez grande pour qu'un choriste de 13 à 14 ans pût y tenir avec sa dalmatique. Cette châsse n'existe plus depuis un grand nombre d'années, sans qu'on sache ce qu'elle est devenue.

René-d'Anjou, roi de Sicile, et son épouse, vinrent à Nantes, le 19 décembre, rendre visite au duc et à la duchesse.

Le marc d'or valait 99 livres 10 sous.

1457.

Le duc Pierre tomba malade au château de Nantes. Le caractère de sa maladie ne put être défini par aucun médecin, et selon l'esprit du siècle on l'attribua au maléfice. Jacques d'Epinai, évêque

de Rennes, fut soupçonné de ce crime; ce prélat, turbulent et séditieux, était depuis long-temps regardé comme complice des assassins du prince Gilles.

On fit entendre au duc qu'un maléfice ne se pouvait détruire que par un autre, et qu'il fallait, pour cela, avoir recours *aux sorciers*; mais le prince eut horreur du remède, et dit : *qu'il aimait mieux mourir de par Dieu, que de vivre de par le diable.*

Ce fut pendant la maladie du duc que les religieuses de Sainte-Claire arrivèrent à Nantes. Le couvent que la duchesse leur faisait bâtir, n'étant pas prêt, elle les logea provisoirement au château. Le 3 août, cette princesse les mit en possession de leur monastère, mais elles ne purent être cloîtrées que le 30. La cérémonie s'en fit par l'aumônier du duc, en présence de la duchesse, de l'évêque, du clergé et des principaux seigneurs.

Le duc Pierre mourut le 22 septembre suivant, après un an de maladie; il fut enterré le lendemain, entre le chœur et l'autel de la collégiale de Notre-Dame, dans le tombeau qu'il avait fait préparer pour lui et la duchesse. Il dit en expirant, aux seigneurs qui entouraient son lit de mort, *qu'il laissait la duchesse pure comme il l'avait reçue.*

Ce prince, dit Dom Lobineau, était naturellement chagrin; dans les premières années de son mariage, son épouse n'eut point à se louer de ses procédés. Il poussa la violence jusqu'à la maltraiter; il chassa tous ses domestiques et même sa nourrice. Mais une grande maladie que fit cette princesse, lui ramena son époux; il lui demanda pardon, et vécut, depuis, dans une grande union avec elle.

Pierre II ne régna que sept ans; mais son règne fut assez long pour soulager son peuple fatigué des guerres précédentes. Il diminua les impôts, et mourut regretté de ses sujets.

Il commença son règne par la punition des assassins de son frère. Le chancelier Louis-de-Rohan fut assez habile pour échapper à la vengeance de son souverain; après avoir fomenté la haine du duc François contre l'infortuné Gilles, il abandonna l'exécution du complot à des scélérats plus déterminés. Olivier-de-Méel fut enlevé du château de Marcoussi, par un coup de main du connétable, et eut la tête tranchée à Vannes, ainsi que plusieurs de ses complices, parmi lesquels était Jean Raïart.

« Arthur-de-Montauban, dit Dom Lobineau, » le plus criminel de tous, échappa à la justice » des hommes, en se faisant moine célestin à » Marcoussi, d'où il se réfugia aux Célestins de » Paris. Si l'on n'avait beaucoup d'exemples sem- » blables de la miséricorde de Dieu, l'on serait » fort surpris d'apprendre que cet Arthur-de- » Montauban mourut archevêque de Bordeaux; » mais Dieu ne punit pas toujours en ce monde » les plus grands crimes. »

Par une contradiction bien singulière, le duc Pierre, qui poursuivit avec tant de zèle les assassins de son frère, n'en fut pas moins très-injuste envers Françoise-de-Dinan, sa veuve, qui était encore prisonnière à son avénement au trône. Pierre la contraignit à renoncer à son douaire, et la priva, ainsi que le comte de Laval, son futur second époux, de tous leurs droits. Pierre agit ainsi en vertu d'un traité qu'il leur extorqua, et qui était fondé sur un acte faux, que la princesse fut forcée de signer pour sortir de prison. « C'est ainsi, dit Dom Taillandier, qu'un » prince, à qui les historiens donnent le nom » de simple, sacrifiait à ses intérêts la bonne » foi et l'équité, et violait toutes les lois de la » probité. » Françoise-de-Dinan fut dans la suite » chargée de l'éducation d'Anne-de-Bretagne ; elle

mourut à Nantes, en 1498, pendant le séjour de la reine dans cette ville, et fut enterrée aux Jacobins. On peut juger des vertus de cette princesse par celles qu'elle sut inspirer à son auguste élève.

Arthur III, comte de Richemont, succéda à Pierre II, son neveu, mort sans enfants. Ce prince, malgré sa nouvelle dignité, conserva l'épée de connétable de France. Arthur se rendit à Rennes, pour y recevoir la couronne ducale; cette cérémonie eut lieu le jour de la Toussaint; il revint à Nantes, peu après, et y fit son entrée solennelle. Le premier acte de son gouvernement fut la poursuite et l'arrestation de ceux des assassins de son malheureux neveu, qui avaient échappé à la vengeance de son prédécesseur. Comme ce prince était naturellement sévère et *justicier*, il n'oublia rien pour les faire punir; mais après de longues informations, les prisonniers furent relâchés faute de preuves.

En l'année 1445, le duc François, à la sollicitation de son oncle Arthur, avait changé le collége de six chanoines, que Charles-de-Blois avait fondé dans la chapelle de Saint-Donatien (dite Chapelle-au-Duc, bâtie par Jean III), en une chartreuse de treize religieux. La fondation était de trois cents livres, ou cinquante livres par chanoine, outre la maison et le pourpris. François ajouta trois cent cinquante livres, pour compléter les parts des religieux, sans préjudice de la pension des chanoines, leur vie durant, parce qu'ils continueraient leurs offices dans une autre église.

Il paraît que cette fondation avait éprouvé des difficultés dans l'exécution, ou que ce prince n'affecta pas des fonds suffisants pour la subsistance des religieux; car ce ne fut que cette année que

les chartreux y furent établis par le duc Arthur, qui peut en être regardé comme le second fondateur.

L'église et les chapelles ne furent consacrées que le 16 août 1459, par Denis Loherie, évêque de Laodicée, en présence d'Isabeau-d'Ecosse, veuve de François Ier.

1458.

Guillaume-de-Malestroit, ainsi que nous l'avons dit, devait l'évêché de Nantes au duc Arthur, qui avait sollicité l'oncle de ce prélat à se démettre en sa faveur. Le vieux chancelier ne s'y prêta qu'avec peine; il connaissait le mauvais naturel de son neveu, et ne fit cette démarche que pour obliger Arthur; du reste il ne put s'empêcher de lui dire : » *Je ferois plus pour vous,* » *que pour homme qui vive; par le corps de* » *Nostre-Dame, vous en repentirez; car c'est le* » *plus mauvais Ribaut, traistre, que vous veiste* » *oncques, et si vous le cognoissiez comme moi,* » *vous n'en parleriez jamais.* »

Malgré cet avertissement, Arthur persista et obtint de l'évêque sa résignation. A son avénement au Duché, il s'empressa de terminer le procès entre Guillaume et le seigneur de Thouaré, encore pendant au parlement de Paris, malgré les arrêts rendus. Il envoya le vicomte de Pommeril à Paris, à ses frais; le vicomte parvint à accorder les parties, moyennant une somme de trois mille livres, donnée à Delbiest, et que le duc paya de ses propres deniers. A ce bienfait, Arthur en ajouta un autre; il donna au prélat, à sa vie, le manoir de Plaisance.

Ces services furent payés de la plus lâche ingratitude; Guillaume refusa de prêter serment au duc, pour son temporel. Ce prélat prétendait ne le tenir que du Saint-Siége, ou tout au plus du

roi. Mais ces prétentions surannées étaient détruites depuis deux siècles par un jugement solennel.

Arthur, d'autant plus indigné de cette désobéissance, qu'il devait moins s'y attendre, fit ajourner le prélat par un procureur, nommé Boutheiller, à la cour séculière. Celui-ci avait ordre de remettre son acte à l'évêque en personne ; il fut obligé de faire enfoncer les portes de l'évêché ; mais cette violence devint inutile, parce que l'évêque s'était caché.

Le lendemain, 7 décembre, profitant de l'occasion d'une procession à laquelle l'évêque assistait, Boutheiller lui présenta son acte, et le somma de répondre à l'instant et sans plus avancer. Guillaume, surpris de cette nouvelle manière de présenter des exploits, répondit par un refus formel, et menaça d'excommunier le procureur, si, sous deux heures, il n'obtenait une entière satisfaction du scandale.

Pour prévenir la censure, Arthur fit expédier avant le terme fixé son appel à l'archevêque de Tours et au pape. L'évêque, peu intimidé par cet appel, n'en excommunia pas moins Boutheiller, le greffier et quatre sergents, et jeta un interdit sur la ville de Nantes et sur tous les domaines du duc.

Pendant cette violente querelle, le séditieux prélat fit saisir un officier du duc, sous un vain prétexte; et, malgré les efforts d'Arthur, il ne le relâcha qu'après l'avoir rançonné.

Le duc fut obligé de faire le voyage de Vendôme, pour rendre l'hommage au roi. A son retour, il éprouva une grande altération dans sa santé; son âge déjà avancé, et les fatigues de la guerre, contribuèrent sans doute à l'affaiblissement qu'il éprouvait. On répandit le bruit qu'il avait été empoisonné dans son voyage; mais le travail

auquel il fut obligé de se livrer, pour soutenir son procès, joint au chagrin que lui causa l'ingratitude d'un prélat orgueilleux, fut le vrai poison qui abrégea sa vie.

Arthur mourut au château, le 26 décembre, âgé de soixante-cinq ans, après un règne de quatorze mois. Il fut inhumé aux Chartreux, le 28 du même mois, par cet évêque, dont la conduite déloyale avait précipité le terme d'une vie glorieuse.

Arthur III fut un des princes qui illustrèrent le plus leur patrie et leur siècle; il eut toutes les vertus qui honorent un grand caractère; mais, quoi qu'en dise son historien, elles n'étaient point adoucies par cette indulgence qui les fait chérir. Aussi sévère pour les autres que pour lui-même, il ne pardonnait aucune faute, et les punissait avec rigueur; ses contemporains lui donnèrent le surnom de *justicier*, que l'histoire lui a conservé. « Oncques homme en son temps n'aima plus justice, ny ne meist peine de la faire à son pouvoir qu'il fesoit. Oncques homme ne hayt plus toutes hérésies, et sorciers et sorcières, qu'il hayoit. Et bien y parut. *Car il en feist plus brûler en France, en Poictou, et en Bretaigne, que nul aultre en son temps.* Et pouvaient bien dire, les sorciers et sorcières, et hérétiques, quand il mourust, que leur ennemi mortel estoit mort. » Si le bon duc trouvait tant de *sorciers* partout, il n'est pas étonnant que quelques évêques de Nantes en aient aussi rencontré dans leur diocèse.

Arthur mourut sans postérité, quoiqu'il ait eu trois épouses. François-de-Bretagne, son neveu, fils de Richard, comte d'Etampes, lui succéda.

Les moines de Redon abandonnent leur droit de communauté sur la collégiale de Notre-Dame, moyennant la maison du Petit-Port, que les cha-

moines leur donnent, et la chapelle de Notre-Dame-de-Toute-Joie, qu'ils leur font bâtir dans la rue de Verdun, et où les moines se retirent. Ces propriétés passèrent dans la suite aux oratoriens.

1459.

François II, en montant sur le trône, nomma Tannegui-du-Châtel, gouverneur de la ville et du château de Nantes. Il pourvut également de nouveaux capitaines plusieurs autres villes et châteaux.

Après ces dispositions, le nouveau duc se rendit à Rennes, pour se faire couronner; il y arriva le 3 février. Après son couronnement, il se rendit à Montbazon, où était le roi Charles VII, pour lui rendre l'hommage *simple*, selon l'ancien usage. De là le prince revint à Nantes; il y fit son entrée solennelle, le 3 de mars, par la porte de Saint-Nicolas; tout le clergé alla processionnellement au-devant de lui avec des reliques.

Après le retour du prince, on s'occupa d'un accommodement avec l'évêque; l'archevêque de Tours présenta un projet qui fut agréé. On convint que, provisoirement, toutes les censures seraient annulées, et que les excommuniés, qui ne se trouveraient pas suffisamment absous, pourraient s'adresser à qui de droit, jusqu'au pape, ou se contenter de l'absolution de leurs confesseurs ordinaires. Pour terminer ce différend, on nomma des arbitres, *à la sentence desquels on ne serait cependant pas obligé de se soumettre*. Leur commission devait expirer le 15 août suivant.

Une des premières opérations du duc fut le changement des monnaies. Il s'en était introduit une grande quantité d'étrangères en Bretagne, pendant les guerres précédentes, qui ne passaient qu'au-dessous du cours; il les fit décrier. Le 4

avril, il ordonna d'en fabriquer de nouvelles à Nantes et à Rennes. On monnaya dans ces deux villes, pour mille marcs de *grands blancs* de dix deniers, et de *petits blancs* de cinq; et les *plaques* qui avaient cours pour douze deniers, il les réduisit à onze. « Il défendit en même temps » aux habitants de Nantes de se mêler du change » des monnaies, à moins d'avoir fait preuve de » suffisance, d'avoir prêté serment, et d'avoir ob- » tenu des lettres de lui, à peine aux contreve- » nants de payer cent livres d'amende. »

Le duc avait en main six mille saluts d'or, * que Pierre II, son prédécesseur, avait reçus de Jean Prégent, évêque de Saint-Brieuc, et destinés à des usages pieux. François consulta le pape, sur l'usage qu'il en devait faire; Pie II lui répondit d'en employer mille aux réparations de Saint-Pierre de Rennes, et le reste à la fondation d'une université et autres fondations perpétuelles. L'abbé Travers présume que cet argent provenait de décimes que le pape Jean XXIII avait autorisé Jean V à lever pour l'érection d'une université en Bretagne. Ce dernier prince, et François I[er], avaient eu ce projet; mais, quoiqu'appuyé par plusieurs papes, il ne put être exécuté; l'honneur de cette fondation était réservé à François II. Pie II accorda des bulles, pour l'érection de l'université de Nantes, avec les mêmes priviléges que celles de Paris et d'Angers.

Les bulles n'arrivèrent que le 4 avril de l'année suivante, et furent publiées par l'évêque, le 21 juillet. Le 28 du même mois, ce prélat rassembla dans son palais épiscopal les membres des diverses universités qui se trouvaient à Nantes, et en forma l'université nouvelle. Elle se trouva composée de soixante-dix-sept gradués, dont un

* Pièce de monnaie, dont l'un des côtés représentait la Salutation Angélique.

seul docteur en théologie; quarante et un canonistes, vingt-sept légistes, quatre *phisiciens*, ou médecins, et quatre maîtres-ès-arts. Les statuts n'en furent arrêtés qu'un an après la formation, par l'évêque, les commissaires du duc et les cinq facultés.

« L'on vit alors quatre duchesses de Bretagne, » ce qui n'étoit pas encore arrivé. La duchesse » Marguerite-de-Bretagne, épouse du duc régnant, » et trois duchesses douairières; Isabeau-d'Ecosse, » veuve de François Ier; Françoise-d'Amboise, » veuve de Pierre II, et Catherine-de-Luxembourg, » veuve d'Arthur III. »

« On voyoit encore des lépreux à Nantes, et » quand on les doutoit, le général de la paroisse » sur laquelle ils se trouvoient, les déféroit à » *monseigneur l'official;* le promoteur intervenoit, » et sur la contestation de la personne présumée » infectée qu'elle ne l'étoit pas, l'official ordon» noit qu'elle seroit vue par des médecins et » des chirurgiens, et sur leur rapport, la ren» voyoit, ou ordonnoit qu'elle seroit renfermée à » la léproserie de Saint-Ladre (Saint-Lazare), » sur les Hauts-Pavés, où la paroisse qui y avoit » intérêt, la fesoit conduire. (T)

On bâtit cette année une sacristie à Saint-Nicolas; les seuls murs faits à terre coûtèrent cent réaux d'or, de 25 sous la pièce. L'église fut aussi carrelée. Le général de la paroisse imposa une *taillée par écuelle*, c'est-à-dire par ménage; les dons aidèrent au reste.

« Dans ce temps, la journée d'un homme à » remuer la terre étoit de vingt deniers. Une pelle » de fer, à bêcher, dix-huit deniers. La pipe de » chaux, onze sols huit deniers. La journée de » maçon, trois sols. La *sentinée* de sable, ame» née de Rezai à la Fosse, et de la Fosse à

» l'église de Saint-Nicolas, quatre sols. Le fer » employé, six deniers la livre; le plomb, cinq » deniers la livre; en ouvrage, sept deniers la » livre. Le pot d'huile de noix, vingt deniers. » L'once d'encens, cinq deniers, et six deniers » le meilleur. La cire ouvrée, trois sols quatre » deniers; la quarte de vin, six deniers. Le tout » monnaie. » (T)

1460.

Le 5 janvier (1459, v. st.) le duc célèbre à Nantes un tournois appelé *Bouhourdis.*

On proposa cette année, dans le conseil du duc, un projet pour l'écoulement du lac de Grand-Lieu, qui a près de dix lieues de tour. Le prince nomma des commissaires, chargés d'estimer le dommage que ce travail causerait aux personnes lésées; mais ce projet resta suspendu. « Il a été » renouvelé plusieurs fois depuis, avec aussi peu » de succès, sous le roi François Ier, en 1534, » sous Henri II et François II après lui, en 1572 » et 1573. »

On devait le reprendre sous Louis XIV, vers la fin du XVIIme siècle; enfin, de nos jours, on s'en occupe encore, sans que l'on sache quel sera le résultat de cette nouvelle tentative.

1461.

Charles VII, roi de France, mourut au mois de juillet de cette année. Le duc lui fit faire un service solennel dans toutes les villes de Bretagne. Tous les abbés du diocèse de Nantes furent appelés, pour assister à celui qui se fit dans la cathédrale de Nantes; il fit aussi fermer les tribunaux pendant un mois.

Peu après, le duc se rendit à Tours, où était Louis XI, nouveau roi de France, pour lui rendre l'hommage. Il ne tarda pas à être de retour.

Louis, sous prétexte de remplir un vœu à Saint-Sauveur-de-Redon, suivit de près le duc de Bretagne; il passa par Chantocé et Ancenis, d'où il se rendit à Redon.

De retour de son pélerinage, le roi vint à Nantes. Le but secret de son voyage était de reconnaître les forces d'un vassal qu'il haïssait personnellement, pour une offense qu'il en avait reçue étant dauphin; et aussi pour marier Françoise-d'Amboise avec un de ses favoris, de concert avec Louis-d'Amboise, vicomte de Thouars, père de la princesse. Le roi avait déjà fait de vains efforts auprès de Françoise, mais elle avait mis volontairement un obstacle invincible à une nouvelle union, par un vœu de chasteté qu'elle avait fait. Son père parvint à l'attirer à Nantes, sous prétexte d'un hommage qu'elle devait au roi, et se résolut à la faire enlever, s'il ne pouvait vaincre sa résolution. Le roi, contrarié dans ses vues, approuva ce projet.

On logea la princesse sur la Fosse, chez un gentilhomme; en entrant dans cette maison, elle s'aperçut qu'elle n'était plus libre, et qu'on l'observait de près. Le lendemain, en se rendant à l'église, un de ses oncles l'arrêta et voulut employer la violence pour la faire rentrer. Le peuple, témoin de cette scène, se disposait à défendre la princesse. Heureusement, le duc fut instruit à temps du tumulte, et de sa cause; il envoya l'amiral de Bretagne, pour protéger la princesse, et fit placer des gardes pour sa sûreté. Ce mauvais succès obligea le roi à désavouer les auteurs de cet odieux procédé.

Le vicomte de Thouars, plus irrité que jamais, résolut d'enlever sa fille dans la nuit, par la Loire; tout était prêt, mais le duc déjoua le complot par la surveillance qu'il avait établie. Il fit rentrer la princesse dans la ville, et la plaça sous la

garde du sire de Quelenec, et de Tannegui-du-Châtel. Cette précaution fut sans doute plus efficace que la glace miraculeuse dont la Loire se couvrit pour rendre cet événement plus merveilleux.

Le roi se trouva très-offensé de la résistance de la princesse, et plus encore de l'opposition du duc. Ces deux princes se séparèrent peu satisfaits l'un de l'autre, si l'on en juge d'après le procédé du duc; il avait emprunté trois cents marcs d'argent, pour en faire présent aux officiers du roi; mais il les laissa partir, sans leur rien donner, et remit l'argent à ceux qui le lui avaient prêté.

Le duc fonde cette année l'aumônerie de l'Erail.

1462.

Guillaume-de-Malestroit avait résigné son évêché entre les mains du pape, qui le donna, le 29 de mars, à Amauri-d'Acigné, neveu du prélat; il dédommagea Guillaume, par le titre d'archevêque de Tessalonique, et le fit grand-vicaire de Nantes. Amauri, après avoir été sacré par l'archevêque de Rouen, vint à Nantes, et n'éprouva aucune opposition à sa prise de possession. Le 30 juillet, il signifia ses bulles au duc, et les fit lire publiquement.

Le duc ne fit aucune difficulté pour reconnaître Amauri, et l'appela *monsieur l'évêque de Nantes*. Le nouveau prélat regarda ce procédé comme une reconnaissance du prince; mais on ne le laissa pas long-temps dans cette sécurité. François l'attendait à son serment pour le temporel: malheureusement, Amauri avait sur ce point la même doctrine que son fougueux prédécesseur; il se persuadait faussement que son église avait ce privilége de ne reconnaître de supérieur, pour le spirituel et le temporel, que le pape, sauf les droits métropolitains.

Dès le 6 d'août, le duc avait assemblé son conseil, pour prendre une décision sur cette affaire ; on y ouvrit des avis différents, mais on s'arrêta aux mesures les plus violentes. Au moment où le prélat s'y attendait le moins, le duc, par ses lettres patentes, défendit à l'évêque et à ses officiers, sous peine de bannissement, d'administrer les biens de l'évêché ; aux ecclésiastiques et au peuple de le reconnaître pour évêque, sous la même peine de bannissement, de saisie du temporel et de confiscation de biens. Ces lettres furent publiées dans tout le territoire de Nantes. Le professeur en droit canon et un grand vicaire furent arrêtés et traînés hors de la ville par des archers.

Les officiers du prince s'emparèrent aussi du manoir épiscopal de Latouche, en chassèrent Guillaume-de-Malestroit, pillèrent ses meubles, brisèrent ses armes, pour mettre celles du duc à la place, et lui défendirent d'entrer en ville.

Un jour de fête, pendant l'office, les officiers du duc investirent le palais épiscopal, brisèrent les portes, fouillèrent partout, s'emparèrent des titres et de tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance. Après cette exécution, ils chassèrent les domestiques, mirent les scellés et laissèrent garnison dans l'évêché. Enfin, le 7 septembre, le duc fit saisir tout le temporel de l'évêque.

Pour justifier tant de violences, le duc déclara qu'Amauri n'avait point présenté ses titres, et que, par conséquent, l'évêché était censé vacant, et qu'il ne voulait point perdre la régale.

L'évêque fit d'inutiles démarches, pour prouver l'injustice de ces reproches. Il eut beau dire qu'il avait fait présenter ses bulles au duc, et qu'il les avait communiquées au clergé et au peuple ; personne ne voulut l'écouter ; il offrit aussi vainement de les remettre une seconde fois ; on était

résolu à le pousser à bout. Le duc donna l'ordre de chasser tous les officiers de la juridiction temporelle, et en fit mettre d'autres en son nom. Enfin, Amauri fut obligé de fuir lui-même, après avoir cité le procureur-général et les autres officiers à comparaître le 14 septembre, à Angers, où il se retira.

Il était temps qu'il partît : on avait le projet de l'arrêter et de l'enfermer au château du Gâvre. Le malheureux prélat trouva peu de personnes disposées à prendre sa défense. L'évêque d'Angers, qui, peut-être, désapprouvait sa conduite, évita de se compromettre, en alléguant les égards qu'il devait au roi de Sicile, proche parent du duc, et le chapitre borna ses services à lui prêter son *réfectoire*, seul asile dont Amauri pût disposer pour commencer ses procédures. Le 22 octobre, il jeta un interdit sur toutes les terres du duc, dans le diocèse de Nantes ; mais, à la sollicitation du roi de Sicile, cet interdit fut retardé jusqu'après la Saint-Martin.

Le duc, de son côté, veillait sur les démarches de l'évêque. Dès le 16 du même mois, il avait envoyé des ambassadeurs à Rome, pour se plaindre d'Amauri. Il en envoya aussi à Louis XI, pour le prémunir contre les prétentions exagérées du prélat. Celui-ci avait aussi imploré la protection du roi, et Louis était très-disposé à la lui accorder, pour avoir occasion de se mêler d'une querelle qui lui offrirait des facilités de se venger du duc. Non content de ces démarches, François appela de la sentence de l'évêque, au Métropolitain, pour faire annuler les censures. Cet appel lui fut avantageux ; l'official de Tours releva l'interdit sur plusieurs lieux, mais il obligea le duc de restituer la juridiction temporelle et les dîmes de Guérande.

1463.

Le 30 juin, la duchesse accoucha d'un fils; mais, peu après sa naissance, le jeune prince tomba malade, et, malgré les vœux, les pélerinages et l'offrande de son pesant d'or, s'il recouvrait la santé, il mourut le 25 août suivant, au château où il était né.

Le duc avait assemblé les états à Nantes, dès le 29 juin. A cette époque se tramait la conspiration des grands vassaux de la couronne contre Louis XI, et qui dégénéra en guerre ouverte, connue sous le nom de *guerre du bien public*. François était un des membres les plus zélés de cette coalition; il s'était lié de confraternité d'armes avec le comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne; à la fin des états, il arma la noblesse.

Cependant le pape, à la sollicitation des ambassadeurs du duc, avait suspendu l'interdit; et la querelle avec l'évêque de Nantes semblait tendre à un accommodement; car le 27 juin, le prince avait accordé un sauf-conduit aux deux prélats, pour revenir en Bretagne, sans cependant pouvoir entrer à Nantes. Ils s'étaient offerts à lui faire des excuses; mais la mauvaise volonté du roi fit échouer cet acheminement à la paix, en empêchant les prélats de se rendre, et en faisant d'une affaire particulière une question d'état.

Le souverain pontife voulut aussi s'entremettre pour terminer cette querelle; il envoya Jean Cézarini, en qualité de légat, et le chargea de juger ce différend. Mais le roi, en ayant eu connaissance, fit arrêter le légat et saisir tous ses papiers, parce qu'il venait, disait-il, pour juger *une contestation de fief entre ses sujets, ledit duc et l'évêque de Nantes, et que le jugement de cette affaire lui appartenait et non au pape.*

Le duc envoya une nouvelle ambassade au roi

qui nomma, le 26 octobre, son oncle, le comte du Maine, pour connaître de cette affaire. Le comte était assisté de plusieurs prélats et seigneurs. Dans son instruction, le roi préjugeait la question de la manière la plus défavorable au duc; il se plaignait amèrement de son ingratitude, et non sans quelque raison, des mauvaises intentions de François, à son égard.

La tournure que prenait ce procès, jeta le duc dans le plus grand embarras; il accepta cependant l'arbitrage du comte du Maine, sans préjudice de ses droits. Il envoya ses commissaires à Tours, et les chargea de l'excuser du mieux possible sur les plaintes du roi, de gagner du temps, sans toutefois entamer l'affaire d'Amauri; mais il leur défendit expressément de laisser procéder par forme contentieuse; le comte du Maine refusa de connaître autrement qu'en qualité de juge. Les commissaires du roi, par sentence du 26 octobre, n'accordèrent au duc qu'un mois de délai, avec assignation de comparaître à Tours, le 25 novembre suivant. Le duc finit par céder, du moins en apparence, et promit de se soumettre au jugement.

Cette année on vit paraître le premier almanach à Nantes.

On trouve, dans les comptes du trésorier Landais, quelques articles assez curieux, tels que ceux-ci : « Guillaume, bastard de feu monseigneur Gilles, » reçoit 11 sols 8 deniers, *pour faire ses Pasques.* » *Madame de Toutes-Couleurs*, *folle de Mme la* » *duchesse*, reçoit un don de 6 livres 17 sols 6 de- » niers. » Plus tard, la duchesse Marguerite-de-Foix eut aussi une folle à son service, qui se nommait Françoise Gaillart. Les Astrologues avaient aussi leur part dans la confiance du prince, et dans ses générosités; on trouve dans les mêmes comptes : « A maistre Arnoul-Desmares, as-

» trologien. — A Jehau-de-Tyan, serviteur de » maistre Arnoul, astrologien, pour avoir porté » certaines escriptures, touchant la disposition » du temps. — A maistre Nicolas-de-Poulaine, * » astrologien, pour lui aider à son d'effroi d'al- » ler quérir ses livres à Paris, pour venir demeurer » à Nantes. » Aucun de ces vains prophètes ne sut cependant prédire au trésorier le sort funeste qui l'attendait.

1464.

Le comte du Maine et ses collègues avaient commencé l'instruction au temps fixé; mais les procureurs du duc surent incidenter à propos; le comte fut obligé de renvoyer le prononcé du jugement au 14 janvier de cette année (n. st.), et peu après du consentement des parties, au 8 septembre, à Chinon. Le duc mit ce temps à profit pour faire des enquêtes dans toute la Bretagne; il fit compulser les archives, les martyrologes, les vieilles chartes et chroniques, pour en exhumer des pièces favorables à sa cause. « C'était avouer, » dit Travers, que les titres manquaient, ou que » ceux que l'on produisait étaient en petit nom- » bre et récents. Il ajoute que cette recherche » fit entrer dans les archives du château plu- » sieurs pièces fausses et insoutenables. »

Amauri, impatienté de tant de retards, s'adressa au pape Pie II, auquel il fit de grandes plaintes contre le duc; il fit valoir que la suspension de l'interdit le rendait moins traitable, et priait le souverain pontife de lever la suspense. Le pape adressa au duc un bref daté du 23 avril, dans lequel il l'invitait et le pressait fortement de s'arranger avec Amauri, dans les trois mois de la date de son bref, faute de quoi il serait forcé de lever la suspense; et, afin que le duc ne prétendît

* Le même que Guimar a métamorphosé en *Libraire*.

cause d'ignorance, le pape lui fit signifier son bref par l'abbé de Buzai, qui le présenta le 24 juin.

Cette invitation menaçante du souverain pontife valut à l'évêque un peu plus de liberté pour l'exercice de ses droits spirituels; il nomma le curé de Saint-Donatien son vicaire-général, au spirituel et au temporel, avec toute l'autorité épiscopale, pendant son absence.

Après cette concession, le duc envoya à Rome Jean-Noël, religieux carme, pour faire au pape les protestations ordinaires de soumission filiale, et le prier de transférer Amauri sur un autre siége hors de la Bretagne. A l'arrivée du père Noël, Pie II était mort et remplacé par Paul II. Le nouveau pape accorda au duc quelques faveurs pour les indulgences, mais lui refusa l'essentiel, qui était la translation de l'évêque.

Pendant cet intervalle, l'abbé de l'Ile-Chauvet avait été délégué par le pape, et était venu à Nantes, pour lever les deniers provenant des indulgences de la Croisade. Cet abbé abusa de son privilége d'une manière honteuse, en vendant les indulgences à tout prix. Le duc lui fit défendre de prêcher davantage, et fit saisir ses deniers par son chancelier. Pour apaiser le pape, il promit d'employer l'argent en artillerie, pour faire la guerre aux Turcs; mais, en attendant, il s'en servit pour fortifier plusieurs de ses places, et surtout Nantes, où il fit construire un Boulevart à la Saulzaie, qui coûta six cents livres.

Cependant, Louis XI était de plus en plus mécontent du duc; il profita des Etats de Bretagne assemblés à Dinan, pour porter de nouvelles plaintes contre ce prince. Mais il ne fut pas difficile à François de repousser les allégations du roi, qui ignorait encore l'étroite alliance qui existait entre le duc et les autres membres de la ligue du *bien public*. Le prince fit connaître à propos, la mau-

vaise foi de Louis, ses intentions perfides, et ses manœuvres frauduleuses. Cette démarche du roi ne fit qu'aigrir le duc ; elle fut pour lui un nouveau motif de presser la guerre.

L'époque approchait, où le comte du Maine devait prononcer son jugement ; le duc envoya de nouveaux ambassadeurs à Chinon, mais, se reprochant sa facilité à prendre le comte pour juge, il leur ordonna de ne le reconnaître que comme arbitre. Le comte s'y refusa et renvoya les ambassadeurs chercher de nouvelles instructions ; il leur assigna un délai jusqu'au 15 octobre, et les attendit inutilement jusqu'au 29. Le 31, le comte prononça la sentence par défaut. Elle portait : « que le temporel de l'évêque de Nantes, avec » les fruits, depuis l'empêchement apporté par » les officiers du duc, serait mis en la main du » roi, dont les commissaires qu'il nommerait, » pour recevoir et régir ce temporel, rendraient » compte à qui il appartiendrait, avec défense » au duc et à ses officiers, sur peine de perdre » leur cause, et de quatre mille marcs d'or, appli- » cables au roi, de mettre aucun empêchement » à l'exécution du séquestre. Il ajouta que le » duc devait cesser de jouir du temporel des autres » évêchés, pendant la vacance, et que défenses » seraient faites au duc, sous les mêmes peines, » d'empêcher les évêques de s'adresser au roi en » première instance. »

1465.

Deux conseillers du parlement de Paris furent chargés de mettre cette sentence à exécution. Le 4 janvier suivant ils arrivèrent dans un faubourg de Nantes ; ils trouvèrent beaucoup de difficultés pour signifier la sentence du comte du Maine. Après avoir sommé le duc de comparaître le 4 mars à Chinon, ils nommèrent des commissaires,

pour recueillir les fruits de la régale ; mais, quand ceux-ci voulurent pénétrer dans la ville, ils en trouvèrent les barrières fermées.

Le duc s'excusa de cette résistance, par une ambassade au roi, qui était à Chinon; ce prince, qui savait dissimuler, les reçut très-bien, et approuva une conduite qu'il ne pouvait punir. La bonne foi n'était pas plus respectée d'une part que de l'autre; car les ambassadeurs, en s'en revenant, s'arrêtèrent à quatre lieues de Chinon, pour attendre le duc de Berri, frère du roi, qui vint les joindre, pour fuir avec eux en Bretagne. Ce jeune prince, d'un esprit simple et facile à séduire, était mécontent de son apanage; il se joignit aux chefs de *la ligue du bien public*, pour faire la guerre au roi son frère.

Tout était prêt, et les hostilités allaient commencer; les peuples de la Bretagne se portaient avec un grand zèle au secours de leur prince; Antoinette-de-Maignelais, dame de Villequier, maîtresse du duc, vendit ses joyaux, et fit porter toute sa vaisselle à la monnaie, pour être convertie en espèces. Le duc, après avoir pris des précautions pour la sûreté de Nantes, partit à la tête d'une belle armée, pour joindre les princes ligués. Mais, malgré son empressement, il se fit attendre; la bataille de Montlhéri était gagnée avant son arrivée.

Il se rendit à Etampes, où il trouva le comte de Charolais qui était venu à sa rencontre. Le duc de Berri, et beaucoup de seigneurs français à sa suite, accompagnaient l'armée bretonne. Le duc François et le comte renouvelèrent la ligue, par un traité du 24 juillet. Les princes ligués, fiers du succès qu'ils venaient d'obtenir, marchèrent droit à Paris. Le roi s'y rendit pour sauver sa capitale: il y réussit à force d'activité; mais, accablé par le nombre de ses ennemis, il entama

des négociations, et trouva des ressources dans son génie, pour se tirer d'un si mauvais pas. Il divisa les princes, en accordant de grandes faveurs à quelques-uns; son frère eût la Normandie qu'il convoitait.

Après avoir récompensé la félonie des seigneurs français, Louis détacha le duc de Bretagne de la ligue, par un traité particulier, conclu le 10 octobre; le duc obtint la cassation de l'arrêt du comte du Maine et la reconnaissance du droit de régale en Bretagne; le Comté d'Etampes, pour lui et ses descendants mâles, et cent vingt mille écus d'or, *payables en deux ans*. Le traité général fut signé et juré à Saint-Maur-des-Fossés, le 29 octobre, avec la ferme résolution, de la part du roi, de ne le pas tenir.

C'est ainsi que se termina cette guerre entreprise sous le prétexte banal du *bien public*, mais dont les princes abandonnèrent la cause, dès que leur ambition fut satisfaite, et laissèrent au peuple le soin d'en payer les frais.

Louis avait si bien divisé ses ennemis, « *car* » *il estoit maistre en cette science* » qu'avant la fin de l'année, il se crut dégagé de ses serments, et put violer impunément un traité imposé par la force. Le duc de Normandie avait offensé le duc de Bretagne; le roi en profita, pour faire un nouveau traité avec François; les deux princes le signèrent à Caen, le 23 décembre. Le duc jura qu'il serait dorénavant, *bon*, *vrai et loyal parent*, *serviteur*, *ami*, *allié et bienveillant du roi*, *et qu'il le servirait envers et contre tous*, excepté le duc de Calabre, et le comte de Charolais.

Pendant cette campagne, la ville avait fait construire le boulevard de la Saulsaye, par Guillaume Giraud, maître-ès-œuvres, pour la somme de six cents livres.

« Il était d'usage à cette époque, quand les

» duchesses entraient en ville, au retour de quelque » voyage, de porter le dais sur elles. Le duc le » fournissait, et le reprenait, pour servir dans » une autre occasion. François II en avait un de » velours cramoisi. » (T).

1466.

Le duc de Normandie ne tarda pas à se repentir d'avoir offensé le duc; à peine entré dans son nouvel apanage, le roi l'y suivit pour l'en chasser. Par le nouveau traité de Caen, Louis se trouvait à l'aise à l'égard de son frère, qui déjà abandonné des Normands fut réduit à se jeter de nouveau dans les bras du duc François. Le roi redoutait si peu la colère impuissante des deux princes, qu'il donna lui-même un sauf-conduit à son frère pour aller trouver son protecteur. « Ainsi, » dit un historien, en moins de six semaines, Mon- » sieur se trouva investi et dépouillé de la Norman- » die, et privé du Berri. »

François revint à Nantes avec son illustre protégé, mais il courut sans doute quelque danger dans son voyage, si l'on en juge par le vœu assez bizarre qu'il fit de venir à Nantes à pied, d'aussi loin qu'il apercevrait les clochers. Mais, après le péril, il s'en fit dispenser pour quelques aumônes.

La comtesse d'Etampes, mère du duc, mourut à Blois, le 24 avril.

Le frère de la reine de Bohême vint à Nantes, dans le mois de mai, au retour de son voyage à Jérusalem et à Saint-Jacques en Galice. Le duc lui fit présent d'un collier de son ordre, pesant deux marcs et deux onces. Le duc de Calabre vint aussi passer un mois à Nantes.

Les états assemblés à Nantes examinent l'affaire de la régale et du serment de l'évêque.

« Le duc, par lettres-patentes du 16 mai, accorde aux habitants de Nantes, que la *taillée* de Toussaint, ou droit annuel de 54 livres 3 sous 4 deniers, pour exemption des lods et ventes; le droit d'avoir dans sa maison, four, moulin, aulnes, crocs, poids, balances et quelques autres priviléges, jusqu'alors levée sur les personnes, le serait à l'avenir, sur les biens fonds, dans le fief de la prévôté, et serait payée au receveur du domaine par les marguilliers des paroisses, avec liberté aux contribuables de franchir en payant trente pour un à la paroisse, qui en demeurerait chargée, pour acquisition de biens fonds. » (T)

1467.

Girard-de-Crussol, archevêque de Tours, assembla un Concile provincial à Nantes, sur la fin du mois de juillet.

Le duc donna, vers ce temps, la maison du Bouffai en usufruit à Guillaume Guyomar, son valet-de-chambre. Dix ans plus tard, le Bouffai devint le palais de justice.

1468.

La paix fut de peu de durée. Louis s'était rendu si redoutable par sa dissimulation et sa mauvaise foi, que le duc se tenait toujours en garde contre lui. Il fortifia ses places, les pourvut de bons gouverneurs et de bonnes troupes. Dès l'année précédente, il avait ordonné à tous les nobles tenant fief, de se trouver aux montres générales, armés chacun selon son rang. Il avait aussi contracté des alliances avec les rois d'Angleterre, de Suède et de Danemarck; avec les ducs de Savoie, de Normandie et Charles-le-Téméraire, nouveau duc de Bourgogne.

Louis ne tarda pas à donner au duc des preuves de sa mauvaise volonté. François avait nommé

Renaud-de-Bernéen gouverneur de Nantes, à la place de Tannegui-du-Châtel, disgracié par les intrigues de la dame de Villequier. Tannegui, outré de cette injustice, se retira en France, et se mit au service du roi. Louis, pour récompenser ce nouveau serviteur, confisqua les terres considérables que cette dame avait en France, et en gratifia Tannegui.

Après cette offense, le duc dut se tenir prêt à tout événement. Louis ne le laissa pas longtemps dans l'incertitude ; humilié des concessions que la nécessité lui avait arrachées, ce prince avait repris les armes, pour punir le duc de la protection qu'il accordait à son frère.

François voulut défendre son allié. Comptant sur ceux avec lesquels il venait de traiter si récemment, il ne craignit point de prendre l'offensive, et pénétra dans la Normandie, où il prit plusieurs places; mais Louis ne lui donna pas le temps d'étendre ses conquêtes, et reprit ces villes aussi promptement qu'il les avait perdues.

Une trève fut conclue entre le roi et les ducs de Bretagne et de Bourgogne ; elle fut ensuite prorogée, mais Louis eut l'art d'en exclure François. Le roi en profite, et marche en Bretagne, à la tête de quarante mille hommes, et s'empare de Chantocé et d'Ancenis. La position du duc devenait difficile ; ses alliés lui manquaient au besoin, et les plus grands efforts de ses sujets devenaient insuffisants, quoiqu'ils s'y portassent avec beaucoup de zèle.

Cependant le duc de Bourgogne, instruit du danger de son allié, se préparait à faire une puissante diversion. Mais, soit que le duc l'ignorât, ou qu'il craignît que ce secours ne vînt trop tard, il s'empressa de se soumettre aux conditions que Louis voulut lui imposer ; c'est-à-dire de servir le roi *envers et contre tous;* ce qui détruisait im-

plicitement son alliance avec le duc de Bourgogne. Ce traité fut signé à Ancenis, le 10 septembre, et ratifié le 18 par le duc à Nantes. L'apanage de Charles de France, pour lequel on feignait de combattre, ne fut réglé que l'année suivante; après bien des contestations, il eût le Duché de Guyenne. Après cette campagne malheureuse, François vint jouir à Nantes d'une paix trop chèrement achetée.

Le duc bâtit cette année, dans les jardins de la conciergerie du château, à peu de distance du Château-Gaillard, proche Richebourg, la chapelle de Saint-Antoine-de-Padoue, dans laquelle il fonda des messes. Il donna cette chapelle, peu après, à Saint-François-de-Paule, instituteur des Minimes. Mais le saint homme n'ayant point accepté ce don, le duc en fit un bénéfice à sa nomination. Les Minimes ne s'établirent que plus d'un siècle après, pendant la guerre civile.

1469.

Marguerite-de-Bretagne, épouse du duc, mourut à Nantes, le 25 septembre, des suites du chagrin que le duc lui causa, par ses liaisons avec la dame de Villequier. Cette princesse fut inhumée aux Carmes, devant le grand autel. Les frais de ses obsèques montèrent à 4,500 livres, et le *Béguin*, ou habits de deuil de sa maison, à 5,700 livres; total 10,200 livres, ou cent deux marcs d'or. Le marc d'or était à 100 livres, et le marc d'argent à 8 livres 10 sous.

Ce fut cette princesse qui institua l'ordre de la Cordelière, que la reine Anne rendit si illustre.

Louis XI, peu confiant dans la foi d'un ennemi réconcilié par la force des armes, voulut enchaîner le duc, en lui donnant le collier de l'ordre de Saint-Michel, qu'il venait d'instituer (1er août).

François, en acceptant ce don perfide ne pouvait plus avoir d'alliance qu'avec le roi, et se trouvait ainsi subjugué, sans pouvoir s'en défendre; mais en refusant cet honneur, il s'exposait au ressentiment d'un prince qui ne demandait qu'un affront qui l'autorisât à reprendre les armes. François préféra les risques de la guerre, à la perte de son indépendance.

1470.

La position du duc, depuis le dernier traité de paix et les nouvelles menaces du roi, devenait de plus en plus embarrassante. Louis, à qui les raisons ne manquaient jamais, marchait de nouveau sur la Bretagne. François eut recours au duc de Guyenne; ce jeune prince, toujours prêt à prendre les armes contre le roi, son frère, déclara qu'il allait joindre ses forces à celles de son allié. Cette coalition modéra l'ambition du roi; il craignit que les princes n'appelassent les Anglais à leur secours. Il consentit à un nouveau traité, qu'il signa à Angers, et qui ne fut pas mieux observé que les précédents.

Le roi et le duc s'observaient d'un œil jaloux et ne conservaient la paix que quand il y avait trop de danger à l'enfreindre. Plutarque semble avoir peint, d'après nature, le caractère inquiet et ambitieux de ces deux princes. « L'envie d'usur-
» per, le désir de se surprendre mutuellement,
» passions qui leur sont naturelles, les tiennent
» toujours en armes les uns contre les autres.
» La guerre et la paix ne sont pour eux que des
» noms, qu'ils emploient au besoin comme une
» monnaie, dont le cours est réglé par leur in-
» térêt, jamais par la justice; plus estimables du
» moins, quand ils se font ouvertement la guerre,
» que lorsqu'ils déguisent, sous les noms de jus-
» tice et d'amitié, la trève momentanée qu'ils font
» avec l'injustice. »

1471=1472.

Tant que le duc était en guerre avec la France, l'évêque Amauri vivait en paix dans son diocèse; mais François s'étant procuré quelque repos du côté de Louis, reprit sa querelle avec Amauri, dont l'entêtement pour son temporel était incurable. Ce prélat, de son côté, voulut profiter des troubles pour reconquérir des droits que lui seul s'obstinait à reconnaître. Mais il prit un moyen qui lui réussit mal; il se jeta lui et son oncle Guillaume-de-Malestroit, dans le parti du roi, contre son prince.

Le duc exigea de nouveau que l'évêque le reconnût pour seigneur temporel, et lui prêtât serment. Amauri refusa, et le duc saisit une seconde fois son temporel, par une ordonnance du 16 juillet 1470. François fit déclarer Amauri-d'Acigné, et Guillaume-de-Malestroit, rebelles et ennemis de l'état, et défendit à tous ses sujets de leur donner secours ni conseil, sous peine d'être réputés traîtres à la patrie. L'évêque, pour se venger de cette excommunication civile, jeta un interdit sur le diocèse de Nantes, au mois de septembre, et courut à Rome.

Le poète Jean Meschinot fit une pièce de vers à cette occasion, dans laquelle il dépeignit la douleur de la ville de Nantes de cette nouvelle interdiction; il n'épargna point l'évêque dans ses vers.

Le duc, après le départ du prélat, envoya une ambassade à Rome, pour faire déposer Amauri, accusé de félonie et de rébellion.

Le 22 janvier 1471, Louis XI, accompagné de l'abbé de Redon, vint à Nantes. On n'allègue point d'autres motifs de son voyage, que le prétexte de réconcilier le duc avec l'évêque; mais il est présumable que son intention secrète était de juger, par lui-même, des forces d'un vassal

trop redoutable. Quoi qu'il en soit, Louis était un négociateur trop suspect, pour réussir dans son projet avoué, et le duc n'en resta que plus irrité contre Amauri : il voulut faire appuyer les plaintes de ses ambassadeurs à Rome, par les propres sujets de l'évêque. Au mois de février, les vassaux du prélat s'assemblèrent à l'hôtel de ville de Nantes ; ils se reconnurent *sujets du duc*, condamnèrent les entreprises séditieuses de l'évêque, et joignirent leurs députés à ceux du prince. Les habitants de Guérande envoyèrent aussi les leurs. Le pape ne mit point à cette affaire l'empressement que le duc eût désiré ; il lui en coûtait sans doute de condamner des prétentions dont la cour de Rome devait profiter. Calixte IV se borna d'abord à suspendre, pour un temps limité, l'interdit qu'Amauri avait jeté sur son diocèse ; il prorogea ensuite cette suspension jusqu'à l'arrivée du cardinal de Nicée, légat apostolique, chargé de prendre connaissance de l'affaire, à condition, toutefois, que l'évêque jouirait des droits spirituels de son église, et que le duc rappellerait ses proches, bannis à l'occasion de cette querelle.

Amauri, de retour de Rome, n'osa cependant pas reparaître à Nantes ; le roi lui avait donné deux abbayes, dans le diocèse de Luçon : il se confina dans celle de la Grenetière, d'où il administra le spirituel de son diocèse, ne voulant le confier à aucun grand-vicaire de Nantes.

Pendant la suspension de l'interdit, François II épousa au château, Marguerite-de-Foix, fille de Gaston, prince de Navarre.

Le nouveau traité d'Angers était à peine signé, que le duc de Guyenne se disposait déjà à recommencer la guerre. Ce prince était d'accord avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne ; celui-ci, malgré des engagements si récents avec le roi,

ne se crut point lié par ses serments. L'année 1471 se passa en préparatifs ; les *montres* de la noblesse furent indiquées pour le 15 octobre.

Tout était prêt pour la reprise des hostilités ; les princes ligués avaient pratiqué des intelligences jusque dans le cœur de la France, et Louis XI allait se trouver dans de grands embarras, lorsque le duc apprit la mort du duc de Guyenne. Ce jeune prince mourut le 22 mai (1472), des suites du poison qui lui fut donné par Jourdan-Faure-de-Versois, abbé de Saint-Jean-d'Angéli, et aumônier du prince.

Cette mort était trop avantageuse au roi, pour qu'on ne l'en crût pas l'auteur. Il s'empressa de s'emparer de toutes les places de l'apanage de son frère. Odet-d'Aidie, sire de Lescun, favori du jeune prince, redoutant le ressentiment du roi, s'embarqua à Bordeaux, et vint à Nantes, en traînant à sa suite le perfide abbé, et Henri-de-la-Roche, écuyer de cuisine, son complice. Lescun les livra au duc, en le suppliant d'en tirer une éclatante vengeance : François lui répondit : « ils auront le loyer qu'ils » ont mérité, et voudrois que je tinsse aussy bien » en mes mains ceulx qui les ont fait faire, que » j'ay ceulx-cy ; car je ne les laisserois point aller » sans pleiges (caution), et croy qu'il n'y a homme » en chrestienté qui les sçut pleiger. » Les deux empoisonneurs furent renfermés dans le château du Bouffai.

La mort du jeune prince fut un coup de foudre pour le duc ; il sentit que tout le poids de la guerre allait retomber sur lui. Dans ce pressant danger, il eut recours au duc de Bourgogne, dont la haine contre Louis n'était jamais oisive ; celui-ci fit une diversion en Normandie, où il mit tout à feu et à sang. Une alliance récente avec l'Angleterre, valut au duc un secours provisoire de mille Anglais ; il nomma le comte de Laval, lieutenant-général

de Bretagne, et le maréchal de Rieux lieutenant-général de l'armée, avec plein pouvoir de veiller au salut de la patrie; toutes les places fortes furent garnies de soldats et de munitions.

Ces efforts cependant se trouvèrent bien faibles contre un si formidable ennemi. Louis s'avançait en Bretagne, à la tête de cinquante mille hommes, et se rendait maître de la Guerche, d'Ancenis, et enlevait Machecoul par trahison. Le duc, alors, sollicita une trève du Roi; elle ne fut d'abord que de quarante-cinq jours, et le roi resta maître des places conquises. Le 8 décembre (1472), on la renouvela pour un an, dans le courant duquel les places furent rendues au duc. Comme de grands obstacles entravaient sans cesse une paix définitive, ces trèves se prolongèrent jusqu'au 1er de mai 1475.

Cet accommodement fut conclu par les soins du sire de Lescun, devenu favori du duc. Louis profita de cette occasion pour l'acheter; il lui donna, outre le Comté de Comminge, une partie de la Guyenne à gouverner, avec une quantité de villes; six mille livres de pension, quatre mille écus d'or, et le cordon de son ordre, à condition *d'engager le duc à vivre en paix*. Lescun exigea du roi *qu'il jurât sur le bras de saint Laud*, qu'il tiendrait ses promesses; ce serment était le seul qui pût enchaîner la foi de Louis. Le duc obtint une pension de quatre-vingt mille livres; mais comme il négligea d'exiger le serment redoutable, le roi ne lui paya que la moitié de sa pension, encore ne lui resta-t-elle que deux ans.

« Pour subvenir aux grandes dépenses de la » guerre, le duc fit frapper, à Nantes et à Rennes, » de la monnaie blanche, appelée *gros de Bretagne*, » à 6 deniers de loi, à 11 sols 6 deniers, ou » 138 de taille au marc, et à 11 sols 6 deniers » de cours. »

« Le marc d'argent, qui, au commencement » de cette année (1472) étoit à 8 livres 10 sols, » monta à 9 livres, et à la fin de cette même » année, à 9 livres 10 sols. » (T). L'écu d'or valait 27 sols 6 deniers tournois.

Le 18 octobre (1472) le duc accorda aux habitants les droits de pavage, et le 10[me] sur les vins vendus en détail dans la ville, faubourgs et quelques paroisses environnantes, pendant dix ans, à condition d'en employer les deniers aux réparations et aux fortifications de la ville. Il est à remarquer que la communauté se porta toujours avec zèle à remplir cette obligation, et que les plus beaux ouvrages de défense étaient dus à ses soins. Cette année (1472) elle fit bâtir deux tours, l'une sur le terrain de Sainte-Catherine, et l'autre au râteau de l'Erdre.

Les Etats tiennent à Nantes, au mois d'octobre.

1473.

Louis XI ne s'était pas pressé de se justifier des odieux soupçons que la mort de son frère avait fait naître; ce ne fut qu'à la fin de novembre de cette année, qu'il s'occupa de faire juger les empoisonneurs. Il créa une commission, composée de l'archevêque de Tours, d'un évêque, des présidents des parlements de Paris, de Toulouse et de Grenoble, *pour besogner:* A ces commissaires devaient se joindre ceux que le duc de Bretagne nommerait, ainsi que l'inquisiteur de la foi, ancien confesseur du duc de Guyenne. Mais ce tribunal, assemblé avec tant d'éclat, ne rendit aucun jugement; et le roi eut l'attention de se faire remettre toutes les pièces du procès. Jourdan-Faure et son complice languirent au Bouffai jusqu'au mois de décembre 1474. Pendant l'instruction du procès, des bruits extraordinaires se firent entendre, dit-on, dans la prison;

enfin, au milieu d'un orage violent, la foudre tomba sur le Bouffai, pénétra dans le cachot du meurtrier, et le tua avant que la justice eût pu le convaincre de son crime. D'autres, avec plus d'apparence de raison, prétendent que le duc le fit étrangler dans son cachot, à la sollicitation du roi, pour effacer les traces de ce crime. Le caractère connu de Louis ne rend pas cette assertion trop invraisemblable. Henri-de-la-Roche disparut aussi sans qu'on sache ce qu'il est devenu.

1475.

Malgré les efforts de François II pour obtenir la translation de l'évêque Amauri, il n'avait pu réussir à s'en débarrasser; l'ambassade envoyée sur la fin de 1470, sous prétexte de complimenter le nouveau pape, et dans le fait pour travailler à l'expulsion du prélat, avait échoué dans cette entreprise; il paraît même qu'elle ne put parvenir jusqu'auprès du souverain pontife. Le duc renvoya la même ambassade à Rome, au mois de décembre 1474; il espérait qu'Amauri étant oublié, le pape se prêterait plus facilement à ses vues. Mais rien n'était changé à cet égard à Rome; Louis XI protégeait fortement le prélat. Calixte en parlait comme d'un évêque dont il faisait le plus grand cas, et dont il désirait la réintégration. Le duc finit par consentir à son retour, mais en témoignant au pape ses craintes, que ce prélat obstiné ne continuât à excommunier et à interdire. Le pape se hâta de rassurer le prince, et, pour lever tous les obstacles, il lui envoya un bref daté du 1er de mai de cette année, dans lequel il lui accordait l'absolution de toutes les censures passées, avec le privilége de ne pouvoir à l'avenir être excommunié, ni ses domaines mis en interdit sans le consentement du Saint Siége.

Amauri put enfin revenir à Nantes, pour y exercer sa puissance spirituelle; et, à la recommandation du pape, le duc le laissa aussi paisible possesseur du temporel de son église.

Le setier de froment valut cette année 26 sous 8 deniers, et celui de seigle, 22 sols 7 deniers.

Les glaces renversent le pont de la Belle-Croix, le moulin Gilet et les travaux publics entrepris près le moulin Coutant; l'hiver fut extrêmement rude cette année.

1476.

La trève de Poitiers, convertie en paix par le traité de Senlis du 9 octobre de l'année précédente, entre Louis XI et François II, fut ratifiée par les seigneurs bretons, le 7 février de cette année (1475, v. st.); le duc *renonçait à toute alliance avec les ennemis du roi.* Louis lui en témoigna sa reconnaissance, en le nommant lieutenant-général du royaume; ce qui n'empêcha pas le duc de faire un traité secret avec Édouard, roi d'Angleterre, contre les intérêts de Louis. C'est ainsi que ces princes se jouaient de la foi des serments!

Françoise-d'Amboise, veuve du duc Pierre II, était entrée dans un couvent, aux Carmélites de Nazareth, diocèse de Vannes. Le duc et la duchesse, voulant la rapprocher d'eux, engagèrent les sept bénédictines des Coëts à se retirer dans un autre couvent de leur ordre, ou d'entrer dans celui des Carmélites. Les bénédictines eurent peine à abandonner une maison que leur ordre possédait depuis trois cents ans. Après deux ans de résistance, elles cédèrent cependant aux menaces des censures du pape et à la volonté tyrannique du duc, et se retirèrent à Saint-Sulpice, près de Rennes, sans que ce prince se mît en peine d'assurer leur exis-

tence par une retenue sur les revenus de leur ancienne maison.

Le chapitre de la cathédrale jouissait depuis bien des années de l'appétissement des vins vendus en détail, sur les fiefs du chapitre, concédé pour quatre ans seulement. Le duc, sur les plaintes des gens du domaine, révoqua ce privilége suranné.

Le 12 de mai, le chapitre de Notre-Dame fit la consécration de son église. Il y eut un si grand concours de peuple pour gagner les indulgences, qu'on craignit que la ville ne fût surprise par les Français, qui la convoitaient toujours. Pendant deux nuits, les habitants firent le guet, et placèrent des canons aux portes et aux avenues de la ville.

Gilles-de-Bretagne avait laissé un fils naturel, nommé Edouard. Le duc lui donna le gouvernement de Nantes, à la place de Peyrot-d'Aidie, sire de Lescun; celui-ci le posséda de nouveau, en 1481.

1477.

Le 25 de janvier, la duchesse Marguerite accoucha d'une princesse, qui fut la célèbre Anne-de-Bretagne.

Louis XI ne fut pas long-temps à s'apercevoir que le duc ne se laissait pas plus facilement enchaîner par les traités, que lui-même; le roi, qui employait tous les moyens pour éclairer la conduite de ses puissants vassaux, était parvenu, à l'aide d'un espion, à s'emparer de la correspondance secrète du duc avec le roi d'Angleterre. Indigné d'une duplicité qu'il ne haïsait que dans les autres, il résolut de s'en venger. Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, chef d'une ambassade, que le duc envoyait au roi, arrivait alors au camp devant Arras, que le roi assiégeait. Ce prince le fit arrêter d'abord, et reprocha amèrement à Chauvin la perfidie de son maître. En

vain le chancelier voulut-il le justifier; le roi lui ferma la bouche, en lui montrant vingt-deux lettres originales du duc et du roi d'Angleterre. Louis renvoya les ambassadeurs, avec ces preuves irrécusables de mauvaise foi, sans vouloir connaître le sujet de leur mission.

François, surpris d'une découverte qui pouvait compromettre son existence, s'en prit à son trésorier Landais, l'auteur et l'agent de cette trame. Landais, pour se justifier, fit arrêter et conduire à Nantes un nommé Maurice Gourmel, émissaire secret, chargé de porter cette dangereuse correspondance. Celui-ci avoua qu'il s'était laissé corrompre par un agent du roi, pour la somme de *cent écus* par lettre, et qu'il livrait les pièces originales, auxquelles le roi faisait substituer des copies, parfaitement imitées par l'art des faussaires. Ce misérable fut conduit au château d'Aurai, cousu dans un sac, et jeté dans la mer.

Cet événement fit craindre une nouvelle guerre, et obligea le duc à pourvoir à sa défense. Parmi plusieurs mandements donnés à ce sujet, il y en a un qui oblige tous les habitants riches à faire leur provision de grains suivant le taux réglé. Un autre mandement requiert les paysans à trois lieues autour de Nantes, à venir aider à creuser et à nettoyer les fossés de la ville. Le duc fit aussi construire un gros mur pour renfermer la Saulsaye; plusieurs maisons furent abattues, en dédommageant les propriétaires.

Heureusement pour le duc, Louis était trop occupé de la succession de Bourgogne, pour donner suite à sa vengeance; il se borna à la confiscation du Duché d'Etampes, et renouvela à Luxeuil le traité de Senlis, avec des modifications en tous points défavorables au duc. Celui-ci le jura le 22 août sur le saint sacrement et sur *la croix de Saint-Laud* d'Angers, apportée exprès à Nantes.

Au mois de décembre, on fit un marché pour la démolition de la porte de Saint-Pierre, avec ses deux petites tours au-devant, et deux murs qui longeaient le pont, pour la somme de *sept-vingts* livres. Dès que la démolition fut achevée, le duc fit rebâtir une porte nouvelle, et l'appuya de bons murs de rempart. La communauté entra pour beaucoup dans les travaux et les dépenses.

L'usage de l'artillerie commençait à s'étendre; dès l'année 1458, le duc avait nommé messire Olivier-de-Quelen grand maître d'artillerie; en 1461, les places fortes furent garnies de canons de différents calibre.s Cette année, Nantes avait un gros canon, appelé la *Bombarde*; cinq coulevrines, nommées *Junon*, *Pallas*, *Vénus*, *Mélusine et la grant Margot*, du nom de la duchesse, et vingt-cinq autres coulevrines, appelées *Cordelières.* Ces diverses pièces furent placées sur les remparts et sur les portes de ville.

» Cette année, Guyon Deslandes, canonnier de » la ville, fondit pour son service vingt-quatre » pièces de canon avec leurs boites. Douze de ces » canons prirent les noms des douze mois de » l'année, et on les appela les *mois*, et les douze » autres furent appelés les prophètes, dont cha- » cun portoit le nom d'un prophète. » (T) Ces canons, au reste, n'étaient que d'un très-petit calibre, puisque le fondeur n'employa pour les vingt-quatre pièces, que six milie deux cent cinquante quatre livres de cuivre.

» Le boulet de fer n'était pas encore à la mode, » on le suppléoit par des boules de plomb, qu'on » appeloit plombets, et par des boules de cuivre; » le coust et la rareté de la matière, obligèrent » bientôt à user d'une pierre dure et ronde, que » l'on appela *pierre à canon*. La ville, le 15 » mars 1474 (vieux st.) tira de Daoulat, évêché » de Léon, 1800 de ces sortes de pierres, à 4

» livres 14 sols 6 deniers le cent. Elle traita le » 14 mars 1476 (v. st.) de mille autres pierres » de cette espèce; 500 à deux sols, et les 500 » autres, à 20 deniers la pièce, à lui fournir au » 1[er] mai suivant, *sous peine de prison et d'ex-* » *communication, en cas de retard.* » Il en vint » aussi quelques-unes pour la grosse bombarde, » à 15 sols la pièce. (T)

La maison *des engins* (l'arsenal), était au bas de la place du Bouffai, sur le terrain de l'ancienne monnaie, qui devait 40 sous de rentes, à l'abbaye de Fontevrault.

L'évêque Amauri-d'Acigné mourut cette année, le 23 février (v. st.) dans l'abbaye de Trizay, au diocèse de Luçon, et fut inhumé dans celle de la Grenetière. Ce prélat, pendant quinze ans d'épiscopat, ne jouit presque pas du temporel de son évêché, et mourut sans reconnaître l'autorité du duc, sur ce même temporel. Plusieurs auteurs prétendent que le chapitre élut à sa place Jacques Delbiest, scolastique de Nantes, et fils du seigneur de Thouaré; mais l'abbé Travers, qui a fait de précieuses recherches sur les évêques de Nantes, conteste ce fait, et croit que Delbiest ne fut que désigné par le chapitre, qui s'apercevant peut-être que le scolastique avait les mêmes maximes et les mêmes prétentions qu'Amauri, craignit de voir renouveler une guerre mal éteinte.

Le 10 mars, le chapitre élut Pierre Duchaffaut, docteur en droit civil et canonique. Ce vertueux ecclésiastique ne voulut accepter l'évêché qu'à condition que le différend du serment et du temporel de l'église serait réglé auparavant, et la paix rétablie dans le diocèse.

Le duc et le chapitre y travaillèrent d'un commun accord. Cette importante décision ne parut que le 28 novembre; il fut réglé : « que l'évêque » de Nantes reconnaîtrait le duc pour souverain,

» fondateur et protecteur de son église ; qu'il lui » ferait serment de fidélité; enfin qu'il reconnaîtrait le ressort de son parlement, dont il » ne releverait appel qu'au Saint Siége. »

Pierre Duchaffaut fut ordonné peu après la conclusion de cet accord. On reprocha au pape Pie II d'avoir été la cause de ce scandaleux procès, en nommant de son chef, et sans l'agrément du duc, à un évêché d'une si grande importance pour la Bretagne. Sixte IV y remédia, en renouvelant, le 29 d'août 1478, la bulle de Nicolas V, d'après laquelle le pape ne devait conférer les évêchés de Bretagne qu'aux personnes que le duc nommerait. Si ces bulles avaient été maintenues par ses successeurs, ils eussent évité bien des scandales.

« Les monnaies d'or de cours à Nantes et en » Bretagne étoient des écus d'or, saluts, francs » à pied, francs à cheval, réaux, lyons, henriques « et nobles. Quelques-unes de ces monnoies étoient » au coin du duc, frappées à Nantes et à Rennes. »

(T)

» Le bas de la rue de la Boucherie s'appeloit » Gouesnerie,.... et la rue de la Boucherie, portoit le nom de Sauvetour ; la Clavurerie, jus» qu'à la porte de Saint-Nicolas, celui de Bourg» main; la rue des Halles, celui de la Mercerie; » la rue des Carmes, depuis les Changes jusqu'au » Port-Communeau, rue de l'Echellerie; la rue » des Cordeliers... rue Perdue; la rue de Verdun* » continuoit son nom depuis le carrefour Saint» Jean jusqu'au carrefour de la Laiterie. On » appeloit rue de la Chaussée, notre Grande-Rue, » depuis la place Saint-Pierre jusqu'aux Changes. » L'entrée de la Casserie portoit le nom de Ba» rillerie, et le surplus de cette rue, jusqu'à la

* L'emplacement de cette rue était connu autrefois sous le nom de *Dune Vert*.

» rue du Bourgmain, celui de pont d'Erdre. La » Saulsaye avoit une rue ou une halle du nom » de Poissonnerie.... » (T)

Le duc commence la construction du palais de justice, ou *auditoire*, sur la place du Bouffai; destination que cet édifice a conservée jusqu'à ce jour.

1478.

Le duc fait un traité de commerce avec la hanse teutonique, très-avantageux à la Bretagne.

L'église de Saint-Pierre avançait lentement. Cependant « les deux battans de bronze de la grande » porte, aux images de Saint-Pierre, et de Saint-» Paul, bien représentés, furent mis et attachés » (cette année). L'inscription gothique *qu'on y lit*, » l'assure positivement :

« Sixte quart l'église gouvernoit,
L'an mil cinq cents, mis hors douze et vingt ans
François second duc de ce nom regnoit;
Pierre, prélat, unique de céans
Quand fumes mis aux portes bien séans
Pour décorer ce portail et chief-d'œuvre,
Car richement par nous se ferme et œuvre. »

Ce monument curieux n'existe plus; il a été fondu. L'inscription était tracée sur une table de bronze; elle fut portée à la Monnaie pour éprouver le même sort, mais elle fut heureusement conservée, et M. Bertrand-Geslin, maire, la fit remettre à Saint-Pierre.

1479.

Le 18 septembre, la communauté de Nantes reçut des lettres de convocation du duc pour envoyer des députés aux états indiqués à Redon. » Si nous mandons, dit le prince, et commandons » expressément à iceux jour et lieu estre (20 octobre) et vous rendre, ou les aulcuns de vous, » devers nous, et de ce ne faillir, toutes aultres

» charges et affaires, par vous cessantes.... et vous
» passer de amener avec vous le moins de gens
» que possible vous sera, et qui n'ayent point
» esté en lieu où il y ait maladie, ne contagion. »

1480.

Le vicomte de Rohan fut arrêté vers ce temps, par ordre du duc, et renfermé au château de Nantes. Il était accusé d'avoir assassiné René-de-Keradrou, gentilhomme de la chambre du prince. Plusieurs domestiques du vicomte furent aussi arrêtés comme complices; d'autres se sauvèrent dans l'église des Carmes, d'où l'on n'osa les tirer, dans la crainte d'encourir les censures. Le duc les fit garder à vue pendant deux ans. Le sénéchal de Guérande, chargé de l'instruction du procès, ne put convaincre les assassins de leur crime, et fut obligé de les relâcher.

L'évêque fit imprimer un bréviaire, sur vélin, et sur papier in-12°, en belles lettres. « Avant
» cette édition, les ecclésiastiques de Nantes et
» du diocèse, ou ne disoient point de bréviaire,
» ou alloient à l'église le lire à l'aide de quel-
» ques bréviaires M SS. qu'on y tenoit à la chaîne
» et qui n'en sortoient point. Saint Nicolas en
» avoit quatre de cette espèce, et un ordinaire
» ou directoire. »

» Ce bréviaire, dit Travers, est le premier qui
» ait paru en Bretagne, et peut-être en Europe;
» il fut imprimé à *Venetiis* » qu'il suppose avec raison être Vannes, et non *Venise* comme quelques-uns l'ont conjecturé. L'art d'imprimer, dit-il, ayant été exercé en Bretagne, presqu'aussitôt qu'on le trouva. « Guillaume Touzé, riche libraire
» de Nantes, fit les frais de l'impression, et Fran-
» çois Henner de Hailbrunn fut l'imprimeur. Toutes
» les feuilles de ce premier bréviaire de Nantes
» sont numérotées en chiffres arabes... il a d'ail-
» leurs plusieurs autres singularités remarquables. »

L'établissement d'une imprimerie, en 1480, à Vannes, est digne de remarque, puisqu'on n'a commencé à imprimer à Paris qu'en 1470, et que la première imprimerie à Nantes ne date que de 1493, comme nous aurons occasion de le dire. La conjecture de l'abbé Travers, sur le mot *Venetiis*, acquiert le caractère de certitude, par la connaissance d'un autre établissement typographique, presqu'à la même époque, au fond de la Basse-Bretagne. M. Cambri nous apprend qu'il existe à la bibliothèque du roi un livre curieux des coutumes corrigées et mûrement visitées par maistre Nicolas Dalier, maistre Guille Racine et Thomas Dutertre, avocats, etc. Cet ouvrage a esté paracheνé d'imprimer, l'an de grâce, 1485, le 3 juillet, à *Bréhant-Loudéac*, au diocèse de Saint-Brieuc, par Robert Fouquet et Jean Cres, maistres en l'art d'impression; ce livre est sans virgules et sans numéros.

Voici quelques articles extraits de ce document du vieux droit public de Bretagne. On verra que, dans ces temps, que maintenant on traite de barbares, les saines maximes de jurisprudence étaient déjà bien établies dans ce code; que les princes veillaient avec soin à ce que la justice fût bien administrée, et que le faible fut protégé par les lois, contre l'homme puissant qui tendait à l'opprimer.

Un édit du duc Pierre II contient cette clause sur les avocats : « *Qu'il ne plaidoira, ne soutiendra nulle mauvaise cause à sa savance et cognoissance*, et en quelque endroit du plaid » qu'il lui vienne à cognoissance, qu'elle fust » mauvaise, *il la délaissera sans plus la conduire.* »

Article 99 du code. Justice doit estre plus émue » d'absoudre que de condamner, et pour ce, doit-» on savoir la cause clerement, car elle doit estre » plus clere que estoile qui est au cieil, dont » homme est condamné à mort. »

Art. 104. « S'il y a accusateurs, ils doibvent » estre en prison l'un comme l'autre. »

Art. 110. « Soustenant et consentant de mal» faicteurs doibvent estre pugnis comme malfaic» teurs, excepté cousins-germains et cousines, et » dedans, qui ne sont pas tenues à les enseigner, » ni le sang honnir. »

Art. 118. « Aussi doibvent rien perdre les hoirs » pour le méfaict de leurs prédécesseurs, s'ils ne » sont consentens du mesme faict. »

» Justice fust établie pour charité, car si jus» tice n'estoit, de menus gens, n'auroient de quoi » vivre, car les grands et les puissants leur os» tassent le leur et ce qu'ils eussent gaigné. »

» Justice doit estre droite et loyale, plus que » le cordel quand il est tendu. »

Le marc d'or est à 118 livres, et le marc d'argent à 10 livres.

1481.

Les travaux de la nouvelle porte de Saint-Pierre occasionnèrent la ruine d'un vaste édifice, touchant au manoir épiscopal, et appartenant à l'évêque. Cet édifice formait une salle voûtée de cinquante pieds de long, sur vingt-cinq de large.

Cette salle voûtée était, selon toutes les apparences, un édifice public, construit par les Romains; mais l'évêque, sans trop s'inquiéter de l'intérêt que pouvait offrir cette ruine, comme monument antique, ne vit que le dommage qui en résultait pour lui, et demanda qu'il fût réparé. Le duc nomma son chambellan, Péirot-d'Aidie, qui, avec Blanchet, procureur des bourgeois, réglèrent l'indemnité, de concert avec l'évêque; on construisit une muraille, à sa convenance, avec quelques autres réparations, au moyen desquelles l'évêque se trouva suffisamment indemnisé et en donna quittance.

C'est sur le terrain de cette salle voûtée, qu'on découvrit, cent ans plus tard, une inscription dont l'interprétation a causé une grande dissidence d'opinions entre les savants, et sur laquelle ils ne sont peut-être pas encore entièrement d'accord. Le 27 avril 1805, M. Fournier fit la découverte d'une nouvelle inscription et sur le même terrain, à quarante-deux pieds de distance de la première. La Société Académique nomma, en 1808, une commission, et la chargea de faire un rapport sur les travaux et les découvertes de ce savant explorateur des antiquités de Nantes. La commission chargea M. Athenas de rendre compte de son travail. Dans ce rapport, il discute les différentes opinions des savants sur la première inscription, et en donne la traduction, ainsi que de la seconde. Les voici :

Inscription trouvée en 1580.

NVMINIB AVGVSTOR
DEO VOLIANO
M GEMEL SECVNDVS ET C SEDAT FLORVS
ACTOR VICANOR TRIBVNAL C M
LOCIS EX STIPE CONLATA POSVERVNT,

» c'est-à-dire : sous les auspices des divinités de » l'empire, et du dieu Volianus, Marcus Gemellus secundus, et Caïus Sedatus Florus, syndic » des habitants du port, ont bâti ce tribunal, pour » leur usage commun, dans le quartier fréquenté » par les navigateurs, avec les fonds provenant » d'une contribution qui a été levée sur les habitants. » *

Inscription découverte par M. Fournier.

AVG DEO VOL
PORTICVM CVM CAMI
CONSACRATAM L' MART'N

* Nota. Cette version diffère de celle de l'abbé Travers.

M LVCCLIVS GENIALIS VICANIS PORTENSIB CONSES,
» c'est-à-dire : Lucius Martinus, et Marcus Lucclius Génialis, ont concédé aux habitants du » port cette salle de change et ce portique, con» sacré aux divinités de l'empire, et au dieu Vo» lianus. »

La commission a cru avoir des données suffisantes pour établir que ces deux inscriptions appartenaient au même édifice, et que cette salle voûtée était le *Porticum* désigné dans la seconde inscription. « Ainsi, dit le rapporteur, ce mo» nument contenait le tribunal de commerce, » une bourse, et un endroit consacré à un culte » religieux envers le dieu *Volianus.* »

Les travaux des fortifications étaient poussés avec beaucoup de vigueur ; les habitants y travaillaient à tour de rôle, pendant les mois d'avril, de mai et de juin. Plusieurs se prétendaient exempts; le duc fit un mandement, dans lequel il ordonna d'user de contrainte ; personne, disait-il, ne doit prétendre d'exemption, puisque le chancelier de Bretagne est taxé lui-même.

Le 14 juin, l'évêque tient un synode, dont un des statuts défend à quelque personne que ce soit de prétendre à des droits privatifs dans les églises, tels que bancs, sépultures, tombes, litres, ceintures, et armoiries sur les murs, sans la permission de l'évêque, sous peine de mille livres d'amende, et cessation d'office, dans les églises où l'on mettrait ces marques de vanités humaines.

1482.

En 1471, le duc avait donné un mandement, en faveur du jeu de l'arc et de l'arbalète ; et pour engager les citoyens à se livrer à cet exercice, il accorda plusieurs priviléges à ceux qui remporteraient le prix ; entre autres, l'exemption

du fouage, pour un an, pour ceux de la campagne. Il défendit en même temps les jeux inutiles ou nuisibles ; tels que la paume, le jeu de bille, de soule *, de barres, etc. Il ordonna que chaque *archerie*, ou compagnie, serait composée de quarante hommes ; si une paroisse ne pouvait compléter ce nombre, elle devait en prendre dans la paroisse voisine. Le 1er mai de cette année, le duc confirma cet établissement, et en augmenta les priviléges ; il exempta celui qui serait le roi, par l'abat de l'oiseau, de toutes charges publiques, pendant un an, et lui accorda le droit de vendre vingt pipes de vin, exemptes de droits. C'est ce jeu qu'on appelait le *papegault*.

Le duc fit construire cette année un moulin, appelé moulin du chapitre de Notre-Dame. Il fut placé entre Bon-Secours et le pont de la Belle-Croix, et destiné à moudre le grain des chanoines de la Collégiale.

1484=1485.

Depuis long-temps le duc était circonvenu par un favori qui abusait étrangement de sa confiance, et de l'autorité qu'il lui avait abandonnée. Ce favori était Pierre Landais, natif de Vitré, fils d'un tailleur, ayant lui-même exercé cette profession. Cet homme avait capté la bienveillance du

*La *soule* est un gros ballon de cuir rempli de son. C'est le jeu favori des paysans bas-bretons : ils s'y livrent avec fureur, malgré toutes les défenses. Quand les joueurs sont réunis, un d'entre eux lance la *soule* en l'air de toutes ses forces ; les autres l'attendent à la descente, et chacun tâche de s'en emparer. Pour y parvenir, les plus violents efforts sont nécessaires, et les joueurs ne s'épargnent ni coups, ni meurtrissures. Le vainqueur du jeu obtient l'honneur de lancer la *soule* dans la partie suivante, honneur qu'il paie souvent bien cher. Des blessures graves et des querelles sanglantes n'ont pu dégoûter les paysans bretons de ce jeu brutal.

prince, par des services secrets, qui sont rarement récompensés par une si grande élévation. Landais, par la souplesse de son esprit, et un génie propre aux affaires, sut captiver la confiance de son maître, obtint des places lucratives, et parvint enfin jusqu'à la charge de trésorier, première dignité de l'état.

« Landais, dit un historien, était un esprit ex-
» traordinaire, infatigable dans le travail, secret
» dans les intrigues, enfin un ministre digne de
» l'estime des grands et du peuple, s'il eut eu
» moins d'orgueil, moins de passion pour la ven-
» geance, moins de dévouement pour ses parents,
» et plus de ménagement pour les grands seigneurs;
» et s'il n'eût pas usé tyranniquement de l'ascendant
» qu'il avait pris sur l'esprit du prince. »

La noblesse, profondément blessée dans son orgueil, voyait avec indignation la faveur et la puissance du souverain entre les mains d'un homme que rien ne recommandait à son respect, et auquel cependant elle était obligée d'obéir. Landais, de son côté, usait de son autorité avec la hauteur d'un insolent parvenu. Maître de l'état, il n'était gêné que par la présence d'un seul homme, dont l'austère vertu lui portait ombrage; c'était Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne. Ce respectable magistrat, dès long-temps en butte à la haine du favori, en éprouvait les effets par de sourdes calomnies. Bientôt il le dénonce au prince, et l'accuse d'avoir trahi le secret de l'état, en divulguant au roi de France la correspondance secrète avec Edouard; imputation d'autant plus odieuse, que Landais lui-même avait puni le traître en le faisant mourir. François, subjugué par son perfide ministre, et depuis long-temps incapable d'avoir d'autre volonté que la sienne, donne l'ordre d'arrêter le chancelier, et le livre à des juges gagnés, qui cherchèrent avec zèle, mais sans succès, les preuves d'un crime qui n'existait pas.

Chauvin n'en fut pas moins dépouillé de tous ses biens, et traîné de prison en prison, malgré les réclamations de l'évêque de Nantes et du clergé, comme étant clerc. L'inique oppresseur fut inexorable; la spoliation fut exécutée avec tant de rigueur, que la famille du chancelier tomba dans une affreuse misère ; on vit son épouse demander l'aumône, et personne n'osait la secourir, tant son persécuteur était redouté. Plus tard, ses biens furent donnés à Henri d'Avaugour, fils naturel du duc, afin que rien ne manquât à la sanction de cette grande iniquité.

Louis XI ordonna vainement au duc de Bretagne de mettre en liberté son chancelier, ou de le livrer au parlement de Paris: le favori tout puissant brava un roi que son maître redoutait.

Landais multipliait les violences et les actes d'autorité ; il chassa les évêques de Rennes et de Tréguier de leurs siéges, pour y placer ses neveux, dont l'un était encore enfant. Mais rien n'excitait plus l'indignation publique, que l'injustice dont le chancelier Chauvin était la victime. Traité comme un criminel d'état, livré à d'impitoyables geoliers, manquant de nourriture, et mourant de froid au fond d'un cachot, l'infortuné Chauvin n'avait plus que quelques jours à vivre, quand un dernier rayon d'espoir vint ranimer son courage; c'était l'intervention des états de Bretagne. Mais cette assemblée qui avait si souvent montré une noble fermeté contre les abus du pouvoir, trembla devant celui du favori, et eut la lâcheté de répondre : *que cette affaire ne la concernait pas, et qu'elle ignorait si Chauvin était en prison.*

Ce dernier trait accabla le malheureux vieillard ; il mourut le 5 avril 1484 (n. st.), de misère et de désespoir. Son corps fut transporté à Vannes, et inhumé aux cordeliers, sans pompe; aucun parent ni ami

n'osa accompagner ses restes, dans la crainte d'encourir la haine de son persécuteur.

Les mécontents n'avaient pas attendu cette catastrophe, pour prendre un parti extrême contre leur ennemi : ils étaient déterminés à tout entreprendre pour s'en défaire. Beaucoup de personnes avaient à s'en plaindre, d'autres redoutaient sa puissance usurpée ; l'envie mal déguisée des uns, la jalousie secrète des autres, la haine de tous, devinrent le nœud d'une ligue, qui se trouva bientôt en mesure d'agir. Le maréchal de Rieux et le prince d'Orange, neveu du duc, se mirent à sa tête. Les seigneurs mécontents se partagèrent en deux troupes, dont l'une devait assaillir le château, et l'autre se porter à la Pabotière, maison de campagne du trésorier, en cas qu'il y fût. Le 7 avril, deux jours après la mort de Chauvin, le maréchal se rendit au château à la nuit tombante, avec sa suite, barricada les portes avec soin, et fit chercher Landais jusque dans la chambre du prince, qui, effrayé d'une démarche aussi audacieuse, crut qu'on en voulait à sa personne.

Les recherches furent inutiles ; mais cette action causa bientôt une grande rumeur dans la ville ; les habitants, craignant pour les jours du prince, prirent les armes, et menacèrent d'exterminer les auteurs de ce complot, qui ne trouvèrent leur salut que dans la bonté du duc, qui, à leur sollicitation, se montra aux créneaux du château, pour détromper ses fidèles sujets. Le peuple se retira, mais dans le désordre de cette violente perturbation, plusieurs hommes avaient été écrasés. Dans le même temps, la deuxième bande de conjurés se rendait à la Pabotière, dans l'espoir de surprendre leur ennemi. Il y était en effet ; mais, averti par un serviteur fidèle, il put s'assurer qu'on en voulait à sa personne. Une prompte fuite pouvait seule le tirer d'un si grand péril : il s'y ré-

solut, et se sauva par son jardin, en franchissant les haies et les fossés. Seul et à pied, il courut à travers champs, et parvint non sans peine à Pouancé, où il se cacha, en attendant qu'il pût faire connaître à son maître le lieu de sa retraite.

Le maréchal, désespéré d'avoir manqué son coup, et inquiet des suites de son entreprise, se retira à Ancenis avec ses partisans. Landais se fit promptement rappeler, et le duc lui envoya une escorte, pour le ramener. Il revint la rage dans le cœur et avec la ferme résolution de tirer une éclatante vengeance de l'affront, et surtout de la peur qu'il avait eue, car « c'estoit un esprit vif, félon, vindicatif, impi» toyable estant offensé. »

Le 21 de mai suivant, il fit rendre un arrêt de proscription contre les seigneurs ligués ; ils furent déclarés rebelles, traîtres, criminels de lèse-majesté, et comme tels condamnés à mort ; avec ordre de courir sus, et défense à qui que ce fût de les secourir ; leurs biens furent confisqués et acquis au domaine, leurs maisons rasées, et les bois abattus.

Cette rigoureuse sentence révolta plus les mécontents, qu'elle ne les intimida ; ils fortifièrent Ancenis et Châteaubriant, et traitèrent avec Charles VIII, pour en obtenir du secours.

Landais, loin de s'effrayer de ces négociations et des dangers de la guerre civile, semblait prendre plaisir à pousser ses ennemis. Dès le commencement de l'année suivante (1485), il prit des mesures pour former une armée ; il y parvint, mais le trésor du duc en reçut un notable dommage.

Quand tout fut prêt, le duc, docile à la volonté tyrannique de son vindicatif ministre, donna l'ordre aux troupes de marcher sur Ancenis, et de l'assiéger. Le maréchal ayant eu connaissance de ce projet, fit sortir les siennes, et les deux

corps ne tardèrent pas à se trouver en présence. Mais cette rencontre devint funeste au favori. L'armée du duc était peu disposée à se battre pour un homme qu'elle haïssait autant que les mécontents le détestaient eux-mêmes. Après quelques pourparlers, tous se réunissent simultanément, et marchent sur Nantes, pour demander la tête de Landais. Celui-ci, surpris et consterné d'une défection aussi subite qu'inattendue, chercha un reste de fermeté pour lancer un nouvel arrêt de proscription contre des ennemis nouveaux; mais il était trop tard. Le maréchal et ses adhérents avaient sommé le chancelier Chrétien de porter un décret de prise de corps contre le trésorier, avec assurance de le soutenir.

Dès que le peuple fut instruit de ces événements (25 juin), il se porta au château, avec une fureur inexprimable, en demandant à grands cris qu'on livrât le favori à la justice. Dans un instant, toutes les issues furent fermées par la foule toujours croissante. Le malheureux Landais, hors d'état de fuir, alla se réfugier auprès du prince, et se cacha dans une armoire, dont son maître prit la clef. Le duc, lui-même, effrayé d'un tumulte qui augmentait sans cesse, demandait le motif d'une haine si effrénée contre son trésorier. En vain essaya-t-il de l'apaiser, en envoyant le comte et le cardinal de Foix vers le peuple; ils manquèrent d'être étouffés, et eurent hâte de rentrer. « *Monseigneur*, dit le comte, *je vous jure Dieu,*
» *que j'aimerois mieux estre prince d'un million*
» *de sangliers, que de tel peuple que sont vos*
» *Bretons. Il vous faut de nécessité délivrer vostre*
» *thrésorier, aultrement nous sommes tous en dan-*
» *gier.* »

Bientôt arriva le chancelier Chrétien chargé de faire mettre à exécution le décret de prise de corps, qu'il avait porté contre le ministre. Ce

magistrat avait eu beaucoup de peine à pénétrer jusqu'auprès du prince ; il lui fit part de la nécessité où il se trouvait d'arrêter le trésorier. Après quelques moments d'une inutile résistance, le duc fut obligé de céder, et le livra lui-même au chancelier, en lui disant : *Je vous le baille, et vous commande sur vostre vie, que vous lui administriez justice, et que ne souffriez aucun grief ou desplaisir lui estre fait hors justice. Il a este cause de vous faire chancelier, et pour ce, soyez-lui ami en justice. Aussi ferai-je*, dit le chancelier. Mais que pouvait une telle recommandation, en présence d'un peuple furieux, et d'ennemis acharnés à sa perte ! Le chancelier lui-même, n'attendant plus rien d'un protecteur tombé dans l'abyme, put se faire impunément un mérite de son ingratitude.

Landais avait indignement abusé de son crédit et de son pouvoir : aucune de ses créatures n'osa prendre sa défense ; peut-être même, en le maudissant, espérèrent-elles se faire pardonner les faveurs qu'elles en avaient reçues.

Landais fut traîné par des gardes, à travers les flots du peuple qui l'accablait d'injures et de malédictions ; il fut déposé dans une des tours de Saint-Nicolas, et l'on mit à instruire son procès toute l'activité que pouvait suggérer une haine longtemps comprimée. Jamais favori n'avait éprouvé un revers plus subit et plus inattendu. Cet homme si orgueilleux naguère de sa puissance usurpée, languissait maintenant au fond d'un cachot, livré à ses remords, et peut-être à de vains projets de vengeance, tandis que ses ennemis travaillaient à sa ruine, et s'apprêtaient à la consommer.

Son procès cependant s'instruisait, et les interrogatoires se succédaient avec rapidité ; après vingt-quatre jours de travaux non interrompus, l'instruction fut achevée, et les juges prononcèrent la

sentence. Landais fut condamné à être pendu, et tous ses biens confisqués au profit de l'état (19 juillet 1485).

Après le prononcé de la sentence, on examina s'il ne convenait pas de la soumettre au duc pour obtenir son approbation ; mais la grâce du condamné était trop assurée, et les seigneurs étaient perdus, s'ils n'achevaient leur audacieuse entreprise. Ils résolurent donc de faire périr le malheureux Landais, en bravant l'autorité et la colère du prince.

Depuis le commencement du procès, les seigneurs amusaient le duc par de vaines promesses, et avaient ainsi gagné le temps nécessaire à leur projet ; ce prince faible leur pardonna facilement une entreprise si contraire à son autorité, dans l'espoir que sa condescendance sauverait la vie à son ministre ; mais sa bonté ne fit que les enhardir. Quand l'instant fatal fut arrivé, ils placèrent des gardes autour du château, pour empêcher la vérité d'y pénétrer, et chargèrent le comte de Comminge de tromper le prince, *son compère* ; il y parvint facilement. Le duc était si éloigné de penser qu'on osât disposer de son favori, sans son aveu, qu'il demanda au comte où en était le procès. Celui-ci, sans se déconcerter, lui répondit qu'il tirait à sa fin, et qu'on lui soumettrait la sentence. *Ainsi le veux-je*, *dit le duc*, *car quelque cas qu'il puisse avoir commis*, *je lui donne sa grâce*, *et ne veux qu'il meure*.

C'est ainsi que Comminge se jouait de la crédulité du prince, tandis qu'on conduisait Landais au supplice, dans la prairie de Biesse. Jusqu'à son dernier moment, celui-ci s'attendait à être sauvé par l'ordre de son maître, et ne perdit l'espérance qu'avec la vie.

Quand le duc apprit la fin tragique de son favori, il se plaignit amèrement de son « *trahistre*

» *compère, le comte de Comminge, qui estoit venu*
» *tout exprès pour l'amuser pendant l'exécution.* »
Forcé de dévorer cet outrage, il fit transporter les restes du malheureux Landais à l'église de Notre-Dame, et l'y fit inhumer.

Ainsi périt, par la main du bourreau, Pierre Landais, ministre tout puissant, et favori d'un prince trop facile à livrer son autorité à qui voulait s'en saisir. Sa mémoire a sans doute été flétrie de plus de crimes qu'il n'en a commis. « Ses ennemis, dit M. Richer, ont été à la fois accusateurs, témoins et juges. » Mais rien ne peut lui faire pardonner les souffrances et la mort de l'infortuné chancelier Chauvin, dont la rigide probité s'opposait trop souvent à ses pratiques tortueuses, à son machiavélisme et à ses vues ambitieuses. La présence de l'homme de bien était, pour le ministre coupable, un censeur perpétuel, dont il voulut se défaire; il lui livra une guerre à mort, et n'abandonna sa victime qu'après l'avoir fait périr dans les angoisses du désespoir. La catastrophe de Landais est une leçon fameuse, que l'histoire présente aux ambitieux et aux intrigants, toujours empressés de sortir de la sphère où la providence les avait placés; elle leur apprend que la faveur des princes ne suffit pas toujours pour les préserver d'une chute funeste.

Jean-de-Vitré, chargé de la garde de Chauvin, fut arrêté en même temps que Landais; il fut jugé et pendu à Nantes.

Landais ne laissait pour recueillir son immense fortune, qu'une fille unique, qui épousa dans la suite, Arthur-de-l'Epervier, de la Bouvardière. Il avait bâti en 1473, l'hôtel qui devint plus tard l'hôtel de Briord, dans la rue de ce nom.

Ce ne fut qu'après la mort de Landais, que les seigneurs semblèrent s'apercevoir de la grandeur de l'offense qu'ils avaient faite au prince; aucun d'eux n'osa s'exposer à sa colère, et sa cour

resta déserte ; bientôt cependant , ils lui firent entendre que *l'intérêt de l'état* avait été *l'unique* cause d'une fin si éclatante. Le duc ennuyé de sa solitude , consentit enfin à croire aux excès de son favori , et à la justice de son châtiment. Pour ne laisser aucun doute sur sa franchise et surtout de sa faiblesse , il donna le 12 d'août , une déclaration d'amnistie en faveur des seigneurs ligués. Le lendemain , il rendit un arrêt qui annulait celui du 21 mai 1484 , et rétablissait dans leurs honneurs et biens ceux qui s'étaient réfugiés à Ancenis. Les barons jurèrent sur les *SS. évangiles , les reliques de saint Hervé , et les autres reliques de la cathédrale* que leur entreprise contre le malheureux Landais *n'avait été faite qu'en vue du bien public.*

Les dépenses excessives qu'occasionna la prise d'armes des seigneurs avait épuisé le trésor du duc. Dès le 6 d'août , il avait donné un mandement , pour faire monnoyer à Rennes et à Nantes quatre mille cinq cents marcs d'argent , en grands gros , à 6 deniers de loi , qui vaudraient 2 sous 6 deniers pièce. « Esquels gros sera fait différence » des aultres à un poinct creux au caractère , entre » la croix et l'hermine des deux costés. »

La duchesse Françoise-d'Amboise , retirée au couvent des Coëts , mourut le 4 novembre.

1486.

La mort de Louis XI ne fit rien pour la sécurité de la Bretagne ; Charles VIII , son fils , ou plutôt la dame de Beaujeu , régente de France , et le duc François s'observaient et se soupçonnaient réciproquement de mauvaises intentions. Le duc crut devoir prendre des mesures de défense ; le 8 juin , il donna un mandement (après le consentement de l'évêque et du chapitre , pour les fiefs de l'église) à tous les habitants des paroisses , à

deux lieues à la ronde, *sujets à la bêche*, de se rendre à Nantes, pour nettoyer les fossés de la ville et du château. Il envoya aussi un corps de noblesse à Clisson, pour défendre cette place; Nantes y fit conduire par son ordre de l'artillerie, escortée par cent hommes, à 3 sous 4 deniers par jour.

Il y eut cette année un tournoi célèbre à Nantes, sur la place du Bouffai, où le maréchal de Rieux fut proclamé vainqueur.

La ville forma le projet de renfermer dans son enceinte la Fosse et le Marchix. Cette entreprise était grande; le duc, pour la favoriser, lui accorda, le 20 octobre, le droit de lever 10 sous par pipe de vin étranger, et 5 sous par pipe de vin nantais. Mais cet ouvrage fut arrêté par les guerres et le défaut de moyens de la communauté. Elle fit, cependant, bâtir les deux tours de la Poissonnerie, qu'on avait commencées l'année précédente.

Le duc réduit le nombre des sergents exploitants à huit.

1487.

La duchesse Marguerite-de-Foix mourut le 15 de mai, au château; son corps fut mis en dépôt dans la cathédrale, où il resta jusqu'en 1506, qu'il fut transféré aux Carmes, et placé dans le tombeau que sa fille Anne-de-Bretagne fit faire pour recevoir son père et sa mère.

Le duc n'ayant que deux filles, s'occupait de leur assurer sa succession; il assembla les états et leur représenta les suites funestes d'une nouvelle division, s'ils ne prenaient des mesures pour garantir les droits de la famille Ducale. Les états approuvèrent les vues du prince, et lui jurèrent une fidélité inviolable; le baron d'Avaugour, fils

naturel du duc, déclara aussi n'avoir aucune prétention sur le Duché ; mais quelques jours suffirent pour faire voir que ces serments n'étaient pas tous sincères.

Le duc avait fait un traité, dit de l'étroite alliance, avec le duc d'Orléans et les seigneurs français mécontents ; mais la régente, par son habileté, déjoua cette dangereuse manœuvre, en se liant avec les seigneurs bretons, à la tête desquels se trouvaient le maréchal de Rieux et le baron d'Avaugour lui-même. Ceux-ci promirent de repousser le duc d'Orléans, et de le faire sortir de leur pays. La dame de Beaujeu leur promit des troupes, et leur en fournit bientôt plus qu'ils ne lui en demandaient. Son intention secrète était de faire valoir les droits de cette fatale maison de Penthièvre, que Louis XI avait achetés de Nicole, dernière héritière de cette maison ; c'est-à-dire, la lettre si imprudemment accordée par le duc François I[er], à Jean, comte de Penthièvre, en 1448. Armée de ce titre frauduleux, la régente ambitionnait la conquête de la Bretagne pour la France, et le Comté de Nantes pour elle-même.

Le duc, pour faire tête à l'orage, offrait sa fille à tous les princes et seigneurs en état de payer cet honneur par des secours dont il avait un pressant besoin, avec l'intention secrète de se dégager de sa parole, sans livrer sa fille ; c'est alors qu'elle fut promise au sire d'Albret, qui attendit vainement l'exécution de cette promesse fallacieuse. Le duc cherchait aussi des alliances dans toute l'Europe, mais ses ennemis l'avaient devancé. Le maréchal de Rieux s'empara de Redon, et commença cette guerre qui devait être si fatale à l'indépendance de son pays.

L'armée française commença les hostilités par la prise de Clisson ; elle pénétra en Bretagne,

et prit Ploërmel d'assaut, malgré le duc, venu pour le défendre. Ce prince, poursuivi à Vannes, où il s'était réfugié après la désertion d'une partie de son armée, se retira à bord d'une flotte de Guérandais qui le ramena à Nantes.

La perte de Vannes, et la fuite du prince, amenèrent les Français devant cette ville, au nombre de dix mille hommes d'armes. Le 20 juin, l'armée ennemie, commandée par Gilles-de-Bourbon, comte de Montpensier, prit ses quartiers à Saint-André, à Saint-Clément, à Richebourg et sur les Ponts.

Les Français, maîtres d'Ancenis, en détruisirent les fortifications. Le roi et Mme de Beaujeu s'y étaient rendus. La défection des plus puissants seigneurs bretons, et la perfidie du baron d'Avaugour, qui avait livré Clisson, au lieu de le défendre, ne laissaient aucun doute sur l'étendue de la conspiration, et les périls de l'état.

Le duc fit tout pour conjurer l'orage; après avoir fait le vœu bizarre d'offrir la figure de Nantes, en cire, à Notre-Dame, de l'Annonciade, de Florence, il employa les moyens que la prudence humaine lui suggéra. Réduit à s'enfermer avec ses fidèles Nantais, il envoya la jeune princesse Anne, à l'hôtel de la Bouvardière, rue de Briord, et se retira lui-même chez un riche particulier, nommé Guyolle, qui demeurait dans la Grande-Rue. Ce prince fut bien inspiré de n'être pas resté au château, car le second coup de canon, tiré des batteries françaises, brisa la fenêtre de la chambre que le duc occupait ordinairement. Le duc d'Orléans, le comte de Comminge, et plusieurs seigneurs français, partagèrent avec le duc, la gloire de défendre la ville.

Les Nantais n'abandonnèrent point leur prince: les études cessèrent à l'université; les paroisses, les monastères fournirent leur argenterie, pour

les frais de la guerre, et la ville emprunta cinq mille cinq cent soixante-six livres de cuivre, pour faire des fusils, qu'on appelait des *bâtons*. Pour implorer la protection du ciel, le clergé invita le peuple à la prière, et s'y livrait lui-même avec ardeur: on compte, dit Travers, jusqu'à cinquante-sept processions, dans le courant de cette année, sans y comprendre celles des premiers dimanches du mois. A l'approche du siége, les paroisses, les couvents et les particuliers cachèrent ce qu'ils avaient de plus précieux; les paroissiens de Saint-Nicolas descendirent le beau vitrail de leur église, et l'enfouirent avec les vases sacrés et les reliques.

Pendant que le comte de Montpensier pressait le siége par des attaques réitérées, un renfort de dix mille hommes fut introduit dans la ville, du côté de la Fosse, par le brave Dunois; et cinq cents habitants de Guérande, avec des croix noires, y pénétrèrent aussi.

Ces secours, joints aux autres moyens de défense, rendirent inutiles tous les efforts de l'armée française; le 6 d'août, elle leva le siége précipitamment, après quarante-huit jours d'attaques.

L'évêque de Nantes, soupçonné d'intelligence avec l'ennemi, fut gardé à vue pendant tout le siége: il ne tarda pas, cependant, à regagner les bonnes grâces du duc, d'où l'on peut croire qu'il était injustement accusé.

Après la levée du siége, le duc fit réparer les murs de ville, endommagés par le canon de l'ennemi, et abattre quelques maisons qui gênaient pour la défense, en cas d'une nouvelle attaque. Il envoya aussi des partis, pour réprimer les courses de la garnison de Clisson. Le 17 août, le duc donna ordre aux troupes cantonnées sur le bord de la Loire de rejoindre l'armée ducale, chargée de poursuivre les Français, qui ne s'empressaient pas de quitter le pays.

Pour reconnaître les services des braves Guérandais, le duc donna à la porte de Sauve-Tour, le nom de *porte de Guérande*, et y fit placer le armes de cette ville.

La Bretagne éprouva dans cette guerre, une partie des maux qui suivent les troubles civils: beaucoup de seigneurs ayant pris parti pour le roi de France, le duc confisqua leurs biens, et en récompensa des sujets restés fidèles. La régente, de son côté, confisqua les terres des seigneurs bretons, qui défendaient leur patrie, et qui avaient des propriétés en France.

Le duc, à force de promesses et de sacrifices, réussit enfin à ramener une partie des seigneurs mécontents; le maréchal de Rieux, le plus puissant de tous, se voyant joué par la régente, fit l'abandon tardif de ses prétentions et de sa colère pour le bien de son pays; et, pour gage de sa réconciliation, livra Ancenis au duc.

Les Français étaient parvenus à se faire de nombreux partisans à Nantes; une conspiration y éclata au commencement de décembre. Plusieurs archers de la garde du duc, un certain nombre de ses domestiques, des arbalétriers et autres gens de trait, coururent par les rues pour exciter les habitants à la révolte; ils sonnèrent le tocsin avec la grosse cloche de Saint-Pierre et celle de l'horloge de la ville; ils se rendirent au château pour assaillir le duc, le duc d'Orléans, le comte de Dunois et d'autres Français attachés au prince, en menaçant de les mettre à mort. Mais la plus saine partie des habitants eut horreur de cette trahison; les coupables, abandonnés à eux-mêmes, furent bientôt pris, et un mandement du duc leur fit obtenir *bonne et briève justice.*

L'évêque Pierre Duchaffaut était mort le 12 novembre, et fut inhumé dans la cathédrale; il légua 13 livres de rente au chapitre pour son

anniversaire. « On dit qu'il se fit des miracles » à son tombeau après sa mort. C'en étoit un » grand qu'il avait fait pendant sa vie, que de » gagner sur lui de ne se laisser pas séduire par » l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, » et de préférer la dépendance que la justice exi- » geoit de lui, au vain orgueil dont ils s'étoient » laissés flatter. » (D. Lobineau).

Deux jours après la mort du vénérable Duchaffaut, le chapitre, avec l'agrément du duc, élut Guillaume Guéguen, natif de Lamballe, second président et premier auditeur de la chambre, archidiacre et chanoine de Nantes, notaire impérial et apostolique, et secrétaire du duc.

Le marc d'argent est à 11 livres.

1488.

La guerre continuait toujours ; le diocèse était ravagé par les troupes belligérantes, et Nantes exposé aux surprises, et dans la crainte d'un nouveau siége. Le duc, par ses mandements, enjoignit à sa noblesse de se rendre sous les ordres de ses capitaines, à *l'ost* du prince, à Châteaubriant, qui était à la veille d'être assiégé. L'armée française parcourait le Duché, et se rendait maîtresse de plusieurs villes ; la Bretagne, épuisée, ne se soutenait plus que par le patriotisme de ses citoyens. Le duc lui-même faisait les plus grands sacrifices; après avoir vidé son trésor, il vendit ou engagea ses bagues, ses joyaux en or et ses pierreries.

Le 12 de mai, le duc nomma Loys-de-la-Haie, et Guillaume Guéguen, évêque élu de Nantes, ambassadeurs pour demander la paix au roi ; le 8 de juin, ils eurent audience de ce prince ; mais, malgré leurs sollicitations, ils ne purent obtenir qu'une trêve de peu de durée.

Dans cette position critique, le duc fit de nouveaux efforts pour assurer le salut de Nantes ; par

mandement du 1er juillet, il accorda à la ville le seigneuriage de la monnaie, qui rapportait environ cinq cents marcs d'argent par an. Ce produit fut destiné à la défense de la place. L'année suivante, la Duchesse Anne confirma cette concession, ainsi que celle de l'octroi dont le revenu était employé au même usage.

Le 12 de juillet, les Etats tinrent à Nantes; et le 14, le duc envoya de nouveaux ambassadeurs au roi, avec des lettres fort soumises, dans lesquelles il l'appelait *son souverain seigneur*, et se qualifiait lui-même de *sujet*. Mais Charles, ou plutôt la régente, fière d'un succès décisif et récent, avait de trop hautes prétentions, pour abandonner facilement une conquête qu'elle croyait assurée.

Quand les ambassadeurs arrivèrent à Angers, où était le roi, la fortune de François II avait reçu un échec irréparable, par la perte de la bataille de Saint-Aubin, gagnée par La Trimouille, le 27 juillet, et où l'élite des Bretons périt; le duc y perdit aussi son allié, le duc d'Orléans, et le prince d'Orange, tous deux faits prisonniers.

Heureusement, pour la Bretagne, que Guillaume-de-Rochefort, chancelier de France, ne favorisait pas l'extrême ambition de la régente; il soutint que la politique devait céder à la justice. Un reste de pudeur fit ajourner les projets de la cour de France, à un temps qui ne devait pas être éloigné.

Cette paix, tant désirée, fut conclue au château de Vergi, et signée à Sablé, au mois d'août; le duc la ratifia le 22 du même mois à Couëron. Ce traité devait s'observer sous un dédit de cent mille écus d'or, hypothéqués sur la ville et le comté de Nantes, en cas de contravention de la part du duc.

Nantes, à peine sorti des alarmes que lui causait cette guerre funeste, redevint la proie de maladies contagieuses; elles se prolongèrent jus-

qu'en 1490, et coûtèrent la vie à beaucoup de citoyens. L'hôpital de Saint-Clément, ruiné par la guerre, obtint dans sa détresse, quelques légers secours de la ville.

François II ne jouit pas long-temps d'une paix si chèrement achetée. Accablé de chagrins, il vivait retiré à Couëron, pour y respirer un meilleur air; mais une chute de cheval, qu'il fit, abrégea ses jours. Il mourut le 9 septembre, et fut inhumé dans l'église des Carmes de Nantes, à côté de Marguerite-de-Bretagne, sa première femme, et de Marguerite-de-Foix, sa seconde.

Anne, fille aînée de François II, fut reconnue duchesse de Bretagne, sous la tutelle du maréchal de Rieux, malgré l'opposition de Charles VIII. Mais le maréchal qui devait la défendre, devint son ennemi en voulant la contraindre à épouser le sire d'Albret. Ce seigneur était père du roi de Navarre et de sept autres enfants qu'il avait eus de Françoise-de-Blois, arrière-petite-fille de Jeanne-de-Penthièvre. Le but de cette alliance était la réunion des maisons de Blois et de Montfort; elle avait été imaginée par le comte de Dunois qui était parvenu à la faire goûter au duc, peu avant sa mort, et au sire de Rieux. Mais quelle apparence de persuader à une jeune princesse d'épouser un homme de cinquante ans, chargé de huit enfants! Aussi montra-t-elle pour cette union disproportionnée, une aversion insurmontable.

Guillaume Guéguen, ainsi que nous l'avons dit, avait été élu évêque de Nantes, le 14 novembre de l'année précédente, par le chapitre. Au mois de mars de l'année actuelle, le duc François II écrivit au pape Innocent VIII, pour le prier de préconiser le nouvel évêque. Le pape le promit; mais cette affaire traîna en longueur; par une lettre du 23 d'août, Innocent s'excusa près du

duc, du retard qu'il avait mis à expédier les bulles; mais à la mort du prince, le pape se crut dégagé de sa promesse. A l'instigation de la France, et sans égard à la bulle de Sixte IV, Innocent nomma, de son chef, Robert d'Epinai, breton d'origine, toutefois très-suspect au conseil de la duchesse, par son attachement à la France. Le pape persista dans son choix, et adressa un bref au peuple de Nantes, pour faire admettre son protégé. La duchesse, de son côté, défendit expressément de le reconnaître comme évêque de Nantes. Malgré la bonne volonté du pape, et l'empressement du nouveau prélat pour prendre possession de son évêché, l'opposition de la duchesse y mit un obstacle insurmontable; il n'y put parvenir qu'après le mariage de cette princesse avec Charles VIII. Le souverain pontife usa peu après de la même autorité, pour placer un de ses neveux sur le siége de Vannes; mais cette fois la duchesse montra tant de résolution, que l'évêque italien fut obligé d'abandonner sa proie. Les papes, à cette époque, ne se croyaient nullement liés par les Bulles de leurs prédécesseurs.

1489.

Le refus de la duchesse de se soumettre aux nouvelles conditions que voulait lui imposer le roi, servit de prétexte à ce prince, pour rentrer en Bretagne. La jeune princesse, placée ainsi entre les Français, qui cherchaient à s'emparer de sa personne, et le maréchal de Rieux, qui voulait également s'en rendre maître, tenta de se réfugier à Nantes. Mais, arrivée à la Paclais, elle apprit que le maréchal y était le maître. Il lui fit dire, qu'elle n'y entrerait qu'avec une faible suite; la bonne volonté du peuple, tyrannisé par son perfide tuteur, ne put lui être d'aucun secours. La princesse passa ainsi quinze jours dans

les faubourgs, en pourparlers, pendant lesquels le maréchal essaya plusieurs fois de l'enlever de vive force; « mais il y mit plus d'emportement » que de résolution », et le petit nombre de défenseurs de la duchesse fit toujours si bonne contenance, qu'il n'osa mettre à bout sa téméraire entreprise. Ne pouvant plus douter des mauvaises intentions du maréchal, la princesse se retira à Rennes: appelée par les vœux du peuple, elle y fit son entrée solennelle.

C'était un faible dédommagement contre tant de revers. La duchesse, incapable de se défendre seule, demandait des secours à tous les souverains intéressés à sa cause; le roi d'Angleterre, Henri VII, lui en fournit avec parcimonie, et à des conditions onéreuses. Le roi d'Arragon fit une diversion sur la frontière d'Espagne, et Maximilien, roi des Romains, qui voulait épouser la princesse, essaya par de faibles efforts d'attirer les Français de son côté.

L'armée anglo-bretonne entra en campagne à son tour, et les succès commençaient à se balancer, quand le maréchal de Rieux vint arrêter ces premières espérances, en gagnant les Anglais, et en trompant leur souverain, auquel il persuada qu'il était nécessaire de s'emparer de la duchesse. Henri VII invita *sa bonne fille* à se rendre au camp des Anglais, ou à les recevoir dans Rennes; mais la jeune princesse, dont l'inexpérience était guidée par son chancelier Montauban, évita le piége tendu par son perfide tuteur.

Enfin, Charles VIII et Maximilien conclurent la paix à Francfort. La duchesse, qui y avait envoyé des ambassadeurs, accéda au traité, afin que la Bretagne y fût comprise. La paix fut publiée à Nantes et dans les autres villes du Duché, par *Champagne*, roi d'armes de Charles VIII, et *Bourgogne*, roi d'armes de Maximilien, accom-

pagnés de poursuivants, hérauts et courriers des deux princes et de la duchesse.

1490.

La duchesse se réconcilie avec le maréchal de Rieux, par un traité du 9 d'août. Ce seigneur hautain ne permit pas qu'on se servît du mot de *pardon*, et exigea qu'on approuvât tout ce qu'il avait fait; même de s'être emparé de cinq cents marcs d'argent du trésor de la duchesse, déposé au château de Nantes, et d'avoir fait battre monnaie. Elle lui accorda cent mille écus d'or, à prendre sur les recettes de Nantes, pour le dédommager de ses pertes et de la démolition d'Ancenis et d'autres places; et douze mille livres de pension. C'est ainsi que ce seigneur abusa d'un pouvoir usurpé, pour se faire payer de sa félonie et de la ruine de sa pupille.

Il faut cependant dire, à l'honneur du maréchal, que dès que son orgueil et son avarice furent satisfaits, il s'appliqua avec zèle à réparer les désordres de la guerre, à maintenir la paix entre les troupes étrangères restées en Bretagne, et à faire exécuter le traité de Francfort, en ce qui concernait le duché.

Pendant ce temps, le roi d'Angleterre négociait le mariage de la duchesse Anne avec Maximilien, roi des Romains. La princesse y donna son consentement, et le comte de Nassau l'épousa par procureur; mais Maximilien, n'ayant aucun moyen de soutenir par les armes ce qu'il avait obtenu par les négociations, son mariage n'aboutit qu'à une vaine cérémonie.

Le marc d'argent est à 13 livres.

1491.

La duchesse avait peu de confiance dans la paix avec la France, et ses craintes n'étaient que

trop fondées. Le conseil du roi ne perdait pas de vue le moment favorable pour unir les deux pays. Il profita du mécontentement du sire d'Albret, dont le mauvais caractère était connu, pour l'engager à trahir la duchesse.

Le mariage de cette princesse lui enlevait toutes ses espérances; il voulut se venger utilement, pour les intérêts de sa maison, en vendant ses droits ou plutôt ses prétentions sur une partie du Duché, et en livrant au roi la ville de Nantes, dont il était gouverneur. Le prix que le sire d'Albret mettait à sa perfidie était excessif; mais le roi ne marchanda point, se promettant sans doute, comme il arriva en effet, qu'il trouverait bien le moyen de rendre son marché moins onéreux.

Le sire d'Albret s'adressa au duc de Bourbon, pour régler son marché. Il demanda vingt-cinq mille livres tournois de rente, avec cent-dix mille écus comptant; moitié, quinze jours après la reddition de Nantes, et le reste quatre mois après; plus, seize mille livres tournois de pension, avec la capitainerie de Bayonne; plus, à son fils, M. d'Avesne, six mille livres de pension; plus, dix-huit mille livres de pension au roi de Navarre, et d'autres pensions pour ses amis. Le sire d'Albret exigeait que Nantes fût mis en dépôt entre les mains du duc de Bourbon, jusqu'à l'entière exécution du traité. Le roi devait aussi s'engager à pardonner au sire d'Albret et à ses adhérents, *tous les crimes qu'ils pourraient avoir commis, et ceux dont on pourrait les accuser*; à les rétablir dans leurs biens, et de procurer au sire d'Albret, ou à son fils, *la facilité d'épouser Anne-de-Bretagne.* Ce seigneur prévit même le cas où Nantes, trompant de perfides calculs, empêcherait l'exécution du complot; le roi devait faire son possible pour empêcher que les traîtres reçussent le châtiment de leur déloyauté.

Le duc de Bourbon, par sa lettre du 11 janvier 1490 (v. st.) approuva toutes les conditions au nom du roi.

Cette trame fut si bien ourdie que rien ne manqua à l'exécution. Le 20 mars, le sire d'Albret se rendit maître du château, et en fit prévenir ceux qui conduisaient le reste de l'entreprise; ils arrivèrent promptement, et furent introduits dans la place. La ville tenait encore, mais elle se rendit le même jour, à la persuasion du maréchal de Rieux, à condition que le roi lui conserverait tous ses priviléges, que le sire d'Albret avait lui-même stipulés.

Charles VIII était à Tours, et attendait la réussite du complot; il arriva le 26 mars, et fit son entrée solennelle par les ponts. Le clergé séculier et régulier alla le recevoir processionnellement. Ives Busnel, recteur de l'université, le complimenta et le conduisit ensuite jusqu'à la cathédrale, en tenant les rênes de son cheval. Ce prince confirma tous les priviléges de la ville, qui depuis ce moment demeura réunie à la France.

Pendant son séjour, Charles créa un bailli ponr commander la noblesse, et un connétable pour la milice bourgeoise ; ce dernier aux gages de *soixante livres par an.*

Après un séjour de trois semaines, le roi repartit et laissa une garnison de mille hommes, pour la garde du château et de la ville, dont le sire de La Trimouille fut établi gouverneur.

Par ses lettres du 20 septembre suivant, le roi prolongea, en faveur de la ville, le droit de méage pour dix ans.

La surprise de Nantes amena d'autres événements d'une plus grande importance, mais dont les détails ne sont pas de notre sujet. Il suffira de dire que la cour de France entrevit un moyen de réunion plus facile que la conquête. Malgré

les partis qui déchiraient ce pays malheureux, l'amour de la patrie était dans tous les cœurs, ainsi que le désir de sauver son indépendance expirante.

Le premier soin de la régente de France fut de travailler à la rupture du mariage de la duchesse, et d'offrir son frère, Charles VIII, à la place d'un époux qui témoignait si peu d'empressement. Mais la duchesse mit elle-même beaucoup d'obstacles au désir de la régente, en déclarant avec fermeté que, si son époux ne pouvait venir la joindre, elle irait le trouver.

Cette résistance obligea la régente à prendre d'autres mesures; elle gagna les principaux seigneurs bretons, en leur prouvant les avantages d'une alliance intime avec la France, déjà maîtresse d'une partie du Duché, tandis que l'union de la duchesse avec le roi des Romains exposait leur pays à tous les contre-coups de la guerre entre ce prince et la France.

La régente appuya par les armes, ces négociations secrètes; de concert avec le maréchal de Rieux et le chancelier de Montauban, elle fit rentrer les armées françaises en Bretagne. Le vicomte de Rohan et la Trimouille, qui les commandaient, attaquèrent Rennes, où la duchesse s'était renfermée. Cette princesse, malgré sa jeunesse, montra un courage digne d'une meilleure fortune; abandonnée de ses plus zélés partisans, elle n'en voulut pas moins soutenir le siége; mais ses ennemis lui avaient ôté les moyens de persister dans cette héroïque résolution. Charles VIII, lui-même, s'était approché à la tête d'une armée, accompagné du duc d'Orléans, rentré en grâce. Ce prince alla trouver la duchesse à Rennes, pour la solliciter en faveur du roi. Vaincue par tant d'efforts, elle consentit enfin à monter sur le plus beau trône de l'Europe. La cassation de son

mariage avec Maximilien arriva si promptement, qu'on put croire que tout était arrangé d'avance. La duchesse se rendit à Langeais, où le roi était allé; les noces furent célébrées le 6 décembre.

Par son contrat de mariage, cette princesse céda au roi ses droits sur la Bretagne, en se réservant celui de la gouverner sa vie durant, et le roi garantit aux Bretons tous leurs priviléges.

Après les fêtes, le roi et la nouvelle reine revinrent à Nantes, et y firent une entrée solennelle. Charles confirma de nouveau les priviléges de la ville, et en nomma le sire de Rochefort gouverneur. Il fit aussi continuer les fortifications du château, et frapper monnaie en son nom, aux armes de Bretagne.

Par l'union de la Bretagne à la France, l'évêque Robert d'Epinai put enfin prendre possession de son Siége; il fit son entrée à Nantes, le 29 de janvier. (1492, n. st.)

1492.

Malgré l'opposition que Charles VIII avait mise à la préconisation de Guillaume Guéguen à l'évêché de Nantes, ce prince n'en estimait pas moins ses vertus et son mérite; il lui en donna un éclatant témoignage en le nommant, le 3 d'août, premier président de la chambre des comptes. Le 10 octobre suivant, il le chargea, en qualité de Premier commissaire du roi, d'expliquer ses volontés aux Etats de Bretagne, indiqués à Nantes, pour le 8 novembre de cette année.

» Un *chevaucheur* de M. le prince d'Orange
» apporta, le 12 octobre, la nouvelle que la reine
» était accouchée d'un fils. Le conseil de la ville
» ordonna dix florins d'or, de 24 sols. *Guerrande*,
» poursuivant de la reine, apporta la même nou-
» velle, et fut gratifié de six florins. » (T.)

On fit de grandes réjouissances à cette occasion; il y eut une *morisque* par la ville, et six feux de joie; la ville donna six pipes de vin du Loroux, à *cinq livres la pipe*, et une d'Anjou, qui furent distribuées au peuple. Les feux de joie se composaient de gros fagots, et de poussière de résine. Cette fête coûta au total 73 livres 14 sous 2 deniers.

L'usage des présents de vin commençait à s'établir; à l'ouverture des Etats, la ville acheta trente-quatre poinçons de vin d'Anjou et d'Orléans, le premier à 7 écus d'or la pipe, et le second à 14 livres 10 sous. Elle distribua quatre poinçons et deux d'Orléans, au chancelier de Bretagne; douze poinçons au prince d'Orange; six au général des finances de Bretagne; six au vice-chancelier Guillaume Guéguen, et quatre au contrôleur-général des finances.

La ville fit faire cette année une bannière pour le trompette, aux armes de la ville; on employa une aune et demie de satin rouge, avec frange, peinture et dorure; elle coûta dix-huit livres quatorze sous quatre deniers.

1493.

Catherine-de-Luxembourg, veuve d'Arthur III, mourut au mois de mars, dans un appartement de la première cour des Chartreux, où elle s'était retirée. Elle fut inhumée dans le tombeau de son époux.

Le 1[er] juillet, les hérauts d'armes, Bretagne, Nantes et Espi, publièrent la paix entre Charles VIII et le roi des Romains. La joie publique fut grande; les tribunaux furent fermés pendant douze jours; tout ce temps fut employé en jeux et divertissements. On donna des représentations des *mystères de la passion de N. S.*

Les guerres entre Charles VIII et le duc Fran-

çois II avaient causé la ruine de l'université, et la dispersion de ses suppôts. A la sollicitation des Etats assemblés à Vannes, le roi accorda, par lettres du mois de novembre, quatre cents livres par an sur les deniers communs de la ville, pour l'entretien de quatre professeurs, à cent livres chacun. La ville obtint plus tard que cette somme serait prise sur le domaine.

M. de la Primaudais, contrôleur-général de Bretagne, avait rendu d'importants services à Nantes, en obtenant du roi une foire franche, la confirmation de ses priviléges, et l'exemption des aides, pour dix ans; il appuya aussi la demande des Etats pour les professeurs de l'université. La communauté décida qu'il lui serait présenté une bourse de 50 écus d'or; mais il la refusa. Alors le bureau arrêta, le 31 janvier de cette année (v. st.), qu'on lui enverrait à Paris un baril de trente-deux lamproies confites; soixante-dix grosses anguilles salées, deux saumons salés, cent merles d'Angleterre; une caisse de sucre, deux cabats de raisin d'Alicante et une barrique de vin.

La ville fit aussi des sacrifices pour assurer la prospérité de l'université renaissante, en attirant dans son sein messire Jacques Clatte, docteur ès-droit, et professeur à Angers, auquel elle accorda deux cent quarante livres d'honoraires, et son logement.

L'université avait la police des vivres, qu'elle exerçait par un procureur-général. Elle perdit ce droit vers 1560, lors de l'érection de la mairie, à laquelle le roi l'attribua.

Les fermiers du denier pour livre présentèrent une requête au conseil de ville, pour obtenir un dédommagement des grandes pertes qu'ils éprouvaient, ou pour faire résilier leur bail. L'extrême diminution dans la consommation des vins était cause du dommage dont ils se plaignaient. Le sire

de la Trimouille, capitaine du château, et président du bureau, fut touché de leurs plaintes, et obtint une partie de ce qu'ils demandaient.

Le lendemain, les fermiers des droits forains adressèrent aussi leur supplique, et obtinrent la même faveur.

Le 21 de mai, la ville arrenta, pour cinq cents sous, une maison et ses dépendances, touchant l'ancien collége de Saint-Jean; ce terrain fut déblayé, pour percer une rue nouvelle, débouchant de celle des Carmes pour arriver à l'Erdre; c'est la rue actuelle des Petits-Murs.

Etienne Larcher établit cette année, à Nantes, dans la rue de *l'Eschellerie* (des Carmes), près du change, la première imprimerie qu'on y ait vue. *Le XV iour d'aporil mil cccc iiii xx cxiii* (1493), il fit paraître *les Lunettes des princes, avecques aulcunes ballades, de Jehan Meschinot, escuyer, grant maistre d'hostel de la royne de France*, en un volume in-4°, gothique (ou 2 volumes petit in-8° gothique, selon M. Trébuchet).

Les œuvres de Meschinot furent imprimées au Mans, la même année qu'à Nantes, et plusieurs fois à Paris; toutes en gothique; les dernières éditions, quoique augmentées, sont moins estimées que les premières. On a ajouté depuis, dans le même volume « *des chroniques de France abré-» gées, avec la génération d'Adam et d'Eve, et de » Noé, et de leurs générations, et les villes et ci-» tés que fondèrent ceulx qui yssirent d'eulx*, » dont l'auteur est inconnu, car on prétend qu'elles ne sont pas de Meschinot.

Jean Meschinot, écuyer, sieur des Mortiers, naquit à Nantes, vers 1430, selon la supputation de son biographe (M. le Boyer) *: mais cette

* Les auteurs du grand dictionnaire biographique n'ont pas jugé à propos de faire mention de Meschinot.

date parait beaucoup trop rapprochée, si l'on fait attention que Meschinot commença à exercer sa charge de maître-d'hôtel, sous Jean V, qui mourut au mois d'août 1442, ce qui ne donnerait à notre poète que douze ans à la mort de ce prince. Quoiqu'il en soit de l'époque de sa naissance, Meschinot passa presque toute sa vie dans le même emploi, qu'il remplit successivement sous les ducs Jean V, François Ier, Pierre II, Arthur III, François II, et que lui conserva même la reine Anne jusqu'à sa mort, qui arriva le 12 septembre 1509.

La reine aimait les savants et les gens de lettres, qu'elle protégeait, entre autres Jean Marot, père du poète célèbre : elle avait, pour le poète breton, une estime particulière, et savait apprécier un mérite qui n'était pas encore contesté. *Les Lunettes des princes* jouissaient alors d'une grande réputation, et Clément Marot semble partager l'opinion générale, puisqu'il classe l'auteur au rang des poètes qui honorent leur patrie. « Nantes la brette en Meschinot se baigne » dit-il. Mais le poète favori de François Ier éclipsa bientôt tous ses rivaux, et ne leur laissa que la triste gloire de voir leurs noms préservés de l'oubli, par le soin qu'il prit de les insérer dans une de ses épigrammes.

Meschinot était connu de son temps, par le surnom de *banni de liesse*, qu'il se donna lui-même, ou du moins qu'il s'était approprié, pour faire connaître qu'il vivait dans un état habituel de chagrin et de malheur. Cette tristesse, qu'il ne devait peut-être qu'à l'extrême susceptibilité de son caractère, augmenta par la fin successive de quatre princes auxquels il était tendrement attaché, et qui moururent dans l'espace d'un petit nombre d'années.

» Riens ne me plaît (dit-il) esbat ne courtoisie,
» Je veille en pleurs, je dors en frénasie,

» Je n'ai chose qui ma douleur supporte,
» Pire est mon mal que n'est paralisie
» Ma jeunesse est de tout bien dessaysie,
» Et me déplaist du bien qu'on me rapporte.

Avec une telle disposition d'esprit, il n'est pas étonnant que toutes ses compositions s'en ressentent; aussi ont-elles en général une teinte sombre et mélancolique. Voici de quelle manière il envisage la vie humaine.

» Après beau temps vient la vye et tempeste
» Plaings, pleurs, souspirs, viennent après grant feste;
» Car de partir de plaisance fort griefve
» Après ésté profitable et honneste
» Yver hideux, froidure nous appreste,
» Si nous avons liesse elle est bien briefve,
» Après temps coi, le bien grant vent se liefve,
» Guerres, débats viennent après la trieve;
» Après santé vient mal en corps et teste,
» Quand l'un descend, tantost l'autre s'eslieve
» Povres sommes, se dieu ne nous rélieve,
» Car à tout mal nostre nature est preste. »

» Boire, mengier et dormir nous convient,
» Nos jours passent jamais un gn'en revient,
» Nostre doulx est tout confit en amer,
» Contre ung plaisir ou ung seul bien qui vient
» Le plus heureux cent fois triste devient. etc. »

L'auteur, pour se peindre lui-même, rembrunit encore ses couleurs.

» L'arbre sec suys, portant d'ennuys verdure
» Vivant en mort, trouvant plaisance dure,
» Noyant de soif en la mer asséchée,
» Tremblant je sue, et si ards en froidure,
» En deuil passé, ay mal qui sans fin dure,
» Et ma santé d'infection tachée,
» En plaings et pleurs ma liesse attachée,
» J'ai corps entier dont la chair est hachée,

» Et ma beaulté toute paincte en laydure,
» Au descouvert, c'est ma joye cachée
» Et en mon ris est tristesse embuchée,
» Que doulcement en grant ire j'endure. »

Meschinot a dans sa poésie tous les vices de construction, et les défauts qu'on reproche aux poètes de son temps; l'oreille est souvent blessée par les tournures prosaïques, les hiatus, les inversions forcées, et une singulière affectation de jouer sur les mots; voici quelques strophes en vers de huit syllabes, prises au hasard, où ce dernier défaut est assez sensible. Il s'adresse aux princes :

» Le peuple donc qu'en *main tenez*
» Ne le mettez à *povreté*,
» Mais en grant paix le *maintenez*
» Car il a souvent *povre esté*.
» Pillé est yver et esté,
» Et en nul temps ne se repose,
» Trop est bastu qui pleurer n'ose.

» Combien que vous nommez *villains*
» Ceulx que vostre vie soustiennent.
» Le bonhomme n'est pas *vil lains*
» Ses faicts en vertu se *maintiennent*,
» Ceux qui à bonté la *main tiennent*,
» Plus qu'autres desservent *louange*,
» On ne peult faire d'un *loup ange*.

» Jeunesse, mère de *folie*,
» Partie adverse de raison,
» Par plusieurs façons le *fol lye*
» Par le mener à déraison,
» Commettre lui, fait maulx foison;
» Mais enfin tout bien débattu,
» Tel garde et tient en sa maison
» Le baston dont il est battu.

Si la poésie de Meschinot manque de grâce et

d'harmonie, elle a le mérite d'avoir toujours un but moral ; il adresse ses leçons aux princes comme aux peuples, et aucune classe de la société n'échappe à la sévérité de ses remontrances.

1494.

L'évêque Robert d'Epinai était mort au mois de juillet ou d'août de l'année précédente, loin de Nantes, et peu regretté de ses diocésains. Le pape Alexandre VI, à la sollicitation du roi, nomma Jean d'Epinai, évêque de Mirepoix, et frère de Robert, pour le remplacer, contre le vœu bien connu de la reine Anne, qui voulait qu'on donnât l'évêché à Guillaume Gueguen, dès long-temps élu par le chapitre. Pour consoler cette princesse de son refus, le pape donna l'évêché de Mirepoix à son protégé, mais la reine défendit à Gueguen d'accepter. Jean d'Epinai ne se pressa point d'occuper son nouveau siége ; le 12 d'avril de cette année, il obtint main-levée du roi, pour son temporel, et prit possession par procureur, le 5 juillet suivant, après avoir obtenu du roi un délai de trois ans, pour se présenter au serment.

Le nouveau prélat vint à Nantes au commencement de septembre, et descendit à l'hôpital de Saint-Clément, où il s'arrêta quelques jours selon l'ancienne coutume. Il fit notifier son entrée pour le dimanche 7. Ce jour il monta sur sa haquenée et se rendit à la porte de ville. Les quatre barons, savoir : les sires de Châteaubriant, de Retz, d'Ancenis et de Pontchâteau, firent le service ordinaire de porter l'évêque depuis la porte de ville jusqu'à la cathédrale. Après la cérémonie, il y eut un repas splendide à l'évêché ; la ville fit présent à l'évêque de deux pipes de vin d'Anjou, valant 14 écus d'or (L'écu d'or était alors au titre de 23 karats, et à la taille de 70 au marc. Il vaudrait aujourd'hui 11 francs passant).

Pendant le séjour du roi Charles à Nantes, en 1491, il permit à la communauté de ville, par lettres du 14 juillet, de se servir de la maison de la Prévôté, pour y tenir ses assemblées, et d'acheter les fonds voisins pour l'accroître. Cette maison était située au coin de la rue des Halles. La ville commença à la rebâtir cette année; la charpente seule coûta cinq cent vingt-cinq livres. Jusqu'alors elle tenait ses séances dans la maison *des engins* (l'arsenal), sur la place du Bouffai.

La ville fit aussi rétablir à neuf le pont d'Erdre de la rue de la Casserie, qui était tombé. Il était pavé sur madriers, et il n'y avait point de maisons dessus.

Le roi Charles créa un conseil pour l'administration de la chancellerie de Bretagne, avec séances de six mois à Nantes, du 1er octobre au 1er avril, et à Rennes, les six autres mois. Mais cette ville obtint bientôt l'année entière. Nantes porta ses plaintes aux Etats, qui obtinrent à cette ville la faveur qu'elle sollicitait; elle loua en conséquence l'hôtel du Beau-Soleil, dans la rue de ce nom, pour y établir le conseil pendant son sémestre. Cet avantage, au reste, fut de peu de durée, car, à la mort de Charles VIII, la reine Anne supprima cette nouvelle institution et rétablit l'ancienne chancellerie avec séances alternatives à Rennes et à Nantes.

On commença cette année à travailler au grand vitrage de l'église de Saint-Nicolas. « C'est, dit » Travers, le plus beau de la province; il n'y » en a peut-être point dans le royaume, qui le » surpasse ou qui l'égale. Les principaux événe- » ments de Saint-Nicolas y sont représentés, et » son portrait si bien tiré, qu'on n'y remarque point » de différence en vingt endroits, ou plus, que la » vitre le donne. » Cet ouvrage fut payé au moyen

d'une *taillée*, accordée par les grands vicaires; mais il ne fut achevé et posé qu'en 1499. Cette taillée était : « *par iceulx paroissiens, sçavoir par* » *chacun couple de mariez, cinq sols de bonne* » *monnoie, et par les personnes non mariées*, 2 *sols* 6 *deniers.* »

Il n'existe de ce beau vitrage, que quelques débris à la croisée du chœur, dont ils forment l'entourage.

1495.

Le 9 de mars, on apprit à Nantes la prise de Naples par l'armée française. On célébra cet événement par de grandes réjouissances : il y eut des *morisques* par la ville, des feux de joie et des distributions de vin et de fouaces.

Par un mandement du 2 juillet, l'évêque établit un crieur public, chargé de parcourir les rues avec une clochette, ou *eschelette*, à l'heure de minuit, et d'appeler à haute et intelligible voix les fidèles à la prière pour les morts; l'évêque attachait quarante jours d'indulgence à l'accomplissement de ce pieux devoir.

1496.

Nantes commençait à se ressentir d'une guerre qui ne lui offrait aucun dédommagement des sacrifices qu'on lui imposait. Charles demanda à la ville deux grandes caraques pour le transport de son artillerie et de ses munitions. Elle fut obligée d'emprunter, au mois de juin, trois mille sept cent cinquante livres au denier vingt, pour la construction de ces deux vaisseaux, qui étaient du port de mille tonneaux chacun.

Outre cette dépense, le roi fit de grands emprunts dans les villes de la Bretagne; Nantes fournit quinze mille livres pour sa quote-part. C'est plus de soixante-dix mille francs d'aujourd'hui.

Ces demandes multipliées pour le soutien d'une guerre si étrangère à la prospérité de la Bretagne, rendit le peuple assez indifférent à ses succès. Dès le 21 de mai, un courrier du roi était venu annoncer le gain d'une bataille dans le royaume de Naples; mais Nantes ne se crut point obligé d'en témoigner de la joie. Le 20 de septembre, un autre courrier, envoyé par la reine, vint annoncer que cette princesse était accouchée d'un dauphin; cette seconde nouvelle ne fut pas plus fêtée que la première. La ville était plus occupée à restreindre ses dépenses qu'à s'en créer de nouvelles. Peut-être aussi la communauté ne voulait-elle que témoigner son mécontentement, car nous allons voir qu'elle était toujours disposée à faire des largesses.

1497.

Le sire de La Trimouille, capitaine de Nantes, y vint au mois de juin. La ville lui fit présent d'une barrique de vin de Beaume, valant cinq écus d'or, de deux autres poinçons de six écus, et d'un esturgeon pêché dans la Loire. Ce présent coûta 30 livres 2 sous 6 deniers.

Le prince d'Orange, gouverneur de Bretagne, et son épouse, firent aussi leur entrée à Nantes, au mois de novembre; la ville leur fit présent de neuf barriques de vin qui coûtèrent quarante-neuf livres quinze sous. Ces deux présents chargèrent plus le budget de la ville, que les fêtes données à l'occasion de la naissance du premier dauphin.

La ville possédait quelques petites galères; elle en prêta une au prince d'Orange, pour faire un voyage à Orléans.

Les revenus étaient à cette époque de *cinq mille sept cent soixante et une livres deux sous quatre deniers* tournois (environ 25,300 francs au cours de ce jour); et les charges annuelles et réglées allaient

à douze cent sept livres cinq sous deux deniers, (4, 380 francs environ).

La monnaie courante, à Nantes, était des sous, des deniers, des oboles, des tiers de denier et des pouges.

1498.

Le 10 d'avril, on apprit à Nantes la mort de Charles VIII, frappé d'une apoplexie foudroyante, le 6 du même mois, au château d'Amboise. La reine fut profondément affligée de cette perte. « Ce fut, dit d'Argentré, chose impossible à dire, » combien ceste bonne princesse print de dé- » plaisir de la mort du roy, car elle se vestit » de noir, combien que les roynes porter le deuil » en blanc, et fust deux jours sans rien prendre » ny manger, ny dormir une seule heure, ne » respondant aultre chose à ceux qui parloient à » elle, sinon qu'elle avoit résolu de prendre le » chemin de son mary. »

Cette violente douleur céda enfin aux pieuses exhortations du cardinal de Brissonnet et de l'évêque de Condom; la reine finit par se réconcilier avec la vie, que Louis XII parvint même à lui faire aimer.

Cette princesse, n'ayant point conservé d'enfants de son union avec Charles VIII, prit, dans les premiers jours de sa douleur, la résolution de se fixer à Nantes pour le reste de ses jours. Elle fit demander à la ville un ou deux de ses citoyens, pour conférer avec eux à ce sujet. On nomma Ducelier et Gilles Thomas, qui allèrent à Paris, où la reine devait se rendre. La ville leur alloua un traitement; le premier eut *quatre livres par jour*, et le second *trois livres*. La ville alors ne se ruinait pas en frais d'ambassade.

La reine se mit en route au mois d'octobre, pour revenir en Bretagne. Dès que le bureau eut connaissance de son voyage, il prit des mesures

pour faire à cette princesse une magnifique réception. Il emprunta des fonds à 12 livres le marc, pour encourager les prêteurs, l'argent du roi n'étant encore qu'à 11 livres.

La reine arriva le 10 novembre. Le chapitre, en chape et portant des reliques, alla processionnellement au-devant d'elle, jusqu'à la porte de Sauvetour. « Une jeune fille, superbement habillée, » portée par une *grant beste, appelée ung Olifant*, » chargée de la tour, parut à l'entrée de la reine, » et, du haut de la tour de l'éléphant, lui pré- » senta en trousseau les clefs de la ville. Deux » sauvages conduisoient la beste; elle étoit por- » tée par plusieurs hommes qui ne paroissoient » point, et qui en marchant fesoient marcher » la beste. »

» La reine, à son entrée, marcha sous un dais » de velours noir, précédée d'étendards de satin » noir, violet et blanc, avec des croix noires; les » trompettes de ville, en habillements, mi-partie » noir, blanc et violet, chapeaux noirs, sonnant la » marche; leurs bannières furent aussi lugubres. » (Travers)

Cette princesse, ainsi que le remarque d'Argentré, portait son deuil en noir, contre l'usage des reines de France.

La ville ne borna point l'expression de son zèle à cette entrée solennelle. Peu après, elle donna des fêtes magnifiques, pour prouver à la reine la joie que les Nantais éprouvaient de la posséder.

Il y eut une *morisque de moralité;* on représenta, dans divers carrefours, des pièces intitulées la *Feinte de la fortune, la Feinte, ou mystère de vérité, le Mystère du jugement de Pâris*, et enfin une *Pastorale dans un bocage.*

La ville fit présent à la reine, le jour de son arrivée, de deux pots d'argent, de deux bassins, de deux flacons, et de six tasses couvertes, le tout

pesant cent marcs trois onces et deux gros et demi, à 12 livres le marc, non compris la façon, et le vermeil auquel on employa cent cinquante-huit ducats et demi de poids. Vingt-deux pipes de vin furent distribuées aux seigneurs et grands officiers de la reine; le maréchal-des-logis, les fourriers, valets, portiers, etc., eurent ensemble trente-sept écus d'or.

La reine fit plusieurs réglements utiles, et continua à exercer l'autorité souveraine en Bretagne, comme avant son mariage. Pour dédommager la ville des grandes dépenses faites à son entrée, cette princesse lui accorda, le 22 novembre, les droits de méage et de pavage pour dix ans.

Un des premiers soins de la reine fut d'ôter la place de capitaine de Nantes au sire de La Trimouille, qui lui avait fait une guerre si acharnée avant son mariage; elle donna cette charge à Arthur-de-l'Epervier-de-la-Bouvardière. Le connétable de la milice bourgeoise fut aussi disgracié.

« La reine fit frapper, à Rennes et à Nantes, » des targes de 10 deniers, à l'écu mi-partie de » France et de Bretagne; ainsi que des écus d'or » à l'hermine, de 70 au marc, au cours de 35 sous. » Son effigie y est empreinte en manteau royal » entre deux pavillons, une épée à la main droite, » un sceptre à la gauche; une moucheture d'her- » mines sur la tête, l'écu de France à trois fleurs » de lys, sur le genou droit, et celui de Bre- » tagne à trois mouchetures d'hermines sur la » gauche, et pour légende: *Anna D. G. Fran-* » *corum regina et britorum duchissa.* Le revers » porte une croix cantonnée de quatre hermines » couronnées avec la légende: *Sit nomen Domini* » *benedictum.* On distingue l'écu de Rennes à la » lettre R., et celui de Nantes à la lettre N., » dont ils sont marqués du côté de la croix. L'écu » de Nantes a le millésime 1498, sous les pieds

» de la duchesse, et c'est une singularité, le mil-
» lésime ne se remarquant sur aucune monnoye
» de France, avant le règne de Henri II. » (T).

Les glaces de cette année emportèrent une partie des ponts de Nantes. Les galeries de la porte de Saint-Nicolas écroulèrent aussi pendant cet hiver. La ville fit enlever les décombres et exhausser la place de Sainte-Catherine, qui n'existe plus.

1499.

Par la mort de Charles VIII sans enfants, la France était sur le point de perdre la Bretagne. Le duc d'Orléans devenu roi, sous le nom de Louis XII, se hâta de prévenir ce malheur par un expédient dont son épouse seule eut à gémir. Les sentiments secrets du prince étaient trop d'accord avec la politique, pour qu'il se fît un scrupule de rompre les liens mal assortis qui l'attachaient à Jeanne-de-France, fille de Louis XI. Cette princesse malheureuse fit de vains efforts pour empêcher la dissolution de son mariage : elle fut prononcée et approuvée par le pape Alexandre VI, qui se fit un mérite d'obliger un prince dont il avait besoin.

Le roi et la reine Anne avaient fait des arrangements secrets avant qu'ils fussent assurés que le divorce fût prononcé ; ainsi, dès que Louis fut libre, il présenta sa main à cette princesse, qui, en l'acceptant, devint deux fois reine de France. Le roi vint à Nantes, et y fit son entrée le 7 janvier (1498, v. st.) ; il se plaça sous un dais de velours bleu, à quatre écussons en broderie, deux aux armes de France, et deux à celles de Bretagne. Les articles du mariage furent arrêtés le même jour. La reine obtint que le temporel de l'évêché de Nantes, tenu en régale depuis la mort de Pierre Duchaffaut, serait maintenu, et que le roi solliciterait à Rome pour obtenir les bulles de

Guillaume Gueguen, évêque, élu par le chapitre, que François II ni la reine n'avaient pu obtenir.

Le mariage fut célébré le lendemain 8, dans la chapelle du château.

Le roi et la reine repartirent de Nantes, à la fin du mois de janvier, ou dans les premiers jours de février. La ville leur envoya à Blaye un esturgeon pêché à Nantes, qui coûta 12 livres, et 8 livres de frais.

On imprima vers ce temps un rituel, sous le nom de l'évêque Jean-d'Epinai, dans lequel on remarque que les exorcismes du baptême des filles sont plus étendus, et ont plus de signes de croix que pour les garçons. « Comme si l'on eût cru, » dit Travers, que le démon habite plus volontiers » dans le sexe féminin, et défend plus opiniâtrement » cette place. »

Nantes fut menacé cette année d'une nouvelle contagion ; elle commençait à se manifester dans les campagnes. La ville prit de sages précautions pour s'en préserver. Elle s'adressa aussi au ciel par l'intercession *de Monsieur Saint-Sébastien*, et ordonna, le 31 d'août, de lui porter processionnellement la ceinture en cire de la ville et du château, pour l'y brûler devant l'image du saint. Cette procession générale eut lieu le lendemain, et le cierge fut porté par huit chapelains.

Un poursuivant de la reine, nommé d'Estampes, arriva à Nantes, le 21 octobre, apportant la nouvelle que cette princesse venait d'accoucher de Mme Claude. La ville donna six florins d'or au courrier, et ordonna des feux de joie.

On abattit cette année, par ordre de la reine, plusieurs maisons à l'entrée de Richebourg, pour étendre les fortifications du château et ses fossés. La ville acheta aussi quelques maisons du côté de la

Motte, pour élargir l'entrée de ce faubourg. Les Jacobins cédèrent une partie de leur terrain pour dégager le château. La reine les dédommagea de ce sacrifice, en leur donnant l'emplacement et les bâtiments de l'hopital, qui s'étendait le long des murs de ville, et touchait aux dernières maisons de la rue du Port-Maillard.

L'ancien hopital fut transféré dans la rue d'Erdre (depuis rue du Vieil-Hopital), près du lieu où cette rivière se jette dans la Loire. La chapelle qu'on y bâtit fut placée sous l'invocation de Notre-Dame-de-Pitié, d'où l'Hopital a pris son nom.

« On n'arrivoit alors au Port-Maillard, que » par un pont de bois sur un fossé entre les » portes, à l'entrée du port. Le pont fut dé» moli et le fossé comblé, au mois de maï de » cette année. » (T).

Richard, évêque de Beryte, délégué par les grands-vicaires de Nantes, fit près de quatre cents tonsurés dans deux ordinations. Ce nombre excessif venait d'un abus qui n'était que trop répandu alors; beaucoup de personnes s'empressaient de se faire recevoir clercs pour jouir du bénéfice de cléricature, que le mariage ne leur faisait point perdre. Cette facilité d'obtenir et le droit qu'il fallait payer, ne décèlent que trop que l'intérêt de la religion n'était pas le seul qui faisait agir.

L'autorité paternelle était très-étendue à cette époque. Une femme mariée, qui avait son père, ne pouvait s'obliger par contrat sans son autorisation. Un fils, quoique majeur, ne pouvait passer d'acte sans l'aveu de son père, et, s'il était marié, il lui en fallait la permission, pour autoriser sa femme.

A cette époque, l'évêque tenait son tribunal ecclésiastique sous le portail de Saint-Pierre. Les

personnes qui plaidaient à sa juridiction s'y rendaient à l'issue des vêpres pour défendre leur cause. Jacques Clatte, docteur ès-droits, que la ville avait fait venir d'Angers, pour tenir une chaire à Nantes, et qui était mal payé de ses *gages*, appela en cause Guillaume Pâtissier, miseur de la ville, devant les grands-vicaires de l'évêque, Jean-d'Epinai, chancelier de l'université, et en cette qualité juge apostolique de ses suppôts. Le miseur, comme de raison, fut condamné à payer.

Le marc d'argent valait 11 livres.

1500.

La reine chérissait le séjour de Nantes; elle y revint cette année avec le roi. La ville envoya jusqu'à Ingrande deux galiotes pour transporter leurs majestés. Cette dépense s'éleva à 47 livres.

La persévérance de la reine, et les sollicitations du roi en faveur du vice-chancelier Guillaume Gueguen, arrachèrent enfin au pape un consentement, que la justice seule n'avait pu obtenir. Alexandre fit expédier les bulles, le 25 septembre, au prélat élu depuis treize ans. Jean-d'Epinai fut transféré à l'évêché de Saint-Pol-de-Léon.

Le nouvel évêque prit main-levée du roi, le 29 octobre, et fit son entrée le 3 novembre, porté par les quatre barons. Le palais épiscopal, inhabité depuis tant d'années, était trop délabré pour y recevoir une nombreuse compagnie. Le dîner de cérémonie eut lieu aux Cordeliers, où assistèrent plus de deux mille personnes des trois ordres de l'état.

1501.

La chambre des comptes était restée jusqu'alors, sans résidence fixe, et suivait toujours celle des princes. Une ordonnance du roi Charles VIII, datée de Lyon, du 5 février 1495 (v. st.), l'avait

fixée à Nantes, dans la maison de Montfort, près de la collégiale, et appartenant au domaine, avec ordre d'y transporter tous ses titres et chartes. Mais cette ordonnance ne put recevoir son exécution que cette année, d'après un nouveau mandement de Louis XII et de la reine Anne, en date du 21 février 1500 (1501 n. st.). Mais l'hôtel de Rochefort n'étant pas en état de recevoir cette compagnie, elle fut obligée de tenir ses séances pendant plusieurs années aux Cordeliers.

Louis XII fit acheter plusieurs maisons et jardins dans la rue des Caves, pour construire un hôtel de la chambre des comptes. On commença les travaux en 1515, sous le roi François I[er]; mais l'embarras continuel des finances, sous le règne de ce prince, fit souvent interrompre cette construction, qui ne fut achevée qu'après l'année 1543.

Nantes éprouva cette année une violente maladie contagieuse. Le 12 de juillet, le bureau de ville ordonna de rechercher les maisons infectées, d'en faire sortir les malades; ces maisons furent fermées, et on y apposa le sceau de la ville. On fit une procession générale, jusqu'à Saint-Sébastien; on y porta un cierge de 200 brasses, pesant vingt livres; deux trompettes sonnaient la marche. La bougie fut portée par des prêtres, jusqu'à Pirmil, et de là par eau, jusqu'à Saint-Sébastien. L'université tint ses écoles fermées pendant la contagion.

« Audit temps, dit le compte du miseur,... la » peste eut cours, et mourut quatre mille per» sonnes et plus, et demoura ceste ville quasi inha» bitable de la pluspart des gens de puissance,... et » des louaigiers. Ils s'en fuissoient de nuict, et » laissoient les cleffs soubs l'uys. »

La reine fit cette année des dons à plusieurs communautés de Nantes; entr'autres 300 livres

aux Jacobins, pour une partie du cimetière qu'elle leur avait prise; 200 livres aux religieuses de Sainte-Claire, et 120 livres à l'hopital de Saint-Ladre (Saint-Lazare).

Il existait, à cette époque, des droits seigneuriaux dont la bizarrerie était aussi remarquable que difficile à expliquer. Chaque boucher de Nantes devait au seigneur de Retz un denier, payable le jour du mardi-gras. Le boucher devait tenir le denier tout prêt dans sa main, quand les gens du seigneur lui présentaient une aiguille; s'il y manquait, les percepteurs piquaient leur aiguille dans une pièce de viande, et l'emportaient sans donner au boucher le temps de fouiller dans sa poche.

1502.

La lèpre n'était pas encore détruite à cette époque, et l'on continuait à séquestrer de la société les malheureux infectés de cette horrible maladie. On quêtait dans les églises, pour l'entretien de l'hôpital de Saint-Ladre, où les lépreux étaient relégués.

1503.

Il y eut cette année plusieurs fêtes publiques, avec des feux de joie; une le 20 avril pour la conclusion de la paix avec l'Espagne, et l'autre le 30 novembre, pour l'élection du pape Jules II.

On commença cette année à bâtir le nouvel hopital en Erdre, à la place de celui que la reine Anne avait donné aux Jacobins, sous la direction de Guillaume Pâtissier,... « commis .... quant afin » de faire édifier une maison et hopital, pour y » loger les pouvres... quel édifice fut commencé » le 1er jour de juing... » L'évêque de Rennes donna 18 livres 10 sous; la ville 100 livres, et les fermiers des deniers publics, 3080 livres pour continuer l'ouvrage.

1504.

Pendant son séjour à Nantes, au mois de janvier (1503, v. st.), Louis XII rendit une ordonnance pour l'établissement d'un guet, formé par les habitants, pour la garde de la ville et du château.

On bâtit cette année la chapelle de Sainte-Catherine, non loin de l'ancienne église des Templiers. Le quartier en a conservé le nom; mais la chapelle n'existe plus.

1505.

Cette année le roi tomba dangereusement malade, et la reine se disposait à revenir à Nantes, en cas que Louis vînt à mourir. Elle avait fait embarquer sur la Loire ses meubles précieux et ses bijoux; mais le maréchal de Gié, par un zèle indiscret, les fit arrêter. La reine ne lui pardonna pas cette offense. Après le rétablissement du roi, elle exigea et obtint de ce prince de faire faire le procès au maréchal, qui fut traité avec une rigueur qui jette un peu d'ombre sur le beau caractère de cette princesse, et fait peu d'honneur aux juges qui ont épousé sa haine.

Un bedeau de l'université de Nantes avait dérobé, dans une des églises de la ville, un vase sacré dans lequel on conservait les hosties consacrées; ne pouvant toutes les avaler, il les jeta dans les archives, où elles restèrent long-temps. Le sacrilége fut découvert; et le 2 décembre de cette année, on fit une procession expiatoire, aussi solennelle que celle de la fête-Dieu.

Nota. L'abbé Travers rapporte cet événement à l'année 1502.

1506.

Le 25 mai de cette année, on fit la translation

du corps de Marguerite-de-Foix, mère de la reine, auprès de celui du duc François II, son époux, dans le magnifique tombeau que Michel Columb venait de terminer. Sur l'invitation de la reine, les sires de Rieux, de Châteaubriant, de la Hunaudaie, du Perrier, et beaucoup d'autres seigneurs, assistèrent à cette cérémonie, qui se fit avec une grande pompe.

Les dépenses de cette translation montèrent à trois mille deux cent vingt-neuf livres huit sous quatre deniers; le marc d'argent étant à 11 livres.

L'évêque Guillaume avait accompagné la reine, pour assister à la cérémonie du mariage de sa fille, Claude-de-France, âgée de six ans et demi, avec François-de-Valois, comte d'Angoulême, depuis François Ier.

Guillaume, peu après son retour à Nantes, tomba malade et mourut dans la nuit du 23 au 24 novembre. Il fut inhumé dans la cathédrale, devant l'autel de Saint-Clair, d'où il fut retiré plus tard, et placé dans la chapelle de la Magdeleine, dans un tombeau de marbre blanc, sur lequel on posa sa figure, sculptée à ce que l'on croit par Michel Columb. Guillaume avait rebâti le palais épiscopal en 1502, il n'en reste plus de vestiges.

1507.

Guillaume est remplacé par Robert Guibé, neveu du célèbre et malheureux Landais. Ce prélat avait obtenu l'évêché de Tréguier dès son enfance, par la faveur de son oncle; il devint évêque de Rennes, après la mort de son frère, et eut encore l'abbaye de Sainte-Melaine. Il fut ambassadeur du roi à Rome, et cardinal en 1505, par la protection de la reine. Ce nouveau prélat était à Rome, quand il fut promu à l'évêché de Nantes, et continua à y résider pour veiller aux intérêts du roi, avec une pension de deux cents livres, que ce prince

lui accorda. Robert obtint ses bulles le 22 janvier (1506, v. st.), et jouit des revenus de l'évêché sans en remplir les devoirs ; il ne prenait que le titre de cardinal de Nantes.

1510.

Louis XII revint à Nantes au mois d'avril de cette année, pour complaire à la reine, qui aimait le séjour de cette ville.

1511.

Le roi accorda à la ville la continuation, pour dix ans, des devoirs de méage, pavage, appétissements de vin, etc., pour les réparations, entretiens et augmentations des ouvrages publics.

Louis XII, brouillé avec le pape, pour des intérêts temporels, avait provoqué l'assemblée du Concile de Pise pour procéder contre lui. Les évêques de Bretagne eurent ordre du prince de s'y rendre. Il ne fallut rien moins que la conduite injuste de Jules II envers Louis, pour pousser ce prince à cette extrémité ; le cardinal de Nantes ne se crut point obligé d'être reconnaissant des bienfaits qu'il avait reçus du roi et de la reine, jusqu'au point de les servir dans cette occasion. Il épousa au contraire la cause du pape, au préjudice de son souverain ; Louis se vengea de son infidèle mandataire, en saisissant le temporel de l'évêché de Nantes, et tous les riches bénéfices dont ce prélat jouissait en Bretagne. Robert, dépouillé de ses revenus, eut recours aux cardinaux, qui lui accordèrent une double part dans leur casuel, et le pape lui conféra la lucrative légation d'Avignon.

Le cardinal de Nantes, à qui un évêché sans revenus était inutile, s'en démit cette année entre les mains du pape, en faveur de son neveu, François Hamon, qui était à Rome. Ce nouveau prélat,

obtint promptement ses bulles, et prit possession de l'évêché, par procureur, le 14 février 1512 (n. st). Robert Guibé mourut à Rome, le 13 novembre 1513, sans avoir résidé dans son évêché.

La ville acquit cette année une maison et jardin, pour l'exercice de l'arbalétrie, plus spacieuse que l'enclos qui servait à cet usage, dans le quartier de Sainte-Catherine. Cette nouvelle maison était située près de la grosse tour du Port-Communeau, et a servi depuis aux chevaliers du Papegault.

1513.

Pendant son séjour à Nantes, le roi donna cette année un mandement, en date du 17 août, pour la fabrication d'écus d'or de Bretagne, *au porc épic*, de 70 au marc, à 23 karats un 8me, au cours de 30 sous 2 oboles, avec la légende : LUDOVICUS, D. G. FRANCORUM, REX BRITONUM DUX. Sur le revers, une croix à fleurons, avec deux hermines et deux couronnes, et ces mots autour : DEUS IN ADJUTORIUM MEUM IN TENDE; de grands blancs, nommés *Ludovicus*, au cours de 10 deniers et de 87 à la taille au marc; de trois cents marcs de doubles deux deniers; et enfin de trois cents marcs de deniers. = Le marc d'or était à 108 livres 9 sous 5 deniers. Le marc d'argent, fin le roi, à 9 livres 9 sous 4 deniers, monnaie de Bretagne, et 10 livres 12 sous Tournois.

« Au mois de septembre, la reine régla le nombre » d'officiers qui devaient à l'avenir composer la » chambre des comptes. Elle les fixa au nombre » de vingt : deux présidents, cinq maîtres, appelés » auditeurs; neuf clercs, ou secrétaires; deux » greffiers, un procureur et un concierge, ou garde » de livres. » (T).

1514.

La reine Anne mourut au château de Blois, le 9 janvier (1513, v. st.), à six heures du matin, après une courte maladie. Cette princesse regretta beaucoup en mourant, de ne pouvoir laisser son corps à ses chers Bretons; mais elle obtint du roi qu'elle pût leur léguer son cœur. Elle fut transportée à Saint-Denis, et inhumée dans le tombeau des rois de France. Son cœur fut placé dans une boîte d'or, entouré de la cordelière (ordre qu'elle avait rendu célèbre), et surmonté d'une couronne. Il fut apporté à Nantes, avec les mêmes honneurs qu'on eût pu rendre à sa personne, et placé sur le tombeau du duc Arthur, aux Chartreux, en attendant que les préparatifs fussent achevés. On dressa dans l'église des Carmes une chapelle ardente, qui surpassait en beauté, celles de Paris et de Saint-Denis.

La cérémonie de la translation eut lieu le 19 de mars. Les rues par où passa le cortége étaient tendues de blanc, les fenêtres de chaque maison étaient éclairées par deux cierges aux armes de la princesse; un crieur, vêtu d'une robe de velours noir, chargée de quatre écussons, commençait la marche. Il portait deux clochettes à la main, qu'il sonnait à chaque carrefour, en criant: « *Dites vos*
» *Patenostres à Dieu, c'est pour l'ame de très-chres-*
» *tienne Royne, la duchesse, nostre souveraine*
» *dame, naturelle et maîtresse de laquelle on porte*
» *le cueur aux Carmes.* » Cent hommes en robes et chaperons noirs, portant à la main des torches de cire, du poids de deux livres, suivaient le crieur, et précédaient le convoi, qui marchait au son de toutes les cloches de la ville. Tout le clergé séculier et régulier de la ville assistait à la cérémonie: il était suivi par la magistrature. Le cœur de la reine était porté par le chancelier de Bretagne, Philippe-de-Montauban, chambellan du roi; il marchait sous un

poële de drap d'or, porté par le vice-chancelier, l'abbé de Quimperlé, et les sénéchaux de Rennes et de Nantes. Toute la noblesse de Bretagne entourait ce précieux dépôt. On célébra deux cents messes basses. Après l'office, le chancelier alla déposer le cœur de la reine * dans le tombeau qu'elle avait fait élever pour son père et sa mère, et le plaça entre les deux cercueils.

La ville remplit un pieux devoir, en se chargeant de toutes les dépenses de cette cérémonie funèbre ; elles montèrent à la somme de sept cent quatre-vingt-quatorze livres six sous trois deniers.

Louis XII fut profondément affligé de la perte de la reine Anne ; il soulagea sa douleur, en ordonnant des obsèques magnifiques, et telles qu'aucune reine de France n'en avait eu de pareilles. Petit (ou Parvi), confesseur du roi, en l'absence de celui de la reine, avait été chargé du soin de célébrer ses vertus. Il prononça sa première oraison funèbre, dans l'église de Saint-Sauveur de Blois, devant le cercueil de la princesse ; il lui donna *trente-sept épithètes vertueuses*, pour les trente-sept ans qu'elle avait passés sur la terre, et fit l'éloge de chacune de ses vertus. « Ensuite, il lui dressa un chariot d'honneur, » entouré des trente-sept vertus, pour la porter jus- » qu'en Paradis. » Dans une seconde oraison funèbre, prononcée dans l'église de Notre-Dame de

---

* Voici les vers gravés sur la boîte d'or qui renfermait le cœur de la reine :

COEUR DE VERTUS DIGNEMENT COURONNÉ.

En ce petit vaisseau, de fin or, pur et munde,
Repose un plus grand cœur qu'onques dame eut au monde.
Anne fust le nom d'elle, en France deux fois royne,
Duchesse des Bretons, royale et souveraine.
Le cœur fit si très-haut, que de la terre ès-cieux,
La vertu libérale croissait de mieux en mieux.
Mais le ciel en a pris la portion meilleure,
Et ceste part en terre à grand dueil nous demeure.

Paris, le même orateur compara la ville de Paris « à » un chœur de musique, à quatre parties, l'Eglise, » la Justice, l'Université et le Peuple, et fit voir que, » dans ces quatre parties, la douleur seule se faisait » entendre. » Il félicite aussi la reine *d'avoir provoqué l'expulsion des Juifs.* Enfin, à Saint-Denis, l'inépuisable Petit trouva encore la matière d'un troisième discours : il fit « un *dialogue de douze questions; bien piteuses, pleines de grand' édification.* » Il y ajouta la généalogie de la reine, qu'il fit descendre de *Brutus-de-Troye, et d'Inoge, fille de Pendrasus, noble empereur des Grecs.*

La douleur publique, causée par la mort prématurée de la reine Anne, méritait un plus digne interprète. Ses vertus, son courage dans des temps malheureux, sa constance et sa fermeté à résister à tant d'ennemis qui l'opprimaient ; son zèle pour le maintien des libertés et des priviléges de ses sujets, et son vif attachement à sa patrie, ont laissé de cette princesse un souvenir que le temps n'a point effacé. Ses traits récemment reproduits par le ciseau d'un artiste estimé, exposés à la vénération publique, seront, pour les descendants de ceux qu'elle rendit heureux, un nouveau motif de chérir sa mémoire.

La reine laissa deux filles de son second mariage ; Claude, l'aînée, devint reine de France ; et Renée épousa le duc de Ferrare.

On bâtit le pont d'Erdre en face du nouvel Hopital et de la rue de Sainte-Catherine. Il fut construit en bois et sur *estapes.*

Le bas de la Fosse n'était encore habité que par des bateliers et des pêcheurs, qui logeaient dans de misérables cases. Ces pêcheurs s'avisèrent un jour, pendant les fêtes de Pentecôte, d'aller à la pêche : l'official les condamna chacun à deux sous d'amende, au profit de leur paroisse ; cet argent fut employé à l'achat d'une croix d'argent. Plus tard, ces pêcheurs

se retirèrent dans l'île des Chevaliers, ou de Trente-Moults, où leurs descendants sont encore.

1515.

Louis XII, outre le chagrin que lui causait la perte de son épouse, s'affligeait aussi qu'elle ne lui eût pas laissé un fils pour lui succéder. Ce motif le détermina à se remarier; après un veuvage de neuf mois, il épousa une princesse d'Angleterre. Mais ce nouveau mariage lui devint funeste, par son extrême désir d'avoir un héritier; sa santé, déjà chancelante, s'affaiblit promptement, et il mourut le 1er janvier (n. st.)

La perte de ce bon prince fut une calamité publique. « La France, dit Montesquieu, n'a jamais eu » de meilleur citoyen que Louis XII. Le cardinal » d'Amboise trouva les intérêts du peuple dans » ceux de son roi, et les intérêts du roi dans ceux » du peuple. »

C'est ce même prince qui disait: « J'aime mieux » faire rire mes courtisans de ma parcimonie, » que de faire pleurer mes sujets de ma prodi» galité. »

François Ier, son successeur, se hâta d'obtenir de la reine Claude, son épouse, une donation de la Bretagne, à titre d'héritage perpétuel.

Le marc d'argent est à 12 livres 15 sous.

1516.

L'évêque François Hamon ne vint à Nantes qu'au commencement de cette année, ou à la fin de la précédente. On ne connait aucun détail sur le cérémonial de son entrée.

1517.

Par lettres-patentes du 20 décembre de l'année précédente, et des 12 et 16 février de celle-ci, le roi requiert la communauté de Nantes d'en-

voyer un acte en bonne forme au roi d'Espagne, du consentement de cette ville, au mariage de la princesse Louise, fille du roi (encore au berceau), avec ce prince. Nantes était placé au rang des douze bonnes villes de France, dont le roi d'Espagne exigeait l'adhésion.

La ville était chargée de l'entretien et des réparations des ponts, qui, depuis la Belle-Croix jusqu'à Pirmil, n'étaient encore qu'en bois. Elle avait établi différents chantiers, où étaient déposés les bois de charpente et autres matériaux nécessaires. Mais ces matériaux étaient comme livrés au pillage; il fallut lancer des monitoires pour arrêter le vol des poutres, madriers, planches et chaux, et même des pierres de taille.

L'on commença cette année à bâtir la chapelle de l'hopital, avec un clocher, et un beau quai le long de l'Erdre. Dans la suite, ce quai fut obstrué par des maisons, au profit de l'hôpital. Il a fallu bien des années pour détruire ces constructions, et rendre l'abord de l'Erdre praticable vers son embouchure.

L'on commença aussi le quai de la Fosse; mais ce travail dura bien des années avant d'arriver à sa perfection.

» L'ancienne maçonne du beau puits de la Grande-
» Rue, autrement du Pilori, qui y étoit, et que
» l'on a depuis transférée à la place du Bouffai,
» est aussi de ce temps; on voyait dans sa ron-
» deur, cinq grosses pierres taillées en figures
» d'animaux, et l'on y arrivoit par des degrés
» de pierres de grison. On l'a réduit de nos jours
» (en 1721), pour élargir la place, sans penser
» qu'on ôtoit à la ville un de ses ornements; il
» n'y avoit aucun puits semblable à Nantes : on
» l'appeloit le Grand-Puits. » (T.)

La Loire était couverte d'écluses qui nuisaient beaucoup à la navigation. Une ordonnance du roi

sur leur démolition fut si bien exécutée, qu'il n'en reste pas de vestiges.

1518.

La ville fut affligée de la peste pendant les mois de janvier et février. Deux sergents, gagés chacun à trois livres par mois, furent chargés de faire évacuer les maisons infectées, de les fermer et seller du sceau de la ville.

François Ier, la reine Claude et madame Louise, leur fille, arrivèrent à Nantes, le 13 d'août; leurs MM. firent leur entrée solennelle, le 20 du même mois, par la porte de Saint-Nicolas, chacune sous un dais.

» La ville, à l'occasion de cette entrée, fit cons-
» truire plusieurs échafauds, ou théâtres : un à
» la porte de Saint-Nicolas, où une petite fille
» superbement habillée, et portée sur un demi-
» globe de métail, entre deux lions, présenta au
» roi les clefs de la ville, au nombre de *six*
» *grosses clefs* de fer argentées. »

Les autres théâtres furent dressés dans différents quartiers de la ville, avec des *fauvettes*, c'est-à-dire des *chanteuses* sur tous ces théâtres.

» La ville fit présent au roi d'un vaisseau d'ar-
» gent doré, du poids de trente-deux marcs sept
» onces, à 13 livres le marc, non compris la
» façon et la dorure, à laquelle on employa 100
» ducats d'or de 41 sous 9 deniers la pièce. »

» A la mère du roi, douze tasses de vermeil,
» avec leurs couvercles aussi de vermeil, pesant
» ensemble quarante-huit marcs... sans la façon
» et le vermeil; on employa à les dorer 138 du-
» cats, deux tiers de saluts. »

» Tous ces ouvrages, tant en façon que ma-
» tière, coûtèrent à la ville deux mille six cent
» quinze livres treize sous deux deniers. Le sur-

» plus des autres dépenses, six cent trente-neuf » livres sept sous un denier. Total : trois mille » deux cent cinquante-cinq livres et trois de- » niers. »

» Le marc d'or était à 47 livres. » (T.)

Pour faire face à ces dépenses, la ville se trouva dans la nécessité de recourir à des expédients. Elle contracta divers emprunts au denier 20, pour rembourser les avances qu'on lui avait faites.

Les confréries et les corps de métiers commencèrent, vers ce temps, à porter à la procession des cierges énormes; la paroisse de Saint-Nicolas en fit faire un de quatre-vingts livres, porté par quatre hommes. Les corporations renchérirent bientôt les unes sur les autres; le nombre et le volume de ces cierges engendrèrent des jalousies ; on se disputa aussi pour les rangs. Il fallut que les magistrats terminassent ces querelles, en réglant les prééminences. L'émulation croissant toujours, on remplaça ces masses de cire par des *torches* en bois, telles qu'on les a vues jusqu'au commencement de la révolution.

1519.

A peine le roi et la reine eurent-ils quitté Nantes, que les fermiers du domaine entreprirent d'établir un impôt sur le sel. La ville envoya des mémoires au roi, pour réclamer contre cette entreprise du fisc, et se plaindre des fermiers qui violaient les priviléges de la province. Les Etats qui tinrent à Nantes, au mois de septembre, s'opposèrent à la perception du nouvel impôt.

1520.

Le roi revint à Nantes cette année, au mois de septembre; on ignore le motif de ce voyage.

1522.

Le roi était à Nantes, le 9 juillet de cette année.

Au mois d'octobre suivant, il fit demander à la ville une somme de vingt-deux mille livres; mais la communauté s'adressa à la reine Claude et à la régente pour obtenir l'exemption de cette charge. Il paraît que l'intercession de ces princesses fut favorable, et que cette demande n'eut pas de suite.

La peste recommença cette année ses ravages, et dura plusieurs mois; il en fut de même l'année suivante. La ville prit les précautions qu'elle avait employées précédemment; c'est-à-dire, de faire vider et sceller les maisons infectées.

D'après un compte de fabrique de la paroisse de Saint-Nicolas, on trouve que l'aune de toile pour faire des aubes, valait alors 4 sous 10 deniers, et la toile fine pour faire les surplis, 6 sous 6 deniers l'aune. On employa six aunes de cette dernière toile pour faire deux surplis, dont l'un était pour l'évêque, ou son grand-vicaire, lorsqu'ils faisaient la visite, et l'autre pour le recteur, lorsqu'il officiait. Le bas prix de la main-d'œuvre des lingères n'est pas moins curieux; pour la façon de « *Seix aulbes, et de quatre* » *sourpelicts, pour ce,* 16 *sols* 11 *deniers tournois.* »

1524.

La reine Claude mourut au château de Blois, le 20 juillet. En vertu de la donation de cette princesse, François Ier écrivit à Nantes, pour demander un nouveau serment. Une députation fut nommée pour le prêter au nom de la ville.

Le roi, épuisé par des guerres continuelles, demande des secours à la Bretagne. Le clergé de Nantes, après une inutile résistance, est obligé de payer sa part de cette contribution, qui d'ailleurs avait été votée aux Etats par les trois ordres réunis.

Les stipulations étaient d'une rigueur extrême

à cette époque. « Un particulier, le 13 juillet, » vendit un poinçon de vin d'Orléans 6 livres » 15 sous, payables en quinze jours, sous peine » de prison, dans celle des villes de Bretagne » que le créancier indiquerait, *et d'excommuni-* » *cation* prononcée par l'official de Nantes contre » le débiteur après l'échéance du terme. » Il serait je crois difficile de décider lequel était le plus blâmable, dans cette transaction, du débiteur qui se soumettait à de si indignes conditions, du créancier qui les imposait, ou de l'official qui prêtait son ministère, pour sanctionner un aussi énorme abus des censures ecclésiastiques.

1525.

Les travaux de l'église de Saint-Pierre avançaient lentement; le chapitre eut recours au Saint-Siége, pour obtenir des indulgences en faveur des personnes qui contribueraient de leurs biens à l'achèvement de ce grand ouvrage. Le pape accéda à la demande du chapitre; ce n'était pas la première fois qu'il usait de cette ressource quand les autres devenaient insuffisantes.

La rareté et la cherté des grains obligèrent la ville à mettre un embargo dessus. Plusieurs bateaux chargés de grains étaient sortis avant la défense; la ville fit courir après, et les fit rentrer à Nantes; pour empêcher leur fuite, on leur enleva les voiles et tous les apparaux.

1526.

François I[er] passe par Nantes, dans le mois de juillet, au retour de sa captivité en Espagne.

1527,

Cette année fut très-malheureuse pour le peuple, par la cherté des vivres, causée par le débordement de la Loire; toutes les terres atteintes

par l'inondation étaient restées stériles. Cette disette dura jusqu'en 1532.

Le clergé fut obligé de payer un décime de ses revenus. L'évêque Hamon, chargé de cette recette, resta en retard de paiement, et vit son temporel saisi par la chambre des comptes.

Anne-de-Montmorency, grand maître de la maison du roi, et maréchal de France, est nommé gouverneur, ou capitaine de Nantes, avec un traitement de *cent livres*, que la ville était chargée de lui payer.

1529.

La Bretagne partageait les charges et les misères que des guerres malheureuses et interminables faisaient peser sur la France. Le roi, malgré son désir de ménager des peuples nouvellement unis à ses états, n'en était pas moins forcé de solliciter de nouveaux secours. Le peuple était épuisé, il s'adressa au clergé, et lui demanda un nouveau décime de ses revenus, quoiqu'il en eût payé un depuis peu, pour aider à solder la rançon du dauphin et de son frère, restés en ôtage à Madrid. Le pape, de son côté, demandait aussi quatre décimes. L'évêque consulta le chapitre; on répondit au roi que le clergé ne pouvait lui accorder aucun secours sans la permission du pape, qui le lui défendait sous peine d'excommunication. Le clergé répondit à la demande du souverain pontife, en appelant du pape et de son bref au pape mieux informé. Il fit un peu plus tard un nouvel appel, contre le cardinal de Sienne, et l'évêque, son sous-collecteur, et réussit ainsi à éluder des demandes qui devaient lui enlever la moitié de ses revenus.

La paix fut conclue au mois d'août entre François Ier et Charles-Quint; mais les embarras financiers subsistaient toujours : le roi obtint, le 25 dé-

cembre, le dixième des revenus des terres nobles du Comté de Nantes, pour concourir au paiement de la rançon de ses fils.

1530.

La peste se manifesta à Nantes au mois de décembre. On ne prit point d'autres précautions sanitaires, que celles de sceller les maisons.

1531.

La peste qui régna sur la fin de l'année précédente, renouvela encore ses ravages dans celle-ci et les suivantes, jusqu'en 1534. Il est à croire que ces années de disette et de misère contribuèrent beaucoup à entretenir ce fléau. Les malades étaient déposés dans les hopitaux, traités et soignés aux dépens de la ville.

Les Etats, assemblés à Vannes, afferment pour trois ans les droits de la prévôté de Nantes, pour la somme de quatre-vingt-douze-mille cinq cent vingt-cinq livres, monnaie de Bretagne, ou cent onze mille cent vingt-cinq livres tournois.

1532.

François Hamon, évêque de Nantes, mourut dans la maison de Chessail (Chassais), le 7 janvier (1531, v. st.). Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Clair de la cathédrale.

Ce prélat aimait les savants et l'était lui-même; il les protégeait et en engagea plusieurs à se fixer à Nantes.

Le chapitre s'empressa de mettre le séquestre sur le temporel de l'évêché, fit sceller les portes du palais épiscopal, et défendit aux fermiers et détenteurs de fonds, sous peine d'excommunication, de se dessaisir des deniers.

Le sénéchal, à son tour, vint au nom du roi, et posa les scellés partout, *pour la conservation*

des droits du futur évêque. Le chapitre voulut menacer de censures; mais le sénéchal maintint le sceau du roi.

Le chapitre ne fut point arrêté par cet obstacle. Après avoir pris toutes les mesures concernant le spirituel et le temporel de l'évêché, il convoqua tous les chanoines absents, et leur enjoignit de se trouver à Nantes, le 3 de février, pour l'élection d'un nouvel évêque. Mais le capitaine de Nantes, Anne-de-Montmorency, se présenta le 19 de janvier au chapitre, et lui notifia des ordres du roi, portant défense aux chanoines de procéder à l'élection, *avant d'avoir communiqué au roi le droit qu'ils avaient d'élire*, sous peine d'encourir son indignation. L'intention du roi était de placer à Nantes un évêque de son choix.

Le 19 de février, jour indiqué pour l'élection, le chapitre en prorogea le terme à quinze jours de là; mais, deux jours après, il apprit à son grand étonnement, que le roi avait nommé à l'évêché de Nantes, en vertu d'un bref de Clément VII, par lequel ce pape suspendait pendant la vie du roi, tous les priviléges d'élection et accordait à ce prince la faculté de nommer aux évêchés vacants, d'après la forme indiquée dans le concordat.

Le pape, dans cette occasion, donna plus qu'il ne voulait, car il n'entendait point comprendre la Bretagne dans ce privilége; mais le roi n'en usa pas moins du droit, comme si l'évêché de Nantes y avait été compris; et le chapitre perdit pour toujours son droit d'élection.

Louis d'Acigné, abbé, doyen de Notre-Dame de Lamballe, prieur, archidiacre de Dinan, chanoine de Nantes et aumônier ordinaire du roi, obtint l'évêché de Nantes. Il était à Paris quand François Hamon mourut, et ce fut lui qui en instruisit le roi. Cette circonstance fit penser à lui. Il comptait aussi sur la bienveillance du prince,

et bientôt il fut si assuré que l'évêché ne lui échapperait pas, qu'il s'occupa d'abord de la conservation des meubles du palais épiscopal, et fit porter ses plaintes au chapitre de ce qu'ils avaient été pillés.

Le nouvel évêque fit prendre possession, par procureur, le 22 de mai; et le 31 du même mois, le roi lui donna ses lettres de main-levée pour le temporel.

Par une délibération en date du 24 février, la ville prêta au roi deux mille cinq cents écus d'or.

Le droit de méage fut porté à trente-six mille livres pour trois ans, ou douze mille livres par an.

Pendant toute cette année et les suivantes, Nantes éprouva la famine; les pauvres affluaient de toutes parts, et la ville se donnait beaucoup de soins pour les soulager. La confrérie de la Véronique vint aussi au secours des hopitaux. Celui d'Erdre était tellement surchargé de malades, que les administrateurs ne purent suffire pour les nourrir. Ils furent obligés de prendre le pain à crédit, pendant les mois de mars, d'avril et de mai, pour la valeur de trois cent cinquante et une livres cinq sous. L'administration, hors d'état de payer, se voyait à la veille de manquer de pain. La ville ordonna, le 7 de juin, à son miseur de donner deux cents livres, à compte, au boulanger fournisseur, sauf à retenir cette somme quand l'hopital serait en état de la rembourser.

Il y avait à cette époque, près de Sainte-Radegonde, un pont qui conduisait de la cathédrale au château.

François I[er] n'était duc de Bretagne que par une donation de Claude-de-Bretagne, sa première épouse; craignant que ce droit précaire ne vînt un jour à s'invalider, il voulut prévenir ce malheur en

unissant le duché à la France, d'une manière irrévocable. Il convoqua les Etats à Vannes, et fit manier si habilement les esprits, qu'il parvint à se faire présenter une requête, dans laquelle on le sollicitait d'accorder cette union, qu'il désirait lui-même avec tant d'ardeur. Quelques voix réclamèrent vainement l'antique indépendance de la patrie. Parmi les opposants, on compte *Bosech* et *Jean-Moteil*, députés de Nantes, qui protestèrent contre le projet d'union. Mais que pouvaient de si faibles efforts ? Les temps, d'ailleurs, étaient changés, et la plupart des barons étaient déjà au roi.

Pour achever cette importante négociation, François vint en Bretagne, et s'arrêta quelques jours à Vannes ; de là il se rendit à Châteaubriant, où résidait alors la belle Françoise-de-Foix, épouse du baron de Châteaubriant, son ancienne maîtresse ; il y séjourna six semaines. *

Dès que tout fut d'accord pour l'union de la Bretagne avec la France, le roi vint à Nantes dans les derniers jours du mois de juillet. La reine Eléonore, sa seconde femme, y fit son entrée le 14 d'août. « La reine entra, marchant sous un dais magni- » fique, porté par quatre habitants superbement » habillés, et précédée de trois bandes de jeunes » gens, une aux livrées de la reine, l'autre aux livrées » de monseigneur le dauphin, et la dernière aux li- » vrées de la ville. » (T.).

---

* Le roi paya l'hospitalité qu'il reçut de la noble Châtelaine, par le don de plusieurs seigneuries, et d'un château. L'acte de donation est daté du 31 de mai 1532 ; il détruit ainsi l'anecdote mensongère, trop répandue, de la mort funeste de cette dame, qui périt, dit-on, victime de la jalousie de son époux, en 1524. L'épitaphe de Françoise-de-Foix constate, d'ailleurs, qu'elle est morte le 16 octobre 1537. Le roi, en apprenant la mort de cette dame, accorda à son mari l'usufruit des terres qu'il lui avait données. Il est peu probable que ce prince eût ainsi récompensé l'assassin d'une personne qu'il avait long-temps aimée.

On éleva des arcs de triomphe, dans plusieurs carrefours, par où la reine devait passer, et l'on y joua des *mystères, ou feintes*, de la composition de Dubochet, procureur du roi à Poitiers.

On avait placé sur chacune des quatre grandes portes de la ville, cinq écussons en relief, de plomb doré, aux armes du roi, de la reine, du dauphin, de la Bretagne et de la ville.

La ville avait envoyé au-devant de la reine deux galiotes, à *chambres vitrées*; la grande pour cette princesse, et l'autre pour sa suite.

La ville fit aussi acheter en Basse-Bretagne trois haquenées, et deux levriers; une haquenée et les levriers furent donnés au roi, et les deux autres au dauphin et à la reine. Cette princesse eut aussi un bassin d'argent, de quatre marcs, portant une lamproie de même métal, et un autre bassin de trois marcs, rempli de limons et d'oranges. *

Le roi fit dresser des lettres-patentes pour proclamer l'union perpétuelle des deux pays: « *il y proteste » vouloir et lui plaire que les droits et priviléges que » la province unie à eus et de présent a, soient gardés » et observés inviolablement, ainsi par la forme et ma- » nière qu'ils ont été gardés et observés jusqu'à pré- » sent, sans y rien changer ni innover.* » Cette reconnaissance formelle et sans restriction des priviléges de la province était d'ailleurs une conséquence du contrat de mariage de la reine Anne avec Louis XII, où ces droits étaient expressément stipulés. « *Aucune loi nouvelle, aucune constitution ne doivent » être faites, fors en la manière accoutumée*, c'est-à- » dire que » *s'il arrivoit que, de bonne raison, il y » eut quelque cause de faire mutation particulière... » Qu'ainsi se fasse, appelés toutefois les gens des » trois Etats par le parlement, et assemblée audit » pays, ainsi que de tout temps est accoutumée, et » qu'autrement ne soit faict.* »

* Pour fournir à ces dépenses, la ville emprunta deux mille trois cent trente-huit écus d'or, à prêt gratuit.

Les lettres-patentes du roi furent enregistrées au parlement de Paris, le 21 septembre (1532), et au conseil de Bretagne, le 8 décembre.

Cette opération importante fut suivie d'une cérémonie, dont le vain appareil ne suffit point pour calmer le chagrin de ceux qui regrettaient l'indépendance de leur pays ; le jour même où la reine entrait à Nantes, le roi faisait couronner le dauphin à Rennes, sous le nom de François III, duc de Bretagne ; mais il se garda bien de lui en laisser exercer les droits souverains. Dès que le couronnement fut achevé, le roi le rappela à Nantes, pour assister à un tournois qu'il y fit célébrer.

Après la mort du dauphin, son frère Henri eut le même titre ; ce fut le dernier prince français de la maison de Valois qui le porta. Plus tard il fut donné à un arrière-petit-fils de Louis XIV.

Ainsi fut consommée cette union si long-temps poursuivie par les rois de France, et si opiniâtrément combattue par les princes bretons. Tout ce qu'une politique habile et persévérante peut employer de moyens, et ce que le courage et l'amour de la patrie peuvent opposer de résistance, fut mis en usage de part et d'autre, pendant plus de trois siècles. La Bretagne dut succomber enfin dans cette lutte inégale, parce que tous ses alliés l'abandonnèrent à la fois, ainsi qu'une partie de ses propres défenseurs, tandis que la France sut profiter de la défection des uns et des autres.

Fin de la première partie.

TABLE

DE LA PREMIÈRE PARTIE

Pages.

A.

B.

FIN DE LA PREMIÈRE TABLE.

Nantes, Impr de C. Merson.



